



LA PRIORITÉ :

---

**NOTRE**  
engagement envers  
**VOUS**



## Notre engagement envers vous.

Notre rendement est fondé sur l'expertise et l'expérience professionnelles en service à la clientèle et en placements, sur des stratégies d'entreprise innovatrices, sur de bonnes relations à l'échelle mondiale et sur une gouvernance solide.

Au-delà des cibles, notre stratégie consiste à bâtir un modèle de gestion durable dont le fondement est la création de valeur et dont l'objectif est le respect de la promesse en matière de retraite.

Dans un monde perturbé par le changement, nos clients – les participants, les employeurs et les autres parties prenantes – comptent sur nous pour leur fournir un régime de retraite sûr. Ils nous confient leurs cotisations pour qu'ils puissent se consacrer entièrement aux citoyens qu'ils servent, aux vies qu'ils sauvent et aux personnes âgées dont ils ont la charge – assumant le travail important qui se fait chaque jour dans les communautés de l'Ontario.

Nos gens, dont certains sont mis en vedette dans ce rapport, cherchent passionnément à tenir la promesse en matière de retraite et à changer les choses dans les communautés où ils vivent et où ils travaillent.



## OMERS a cinquante ans

Il y a un demi-siècle, nous avons fait la promesse d'assurer la sécurité de la retraite aux gens qui sont au service des communautés de l'Ontario. Avant OMERS, de nombreuses municipalités de la province n'offraient pas de régime de retraite à leurs employés. L'union faisant la force, OMERS a rassemblé les municipalités et les conseils locaux pour constituer un fonds d'investissement collectif solide et stable offrant des prestations assurant la sécurité financière.

Depuis lors, OMERS est devenu l'un des plus importants régimes de retraite au Canada grâce à un actif net de plus de 60 milliards de dollars et à 429 000 participants. C'est aujourd'hui un investisseur actif et diversifié et un moteur de la croissance économique en Ontario et dans le reste du Canada.

# OMERS

## Table des matières

### OMERS

- 2 Message du président du conseil de la Société d'administration d'OMERS
- 4 Message des coprésidents de la Société de promotion d'OMERS
- 6 Faits saillants de 2012

### Société d'administration d'OMERS

- 2 Message du président et chef de la direction
- 4 Gouvernance : Société d'administration d'OMERS
- 10 Vote par procuration
- 12 Équipe de haute direction
- 13 Conseil d'administration
- 14 Rapport de gestion de 2012
- 68 Rapport de gestion sur la rémunération
- 78 Responsabilité de la direction, de l'actuaire et des auditeurs indépendants
- 79 Opinion actuarielle
- 80 Rapport des auditeurs indépendants
- 81 États financiers consolidés
- 84 Notes annexes
- 124 Survol des 10 derniers exercices
- 126 Glossaire

### Société de promotion d'OMERS

- 2 Message de la chef de la direction
- 4 Bilan de l'exercice
- 6 Gouvernance : Société de promotion d'OMERS
- 12 Membres de la Société de promotion d'OMERS
- 13 Rapport des auditeurs indépendants
- 14 États financiers
- 16 Notes annexes





« Chaque année, nous avons plus d'un million de contacts avec les participants au régime et leurs employeurs, dont 2 100 rencontres avec plus de 30 000 clients. Nous prenons notre travail très au sérieux afin qu'ils disposent de tous les renseignements dont ils ont besoin pour prendre les bonnes décisions pour eux-mêmes et pour leur famille. »

**Fotini Eliopoulos**

*Spécialiste, Éducation et formation*  
Société d'administration d'OMERS



« Les participants à OMERS veulent être rassurés sur la sécurité à long terme de leur rente de retraite. Notre rendement de 2012 montre encore une fois que notre stratégie de placement fonctionne; grâce à elle, OMERS compte pouvoir ramener le régime à la capitalisation intégrale avant l'échéance prévue. »

**Rick Miller**

*Président du conseil*  
Société d'administration d'OMERS

## Société d'administration d'OMERS

Constitué de 14 membres, le conseil de la Société d'administration d'OMERS est l'administrateur des régimes de retraite d'OMERS.

Le conseil de la SAO est investi des responsabilités suivantes :

- nommer et surveiller les membres de l'équipe de direction de la SAO;
- élaborer les politiques de placement et de capitalisation, établir la répartition de l'actif et gérer les actifs placés des régimes de retraite d'OMERS;
- surveiller les services de retraite, l'administration et l'évaluation du régime;
- nommer les auditeurs de la SAO et l'actuaire des régimes de retraite d'OMERS.

## Message du président du conseil de la SAO

Notre engagement envers vous.

Pour le conseil de la Société d'administration d'OMERS (SAO), le thème de notre rapport annuel 2012 est révélateur. En tant que président du conseil, je sais que je m'exprime au nom de tous mes collègues quand je dis notre engagement profond à assurer le bon fonctionnement de notre régime principal d'OMERS (le régime principal ou le régime) : améliorer constamment son administration, exécuter sa stratégie de placement et tenir la promesse en matière de retraite faite à ses participants.

Au début de 2012, j'ai défini certaines grandes priorités pour notre conseil : le rôle que nous devons continuer de jouer pour ramener le régime à une position de surplus, la poursuite de l'excellence du service à nos participants, la participation active à l'examen de 2012 de la gouvernance d'OMERS avec nos collègues de la Société de promotion et la relève en douceur des membres du conseil de la SAO arrivant en fin de mandat. À la fin de l'exercice 2012, la composition du conseil de la SAO a connu quelques changements. J'aimerais donc faire part des remerciements du conseil à Bill Aziz et à Leslie Thompson, deux de nos collègues qui, par leur travail, ont beaucoup contribué à la réalisation de nos priorités au cours de l'exercice écoulé et qui, en décembre 2012, sont arrivés à la fin de leur mandat. Par la même occasion, nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux membres, Michael Fenn et David Beatty.

En tant que président du conseil de la SAO, j'ai l'occasion, tout comme mes collègues, de discuter de questions concernant OMERS avec un large éventail de participants et de parties prenantes et ainsi de mieux comprendre les enjeux qui les intéressent. Depuis le ralentissement économique mondial de 2008, les participants au régime nous ont dit qu'ils voulaient qu'on les rassure sur la sécurité de leur rente et, de leur côté, les deux conseils se sont concentrés sur la question de la capitalisation du régime et le rôle respectif qu'ils doivent jouer pour ramener le régime à la capitalisation intégrale.

Au fil du temps, les régimes de retraite comme OMERS passent par des cycles de surplus et de déficit actuariels. C'est ainsi qu'à mon arrivée au conseil en 1997, OMERS était au beau milieu d'un important surplus actuariel et, au cours des dix années qui ont suivi, nous avons connu des périodes de déficit et de surplus. Plus récemment, en 2009, après le ralentissement économique mondial de 2008, nos actuaires avaient prévu que le déficit actuariel d'OMERS allait continuer d'augmenter et qu'il fallait prendre des mesures immédiates pour l'éliminer progressivement afin de protéger les participants jusque dans un avenir lointain. La SP a donc pris des mesures en ce sens en procédant à plusieurs augmentations de cotisations et à une réduction de prestations. Par suite de ces modifications, on prévoyait que le déficit allait croître jusqu'à la fin de 2012 en dépassant 10 milliards de dollars et qu'alors il allait commencer à se stabiliser, puis à diminuer progressivement jusqu'à disparaître d'ici dix à quinze ans environ. En obtenant des rendements de placement se situant dans une fourchette favorable de 7 % à 11 % en moyenne sur une certaine période, la SAO peut contribuer à faire revenir le régime à l'état de surplus plus tôt que prévu. En fait, si l'on considère notre rendement de 10 % en 2012 ainsi que les rendements des trois derniers exercices postérieurs au ralentissement mondial de 2008, le rendement moyen de nos placements pour les quatre derniers exercices a été d'environ 8,9 %. Le déficit actuariel prévu est maintenant inférieur à 10 milliards de dollars, soit plus bas que les prévisions de 2009. Cela en dit long sur notre stratégie de placement, et notre objectif est de poursuivre sur cette lancée en générant au cours des exercices à venir des rendements stables supérieurs au niveau actuariel requis qui permettront d'éponger le déficit plus tôt que prévu.

Une autre priorité de notre conseil au cours de l'exercice écoulé a été l'examen de 2012 de la gouvernance d'OMERS. La nécessité de cet examen avait été reconnue en 2006 lorsque la province avait créé un nouveau modèle de gouvernance indépendante pour OMERS. La SAO et la SP en ont profité pour commencer à évaluer à l'avance les processus internes. Les deux conseils avaient déjà défini comme nécessitant des améliorations bon nombre des aspects soulevés par l'examineur dans son rapport final publié au début de 2013, et nous sommes en bonne position pour donner suite aux recommandations du rapport au cours du prochain exercice. Nous aurons le plaisir en 2013 de faire un compte rendu des progrès accomplis à cet égard.

La surveillance de l'exécution du plan stratégique quinquennal révisable de notre organisme est une importante responsabilité du conseil de la SAO. Afin qu'OMERS puisse se mesurer aux autres grands consortiums d'investisseurs pour attirer des actifs à l'échelle mondiale, la clé est, conformément à notre vision, de faire croître notre réserve de capital d'investissement par l'établissement de relations à long terme avec des partenaires investisseurs internationaux ayant des vues similaires aux nôtres, par l'offre de services et de produits de placement à d'autres régimes de retraite et par l'offre de produits d'épargne-retraite facultatifs aux participants à OMERS. À ce propos, un tel produit a été lancé en 2011; c'est notre programme de cotisations facultatives supplémentaires (CFS). Lors de mes conversations avec les participants à OMERS depuis ce lancement, j'ai entendu ceux-ci dire à maintes reprises qu'ils voulaient avoir le droit de recevoir un revenu régulier de l'élément CFS du régime plutôt que d'être forcés de retirer ou de transférer leurs fonds de CFS après l'âge de 71 ans. Actuellement, ce n'est pas permis par la loi ontarienne. Je continue d'exhorter tous les participants au régime, qu'ils aient plus ou moins de 71 ans, à contacter leur député provincial pour lui demander son soutien en vue de faire rectifier la situation lors de l'examen du Règlement en vertu du projet de loi 120, *Loi de 2010 sur la pérennité des prestations de retraite*.

Pour conclure, j'aimerais dire que ce fut pour moi un véritable honneur d'occuper le poste de président du conseil de la SAO en 2012, et je me réjouis de pouvoir, avec le conseil, continuer en 2013 de faire progresser les questions et les initiatives qui sont importantes pour nos participants et nos parties prenantes et de faire de notre mieux pour tenir la promesse en matière de retraite.

Merci.



Rick Miller

« Notre objectif primordial en tant que coprésidents de la SP est de faire en sorte que nos décisions en matière de structure et de capitalisation favorisent la santé et la viabilité à long terme des régimes de retraite d'OMERS. De concert avec la SAO, nous nous assurons qu'OMERS se trouve dans une position de force et de stabilité dans la période mouvementée que nous traversons et à long terme. »

**Brian O'Keefe**

*Coprésident*  
Société de promotion d'OMERS

« Il est essentiel que nous tenions compte de points de vue très divers, ceux des participants actuels, futurs et retraités comme ceux des organismes qui les emploient. »

**Marianne Love**

*Coprésidente*  
Société de promotion d'OMERS



## Société de promotion d'OMERS

La Société de promotion d'OMERS est le promoteur des régimes de retraite d'OMERS. Elle compte 14 membres : sept représentants des participants au régime et sept représentants des employeurs

La SP est investie des responsabilités suivantes :

- déterminer la structure des régimes de retraite d'OMERS pour qu'ils fournissent des prestations;
- fixer les taux de cotisation des participants et des employeurs participants;
- établir ou modifier un fonds de réserve pour stabiliser les taux de cotisation;
- fixer la rémunération et établir le protocole de nomination des membres des conseils de la SP et de la SAO.

## Message des coprésidents de la SP

À la Société de promotion d'OMERS (SP), nous avons deux grands objectifs. Le premier est de nous assurer que la gouvernance d'OMERS favorise la santé financière et la viabilité à long terme des régimes de retraite d'OMERS et réponde aux besoins des parties prenantes. Le second est de nous assurer que les régimes sont abordables, viables et suffisamment capitalisés pour que nous puissions tenir la promesse en matière de retraite. Nous devons tenir compte de points de vue très divers, ceux des participants actuels, retraités et futurs, comme ceux des organismes qui les emploient.

### Gouvernance

Nous croyons fermement qu'une bonne gouvernance est indispensable au succès à long terme d'OMERS et de ses régimes de retraite. Nous avons participé à l'examen de la gouvernance prévu par la *Loi de 2006 sur l'examen du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* (loi sur l'examen d'OMERS) et avons commencé notre propre examen de la composition des conseils et du processus de nomination de leurs membres. Nous avons sollicité et reçu des commentaires des parties prenantes, qui ont renforcé l'importance de la surveillance et de la gouvernance d'OMERS.

En mai 2012, la ministre des Affaires municipales et du Logement avait annoncé la nomination de M. Tony Dean à titre d'examineur conformément à la loi sur l'examen du Régime de retraite des employés municipaux d'OMERS. M. Dean a souligné encore davantage l'importance d'une bonne gouvernance. Son rapport a été publié le 25 janvier 2013. En 2013, nous allons étudier les recommandations qui y sont faites ainsi que les commentaires des parties prenantes, et nous nous en servirons pour améliorer le processus de gouvernance et de surveillance d'OMERS.

Nous manifestons aussi notre détermination à assurer une bonne gouvernance par la participation des membres du conseil de la SP à des programmes de formation, des conférences sectorielles et des séminaires de formation interne portant sur divers sujets, comme la gouvernance, le risque et la croissance. Nous remercions la SP pour sa volonté d'amélioration continue, car c'est tout le conseil de la SP qui en bénéficie.

La SP a reconduit cette année le mandat de trois membres du conseil de la SAO et en a nommé deux nouveaux pour remplacer des membres sortants. Elle a également prolongé d'un an le mandat d'un membre de ce conseil.

Au conseil de la SP, quatre membres ont vu leur mandat reconduit, le mandat d'un membre a été prolongé d'un an et une nouvelle membre, Mary McConville, a été nommée en remplacement d'un membre sortant, Joe Aitchison. Dans une décision distincte mais connexe, la SP a, avec l'approbation du promoteur du régime, prolongé le mandat de trois membres de son conseil du 31 décembre 2013 au 31 décembre 2014 afin de mieux échelonner les dates d'expiration de mandat sur le cycle de trois ans.

Au nom de la SP, nous tenons à remercier Joe Aitchison pour son importante contribution aux travaux du conseil de la SP depuis la création de cette dernière, et nous souhaitons la bienvenue à sa remplaçante, Mary McConville, qui nous vient de l'Association ontarienne des Sociétés de l'aide à l'enfance (AOSAE).

### Capitalisation

À la fin de 2012, OMERS accusait un déficit actuariel de 9,9 milliards de dollars dans son régime principal, et, d'après les projections, cette situation déficitaire devrait persister encore quelque temps. En fait, comme il avait été projeté en 2010, le déficit de capitalisation déclaré s'est creusé à la fin de 2012 du fait que les pertes enregistrées en 2008 ont fait sentir leur plein effet.

En 2010, nous avons défini une stratégie visant à éponger le déficit de capitalisation par des modifications temporaires des prestations et des augmentations temporaires de taux de cotisation. Nous avons mis en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2013 la dernière phase de cette stratégie en augmentant les cotisations pour faire en sorte que la caisse du régime reçoive 0,9 pour cent de cotisations de plus, tant de la part des participants que des employeurs, et en modifiant les prestations que recevront les participants quittant leur emploi avant d'être admissibles à une retraite anticipée. Nous avons également établi les principes sur lesquels nous nous baserons dorénavant pour répartir les taux de cotisation.

Même si l'état de capitalisation du régime a changé, notre plan pluriannuel est en bonne voie. La décision d'augmenter les taux de cotisation ou de modifier les prestations ne se prend pas à la légère et il est trop tôt pour dire s'il faudra en faire plus. Étant donné l'état de capitalisation du régime principal et les influences négatives persistantes, nous resterons vigilants quand il s'agira d'évaluer les pressions auxquelles sont confrontés les régimes d'OMERS, et d'y remédier.

### La SP et la SAO travaillent de concert

En septembre 2012, c'était la première fois que nous tenions une séance de planification stratégique au cours de laquelle les deux conseils se sont rencontrés pour discuter de diverses questions stratégiques auxquelles OMERS est confronté. Cet exercice inestimable a permis aux conseils de travailler ensemble à l'élaboration d'initiatives stratégiques et d'une vision commune pour l'avenir, tout en faisant en sorte que notre gouvernance réponde aux besoins des parties prenantes. Le conseil de la SP et celui de la SAO se rencontrent à intervalles réguliers, en séance plénière ou en conseil mixte, afin de discuter de questions intéressant les deux sociétés, les parties prenantes et les participants aux régimes. De la sorte, dans le cadre de leur mandat respectif, les deux sociétés sont en mesure de travailler dans un esprit de collaboration sans jamais perdre de vue les régimes.

### En conclusion

Notre stratégie continue de promouvoir la viabilité à long terme des régimes et la bonne gouvernance et, comme toujours, la SP continuera de travailler de concert avec la SAO dans le but de ramener les régimes à un état de capitalisation intégrale et d'améliorer la gouvernance selon le modèle bicaméral.

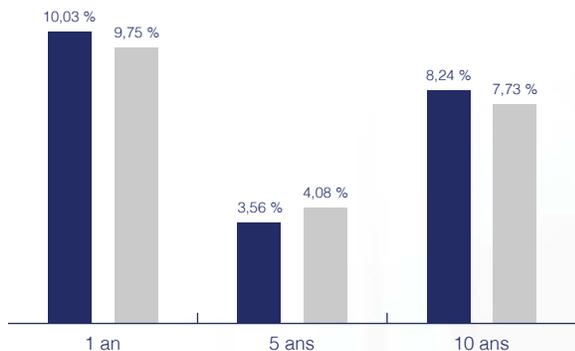


Marianne Love et Brian O'Keefe

### Taux de rendement et indice de référence (%)

Pour la période close le 31 décembre 2012

● Taux de rendement annuel moyen ● Indice de référence



### Croissance de l'actif net lié aux placements

Au 31 décembre

Valeur marchande (en milliards de dollars)



## Rayonnement mondial

« Ce qui est formidable chez Oxford et OMERS, c'est que l'intensification de notre présence sur les marchés mondiaux nous encourage à tirer parti de notre expérience internationale dans notre travail. Nos gens, nos actifs de qualité et notre service à la clientèle sont les fondements de notre réputation enviable. »

**Maud Chaudhary**

*Directeur, Gestion immobilière*  
Oxford Properties Group



# Acquisition et gestion d'immobilisations

« Borealis est un pionnier des investissements en infrastructure qui est devenu une entité qui repère, négocie et gère des infrastructures de grande envergure dans le cadre d'un portefeuille diversifié. Nous gérons 18 milliards de dollars d'actifs qui génèrent des flux de trésorerie stables et élevés servant au versement des rentes. »

**Annesley Wallace**

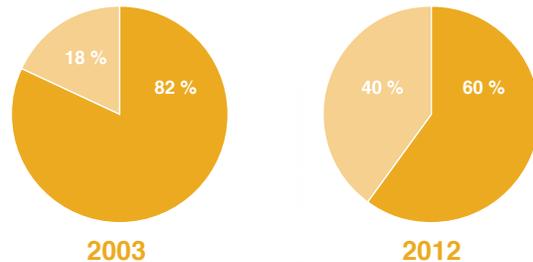
*Vice-présidente*  
Borealis Infrastructure



## Répartition de l'actif

Au 31 décembre

● Marchés publics ● Marchés privés  
(immobilier, infrastructure, actions de sociétés fermées)



## Faits saillants de 2012

### Borealis

- Signature d'une convention d'achat de Midland Cogeneration Venture
- Vente de sa participation dans Enwave Energy Corporation
- Redémarrage des tranches 1 et 2 de la centrale Bruce Power

### Oxford

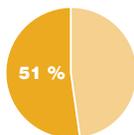
- Conclusion de 28 transactions sur des biens et de 18 refinancements
- Exécution de projets de développement dans le respect des délais et des budgets, et location des locaux selon les prévisions
- Maintien du leadership en matière de développement durable, de service à la clientèle et de transactions

### OMERS Strategic Investments

- Lancement de Global Strategic Investment Alliance (GSIA) avec la Pension Fund Association et un consortium dirigé par Mitsubishi Corporation, deux entités japonaises qui se sont associées à OMERS pour réaliser des investissements en infrastructure de grande envergure et de qualité supérieure

Les participants ont accordé leur confiance à OMERS comme en témoignent les cotisations et revenus de placement de **170 millions de dollars accumulés dans le programme de cotisations facultatives supplémentaires (CFS)** depuis le lancement de celui-ci en 2011

Près de **1** employé ontarien sur **20** est un participant à OMERS



**Environ 51 % de la caisse, soit plus de 31 milliards de dollars,** est investi au Canada

**Plus de 25 000 Canadiens**

sont employés chez OMERS et dans les sociétés où celui-ci détient une participation importante

## Priorité aux clients

« Au fil des années, OMERS est devenu un investisseur mondial diversifié et un moteur de la croissance économique et de l'emploi en Ontario et dans le reste du Canada. Tout cela est le résultat de notre engagement à assurer la sécurité de la retraite aux hommes et aux femmes qui sont ou ont été au service des communautés de l'Ontario. »

**Michael Robinson**

*Directeur, Service à la clientèle*  
Société d'administration d'OMERS



**190 000 appels** traités par le service à la clientèle.

La satisfaction des clients continue d'être grande : **89 % sont satisfaits ou très satisfaits.**

**94 % des appels reçoivent une réponse dans les 100 secondes**

et sont résolus dès la première prise de contact.

« Tout ce que nous faisons a pour but d'aider nos participants à réussir – en les mettant au cœur de l'action. La modernisation en cours des systèmes de nos services de retraite est cruciale, car elle nous permettra d'offrir de meilleurs services et des produits novateurs – comme notre programme de cotisations facultatives supplémentaires (CFS) – qui aideront les participants à maximiser leur revenu de retraite. »

**Adam Nasser**

*Directeur, Services opérationnels*  
Société d'administration d'OMERS



## Faits saillants de 2012

---

### Société de promotion d'OMERS (SP)

- Séances conjointes avec la SAO qui ont montré la place de la collaboration en planification stratégique
- Participation à l'examen de la gouvernance exigé par la loi sur l'examen d'OMERS
- Exécution de notre propre examen de la composition des conseils et du processus de nomination de leurs membres
- Mise en œuvre de la dernière phase de la stratégie visant à réduire le déficit de capitalisation et établissement de principes pour guider à l'avenir la répartition des taux de cotisation
- Participation aux discussions sur la réforme des pensions afin qu'OMERS soit bien représenté

## Structure des régimes

« Nous sommes tournés vers l'avenir et la stabilité à long terme des régimes de retraite d'OMERS. C'est la raison pour laquelle nous nous assurons que nos parties prenantes disposent de l'information dont elles ont besoin pour comprendre les décisions prises par le conseil et pour faire connaître leur opinion au conseil. »

**Susan Porter**

*Secrétaire du conseil et chef de bureau  
Société de promotion d'OMERS*



OMERS Ventures a investi plus de 110 millions de dollars dans :



VISIONCRITICAL®

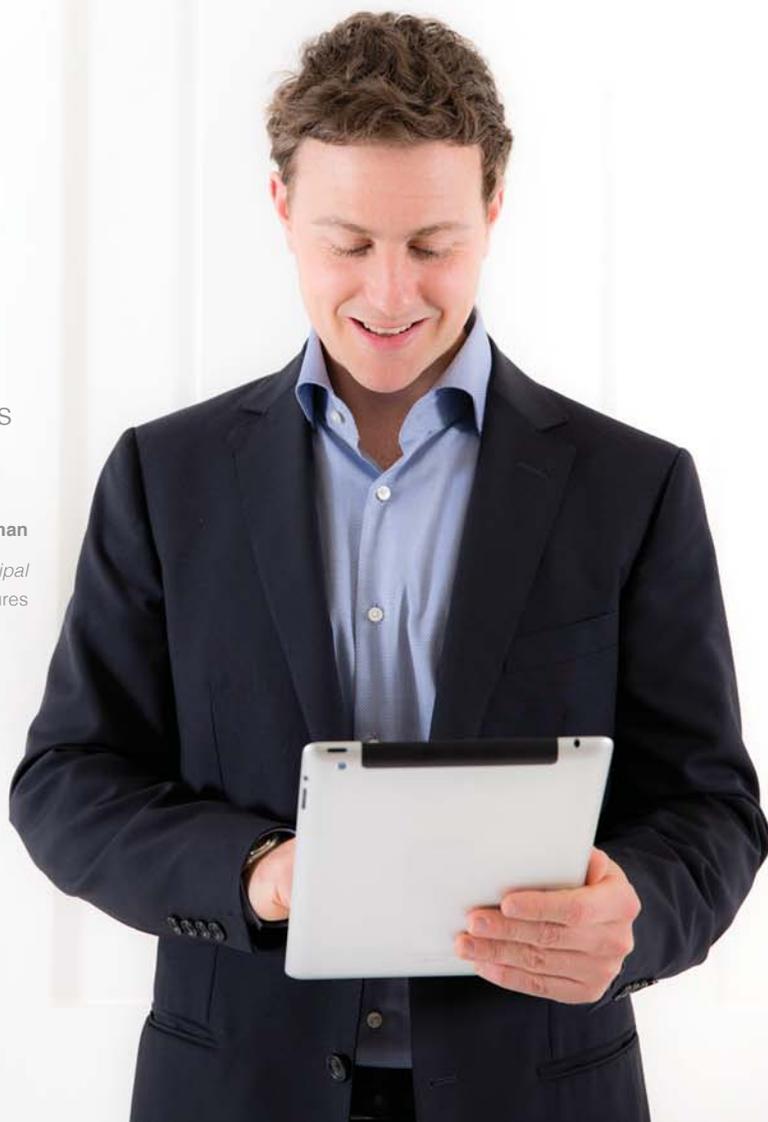


## Innovation

« OMERS me donne la possibilité d'être en première ligne à repérer et à soutenir d'excellents entrepreneurs, des sociétés en croissance et de nouvelles technologies qui, à notre avis, ont le potentiel de devenir des leaders mondiaux dans leur secteur. »

**Bram Sugarman**

*Conseiller principal*  
OMERS Ventures



Chez OMERS, une des principales priorités stratégiques est d'avoir la propriété directe de nos placements et de les gérer activement. À la clôture de l'exercice, **88 %** du portefeuille était géré à l'interne, comparativement à **70 %** à la clôture de 2008.

Notre objectif  
à long terme :  
gérer **95 %**  
du portefeuille à l'interne.

## Faits saillants de 2012

### OMERS Private Equity

- Acquisition de Golfsmith International, détaillant américain de produits spécialisés pour le golf, qui a fusionné avec Golf Town, le plus gros détaillant d'articles de golf au Canada, pour donner naissance au plus grand détaillant mondial de produits spécialisés pour le golf.
- Participation directe dans Lifeways, l'un des plus grands fournisseurs britanniques de services d'aide à la vie autonome pour adultes ayant des difficultés d'apprentissage

## Contrôle direct

« Nous sommes fermement résolus à avoir la propriété directe de nos placements et à les gérer nous-mêmes. C'est la meilleure façon de créer de la valeur à long terme pour le versement de rentes aux participants au régime d'OMERS. »

**Chantal Thibault**

*Directrice générale et conseillère générale,  
Affaires juridiques  
OMERS Private Equity*

Reconnue comme l'une des étoiles montantes parmi les meilleurs avocats de moins de 40 ans





**PROMOTEURS  
DE PASSION  
DU CANADA** | **PERSÉVÉRANCE  
INTENSITÉ  
CROYANCES  
COURAGE  
CULTURE**

## Des gens formidables

« Chez OMERS, je travaille dans un milieu stimulant, dynamique et enrichissant où nos valeurs fondamentales et notre mission importante rendent mon travail intéressant. Notre groupe des marchés financiers possède un savoir-faire incroyablement développé dans les secteurs des finances et des placements et à l'échelle mondiale – nous pouvons compter sur une équipe très talentueuse pour mieux affronter la complexité du contexte économique actuel. »

**Helen Rattee**

*Associée principale*  
OMERS Capital Markets



« Chez OMERS, tout le monde est déterminé à faire en sorte que la gouvernance du régime reste forte et saine. En fin de compte, une bonne gouvernance influe sur le rendement et elle est le reflet de l'importance que nous accordons à notre mission. »

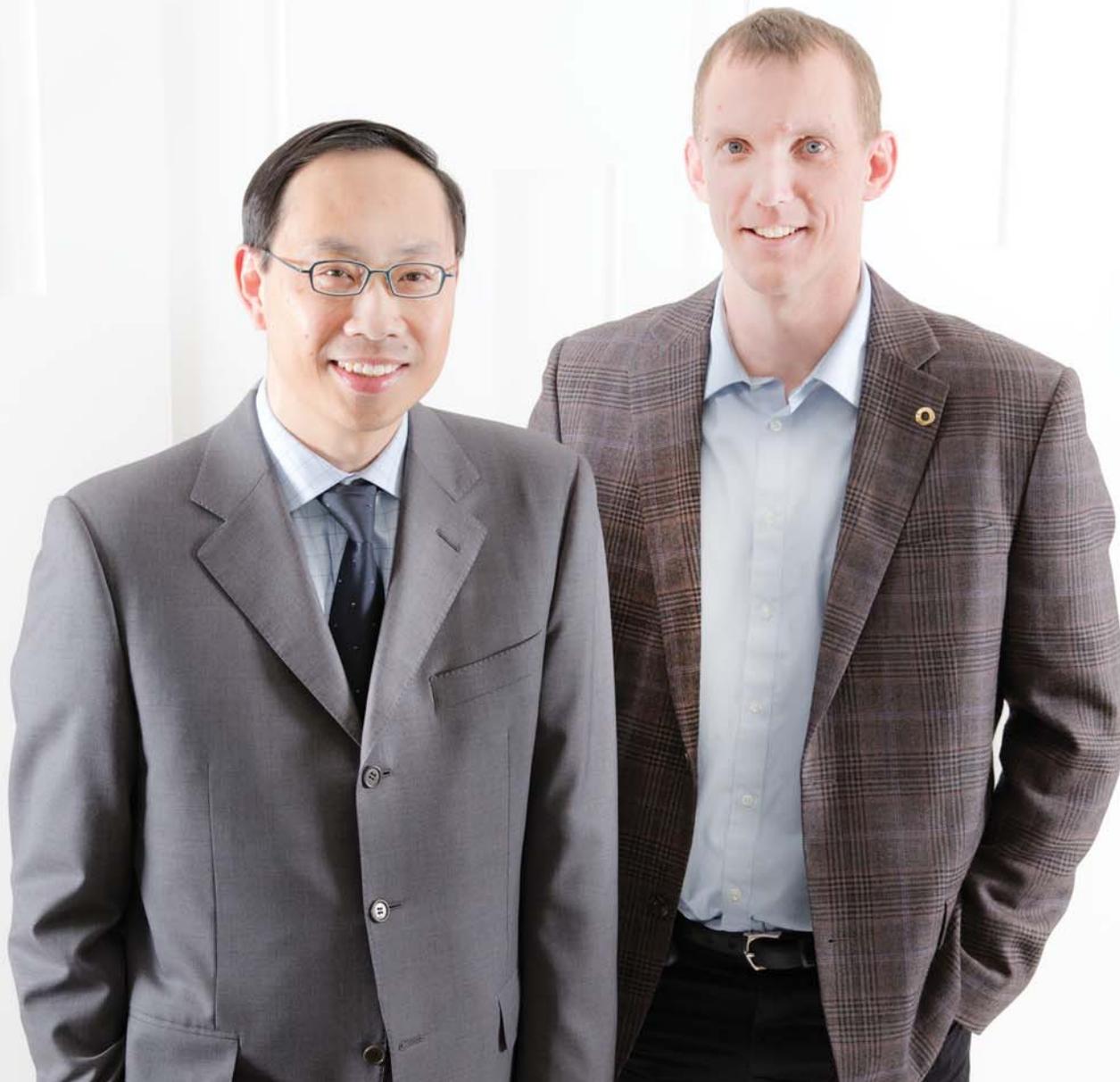
**Amen Tam**

*Directeur, Services d'audit  
Capital Markets, Services de retraite, Entreprise  
Société d'administration d'OMERS*

« Donner suite aux recommandations découlant de l'examen d'OMERS est une priorité qui a des répercussions lourde de conséquences pour tout participant qui compte sur nous pour assurer sa sécurité financière future. Par nature, une bonne gouvernance se fait dans un esprit de collaboration et, pour être efficace, elle doit pénétrer au plus profond de l'organisation. C'est notre approche. »

**Chris Vanden Haak**

*Directeur, Politique et communications sur les rentes  
Société de promotion d'OMERS*



# Une gouvernance forte

Lors de sa promulgation, la Loi de 2006 sur le Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (loi sur OMERS) a établi pour OMERS un nouveau modèle de gouvernance indépendante. La Loi de 2006 sur l'examen du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (loi sur l'examen d'OMERS) a défini un processus d'examen de ce nouveau modèle en 2012 en stipulant que cet examen devait porter sur la gouvernance et l'administration d'OMERS depuis la promulgation de la législation sur OMERS en 2006. Il devait faire l'analyse et l'évaluation des questions suivantes :

- a) l'efficacité et l'efficacités des prises de décisions émanant de la SP;
- b) l'efficacité du modèle de gouvernance pour assurer l'équité et la stabilité financière d'OMERS dans son ensemble;
- c) l'efficacité et l'équité du modèle de gouvernance pour les employeurs et pour les participants actuels et anciens au régime;
- d) l'efficacité et l'équité du modèle de gouvernance pour faire en sorte qu'OMERS s'acquitte de son obligation de rendre compte.

Le 15 mai 2012, la ministre des Affaires municipales et du Logement avait nommé M. Tony Dean à titre d'examineur chargé d'effectuer l'examen au nom de la province. Dans une lettre ouverte publiée ce jour-là, M. Dean avait exprimé son intention de « tout mettre en œuvre pour que toute personne désireuse de participer et de contribuer au processus ait la possibilité de le faire ». Au cours de l'été et de l'automne 2012, il a reçu plusieurs mémoires et consulté un large éventail de groupes et de personnes.

Le 25 janvier 2013, le gouvernement de l'Ontario a officiellement publié le rapport de M. Dean. Les coprésidents du conseil d'administration de la SP et le président du conseil d'administration de la SAO ont immédiatement écrit à M. Dean pour le remercier et remercier ses collaborateurs de leur travail et de leur souci constant de préserver l'équilibre des intérêts de tous les participants, retraités, promoteurs et autres parties prenantes d'OMERS. Dans leur lettre, les coprésidents et le président déclarent : « Nous sommes d'accord avec M. Dean lorsqu'il fait remarquer qu'OMERS est une réussite, tant au Canada que sur la scène internationale, et nous accueillons favorablement ses suggestions en vue d'améliorer la gouvernance d'OMERS afin de préserver sa vigueur. La SP et la SAO sont fermement résolues à travailler de concert pour donner suite aux diverses recommandations contenues dans le rapport de M. Dean. »

Comme il est indiqué dans ce rapport, en participant au processus d'examen, la SP et la SAO avaient déjà contribué ensemble à la résolution de certains des problèmes soulevés par M. Dean. Les représentants d'OMERS ont clairement indiqué que leur organisme dans son ensemble était convaincu que la mise en œuvre des recommandations du rapport allait contribuer au renforcement d'OMERS, et que toutes les parties concernées se réjouissaient à la perspective de collaborer à la réalisation de cet objectif.

OMERS fera en sorte que ses parties prenantes soient tenues au courant des progrès accomplis tout au long du processus de mise en œuvre des changements recommandés. Au fur et à mesure que les divers jalons seront atteints, des mises à jour seront largement diffusées par divers canaux : réunions d'information d'OMERS au printemps et à l'automne, bulletins, omers.com et omerssc.com.





*Société d'administration*

# Société d'administration d'OMERS

## Table des matières

- 2 Message du président et chef de la direction
- 4 Gouvernance : Société d'administration d'OMERS
- 10 Vote par procuration
- 12 Équipe de haute direction
- 13 Conseil d'administration
- 14 Rapport de gestion de 2012
- 68 Rapport de gestion sur la rémunération
- 78 Responsabilité de la direction, de l'actuaire et des auditeurs indépendants
- 79 Opinion actuarielle
- 80 Rapport des auditeurs indépendants
- 81 États financiers consolidés
- 84 Notes annexes
- 124 Survol des 10 derniers exercices
- 126 Glossaire







« Les perspectives du régime sont excellentes. Si nous continuons d'afficher un rendement annuel moyen sur 20 ans de 8,64 pour cent au cours de la prochaine décennie, le régime regagnera sa position de surplus avant l'échéance. »

**Michael Nobrega**

*Président et chef de la direction*  
OMERS

## Message du président et chef de la direction

Le régime de retraite principal (le régime principal ou le régime) a terminé 2012 dans une position financière forte grâce à un actif solide, un financement par emprunt prudent bénéficiant d'une notation AAA, la capacité de générer des flux de trésorerie croissants sur les placements et des liquidités plus que suffisantes pour résister aux soubresauts des marchés en crise. Le rendement des placements en 2012 a fortifié davantage les assises financières du régime : le rendement total des caisses s'est chiffré à 10,03 pour cent, ce qui est supérieur au niveau actuariel annuel de 6,5 pour cent exigé pour assurer la capitalisation intégrale à long terme du régime. Le rendement des placements a rapporté au régime 5,2 milliards de dollars de revenu net de placement, ce qui a permis à OMERS de clore 2012 avec un actif net de 60,8 milliards de dollars.

L'actif net alimentera le revenu de retraite de 429 000 participants au régime pendant les décennies à venir, malgré la progression du passif au fur et à mesure que la génération du baby-boom prendra sa retraite au cours des quinze prochaines années. La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées de l'élément prestations déterminées du régime était de 69,1 milliards de dollars à la fin de 2012, ce qui s'est traduit par un déficit de capitalisation de 9,9 milliards de dollars au 31 décembre 2012.

Les perspectives du régime sont excellentes. Si nous continuons d'afficher un rendement annuel moyen sur 20 ans de 8,64 pour cent au cours de la prochaine décennie (et nous avons des objectifs bien plus ambitieux), le régime regagnera sa position de surplus avant l'échéance. Les excellentes rentrées de fonds provenant des cotisations des employeurs et des participants, auxquelles s'ajoutent les flux de trésorerie provenant des dividendes, des paiements d'intérêts et des distributions, devraient être supérieures aux versements de prestations pendant au moins vingt ans.

L'état de la situation financière très solide d'OMERS, fondement du régime de retraite, repose sur quatre plateformes de placement principales. Trois d'entre elles – Oxford Properties Group, Borealis Infrastructure et OMERS Private Equity – et OMERS Strategic Investments investissent sur les marchés privés. Collectivement, ces entités de placement ont généré un rendement de 13,79 pour cent en 2012, ce qui confirme encore une fois la clairvoyance du conseil d'OMERS qui, en 2003, a approuvé le déplacement à long terme des capitaux vers les marchés privés afin de réaliser des rendements avantageux et plus stables. Oxford, qui gère 9,1 milliards de dollars sur l'actif net lié aux placements du régime dans des biens immobiliers commerciaux, et Borealis, qui gère 9,8 milliards de dollars sur l'actif net lié aux placements du régime dans des infrastructures, sont de grands générateurs de trésorerie dotés de résilience économique, même quand la conjoncture est défavorable. Quant à OMERS Private Equity, la troisième plateforme de placement sur les marchés privés, qui gère 6,0 milliards de dollars sur l'actif net lié aux placements du régime, elle a constitué un gros portefeuille de sociétés privées dont elle est directement propriétaire et qu'elle gère activement, et elle est en train de cesser progressivement d'avoir recours à des gestionnaires de fonds externes coûteux.

La quatrième grande plateforme de placement investit sur les marchés publics. Elle a enregistré un rendement de 7,50 pour cent en 2012. Chargée de gérer 35,0 milliards de dollars sur l'actif net lié aux placements du régime, OMERS Capital Markets a continué de faire évoluer ses stratégies de placement afin d'atténuer l'incidence de la volatilité des marchés boursiers qu'alimentent la crise persistante de la dette des États européens, les difficultés de l'économie américaine, le ralentissement de la croissance en Chine et la faiblesse du prix des marchandises au Canada.

Les forces inhérentes au bilan font d'OMERS une contrepartie intéressante et un bon partenaire de placement pour les autres institutions financières. En 2012, nous avons géré 7 milliards de dollars d'actifs appartenant à des tiers et nous comptons en gérer encore davantage à l'avenir. Deux grandes institutions internationales se sont associées à OMERS dans Global Strategic Investment Alliance (la GSIA) pour investir dans des actifs infrastructurels de grande envergure et, en 2012, Borealis a fait l'acquisition d'un important actif d'infrastructure qui devrait devenir le premier investissement de la GSIA en 2013. De plus, les caisses de retraite canadiennes peuvent désormais investir dans les plateformes d'OMERS grâce à des contrats de placement; notre premier client va investir dans le portefeuille d'infrastructures de Borealis à partir de 2013. Par ailleurs, le programme de cotisations facultatives supplémentaires continue d'attirer des participants au régime; il a aussi aiguisé leur intérêt pour l'achat de service antérieur comme complément de leurs prestations de retraite. Ces programmes de mobilisation de capitaux gagnent du terrain; ils permettront au régime de prendre part à des placements importants que, seuls, nous ne pourrions acquérir en raison des risques et du manque de capitaux.

Une de nos autres priorités est d'accroître le nombre de participants au régime. Notre groupe des services de retraite étudie des options de croissance faisant intervenir de nouvelles relations avec des employeurs municipaux qui n'ont peut-être pas accès aux économies d'échelle que permet OMERS.

C'est en 2003 qu'OMERS a adopté son plan stratégique actuel. La stratégie de placement qui y est décrite vise à atteindre l'équilibre entre les placements sur les marchés publics et ceux sur les marchés privés, et à générer des flux de trésorerie stables à long terme tout en maintenant le niveau des liquidités en période de crise financière. Cette stratégie, qui a évolué, comprend maintenant un modèle de propriété directe qui donne à OMERS un meilleur contrôle de ses placements, à moindre coût. Des programmes en vigueur dans l'ensemble de l'entreprise favorisent en outre la mobilisation des employés et leur participation à l'exécution de la stratégie.

Notre stratégie donne des résultats sur tous les fronts. En 2012, OMERS est entré pour la cinquième année consécutive au palmarès des Employeurs de choix au Canada de Aon Hewitt et, pour la troisième année, a remporté le titre de meilleure caisse de retraite de l'année au Canada (revue *World Finance*). Nous sommes convaincus que le plan stratégique en vigueur est tout à fait adapté à OMERS et que les initiatives stratégiques qu'il préconise continueront de promouvoir la viabilité financière à long terme du régime.



Michael Nobrega

# Gouvernance : Société d'administration d'Omers

Conformément à la *Loi de 2006 sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* qui a été proclamée en juin 2006, la Société d'administration d'OMERS est responsable de l'administration des régimes de retraite, de l'évaluation de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées et des placements des caisses de retraite.

## **Gouvernance d'entreprise et du conseil**

Une gouvernance efficace et transparente des régimes de retraite est le fondement sur lequel repose OMERS pour tenir sa promesse en matière de retraite aux participants. Tout au long de ses 50 années d'histoire, OMERS s'est toujours efforcé d'atteindre des normes de gouvernance élevées, comme en témoignent sa vision et sa mission de la gouvernance.

### **Vision de la gouvernance**

Le conseil de la Société d'administration d'OMERS (SAO) sera publiquement reconnu comme un chef de file du secteur dans le domaine de la gouvernance d'entreprise et des régimes de retraite.

### **Mission de la gouvernance**

Le but de la gouvernance est de garantir l'efficacité de la prise de décisions par le conseil et la direction au moyen de processus et de contrôles afin de s'assurer que le régime est administré dans l'intérêt des participants et des bénéficiaires.

## **Principales responsabilités du conseil**

Le conseil de la SAO est investi de responsabilités importantes qui sont exposées dans son mandat, lequel se trouve dans notre site Web. La principale de ces responsabilités consiste à établir l'orientation générale de la SAO, notamment l'orientation et les objectifs de placement, et à s'assurer que les services de retraite dont elle est responsable sont exécutés avec efficacité et efficacie. Le conseil de la SAO supervise activement la présentation de l'information financière et les questions actuarielles comme l'évaluation annuelle du passif des régimes de retraite d'OMERS. Il approuve également les processus de planification stratégique que suit la SAO, ainsi que le plan stratégique préparé par l'équipe de direction. Il délègue à la direction la responsabilité des activités courantes, notamment un certain nombre d'autres fonctions importantes comme la conformité, les contrôles internes et la gestion des talents. S'agissant de ces délégations, le rôle du conseil de la SAO consiste à surveiller la direction pour s'assurer que ses activités restent conformes à la vision, aux objectifs et aux orientations à long terme établis par le conseil de la SAO.

Le conseil de la SAO doit assumer certaines autres responsabilités importantes comme le choix et la nomination du chef de la direction de la SAO, ainsi que l'évaluation de son rendement. Il est aussi chargé de fixer la rémunération de l'équipe de direction.

### **Gouvernance du conseil de la SAO**

De nombreuses politiques et pratiques en vigueur sont destinées à aider la SAO à tenir son engagement en matière de pratiques de gouvernance de premier ordre et de rendement du conseil. Les voici :

- un manuel de gouvernance disponible dans notre site Web;
- un programme complet de formation des membres du conseil de la SAO qui comprend l'accréditation externe des administrateurs, ainsi qu'un programme d'orientation interne sur le fonctionnement et la gouvernance du conseil de la SAO;
- une politique en matière d'indépendance des auditeurs externes;
- un code de déontologie détaillé qui aborde des sujets tels que les conflits d'intérêts, la responsabilité fiduciaire, la confidentialité et la protection de la vie privée;
- une politique en matière d'opérations personnelles ou d'initiés sur valeurs mobilières qui exige des membres du conseil, de la haute direction et des employés concernés qu'ils obtiennent une autorisation préalable pour leurs opérations personnelles sur valeurs mobilières;
- l'obligation pour les membres du comité d'audit de satisfaire à la norme de littératie financière;
- des processus de transparence et de responsabilisation comprenant des réunions régulières avec les participants au régime et les autres parties prenantes, ainsi que la communication précise et en temps voulu, sous forme imprimée ou électronique, des faits nouveaux. Les résumés des décisions du conseil et des comités de la SAO sont publiés dans le site Web d'OMERS.

Nous nous attendons à ce que le conseil de la SAO consacre en 2013 un temps considérable à la mise en œuvre des recommandations énoncées dans le rapport de 2012 de l'examineur.

De plus amples détails sur les pratiques de gouvernance de la SAO se trouvent dans le manuel de gouvernance de la SAO qui est disponible à l'adresse [www.omers.com](http://www.omers.com).

### **Composition du conseil de la SAO**

En 2009, la Société de promotion d'OMERS (SP) a établi le règlement administratif n° 13, qui désigne certains organismes promoteurs ayant le droit de proposer à la SP les noms de candidats au conseil de la SAO. Selon le règlement administratif n° 13 de la SP, le conseil de la SAO est composé de 14 membres proposés par les organismes suivants :

- Association des municipalités de l'Ontario (2 membres)
- Syndicat canadien de la fonction publique (Ontario) (2 membres)
- Ville de Toronto (1 membre)
- Electricity Distributors Association (1 membre)
- Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance (1 membre)
- Association ontarienne des commissions de services policiers (1 membre)
- Ontario Professional Fire Fighters Association (1 membre)
- Syndicat des employées et des employés de la fonction publique de l'Ontario (1 membre)
- Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (1 membre)
- Association des policiers de l'Ontario (1 membre)
- Représentants des retraités (1 membre)
- Conseils scolaires (1 membre) (avec alternance entre associations publiques et catholiques).

### **Nominations par le conseil de la SAO**

Le conseil de la SAO nomme le chef de la direction, qui ne compte pas parmi ses membres, ainsi que l'auditeur indépendant de la SAO et l'actuaire externe responsable de l'évaluation du régime et des questions connexes. Le conseil de la SAO dispose de son propre conseiller juridique externe indépendant qui peut le conseiller en cas de conflit.

### **Usages du conseil de la SAO**

Le conseil de la SAO tient régulièrement des séances à huis clos en l'absence de la direction. Il évalue également son rendement de manière régulière, à la fin des séances et chaque année. Il analyse régulièrement les compétences qui lui sont nécessaires pour surveiller les activités de la SAO et bien servir les intérêts des participants au régime.

### **Rémunération et frais des membres du conseil de la SAO**

La rémunération versée aux membres du conseil de la SAO est fixée par le règlement administratif n° 6 de la SP. En vertu de ce règlement, pour 2012, le président du conseil reçoit une rémunération totale de 70 000 dollars par an, tandis que les présidents des comités reçoivent des honoraires annuels de 17 800 dollars et les autres membres, des honoraires annuels de 12 800 dollars. En outre, tous les membres du conseil de la SAO, à l'exception de son président, perçoivent des indemnités (jetons de présence) de 750 dollars par réunion, à raison de 24 réunions par an au maximum.

Les audiences du sous-comité d'appel, qui se réunit au besoin pour entendre les appels déposés par des participants au régime, ne sont pas soumises à la limite de 24 réunions annuelles, et n'y sont pas comptabilisées.

Le tableau de la page 8 indique la rémunération versée aux membres du conseil de la SAO pour les réunions du conseil et des comités de la SAO, ainsi que d'autres frais admissibles en 2012 et les chiffres comparables de 2011.

### **Comités du conseil de la SAO**

En 2012, le conseil de la SAO comptait quatre comités permanents qui l'ont aidé à s'acquitter de ses responsabilités.

Dans le cadre de son examen régulier des processus en vue d'améliorer son fonctionnement, le conseil de la SAO a décidé que, à compter de juillet 2012, les activités du comité des placements, qui était un comité du conseil plénier, entreraient dans le mandat du conseil de la SAO et que les questions concernant les placements seraient désormais à l'ordre du jour des réunions ordinaires du conseil de la SAO.

Il fait également appel de temps à autre à des sous-comités pour s'occuper de situations spéciales.

### **Comité de la gouvernance**

Le comité de la gouvernance examine chaque année le mandat du conseil de la SAO et celui de chacun de ses comités. Il surveille les programmes d'orientation et de formation du conseil de la SAO, et a également pour responsabilité de mettre en œuvre des évaluations internes périodiques du rendement du conseil de la SAO. Il recommande les modifications à la gouvernance de la SAO nécessaires pour remédier aux problèmes d'efficacité, et il évalue les compétences requises du conseil de la SAO et recommande les compétences et l'expérience nécessaires pour le conseil. Le comité a également pour responsabilité d'examiner les politiques pertinentes relatives à la gouvernance, dont la politique de communication externe de la SAO.

### **Comité d'audit**

Le comité d'audit aide le conseil de la SAO à remplir ses obligations de surveillance dans les domaines suivants :

- intégrité du processus d'information financière et des états financiers;
- système de contrôles internes et examen de la présentation de l'information financière;
- système de gestion des risques et de gestion du risque de fraude;
- processus d'audit interne;
- audit externe des états financiers;
- processus de l'organisme pour surveiller la conformité aux lois et aux règlements, et au code de déontologie;
- dénonciation des abus (ligne d'assistance éthique) et enquêtes spéciales.

### **Comité des ressources humaines (CRH)**

Le rôle du comité des ressources humaines (anciennement le comité de la relève du leadership et de la rémunération) est d'aider le conseil de la SAO à remplir ses obligations de surveillance fiduciaire et ses obligations connexes en :

- attirant, motivant et retenant, au niveau de la haute direction, des leaders hors pair qui s'engagent à respecter l'énoncé de mission et les valeurs fondamentales de la SAO;
- supervisant un solide processus de planification de la relève pour le poste de chef de la direction;
- supervisant le rendement, la rémunération et les politiques de rémunération des hauts dirigeants.

### **Comité des services aux participants**

Le comité des services aux participants aide le conseil de la SAO à remplir ses obligations de surveillance fiduciaire et ses obligations connexes à l'égard de la capitalisation du régime et des politiques et stratégies d'administration des retraites, et à s'acquitter de ses responsabilités connexes en matière de surveillance, de conformité et d'atténuation des risques. Il s'occupe de la surveillance des activités de gestion dans des domaines importants des services de retraite et de l'administration des rentes, soit l'approbation des innovations en matière de rentes et des questions de stratégie, la surveillance des travaux de l'actuaire externe et la recommandation de l'évaluation actuarielle annuelle, y compris les hypothèses et les méthodes, au conseil de la SAO, ainsi que l'examen des stratégies de communication de la SAO, des projets importants en matière d'administration et des modifications des lois et règlements sur les régimes de retraite. Il tient également lieu d'organe de dernière instance pour les appels internes concernant les décisions du président qui régissent les droits à prestations aux termes des régimes de retraite d'OMERS.

### **Sous-comité d'appel**

Le sous-comité d'appel joue le rôle de tribunal d'appel pour les participants au régime qui font appel des décisions du président et chef de la direction (ou de ses délégués) au sujet de leurs droits à prestations de retraite. Le sous-comité d'appel tient des audiences et rend ses décisions dans le cadre des appels. Il retient les services d'un conseiller juridique externe indépendant pour lui venir en aide dans ses délibérations. À compter de 2013, il sera remplacé par un jury d'appel du comité des services aux participants.

### **Sous-comité du conseil mixte de la SAO**

Ce sous-comité, qui comprend quatre membres du conseil de la SAO, a été mandaté par le conseil de la SAO pour participer, à titre de représentant de ce conseil, au conseil mixte SAO/SP. Ce dernier a été créé après l'exécution de l'accord-cadre avec la SP en 2009, pour s'occuper de questions importantes pour l'une ou l'autre partie concernant la surveillance et la gouvernance des régimes de retraite d'OMERS, y compris l'accord-cadre.

### **Assiduité des membres du conseil de la SAO**

Le taux d'assiduité des membres du conseil et des comités en 2012 est détaillé à la page 9.

## Rémunération et frais des membres du conseil de la SAO

Pour l'exercice clos le 31 décembre

	Rémunération	2012 Frais <sup>i)</sup>	Rémunération	2011 Frais <sup>ii)</sup>
Rick Miller (président en 2012)	70 000 \$	73 118 \$	35 800 \$	42 125 \$
Bill Aziz	35 800 \$	19 663 \$	30 800 \$	13 352 \$
Monty Baker	30 800 \$	23 926 \$	-	-
Fred Biro	32 300 \$	19 916 \$	6 200 \$	1 146 \$
David Carrington	37 300 \$	2 894 \$	33 800 \$	3 788 \$
Richard Faber	35 800 \$	32 147 \$	35 800 \$	24 496 \$
Laurie Nancekivell	30 800 \$	26 172 \$	31 550 \$	7 594 \$
David O'Brien	35 800 \$	12 503 \$	35 800 \$	17 389 \$
James Phillips	35 800 \$	22 469 \$	30 800 \$	8 293 \$
John Sabo (président en 2011)	30 800 \$	22 216 \$	70 000 \$	39 076 \$
Eugene Swimmer	30 800 \$	26 248 \$	36 550 \$	17 787 \$
Leslie Thompson	35 800 \$	24 472 \$	31 550 \$	3 923 \$
Sheila Vandenberk	37 300 \$	22 982 \$	30 800 \$	20 914 \$
John Weatherup	30 800 \$	8 891 \$	30 800 \$	5 389 \$
Anciens membres du conseil	-	1 000 \$	63 400 \$	35 750 \$
Autres frais <sup>ii)</sup>	-	146 425 \$	-	149 871 \$
<b>Total</b>	<b>509 900 \$</b>	<b>485 042 \$</b>	<b>503 650 \$</b>	<b>390 893 \$</b>

i) Les indemnités de frais couvrent les frais professionnels remboursables habituels, y compris les indemnités de formation, de participation à des réunions et de communications, qui ont été engagés pour le compte de la SAO. Ces frais du conseil qui ont été engagés par des membres du conseil sont déclarés chaque année au comité d'audit.

ii) Les autres frais comprennent les frais de réunions du conseil en tant que groupe qui ne sont pas attribués individuellement par les administrateurs.

## Réunions du conseil/des comités en 2012

Administrateur <sup>9</sup>	Réunions du conseil de la SAO		Comité d'audit	Comité des placements	Comité de la gouvernance	Comité des ressources humaines	Comité des services aux participants	Réunions du conseil mixte		Comités (Total)		Taux de présence	
	Présence	%						Présence	Présence	Présence	Présence	Présence	Présence
Bill Aziz	23/23	100 %		(président) 5/6		4/4		7/7	16/17	94 %	39/40	98 %	
Monty Baker	19/23	83 %	4/4	6/6			6/6		16/16	100 %	35/39	90 %	
Fred Biro	23/23	100 %		6/6	7/7		6/6		19/19	100 %	42/42	100 %	
David Carrington	23/23	100 %	3/4	6/6					9/10	90 %	32/33	97 %	
Richard Faber <sup>ii)</sup>	23/23	100 %		6/6		4/4		(président) 7/7	17/17	100 %	40/40	100 %	
Rick Miller <sup>ii) iii)</sup>	23/23	100 %	3/4	5/6	7/7	4/4	6/6	7/7	32/34	94 %	55/57	96 %	
Laurie Nancekivell	22/23	96 %		5/6	6/7		6/6		17/19	89 %	39/42	93 %	
David O'Brien	18/23	78 %		4/6		(président) 3/4		5/7	12/17	71 %	30/40	75 %	
James Phillips	23/23	100 %	(président) 4/4	6/6		4/4			14/14	100 %	37/37	100 %	
John Sabo	22/23	96 %	4/4	6/6					10/10	100 %	32/33	97 %	
Eugene Swimmer	23/23	100 %	4/4	6/6			6/6		16/16	100 %	39/39	100 %	
Leslie Thompson	22/23	96 %		6/6	(présidente) 7/7				13/13	100 %	35/36	97 %	
Sheila Vandenberk	21/23	91 %		6/6	6/7		(présidente) 6/6		18/19	95 %	39/42	93 %	
John Weatherup	21/23	91 %		5/6	5/7	3/4			13/17	76 %	34/40	85 %	
<b>Taux de présence</b>		<b>95 %</b>	<b>92 %</b>	<b>93 %</b>	<b>90 %</b>	<b>92 %</b>	<b>100 %</b>	<b>93 %</b>	<b>93 %</b>		<b>94 %</b>		

i) Les administrateurs de la SAO ont également assisté à d'autres réunions facultatives, telles les réunions d'information du printemps et de l'automne, les séances conjointes de formation avec la SP, les séances d'orientation pour les nouveaux membres du conseil et des comités, la visite des installations de nos sociétés en portefeuille, les séances internes de formation et les mises à jour du président du conseil sur les réunions qui ont eu lieu en compagnie de l'examineur de 2012 et des coprésidents de la SP.

ii) A assisté à une série de six réunions à propos de l'examen de la gouvernance d'OMERS de 2012 et des recommandations de l'examineur au ministre des Affaires municipales et du Logement.

iii) Membre d'office des comités d'audit, de la gouvernance, des ressources humaines et des services aux participants

# Vote par procuration

Nous détenons des actions dans de nombreuses sociétés cotées en bourse dans le monde entier. L'actionnariat est assorti d'importants droits et responsabilités, en particulier le droit de vote aux assemblées générales.

Le vote par procuration est, pour une caisse de retraite, un atout important. Nous exerçons nos droits de propriété en votant par procuration et nous le faisons diligemment afin d'optimiser la valeur de nos placements à long terme.

Nous sommes convaincus que les sociétés bien gérées dont les pratiques de gouvernance sont rigoureuses offrent généralement une contribution positive au rendement des placements à long terme. À l'inverse, les sociétés mal gérées dont les pratiques de gouvernance sont mauvaises ont plus de chances d'accroître le risque de ne pas obtenir de rendement positif sur leurs placements à long terme.

Nos lignes directrices sur le vote par procuration contiennent des déclarations générales qui indiquent l'orientation probable de notre vote sur des questions particulières. Ces positions ne sont pas inflexibles, et nous pourrions tenir compte d'éventuelles circonstances atténuantes. Dans ce cas, notre vote ne sera pas forcément conforme aux recommandations. Ainsi, nous tenons compte des régimes de réglementation ou de gouvernance et des pratiques habituelles en vigueur dans différents territoires ou pays.

Nos lignes directrices sur le vote par procuration et nos décisions de vote pour les marchés canadiens et américains se trouvent dans notre site Web.

## **Lignes directrices sur le vote par procuration**

OMERS comprend les différents rôles et responsabilités des actionnaires, des administrateurs et des dirigeants dans le système de gouvernance d'entreprise. Par conséquent, en exerçant nos droits de vote, nous ne cherchons pas à gérer les sociétés dont nous sommes actionnaires. OMERS considère que son droit de vote est un outil important qui lui permet d'exprimer son avis et d'influencer la direction et le conseil d'administration sur la façon dont la société est gérée et surveillée.

Nos lignes directrices sur le vote par procuration se fondent sur un certain nombre de principes clés :

### Conseil d'administration

De bonnes pratiques de gouvernance favorisent l'efficacité et l'indépendance des conseils d'administration.

### Rémunération des dirigeants et des administrateurs

La rémunération des dirigeants doit être raisonnable et établie en fonction du rendement, et elle doit être structurée de manière à aligner les intérêts des dirigeants sur les intérêts à long terme des actionnaires.

### Protection contre les prises de contrôle

Les régimes de droits de souscription devraient permettre au conseil d'administration et à la direction de répondre aux offres publiques d'achat de manière à augmenter la valeur à long terme pour les actionnaires.

### Droits des actionnaires

Les structures d'actions doivent soutenir le principe fondamental selon lequel le droit de vote est lié à la participation, dans la proportion d'une voix par action.

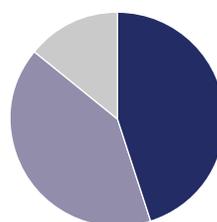
### Facteurs environnementaux, sociaux et relatifs à la gouvernance

Les sociétés qui appliquent des normes éthiques et environnementales rigoureuses et respectent leurs employés, les droits de la personne et les communautés où elles sont implantées ont un meilleur rendement financier à long terme.

### Votes par procuration

En 2012, nous avons participé à un total de 18 575 scrutins dans le cadre de 1 669 assemblées d'actionnaires à l'échelle mondiale. Au Canada, nous avons participé à 2 701 scrutins dans le cadre de 258 assemblées d'actionnaires. À l'étranger, nous avons participé à 7 559 scrutins aux États-Unis et à 8 315 scrutins hors de l'Amérique du Nord dans le cadre de 1 411 assemblées d'actionnaires.

### Points votés par procuration



- 8 315 Hors Amérique du Nord
- 7 559 États-Unis
- 2 701 Canada

# Équipe de haute direction

## Équipe de gestion intégrée



**Michael Nobrega**  
Président et chef de la direction



**Warren Bell**  
Vice-président directeur  
et chef des ressources humaines



**Jennifer Brown**  
Vice-présidente directrice  
et chef des services de retraite



**G. Blair Cowper-Smith**  
Vice-président directeur  
Affaires générales et  
chef des services juridiques



**Patrick Crowley**  
Vice-président directeur  
et chef de la direction financière



**Rodney Hill**  
Vice-président directeur  
et chef auditeur



**Michael Latimer**  
Vice-président directeur  
et chef des placements

## Équipe de gestion des placements



**Jacques Demers**  
Président et chef de la direction  
OMERS Strategic Investments



**James Donegan**  
Président et chef de la direction  
OMERS Capital Markets



**Blake Hutcheson**  
Président et chef de la direction  
Oxford Properties Group



**Paul G. Renaud**  
Président et chef de la direction  
OMERS Private Equity



**Michael Rolland**  
Président et chef de la direction  
Borealis Infrastructure

# Conseil d'administration



**Rick Miller**  
Président du conseil



**Bill Aziz**



**Monty Baker**



**Frederick Biro**



**David Carrington**



**Richard Faber**



**Laurie Nancekivell**



**David O'Brien**



**James Phillips**



**John Sabo**



**Eugene Swimmer**



**Leslie Thompson**



**Sheila Vandenberg**



**John Weatherup**

# Rapport de gestion 2012

## Table des matières

<b>16</b>	<b>Vision et stratégie</b>
<b>18</b>	<b>Plan stratégique global</b>
<b>20</b>	<b>La SAO en résumé</b>
20	Analyse des résultats de 2012
20	Aperçu économique de 2012
21	Aperçu du rendement des placements
23	Rendement des indices de référence
24	Actif net des régimes
25	Actifs sous gestion
25	Frais de gestion des placements et d'administration des rentes
25	Dette
26	Répartition de l'actif du régime
27	Répartition par catégorie d'actifs
27	Examen des contrôles internes
<b>28</b>	<b>Les régimes de retraite d'OMERS</b>
28	Régime de retraite principal d'OMERS
29	Convention de retraite
29	Régime complémentaire d'OMERS pour les policiers, les pompiers et les auxiliaires médicaux
30	État de la capitalisation du régime
35	Services de retraite d'OMERS
<b>40</b>	<b>Les caisses</b>
42	OMERS Capital Markets
48	OMERS Private Equity
52	Borealis Infrastructure
56	Oxford Properties Group
60	OMERS Strategic Investments
<b>62</b>	<b>Gestion des risques</b>
<b>67</b>	<b>Conventions comptables critiques</b>

La Société d'administration d'OMERS (SAO) est l'administrateur des régimes de retraite d'OMERS (régimes de retraite d'OMERS ou régimes) au sens de la Loi de 2006 sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (loi sur OMERS). Les régimes de retraite d'OMERS comprennent le régime de retraite principal d'OMERS (régime principal ou régime), la convention de retraite (CR) associée au régime et le régime complémentaire d'OMERS pour les policiers, les pompiers et les auxiliaires médicaux (régime complémentaire). Les cotisations facultatives supplémentaires (CFS) sont offertes aux participants au régime dans le cadre du régime principal. La SAO est chargée de l'administration des régimes de retraite d'OMERS et de l'investissement des fonds du régime, de la CR et du régime complémentaire (collectivement, la caisse ou les caisses). Les caisses sont gérées par les entités suivantes : OMERS Capital Markets (placements sur les marchés publics, prêts hypothécaires et titres de créance privés), OMERS Private Equity (actions de sociétés fermées), Borealis Infrastructure (infrastructure), Oxford Properties Group (biens immobiliers) et OMERS Strategic Investments (placements stratégiques dans toutes les catégories d'actifs) (collectivement, les entités de placement). Dans ce rapport de gestion dont la responsabilité incombe à la direction de la SAO (direction) et qui doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés de la SAO, la direction analyse la situation financière des régimes, leurs résultats d'exploitation ainsi que leur contexte opérationnel au 21 février 2013. Le comité d'audit et le conseil d'administration (conseil) de la SAO ont examiné et approuvé le contenu du présent rapport de gestion.

Outre les données historiques, la présente section renferme des énoncés prospectifs à l'égard de la stratégie, des objectifs, des perspectives et des attentes de la direction. Les énoncés prospectifs sont précédés de verbes tels « croire », « prévoir », « pouvoir », « avoir l'intention », « continuer » et « estimer », ou des variations de tels mots et phrases, indiquant que certaines mesures ou certains événements ou résultats « peuvent être », « pourraient être » ou « seront » entrepris ou atteints. Du fait de leur nature, ces énoncés sont assujettis à des risques et incertitudes, de sorte que les résultats réels peuvent différer des attentes exprimées dans les énoncés. Les énoncés prospectifs formulés dans la présente section représentent l'opinion de la direction à la date du présent rapport et la SAO ne s'engage pas à mettre à jour ni à réviser ces énoncés en raison d'informations nouvelles, d'événements futurs ou pour toute autre raison.



## Vision et stratégie

Nous avons un objectif clair et prioritaire : tenir la promesse faite à nos retraités actuels et futurs en matière de retraite.

Nous travaillons en équipe en quête d'un niveau de rendement inégalé qui nous permettra d'atteindre cet objectif, à savoir :

- produire des rendements suffisants à long terme en investissant l'actif des caisses;
- fournir à nos participants et employeurs des services d'administration des rentes d'excellente qualité, dont le plus important est le versement des prestations mensuelles aux retraités.



Notre vision est axée sur quatre domaines clés qui font partie intégrante de nos stratégies et décisions :

### **Mener**

Être le leader du secteur des caisses de retraite.

Nous ne visons rien de moins que la tête du secteur des caisses de retraite. Pour y parvenir, nous devons nous hisser à long terme dans le premier quartile pour le rendement des placements et établir la norme de notre secteur en matière de service aux participants au régime et aux employeurs.

### **Servir**

Offrir des services de retraite hors pair à nos participants et employeurs.

Les services aux participants au régime sont l'une de nos priorités et l'une de nos principales forces.

### **Performer**

Fournir une gestion haut de gamme des placements.

Nous reconnaissons l'importance de produire des rendements corrigés du risque supérieurs à long terme. Cela signifie des rendements supérieurs tout en étant conscients des mesures que nous prenons pour assurer la sécurité des retraites.

### **Croître**

Attirer des co-investisseurs et des employeurs grâce à notre leadership.

La croissance n'est pas un objectif en soi, mais elle permet d'étendre la diversité et l'envergure des occasions de placement que nous pouvons envisager, ce qui fait augmenter le rendement et nous permet d'améliorer nos services au profit de tous les participants.

# Plan stratégique global

Le plan stratégique global 2012-2016 d'OMERS est le produit conjoint du conseil et de la direction de la SAO. Processus consultatif de planification stratégique à l'origine, il a évolué pour devenir une vision partagée.

Le plan stratégique est le reflet de la recherche et des initiatives à la pointe du secteur qu'a élaborées la direction. Il tient compte des échanges ouverts et transparents qui ont lieu au moins six fois par année entre les membres du conseil et la direction, lorsque des rapports d'étape détaillés sont officiellement présentés au conseil. La liaison continue entre le président du conseil et le chef de la direction de la SAO est axée systématiquement sur la stratégie.

Comme d'habitude, le conseil et la direction ont fait preuve d'un grand esprit de collaboration, conformément aux meilleures pratiques en matière de gouvernance. En février 2012, les membres du conseil ont défini les grands enjeux qui allaient orienter les discussions sur la planification stratégique de 2012, en particulier l'état de capitalisation d'OMERS, les tendances macroéconomiques mondiales et leurs répercussions sur la stratégie de placement d'OMERS, ainsi que l'incidence de la réforme éventuelle des pensions au Canada et les occasions qui en découleront.

En avril 2012, le conseil a passé beaucoup de temps à discuter d'une ébauche du plan stratégique; il en a approuvé la version définitive en juin 2012.

Le plan stratégique est un document en évolution constante. Ses principaux piliers sont restés stables au cours de ces cinq dernières années, mais, chaque année, des initiatives et enjeux nouveaux et révisés font leur apparition tandis que d'autres initiatives sont retirées du plan à l'issue de recherches et de contrôles diligents. De plus, des événements indépendants de notre volonté qui se produisent sur la scène nationale et à l'étranger se répercutent sur le contenu et le ton de notre stratégie. Tout au long de l'exercice, le conseil reçoit des comptes rendus d'information et est sollicité pour approuver certaines initiatives, afin que la direction puisse les mettre en œuvre.

Les six piliers du plan stratégique de la SAO sont les suivants :

## 1. Politique de répartition de l'actif

Notre politique de répartition de l'actif repose sur notre conviction qu'à long terme, une répartition de l'actif qui accorde une plus grande place aux placements sur les marchés privés est plus apte à générer un rendement solide et prévisible et à produire des rentrées de fonds constantes à moindre risque afin de répondre aux besoins de capitalisation du régime. Cette politique de répartition de l'actif approuvée par le conseil fixe les objectifs et les fourchettes des placements sur les marchés publics et privés. Notre stratégie de placement à long terme consiste à faire passer et à maintenir la part de nos placements sur les marchés publics, sous forme d'actions de sociétés ouvertes et de placements productifs d'intérêts, à environ 53 pour cent de l'actif net lié aux placements du régime, les 47 pour cent restants étant constitués de placements sur les marchés privés, sous forme d'actions de sociétés fermées, d'infrastructure et d'immobilier.

À la fin de 2012, les placements du régime sur les marchés publics représentaient 59,9 pour cent de l'actif net lié aux placements, et les placements sur les marchés privés 40,1 pour cent de l'actif net lié aux placements. Les placements sur les marchés privés sont en baisse par rapport à 42,4 pour cent au 31 décembre 2011 en raison de la hausse du cours des actions sur les marchés publics, de la vente de certains placements sur les marchés privés et des rendements élevés des placements sur les marchés privés. Étant donné les importantes occasions de placement qui apparaissent sur les marchés privés, notre objectif est de parvenir à 47 pour cent de placements sur les marchés privés d'ici 2016.

## 2. Gestion active et directe de l'actif

Nous faisons des progrès considérables dans la gestion active d'une partie croissante des placements d'OMERS à l'interne dans le but d'améliorer les rendements et de réduire les coûts de placement. Les principales forces motrices de cette action sont une gestion de plus en plus active et directe des actions de sociétés étrangères cotées en bourse et des actions de sociétés fermées. Notre objectif à long terme est de gérer directement 95 pour cent de l'actif total des caisses. La réalisation de cet objectif devrait dégager une économie nette de plus de 173 millions de dollars sur la période 2008-2013. À la fin de 2012, nous avons déjà économisé 129 millions de dollars. Au 31 décembre 2012, l'actif total des caisses sous gestion interne était de 88,3 pour cent comparativement à 83,8 pour cent à la fin de 2011. Cette progression est attribuable aux efforts de mise en œuvre assidus d'OMERS Capital Markets aussi bien que d'OMERS Private Equity.

## 3. Accès aux capitaux canadiens

Fondée en 2009, OMERS Investment Management (OIM) a pour principal objectif de réunir des capitaux canadiens à partir d'autres régimes de retraite et d'autres clients admissibles. En accédant à des capitaux canadiens pour élargir son assise financière, OMERS sera en mesure de poursuivre sa quête de placements attrayants au profit des participants au régime d'OMERS. OIM a considérablement accru la reconnaissance dont jouissent les capacités de placement d'OMERS au Canada, plus particulièrement en ce qui concerne ses

## Plan stratégique global

stratégies à l'égard des marchés privés. Ayant nettement intensifié ses efforts de marketing au cours de l'exercice, OIM en était, au 31 décembre 2012, à l'étape de discussions avancées avec des parties intéressées pour que leurs caisses profitent du rendement annuel de placement du régime principal d'OMERS ou du rendement d'une entité de placement en particulier. Au début de 2013, OIM a conclu sa première transaction avec une autre caisse de retraite canadienne en vue de lui donner accès au taux de rendement des actifs d'infrastructure d'OMERS que gère Borealis Infrastructure.

En novembre 2012, le ministère des Finances de l'Ontario a publié un rapport intitulé « Faciliter la gestion d'actifs mis en commun pour les établissements du secteur public de l'Ontario » (le rapport Morneau). Le rapport Morneau fait ressortir une occasion pour les petites caisses de retraite du secteur public de tirer parti de la mise en place d'un cadre de mise en commun qui permettrait : i) de réduire les dédoublements et les coûts, ii) d'élargir l'accès aux autres catégories d'actifs, iii) d'améliorer les pratiques de gestion des risques et iv) de favoriser la diversification des portefeuilles. Le cadre proposé permettrait aux établissements de conserver la responsabilité fiduciaire et le contrôle des décisions liées à la répartition des actifs, de créer et d'offrir une « famille de fonds communs à participation unitaire », de fonctionner sans lien de dépendance avec le gouvernement de l'Ontario et de bénéficier d'une gouvernance et d'une gestion des risques exceptionnelles. OIM offre une excellente plateforme pour saisir cette occasion et nous nous attendons à ce que nos efforts de marketing ciblés permettent d'élargir l'assise financière d'OMERS.

Le programme de cotisations facultatives supplémentaires (CFS), qui a été lancé avec succès le 1<sup>er</sup> janvier 2011, ne cesse de croître. À son deuxième anniversaire, les CFS s'élevaient à 170 millions de dollars. Ce sujet est abordé en plus grand détail à la page 37 du présent rapport annuel.

Nous continuons de chercher à convaincre les employeurs traditionnels et associés de se joindre à OMERS ou, s'ils ont déjà des régimes en vigueur, de les intégrer à OMERS. Le projet de loi 236 (*Loi de 2010 modifiant la Loi sur les régimes de retraite*) facilite de tels transferts d'actifs. Le règlement d'application de cette loi, dont la publication est prévue au début de 2013, devrait faciliter la mise en œuvre de cette initiative.

#### 4. Accès aux capitaux étrangers

OMERS Strategic Investments (OSI) dirige notre action en vue d'accéder aux capitaux étrangers. OSI a créé Global Strategic Investment Alliance (la GSIA) pour qu'OMERS puisse tirer parti de son capital ainsi que de nouvelles sources de capitaux provenant de co-investisseurs institutionnels à long terme ayant des vues similaires en Amérique du Nord, en Europe, en Asie-Pacifique et au Moyen-Orient. Grâce à la GSIA, OMERS a la capacité accrue de trouver des placements privilégiés de grande envergure sur les marchés privés, principalement en Amérique du Nord et en Europe de l'Ouest, tout en tirant profit de son savoir-faire en matière de gestion des placements. À son lancement en avril 2012, la GSIA a bénéficié de la participation de la Pension Fund Association et d'un consortium dirigé par Mitsubishi Corporation, deux entités japonaises, et d'OMERS. En 2013, la SAO compte mettre la dernière main au premier placement de la GSIA et accroître la taille de cette dernière en y ajoutant de nouveaux membres.

Rosewater Global Limited (Rosewater), une nouvelle entité fondée en 2012, remplit le rôle d'administrateur de la GSIA, qu'elle a la responsabilité d'administrer avec efficacité et efficience pour tous ses membres.

#### 5. Occasions de placement stratégiques

Établie par l'entremise d'OSI, la marque OMERS Worldwide est une marque mondiale unificatrice qui vise à aider les entités de placement à trouver des placements mondiaux. Nous continuons, en tant qu'investisseur, de créer une empreinte mondiale : i) en constituant un réseau de bureaux dans les grands centres financiers, ii) en accroissant la reconnaissance du capital intellectuel de toute l'entreprise sous la marque OMERS Worldwide, par le biais d'une stratégie proactive dans les médias et iii) en faisant connaître notre initiative de la GSIA par la participation aux principales conférences d'affaires et la création de liens avec les leaders du monde des affaires et des gouvernements.

OMERS Ventures, qui a été lancée en 2011, a pour mandat de faire des placements en capital-risque, tout au long du cycle financier d'une société, de l'amorçage aux stades ultérieurs de la maturité. En 2012, cette entité a investi au total plus de 110 millions de dollars dans un certain nombre de grandes sociétés de technologie au Canada avec, pour objectif, d'améliorer la capacité de ces entreprises à acquérir une envergure mondiale, ce qui sera pour OMERS une source de rendements importants.

#### 6. Obstacles à la croissance

La SAO continue de collaborer avec le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et d'autres parties intéressées du secteur canadien des régimes de retraite en vue du retrait des règles restrictives qui font obstacle à la croissance d'OMERS. Ces dernières années, la SAO a réussi à faire modifier plusieurs de ces règles restrictives.

D'autres obstacles à la croissance demeurent, en particulier l'interdiction d'adhérer au régime imposée par le règlement aux employés des entités de placement d'OMERS. Le projet de loi 135 a modifié la loi sur OMERS pour permettre la participation des entités de placement d'OMERS au régime, mais cette disposition ne sera proclamée qu'après l'adoption des changements à l'article 8514 du Règlement (fédéral) de l'impôt sur le revenu, ce moment étant incertain. Nous pensons que cette initiative renforce l'alignement de nos équipes de placement sur les objectifs généraux du régime.

Depuis l'annonce en 2011 par le ministre des Finances du Canada de l'intention du gouvernement fédéral d'aller de l'avant avec les régimes de retraite agréés collectifs (RRAC), le gouvernement de l'Ontario a annoncé à son tour, dans son budget de mars 2012, qu'il allait collaborer avec les autres provinces et le gouvernement fédéral à l'élaboration du modèle des RRAC. La SAO continue de surveiller l'évolution de ces régimes à l'échelle provinciale pour faire en sorte qu'OMERS ne soit pas désavantagé ni privé de la possibilité d'être un fournisseur admissible de RRAC.

# La SAO en résumé

## Analyse des résultats de 2012

### Objectif de placement

Notre objectif de placement consiste à tenir la promesse en matière de retraite et à accroître le surplus de richesse. Pour tenir la promesse faite à nos retraités actuels et futurs, nous devons obtenir de nos placements un rendement net correspondant à 6,5 pour cent (rendement réel de 4,25 pour cent plus taux d'inflation de 2,25 pour cent) ou plus sur les catégories d'actifs dans lesquelles nous investissons, moyennant un niveau de risque acceptable.

### Méthode de gestion

Définir une stratégie de répartition de l'actif et une stratégie de placement pour atteindre les objectifs de placement du régime.

### Rendement en 2012

Rendement brut total du régime de 10,03 pour cent (rendement net de 9,50 pour cent) comparativement à un rendement brut de 9,75 pour cent pour l'indice de référence et ce, dans notre fourchette cible stratégique de 7 à 11 pour cent de rendement.

Rendement de 11,84 pour cent du fonds d'investissement de la CR contre un rendement de 12,21 pour cent pour l'indice de référence.

### Aperçu économique de 2012

Les marchés boursiers ont été marqués en 2012 par plusieurs événements qui ont grandement modifié l'appétit des investisseurs pour le risque. L'exercice 2012 avait promis d'être riche en surprises d'ordre politique et économique. Les investisseurs étaient confrontés à l'issue incertaine de l'élection américaine, à la crise de la dette des États européens qui commençait à se répandre en dehors de la Grèce et au ralentissement de l'économie américaine et mondiale.

Dans l'ensemble, les données économiques venant des États-Unis en 2012 n'étaient pas très encourageantes, avec un taux de chômage qui est demeuré obstinément élevé tout au long de l'exercice et une croissance du PIB qui laissait entrevoir un ralentissement économique. Sur la scène politique, les acteurs du marché ont connu l'incertitude jusqu'à l'élection présidentielle et ensuite, ils se sont intéressés aux conséquences du « mur budgétaire » en cas d'inaction du gouvernement américain – annulation des allègements d'impôt et application de réductions de dépenses – qui entreraient en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Le taux de croissance annuelle de la Chine ayant chuté pendant sept trimestres consécutifs jusqu'au troisième trimestre de 2012, la banque centrale de la Chine a été amenée à réduire ses taux d'intérêt plusieurs fois en 2012.

Le climat d'investissement mondial était, au mieux, fragile. Au début de l'exercice, les investisseurs se sont préparés encore une fois à des risques de fluctuations des marchés ressemblant à 2011, mais, grâce aux interventions sans précédent des banques centrales du monde entier en 2012, ceux qui ont gardé leurs placements en actions ont connu une année fructueuse. Sur la scène internationale, les grands marchés boursiers ont enregistré des gains impressionnants en 2012, surtout en raison de la poursuite des mesures d'assouplissement des banques centrales : l'indice S&P 500, l'indice DAX (Allemagne), l'indice CAC (France) et l'indice TOPIX (Japon) ont tous eu des rendements à deux chiffres tandis que l'indice S&P/TSX clôturait 2012 en hausse de quatre pour cent. La progression plus modeste du TSX était surtout attribuable au secteur financier, mais contrecarrée par les rendements négatifs des secteurs des ressources.

Comme les taux d'intérêt sont restés toujours très près de leurs bas niveaux historiques, les indices de titres à revenu fixe ont affiché des rendements beaucoup plus bas que ces dernières années. OMERS a poursuivi sa stratégie de surpondération des titres à revenu fixe afin de préserver le capital dans un climat mondial d'incertitude persistante, et de garder assez de liquidités pour satisfaire aux besoins de financement des placements sur les marchés privés.

## La SAO en résumé

**Aperçu du rendement des placements**

Par l'entremise de nos entités de placement, nous investissons dans plusieurs catégories d'actifs – marchés publics, actions de sociétés fermées, infrastructure et biens immobiliers – au Canada et dans le reste du monde.

Entité de placement	Principale catégorie d'actifs
OMERS Capital Markets	Marchés publics, dont titres productifs d'intérêts, hypothèques commerciales, obligations à rendement réel et actions de sociétés ouvertes
OMERS Private Equity	Actions de sociétés fermées par le biais de placements directs et indirects (fonds)
Borealis Infrastructure	Infrastructure par le biais de placements directs
Oxford Properties Group	Biens immobiliers par le biais de placements directs
OMERS Strategic Investments	Placement direct d'actifs stratégiques de n'importe quelle catégorie d'actifs ne faisant pas partie du mandat des autres entités de placement, mais revêtant quand même un intérêt particulier pour la caisse

Nos entités de placement sont décrites plus en détail à partir de la page 41 du présent rapport annuel.

D'après le revenu de placement avant les primes de rendement et frais de gestion de fonds des gestionnaires externes et les frais de gestion des placements, les rendements des placements du régime et de la CR en 2012 et 2011 ont été les suivants :

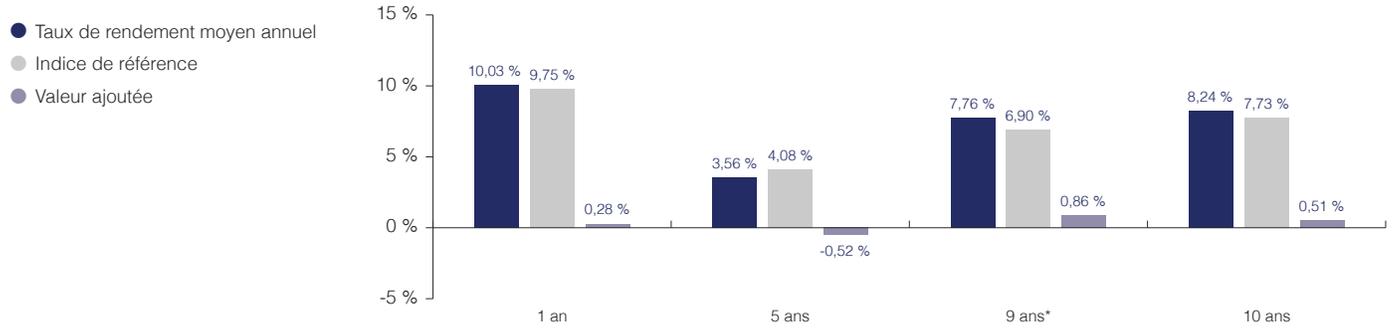
Taux de rendement et indices de référence	2012		2011	
	Taux de rendement	Indice de référence	Taux de rendement	Indice de référence
Pour l'exercice clos le 31 décembre				
OMERS Capital Markets	7,50 %	8,74 %	-0,22 %	1,26 %
OMERS Private Equity	19,17 %	22,09 %	7,23 %	-5,58 %
Borealis Infrastructure	12,68 %	8,60 %	8,79 %	8,00 %
Oxford Properties	16,91 %	7,15 %	8,40 %	6,83 %
OMERS Strategic Investments	-10,13 %	8,70 %	7,24 %	6,90 %
Total – placements – marchés privés	13,79 %	11,38 %	8,20 %	4,50 %
Total – caisse du régime principal <sup>i)</sup>	10,03 %	9,75 %	3,17 %	2,52 %
Fonds d'investissement de la CR <sup>ii)</sup>	11,84 %	12,21 %	-2,42 %	-2,43 %

- i) Les rendements des entités de placement tiennent compte des résultats des opérations de couverture du risque de change du régime avec des contreparties externes. Avant 2012, les opérations de couverture pour les entités de placement sur les marchés privés étaient basées sur les transactions internes. Pour tous les exercices, le rendement total du régime tient compte des résultats des opérations de couverture du risque de change du régime.
- ii) Exclut le solde de l'impôt remboursable de la CR auprès de l'Agence du revenu du Canada. Compte tenu du solde de l'impôt remboursable, le rendement de la CR était de 5,47 % (-1,25 % en 2011).

Le régime principal a affiché un rendement total des placements de 10,03 pour cent en 2012, soit 28 points de base au-dessus de l'indice de référence, qui était à 9,75 pour cent, alors que le fonds d'investissement de la CR a gagné 11,84 pour cent par rapport à 12,21 pour cent pour l'indice de référence. Le rendement brut d'OMERS Capital Markets, qui se chiffrait à 7,50 pour cent, était inférieur de 124 points de base à celui de l'indice de référence, mais le rendement total des placements sur les marchés privés (13,79 pour cent) a surpassé de 241 points de base l'indice de référence, ce qui prouve l'efficacité de la répartition de l'actif et de la gestion directe, les composantes du plan stratégique. En 2003, nous avons adopté une politique de répartition de l'actif consistant à attribuer une partie accrue de notre actif aux placements sur les marchés privés. Depuis lors, le régime a gagné un revenu de placement total de plus de 30 milliards de dollars, pour un rendement de placement annuel moyen de 7,76 pour cent. Nos rendements au cours de cette période de neuf ans ont dépassé les rendements de l'indice de référence, ce qui a fait monter de 3,3 milliards de dollars la valeur de la caisse. Le taux de rendement, l'indice de référence et la valeur ajoutée par nos spécialistes en placement au cours des périodes de un, cinq, neuf et dix ans sont indiqués dans le graphique ci-dessous :

**Taux de rendement et rendement de l'indice de référence (%)**

Pour la période close le 31 décembre 2012



\* Période écoulée depuis l'adoption en 2003 de la politique de répartition de l'actif. Pendant cette période de neuf ans, les placements sur les marchés privés ont augmenté de 18,4 % de la caisse en 2004 à 40,1 % à la fin de 2012.

## La SAO en résumé

**Rendement des indices de référence**

Nous mesurons le rendement de chacune des catégories d'actifs d'OMERS Capital Markets et d'OMERS Private Equity par rapport à des indices de référence établis par le conseil qui tiennent compte des résultats des marchés sur lesquels nous investissons; pour Borealis Infrastructure, Oxford Properties Group et OMERS Strategic Investments, le rendement est mesuré par rapport à un indice de référence de rendement absolu établi par le conseil au début de chaque exercice. Nous élaborons un indice de référence pour l'ensemble des activités de placement en regroupant et en pondérant les indices de référence de toutes les entités. Le conseil de la SAO examine et approuve nos indices de référence. Notre but est d'obtenir des rendements qui égalent ou dépassent ces indices de référence. Lorsque nous dépassons l'indice de référence, nos gestionnaires de placement ajoutent de la valeur au portefeuille, en sus du rendement cible de la catégorie d'actifs ou du rendement boursier que rapportent les placements passifs. Les indices de référence utilisés sont les suivants :

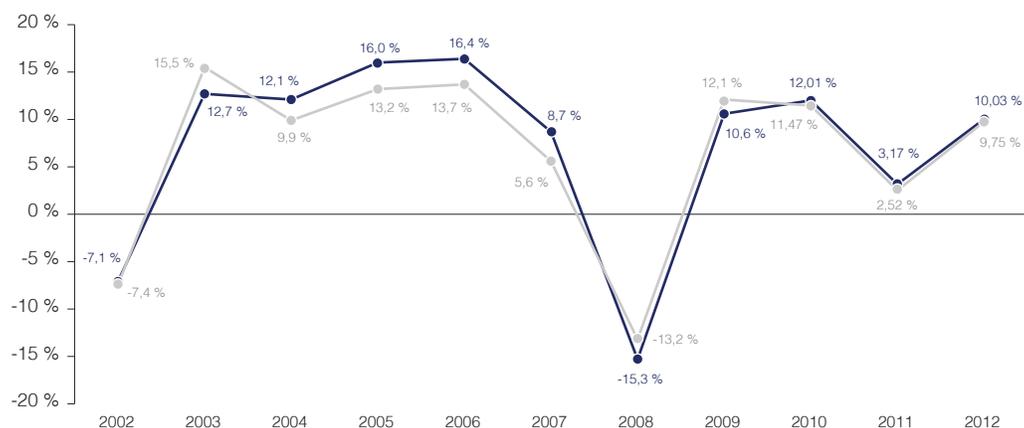
Entité	Indice de référence
OMERS Capital Markets	
Revenu fixe	Indice de référence mixte : bons du Trésor à 30 jours DEX et indice universel DEX
Obligations à rendement réel	Indice des obligations à rendement réel DEX
Actions de sociétés ouvertes canadiennes	Indice de référence mixte : indice composé S&P/TSX et indice S&P/TSX 60
Actions étrangères	Indice de référence mixte : indice MSCI tous pays, hors Canada et É.-U., et indice MSCI États-Unis toutes capitalisations
OMERS Private Equity	Total des indices Russell mondiaux ajustés en fonction des expositions géographiques et sectorielles, plus une prime d'illiquidité et d'endettement; des crédits mezzanines en fonction d'un indice de référence de rendement absolu
Borealis Infrastructure, Oxford Properties Group et OMERS Strategic Investments	Rendement absolu fixé au début de chaque exercice en fonction des plans d'exploitation approuvés par le conseil
Ensemble de la caisse <sup>1)</sup>	Indice moyen pondéré des indices de référence des entités de placement
Fonds d'investissement de la CR	L'indice moyen pondéré du fonds d'investissement de la CR est composé à 5 pour cent de l'indice des bons du Trésor à 30 jours DEX, à 23,75 pour cent de l'indice composé S&P/TSX, à 23,75 pour cent de l'indice MSCI EAFE (capitalisation moyenne à grande) et à 47,50 pour cent de l'indice MSCI États-Unis toutes capitalisations

i) Le rendement de l'ensemble de la caisse est mesuré par rapport à l'indice composé libellé en dollars canadiens obtenu par le rendement total des indices de référence de chaque entité de placement, à l'aide de la pondération déterminée par la politique de répartition de l'actif de la caisse.

**Taux de rendement annuel et indice de référence (%)**

Pour l'exercice clos le 31 décembre

● Taux de rendement  
● Indice de référence



**Actif net des régimes**

Au 31 décembre 2012, l'actif net de la SAO s'élevait à 60 767 millions de dollars, soit l'actif net lié aux placements de 61 467 millions de dollars, plus l'actif net lié aux rentes de 205 millions de dollars, moins le montant à payer aux caisses administrées de 905 millions de dollars.

**Actif net**

(en millions de dollars)

Au 31 décembre

	<b>2012</b>	2011
Actif net lié aux placements	<b>61 467 \$</b>	55 702 \$
Actif net lié aux rentes <sup>i)</sup>	<b>205</b>	209
À payer aux caisses administrées	<b>(905)</b>	(828)
	<b>60 767 \$</b>	55 083 \$

i) L'actif net lié aux rentes comprend les cotisations à recevoir, d'autres éléments d'actif et d'autres éléments de passif.

L'actif net a augmenté de 5 684 millions de dollars, soit 10,3 pour cent, comparativement à une hausse de 1 734 millions de dollars, soit 3,3 pour cent, en 2011. L'augmentation enregistrée en 2012 est surtout attribuable au rendement des placements dans toutes les catégories de placement et à l'excédent de cotisations par rapport aux versements de prestations et aux frais d'administration des rentes.

**Évolution de l'actif net**

(en millions de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 décembre

	<b>2012</b>	2011
Actif net au début de l'exercice	<b>55 083 \$</b>	53 349 \$
Variations attribuables aux opérations de placement	<b>5,200</b>	1,363
Variations attribuables aux opérations sur rentes	<b>484</b>	371
<b>Actif net à la clôture de l'exercice</b>	<b>60 767 \$</b>	55 083 \$

## La SAO en résumé

**Actifs sous gestion**

L'obtention et la gestion de capitaux de tiers nous permettent d'atténuer le risque en diversifiant le capital investi par OMERS dans un plus grand nombre d'actifs de grande envergure, ce qui permet un contrôle économique et de gouvernance proportionnellement plus important sur les placements. Les actifs sous gestion s'élevaient à 88,1 milliards de dollars au 31 décembre 2012 par rapport à 78,2 milliards de dollars au 31 décembre 2011; ils ont progressé de plus de 37 pour cent depuis le 31 décembre 2008, au plus fort de la crise financière, alors qu'ils s'élevaient à 64 milliards de dollars.

(en milliards de dollars) Pour l'exercice clos le 31 décembre	2012	2011
Actif net	<b>60,8 \$</b>	55,1 \$
<b>Rajouter :</b>		
Dette consolidée	<b>8,5</b>	7,2
Dette dans des placements contrôlés	<b>8,0</b>	7,6
Capitaux de tiers <sup>i)</sup>	<b>7,4</b>	6,4
Autres éléments de passif	<b>3,4</b>	1,9
<b>Total des actifs sous gestion</b>	<b>88,1 \$</b>	78,2 \$

i) Représente la part brute de capital appartenant à des tiers dont OMERS détient le contrôle économique et de gouvernance et qu'OMERS détient à plus de 50 % dans son capital investi et dans des fonds administrés au nom d'autres régimes de retraite.

**Frais de gestion des placements et d'administration des rentes**

Des frais d'administration sont engagés pour l'administration directe des rentes, la gestion directe des placements et les services généraux. Les frais d'administration directe des rentes représentent les frais de services directs aux employeurs et aux participants aux régimes de retraite d'OMERS. Les frais de gestion directe des placements représentent les frais des entités de placement qui gèrent les placements d'OMERS. Les frais de services généraux comprennent principalement les frais des systèmes informatiques de l'organisme, les charges comptables, les frais juridiques et d'autres frais de gouvernance engagés en soutien de l'administration des rentes ou de la gestion des placements. Ces frais sont répartis entre les rentes et les placements en fonction d'une estimation de l'utilisation des ressources.

Les frais de gestion des placements ont légèrement augmenté, de 264 millions de dollars en 2011 à 265 millions de dollars en 2012. Les frais de gestion des placements, y compris les primes de rendement des gestionnaires externes qui sont comptabilisées comme revenu de placement, représentent un ratio de frais de gestion des placements de 53 points de base pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, contre 58 points de base en 2011. Les frais de gestion des placements sont influencés par les hausses de salaire et de prestations, mais ils ont été compensés par la résolution favorable d'un problème d'impôt foncier dans Oxford Properties et la baisse des primes de rendement et des frais de base des gestionnaires de fonds externes. Les frais d'administration des rentes et les frais généraux connexes se sont établis à 56 millions de dollars pour l'exercice, contre 59 millions de dollars à l'exercice précédent, soit une baisse de 5 pour cent. Cette baisse est attribuable à la poursuite des efforts de la SAO en vue de réaliser des gains d'efficacité dans tous les secteurs de l'entreprise.

**Dettes**

La SAO conserve la notation AAA auprès de deux grandes agences de notation. Cela nous permet d'obtenir, le cas échéant, un financement par emprunt à des taux préférentiels pour faciliter la mise en œuvre de notre stratégie de placement. La dette avec recours comprend 999 millions de dollars de débetures et 2 401 millions de dollars de papier commercial. Les débetures et le papier commercial sont garantis par la SAO grâce à sa notation AAA. Les autres dettes de la SAO sont garanties par des placements déterminés. La dette totale de la SAO est montée à 8 461 millions de dollars en 2012 par rapport à 7 239 millions de dollars en 2011. La hausse des emprunts a permis à Oxford Properties Group de financer l'acquisition de certains actifs immobiliers.

### Répartition de l'actif du régime

Comme nous l'avons évoqué dans la section sur la stratégie de placement, l'une de nos stratégies de placement consiste à maintenir une répartition de l'actif à long terme selon une pondération de 53 pour cent des placements sur les marchés publics et de 47 pour cent sur les marchés privés. À la fin de 2012, nos placements sur les marchés privés représentaient 40,1 pour cent de l'actif comparativement à 42,4 pour cent à la clôture de l'exercice 2011. Comme il ressort du tableau de la page 27, la valeur marchande de notre actif net lié aux placements qui est investi dans des actions de sociétés fermées, l'infrastructure et l'immobilier est passée à 24 679 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 1 088 millions de dollars, soit 4,6 pour cent, par rapport à 2011, alors que la valeur marchande de notre actif net lié aux placements investi sur les marchés publics a augmenté de 4 677 millions de dollars, soit une progression de 14,6 pour cent. L'augmentation de notre actif lié aux placements sur les marchés publics est attribuable aux rendements des placements sur les marchés publics, aux flux de trésorerie générés par l'exploitation des placements sur les marchés privés et au redéploiement temporaire vers les marchés publics du produit de la vente de certains placements sur les marchés privés.

Nos spécialistes en placement gèrent constamment la répartition de notre actif, gardant à l'esprit nos objectifs à long terme pour chaque catégorie d'actifs afin que le régime soit positionné pour la croissance future, conformément à la répartition entre marchés publics et marchés privés de l'actif net du régime lié aux placements, qu'a approuvée le conseil de la SAO. Au sein de chacun de ces deux types de marchés, nos spécialistes en placement répartissent notre actif entre les diverses catégories d'actifs, ce dont le conseil est informé régulièrement. Au 31 décembre 2012, la répartition réelle de l'actif était la suivante, comparativement à l'objectif de répartition à long terme :

<b>Répartition de l'actif – réelle c. cible</b>		Réal	
Au 31 décembre	<b>2012</b>	2011	Répartition à long terme – marchés publics/privés
<b>Marchés publics</b>			
Placements productifs d'intérêts <sup>i)</sup>	<b>22,7 %</b>	28,6 %	
Obligations à rendement réel	<b>7,6 %</b>	3,9 %	
Actions de sociétés ouvertes canadiennes	<b>8,2 %</b>	6,8 %	
Actions de sociétés ouvertes étrangères	<b>21,4 %</b>	18,3 %	
	<b>59,9 %</b>	57,6 %	53,0 %
<b>Marchés privés</b>			
Actions de sociétés fermées	<b>12,1 %</b>	13,9 %	
Infrastructure	<b>14,8 %</b>	15,3 %	
Biens immobiliers	<b>13,2 %</b>	13,2 %	
	<b>40,1 %</b>	42,4 %	47,0 %

i) Comprend des dépôts à court terme, des obligations et des débetures, des prêts hypothécaires et des titres de créance privés.

## La SAO en résumé

**Répartition par catégorie d'actifs**

Pour déterminer la répartition de l'actif du régime, on impute aux différentes catégories d'actifs la valeur marchande de la trésorerie et des autres éléments d'actif et de passif liés aux placements compris dans l'actif net lié aux placements présenté dans les états financiers consolidés. De plus, les instruments dérivés et autres éléments, notamment les soldes et opérations entre entités de placement, sont répartis pour déterminer la part finale de chaque catégorie d'actifs. L'actif net lié aux placements, d'après les avoirs présentés dans les états financiers consolidés et après toutes les imputations, s'établit comme suit :

Répartition de l'actif – placements (en millions de dollars) Au 31 décembre	2012			2011		
	Placements	Exposition	% d'actif	Placements	Exposition	% d'actif
<b>Marchés publics</b>						
Placements productifs d'intérêts <sup>i)</sup>	19 725 \$	13 942 \$	22,7 %	17 988 \$	15 926 \$	28,6 %
Obligations à rendement réel	4 128	4 649	7,6 %	1 743	2 199	3,9 %
Total des placements productifs d'intérêts	23 853	18 591	30,3 %	19 731	18 125	32,5 %
Actions de sociétés ouvertes canadiennes	1 823	5 036	8,2 %	2 177	3 787	6,8 %
Actions de sociétés ouvertes étrangères	11 796	13 161	21,4 %	10 246	10 199	18,3 %
	37 472	36 788	59,9 %	32 154	32 111	57,6 %
<b>Marchés privés</b>						
Actions de sociétés fermées	7 465	7 459	12,1 %	7 753	7 764	13,9 %
Infrastructure	11 572	9 091	14,8 %	9 635	8 490	15,3 %
Biens immobiliers	15 846	8 129	13,2 %	14 516	7 337	13,2 %
	34 883	24 679	40,1 %	31 904	23 591	42,4 %
Éléments d'actif liés aux placements	853	-	-	707	-	-
Éléments de passif liés aux placements <sup>ii)</sup>	(11 741)	-	-	(9 063)	-	-
<b>Actif net lié aux placements</b>	<b>61 467 \$</b>	<b>61 467 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>55 702 \$</b>	<b>55 702 \$</b>	<b>100,0 %</b>

i) Comprend des dépôts à court terme, des obligations et débetures, des prêts hypothécaires et des titres de créance privés.

ii) Comprend des dettes de la SAO, les montants payables au titre du programme de prêt de titres, les titres vendus au titre de conventions de rachat, les créanciers et d'autres éléments de passif de la SAO.

**Examen des contrôles internes**

La SAO maintient des systèmes de contrôle interne conçus pour assurer l'intégrité et la fidélité des données présentées dans les états financiers consolidés et d'autres parties du présent rapport annuel et pour assurer que les opérations sont dûment autorisées et que les actifs sont adéquatement protégés. Conformément à notre engagement à assurer une gouvernance et une reddition de compte solides, nous faisons un examen interne annuel des contrôles internes à l'égard de la présentation de l'information financière en utilisant un cadre tiré de Internal Control - Integrated Framework publié par le COSO (Committee of Sponsoring Organizations) de la Treadway Commission. Cet examen est supervisé par le comité d'audit conformément aux directives concernant les sociétés ouvertes au Canada, compte tenu des caractéristiques propres à un régime de retraite. L'efficacité du fonctionnement des contrôles clés est mise à l'essai par le service d'audit de la SAO. Dans son rapport au comité d'audit, la direction de la SAO a déclaré que notre examen pour 2012 n'avait révélé aucune lacune ou faiblesse importante au niveau des contrôles internes à l'égard de la présentation de l'information financière.



## Les régimes de retraite d'OMERS

Nous sommes tournés vers l'avenir et la stabilité à long terme des régimes de retraite d'OMERS.

### **Régime de retraite principal d'OMERS**

Le régime de retraite principal d'OMERS est un régime de retraite interentreprises dont les participants sont principalement les employés des municipalités, des conseils locaux et des services publics, ainsi que le personnel non enseignant des conseils scolaires de l'Ontario.

C'est un régime de retraite conjoint à prestations déterminées qui est capitalisé par des cotisations versées à parts égales par les participants au régime et leurs employeurs, ainsi que par le revenu de placement du régime. Au 31 décembre 2012, le régime compte 428 947 participants, soit une hausse de 2,4 pour cent par rapport à 2011. Le régime compte également 968 employeurs participants, ce qui représente une augmentation de 21 employeurs par rapport à 2011.

L'option de cotisations facultatives supplémentaires (CFS) du régime, occasion d'épargne-retraite facultative offerte exclusivement aux participants au régime, continue de gagner du terrain. Depuis leur lancement en 2011 jusqu'à la fin de 2012, les CFS se sont accumulées jusqu'à représenter 170 millions de dollars. Jusqu'ici, plus de 7 200 participants au régime en ont versé, et on s'attend à ce que beaucoup d'autres y transfèrent des montants forfaitaires provenant d'instruments d'épargne-retraite enregistrés, de régimes agréés et de régimes de participation différée aux bénéficiaires et versent des cotisations régulières à leur compte de CFS pour profiter du rendement net sur les placements du régime.

## Les régimes de retraite d'OMERS

Les versements de rente de l'élément prestations déterminées du régime sont coordonnés avec le Régime de pensions du Canada, la formule des prestations prévoyant une prestation de raccordement si le participant prend sa retraite avant l'âge de 65 ans. Le calcul des prestations versées au titre du régime, y compris la prestation de raccordement, consiste à multiplier deux pour cent de la rémunération annuelle moyenne des soixante mois consécutifs les mieux payés (gains ouvrant droit à pension) par le nombre d'années de service décomptées, jusqu'à concurrence de 35 années. À 65 ans, la prestation de raccordement de 0,675 pour cent des gains ouvrant droit à pension (ou 0,675 pour cent de la moyenne du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension au cours de l'année de départ à la retraite et des quatre années précédentes, si le montant obtenu est inférieur à 0,675 pour cent des gains ouvrant droit à pension) est supprimée dans le cadre de la coordination avec le Régime de pensions du Canada.

Le régime fournit également aux participants :

- une protection complète contre l'inflation jusqu'à six pour cent par an (au-dessus de six pour cent, l'inflation est reportée sur les années suivantes);
- des options de retraite anticipée;
- une protection contre l'invalidité au cas où un participant cotisant deviendrait invalide et ne pourrait plus travailler;
- des prestations de survivants pour protéger la famille d'un participant en cas de décès de ce dernier;
- la transférabilité des rentes qui permet à un participant au régime de le rester auprès de l'un des 968 employeurs participant à OMERS en Ontario.

### Convention de retraite

Outre le régime offert à tous les participants, la convention de retraite (CR) prévoit le versement de prestations de retraite aux participants dont les prestations au titre du régime sont limitées par les plafonds prescrits par la Loi de l'impôt sur le revenu. La CR offre aux participants un moyen d'amasser de l'épargne-retraite en versant des cotisations sur leur rémunération totale. La CR n'étant pas un régime de retraite agréé, un impôt remboursable de 50 pour cent est perçu par l'Agence du revenu du Canada (ARC) sur toutes les cotisations qui y sont versées ainsi que sur tous les revenus de placement et gains de placement réalisés. Cet impôt remboursable est détenu par l'ARC et ne rapporte aucun revenu de placement pour la CR. Il est remboursé à raison de un dollar pour deux dollars de pertes réalisées ou de prestations versées. La CR est consolidée dans les états financiers de la SAO et fait l'objet d'une comptabilisation distincte de celle du régime. La SAO investit les actifs de la CR, sauf l'impôt remboursable et un solde d'encaisse minimale, dans des actions de sociétés ouvertes distinctes des placements du régime. Au 31 décembre 2012, l'actif net de la CR s'élevait à 78 millions de dollars, contre 68 millions de dollars au 31 décembre 2011. Les états financiers de la CR sont présentés à la note 8 des états financiers consolidés, qui commence à la page 112 du présent rapport annuel.

### Régime complémentaire d'OMERS pour les policiers, les pompiers et les auxiliaires médicaux

Le régime complémentaire d'OMERS pour les policiers, les pompiers et les auxiliaires médicaux (le régime complémentaire), qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2008 conformément aux dispositions de la loi sur OMERS, est un régime de retraite interentreprises indépendant, au financement distinct, qui offre des prestations complémentaires à celles du régime principal aux participants employés dans le secteur des services policiers et d'incendie, lequel, en vertu de la loi sur OMERS, comprend également les auxiliaires médicaux.

Le régime complémentaire est un régime de retraite contributif à prestations déterminées qui est financé par des cotisations versées à parts égales par les participants au régime et leurs employeurs, et par les revenus de placement de son actif. La participation au régime complémentaire n'entre en vigueur qu'à la conclusion d'une entente entre les groupes d'employés et leur employeur. Aux 31 décembre 2012 et 2011, le régime complémentaire ne comptait ni actifs ni participants.

### État de la capitalisation du régime

Chaque exercice, un actuaire indépendant évalue l'état de capitalisation du régime en comparant la valeur actuarielle de l'actif investi à la valeur actualisée estimative de toutes les prestations de retraite accumulées jusque-là par les participants. Cette valeur actualisée des prestations accumulées est une « cible » qui sert à déterminer si les actifs mis de côté dans la caisse vont permettre à l'avenir de tenir la promesse en matière de retraite, compte tenu d'un certain nombre d'estimations et d'hypothèses concernant le futur. Le 31 décembre 2012, l'obligation estimative au titre des prestations de retraite constituées de tous les participants (y compris les survivants) à l'élément prestations déterminées du régime se chiffrait à 69 122 millions de dollars, contre 64 548 millions de dollars un an auparavant. Cette augmentation de 4 574 millions de dollars tient essentiellement aux intérêts courus sur l'obligation au titre des prestations de retraite constituées, aux nouvelles prestations constituées au cours de l'exercice et à l'incidence nette des facteurs économiques réels et des facteurs démographiques du régime, qui ont été moins favorables que prévu pour 2012, facteurs que les prestations versées en 2012 ont partiellement compensés. Pour l'élément CFS du régime, l'obligation au titre des prestations de retraite constituées est égale à l'actif net des CFS.

Le régime déclare une position de surplus ou de déficit aux fins comptables et pour la capitalisation actuarielle du régime. Aux fins comptables, cette position repose sur la juste valeur de l'actif net par rapport à l'obligation au titre des prestations de retraite constituées. Pour calculer le surplus ou le déficit de capitalisation actuarielle, les variations positives ou négatives du rendement net des placements par rapport à l'hypothèse actuarielle du taux de rendement nominal à long terme sont reportées et amorties sur cinq ans afin de « lisser » les inégalités du rendement des placements d'un exercice à l'autre, résultat de la volatilité des marchés. Le lissage est une méthode d'usage courant reconnue par les actuaires et les autorités de réglementation des régimes de retraite pour atténuer l'effet des fluctuations à court terme du marché sur la capitalisation des régimes de retraite. Le rajustement annuel du lissage actuariel se fonde sur l'écart entre le rendement net réel de l'exercice en cours et le rendement prévu à long terme (l'inflation prévue de 2,25 pour cent, majorée de 4,25 pour cent, soit 6,50 pour cent en 2012) lequel est reporté et constaté sur cinq ans, et rajusté pour tenir compte des montants équivalents des quatre exercices précédents. Cela correspond à la nature à long terme du régime et nous permet de maintenir des taux de cotisation stables.

Au 31 décembre 2012, la valeur marchande de l'actif net de l'élément prestations déterminées du régime était de 60 519 millions de dollars, comparativement à la valeur actuarielle après lissage de 59 198 millions de dollars. Le compte de rajustement du lissage actuariel représente donc des gains nets non constatés de 1 321 millions de dollars au 31 décembre 2012, qui seront constatés dans la valeur actuarielle de l'actif net au cours des quatre prochains exercices. Après application du taux de rendement actuariel requis, qui représente les intérêts sur les pertes non constatées des exercices précédents (voir la note 7 des états financiers consolidés, commençant à la page 109 du présent rapport annuel), et avant constatation d'un revenu de placement futur supérieur ou inférieur au taux de rendement actuariel à long terme, l'incidence des pertes nettes non constatées sur la situation de surplus ou de déficit du régime selon l'exercice de comptabilisation se présentera comme suit :

(en millions de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 décembre

	Gains nets (pertes nettes)
2013	793 \$
2014	438 \$
2015	(156) \$
2016	412 \$

## Les régimes de retraite d'OMERS

En fonction de la juste valeur marchande de l'actif net du régime, le déficit s'élevait à 8 603 millions de dollars au 31 décembre 2012, comparativement à un déficit de 9 627 millions de dollars au 31 décembre 2011, soit une diminution de 1 024 millions de dollars. Cette baisse de la valeur marchande du déficit est surtout attribuable au fait que les rendements gagnés par le régime ont été supérieurs au rendement prévu à long terme de 6,5 pour cent.

En fonction de la valeur actuarielle après lissage de l'actif net du régime, le déficit de capitalisation était de 9 924 millions de dollars au 31 décembre 2012 (7 290 millions de dollars en 2011). Le déficit de capitalisation causé par la crise financière mondiale de 2008 a culminé en 2012, car toutes les pertes provenant de 2008 ont désormais été constatées dans la valeur actuarielle de l'actif. Le déficit du régime devrait continuer de baisser dans la mesure où le rendement net des placements du régime surpasse le niveau requis de capitalisation à long terme de 6,5 pour cent.

### Déficit fondé sur la juste valeur c. valeur actuarielle de l'actif net

(en millions de dollars)

Au 31 décembre	2012	2011
Juste valeur de l'actif net du régime, à l'exclusion des CFS	60 519 \$	54 921 \$
Obligation au titre des prestations de retraite constituées	69 122	64 548
Déficit du régime fondé sur la juste valeur de l'actif net	(8 603)	(9 627)
Rajustement de la valeur actuarielle	(1 321)	2 337
Déficit du régime fondé sur la valeur actuarielle de l'actif net	(9 924) \$	(7 290) \$

### Variations du déficit de capitalisation pendant l'exercice en cours

Le ratio de capitalisation (valeur actuarielle de l'actif net divisée par l'obligation au titre des prestations de retraite constituées) au 31 décembre 2012 est de 85,6 pour cent, comparativement à 88,7 pour cent en 2011. Le ratio de la valeur marchande de l'actif net au 31 décembre 2012 est de 87,6 pour cent comparativement à 85,1 pour cent à l'exercice précédent, soit une augmentation d'environ 3 pour cent résultant principalement du fait que le régime a obtenu un rendement net supérieur au taux de rendement à long terme requis de 6,5 pour cent pour l'exercice.

### Perspectives de capitalisation

La capitalisation du régime de retraite comporte deux volets : le montant nécessaire à la capitalisation du coût des prestations accumulées par les participants actifs pour l'exercice en cours, qui représente le coût actuariel normal, et le montant nécessaire à l'élimination d'éventuels déficits de capitalisation.

C'est à la Société de promotion qu'il appartient de modifier la structure du régime et de fixer les taux de cotisation ainsi que de déterminer la date de dépôt de l'évaluation actuarielle du régime, conformément aux obligations prévues par la réglementation. Aux termes des règlements provinciaux de l'Ontario, un régime de retraite est tenu de produire un rapport d'évaluation actuarielle au moins une fois tous les trois ans, et il doit alors prendre des mesures pour éliminer les déficits de continuité et de solvabilité. L'évaluation actuarielle du régime au 31 décembre 2011 a été déposée en 2012 auprès de l'autorité de réglementation des régimes de retraite de l'Ontario; le dépôt du prochain rapport d'évaluation actuarielle devra donc se faire le 31 décembre 2014, bien que la SP puisse, à sa discrétion, l'effectuer avant cette date.

Aux termes du régime, les employeurs versent pour le service courant des cotisations égales à celles des participants.

En 2010, la SP a approuvé des augmentations temporaires des taux de cotisation pour financer le déficit actuariel du régime; ces augmentations ont été en moyenne de 1,0 pour cent pour 2011, de 1,0 pour cent pour 2012 et de 0,9 pour cent pour 2013 pour les participants et les employeurs. Les taux de cotisation des participants dont l'âge normal de la retraite (ANR) est de 60 et 65 ans qui en ont résulté pour 2011, 2012 et 2013 sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

	2013	2012	2011
<b>ANR 65</b>			
Jusqu'au MGAP <sup>i)</sup>	9,0 %	8,3 %	7,4 %
Au-dessus du MGAP <sup>i)</sup>	14,6 %	12,8 %	10,7 %
<b>ANR 60</b>			
Jusqu'au MGAP <sup>i)</sup>	9,3 %	9,4 %	8,9 %
Au-dessus du MGAP <sup>i)</sup>	15,9 %	13,9 %	14,1 %

i) Le MGAP est le maximum des gains annuels ouvrant droit à pension fixé par l'Agence du revenu du Canada. Pour les années ci-dessus, le MGAP est de : 51 100 \$ en 2013, 50 100 \$ en 2012 et 48 300 \$ en 2011.

Même si l'élément prestations déterminées du régime souffrait à la fin de 2012 d'un déficit de capitalisation de 9 924 millions de dollars (7 290 millions de dollars en 2011), les rentrées de fonds nettes provenant des cotisations, moins les prestations versées et les frais d'administration des rentes, exclusion faite des revenus de placement en trésorerie, ont atteint 415 millions de dollars en 2012 (269 millions de dollars en 2011) et devraient rester vigoureuses au cours des prochains exercices en raison de l'augmentation temporaire des taux de cotisation qui est mentionnée plus haut. Grâce au rendement escompté de nos placements et aux modifications de prestations qui se produiront après 2012, nous nous attendons à ce que le régime retourne à une position de surplus d'ici 10 à 15 ans.

### Hypothèses actuarielles

Pour calculer le niveau de capitalisation et le coût actuariel normal actuel nécessaires au versement des prestations de retraite des participants actifs, l'actuaire se fonde sur diverses hypothèses économiques et démographiques à long terme. Les hypothèses démographiques servent à calculer les futures prestations de retraite des participants et de leurs bénéficiaires; elles comprennent des hypothèses portant sur le taux de mortalité, les taux de cessation d'emploi et les tendances de retraite anticipée. Chacune de ces hypothèses est actualisée périodiquement en fonction d'un examen détaillé des résultats du régime et des attentes relatives aux tendances futures. Les hypothèses économiques relatives au rendement futur des placements, c'est-à-dire le taux d'actualisation et les hypothèses portant sur l'inflation et les augmentations salariales des participants, influent sur la valeur projetée des prestations futures et sur leur valeur actualisée. Voici un résumé des principales hypothèses économiques de l'actuaire qui entrent dans l'évaluation sur une base permanente de la capitalisation sur une base de continuité et du coût actuariel normal au 31 décembre 2012, lesquelles ont été approuvées par le conseil :

- Taux d'inflation

Le régime a présumé un taux d'inflation de 2,25 pour cent par an pour les prochains exercices dans le calcul des indexations futures, comme élément du taux nominal d'actualisation pour l'estimation du passif et des augmentations salariales anticipées, hypothèse inchangée par rapport à l'évaluation de 2011. Toute variation du taux d'inflation réel par rapport à cette hypothèse donnera lieu pour le régime à un gain actuariel (baisse de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées si le taux d'inflation est moins élevé que prévu) ou à une perte actuarielle (augmentation de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées si le taux d'inflation est plus élevé que prévu).

## Les régimes de retraite d'OMERS

- Taux d'actualisation

Le taux de rendement nominal annuel et le taux d'actualisation du régime pour les exercices futurs sont présumés être de 6,50 pour cent, comme en 2011. Cette hypothèse présume un taux d'inflation de 2,25 pour cent et un taux de rendement réel des placements, basé sur la composition de l'actif du régime, de 4,25 pour cent, hypothèse inchangée par rapport à 2011. Une baisse ou une augmentation de 50 points de base du taux d'actualisation réel, sans modification des autres hypothèses, donnerait lieu, respectivement, à une augmentation ou une baisse approximative de 5 200 millions de dollars du total de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées du régime.

Le taux de rendement réel présumé des placements utilisé en 2012, inchangé par rapport à celui de 2011 comprend une marge prudente tenant compte d'éventuels résultats de placement défavorables, de sorte qu'à long terme, l'actif du régime a davantage de chances de dégager des gains actuariels que des pertes actuarielles. Cette hypothèse comprend une estimation des rendements attendus à long terme sur l'actif du régime, compte tenu de la composition actuelle de l'actif. Par rapport à certains autres régimes de retraite du secteur public, le régime se caractérise par un ratio plus élevé de participants actifs par rapport aux participants retraités et la composition de notre actif comprend une proportion plus élevée de placements non productifs d'intérêts, d'où une composante productive d'intérêts un peu moins importante dans la composition de l'actif et un taux d'actualisation réel un peu plus élevé.

- Augmentations salariales

La valeur estimative du passif actuariel tient compte d'une hypothèse relative aux futures augmentations salariales des participants actifs. Cette hypothèse recourt à une échelle reposant sur l'âge, qui tient compte des augmentations de productivité ainsi que des augmentations de rémunération liées au mérite et aux promotions. Dans le cas des participants dont l'âge normal de la retraite est de 60 ans, l'hypothèse tient aussi compte des augmentations liées au service. La moyenne de l'augmentation salariale réelle présumée (en sus de l'inflation) pour l'évaluation au 31 décembre 2012 est indiquée ci-après (elle n'a pas changé par rapport à 2011) :

	ANR 60		ANR 65	
	Jusqu'en 2014	Après 2014	Jusqu'en 2014	Après 2014
Moyenne de l'augmentation salariale annuelle réelle	1,4 %	1,9 %	1,1 %	1,6 %

### Convention de retraite

La politique modifiée de financement par répartition adoptée pour la convention de retraite (CR) prévoit que le versement des prestations courantes aux participants est assuré par les rentrées de fonds provenant des cotisations, les revenus de placement et l'impôt remboursable par l'ARC. L'excédent des cotisations et revenus de placement actuels par rapport aux prestations versées actuellement est accumulé dans une réserve qui servira au versement des prestations futures. Du fait de cette politique, l'actif du régime restera modeste par rapport à son passif. Une augmentation relativement minime du nombre de cessations d'emploi et de départs à la retraite de participants à des niveaux de revenu supérieurs peut se traduire par une augmentation des prestations réelles à verser et par une diminution des cotisations réelles à recevoir par la CR. Notre actuaire estime toutefois que, si les cotisations à la CR se poursuivent comme prévu, les rentrées de fonds annuelles suffiront à couvrir les versements de prestations et l'actif de la CR continuera de s'accroître à court terme. Depuis 1<sup>er</sup> janvier 2012, le financement de la CR est géré et contrôlé afin de veiller à ce que l'actif net actuel de la CR et les cotisations et gains futurs suffisent à couvrir les versements de prestations prévues au cours de la période de 20 ans suivant chaque date d'évaluation. L'obligation au titre des prestations de retraite constituées de la CR est également sensible aux modifications apportées aux hypothèses et aux gains et pertes actuariels.

### Variation du déficit de la CR pendant l'exercice en cours

L'obligation au titre des prestations de retraite constituées de la CR est passée de 504 millions de dollars en 2011 à 555 millions de dollars à la fin de 2012. Cette progression est attribuable aux nouvelles prestations accumulées au cours de l'exercice, à l'intérêt sur l'obligation au titre des prestations de retraite constituées et aux gains ou pertes actuariels, partiellement compensés par les prestations mensuelles et les paiements forfaitaires effectués au cours de l'exercice. Au 31 décembre 2012, l'estimation du déficit de capitalisation de la CR s'élevait à 477 millions de dollars, contre un déficit de 436 millions de dollars à l'exercice précédent, comme il est indiqué ci-dessous :

#### Variation du déficit de la CR

(en millions de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 décembre

	2012	2011
Déficit au début de l'exercice	(436) \$	(409) \$
Augmentation de l'actif net	10	9
Augmentation de l'obligation au titre des prestations constituées	(51)	(36)
<b>Déficit à la clôture de l'exercice</b>	<b>(477) \$</b>	<b>(436) \$</b>

### Prestations de retraite et cotisations

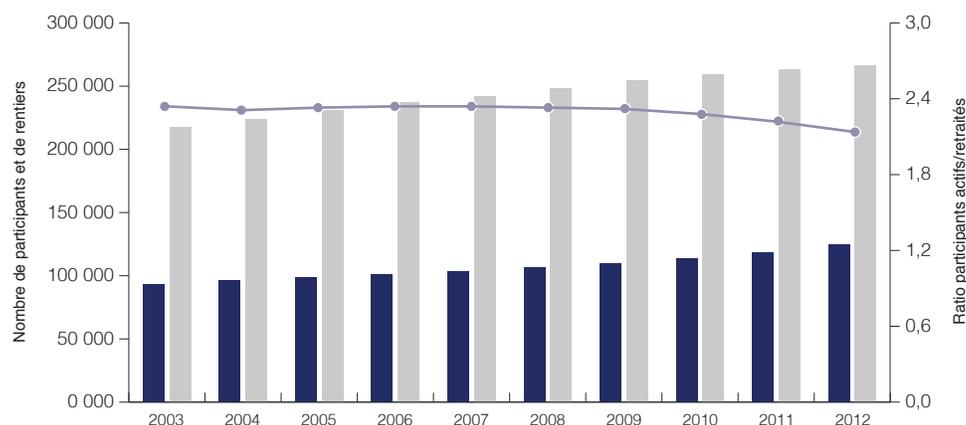
À la fin de 2012, le régime comptait plus de 124 000 participants retraités et survivants qui touchaient des prestations de retraite. Les prestations versées aux termes de l'élément prestations déterminées du régime en 2012 se sont élevées à 2 654 millions de dollars, soit une hausse de 279 millions de dollars par rapport à 2011. Cette hausse s'explique par les nouveaux départs à la retraite, le relèvement des prestations en fonction de l'inflation et la valeur accrue des rentes de retraite des nouveaux retraités par rapport aux retraités qui touchaient déjà leurs prestations, et par une augmentation des prestations de décès et des versements de valeur de rachat. Les prestations versées aux termes de l'élément CFS s'élevaient à 4 millions de dollars (1 million de dollars en 2011) et les prestations versées aux termes de la CR s'établissaient à 12 millions de dollars, soit une augmentation de 5 millions de dollars en 2012 par rapport à 2011.

En 2012, les cotisations versées à l'élément prestations déterminées du régime ont totalisé 3 124 millions de dollars, contre 2 702 millions de dollars en 2011. Cette progression s'explique par une hausse moyenne des taux de cotisation de 1 pour cent en 2012, un accroissement de 1,3 pour cent du nombre de participants actifs et une augmentation des salaires des participants. Les cotisations à l'élément CFS du régime se sont élevées à 67 millions de dollars en 2012, par comparaison à 93 millions de dollars en 2011. Les cotisations à la CR ont totalisé 19 millions de dollars en 2012, soit une hausse de 1 million de dollars par rapport à 2011.

Le graphique ci-dessous compare l'accroissement du nombre de rentiers par rapport aux participants actifs au cours des 10 derniers exercices. Le ratio des participants actifs par rapport aux rentiers était de 2,15 au 31 décembre 2012, comparativement à 2,22 au 31 décembre 2011.

### Augmentation du nombre de rentiers et de participants actifs

- Nombre de rentiers
- Nombre de participants actifs
- Ratio participants actifs/retraités



## Les régimes de retraite d'OMERS

### Services de retraite d'OMERS

#### Mission : fournir un excellent service aux participants et aux employeurs

Les services de retraite d'OMERS sont le principal point de contact avec nos participants et les employeurs. En mettant l'accent sur la satisfaction de la clientèle, nous garantissons un service rapide et d'excellente qualité que nous nous appliquons constamment à améliorer.

Grâce au savoir-faire et à la souplesse de notre équipe, nous avons la capacité de créer de nouveaux services et de nouvelles options en matière de rentes de retraite, d'offrir de meilleures occasions de croissance de la participation au régime et d'être à l'avant-garde de la réforme des pensions.

Nos initiatives en matière de croissance et de service vont dans le sens de l'objectif stratégique d'OMERS qui est de réunir des capitaux canadiens. En fin de compte, ce sont tous les participants, les employeurs et les retraités du régime qui en profitent. L'accès discrétionnaire à des capitaux plus importants permet des placements à grande échelle qui peuvent générer des rendements à long terme stables tout en préservant une bonne diversification de notre portefeuille. Ces placements nous permettent ensuite de répondre aux besoins croissants liés aux changements démographiques, au vieillissement des participants et à la pression qui en résulte sur le passif.

Notre mission en tant qu'organisme de services professionnels repose sur trois stratégies :

- l'amélioration de nos capacités internes;
- la capacité de réagir aux facteurs externes;
- le soutien d'une gouvernance efficace du régime.

#### Amélioration de nos capacités internes

Afin de répondre aux besoins de nos participants, nous continuons de renforcer nos capacités internes, en améliorant notre structure, nos systèmes et nos processus internes et en favorisant une culture de leadership et de collaboration.

En 2012, nous avons continué le travail de réaménagement des systèmes de nos services de retraite que nous avons entamé en 2011. Ce projet de développement échelonné sur plusieurs années, qui devrait être terminé d'ici la fin de 2014, est l'un des principaux éléments de notre capacité à nous adapter à la transformation du paysage des régimes de retraite, à gérer la complexité croissante du régime et à réussir notre migration vers un modèle de service axé sur le client. Le nouveau système offrira également à l'avenir une plateforme qui nous permettra de saisir les occasions de croissance lorsqu'elles se présenteront, par exemple, l'expansion de notre clientèle par le regroupement d'autres régimes.

Les services de retraite d'OMERS ont continué d'apporter des améliorations à leur structure organisationnelle. Les fonctions de communications internes et de relations avec les gouvernements et les parties prenantes ont été intégrées aux services de retraite afin d'aligner et d'intégrer les efforts. Cette décision répondait à la nature changeante d'un modèle de communication dont l'axe se déplace de l'information vers la participation, et visait à répondre aux besoins d'un public de plus en plus diversifié, impliqué, informé et intéressé.

Nos employés et nos systèmes seront positionnés en vue de soutenir les initiatives stratégiques d'OMERS, de faire fonctionner les programmes de gestion du déficit de capitalisation et d'influencer, tout en nous y adaptant, la réforme des pensions au cours des prochaines années.

Nous mettons au point les outils qui nous permettront de répondre à nos besoins d'affaires changeants et exigeants. En plus du développement de systèmes mentionné plus haut, nous continuerons d'encourager l'amélioration des compétences en leadership de notre équipe de direction par le perfectionnement des compétences de base et l'établissement d'une hiérarchie bien définie des responsabilités.

### Capacité de réagir aux facteurs externes

Les changements démographiques, la réforme des pensions au Canada et en Ontario, et le débat public sur la sécurité de la retraite ne sont que quelques-uns des facteurs qui influent sur nos affaires et influencent l'environnement des régimes de retraite dans lequel nous menons nos activités. En réagissant rapidement et judicieusement aux facteurs externes, nous pourrions jouer un rôle décisif dans le façonnement du paysage des régimes de retraite en Ontario afin de mieux satisfaire les besoins de nos participants.

Nos participants constituent un groupe diversifié et en croissance, et leurs besoins changeants influent sur nos activités dont ils sont le moteur :

- Nous sommes désormais au service de 968 employeurs et d'un total de 428 947 participants, soit 2,4 pour cent de plus qu'en 2011 (voir le graphique A à la page 38).
- Comme le montre le graphique C à la page 38, nos participants appartiennent à divers syndicats et groupes associatifs.
- Le nombre de participants actifs âgés de 45 ans et plus a augmenté, passant de 48 pour cent en 2003 à 58 pour cent en 2012. Cette évolution démographique (comme le montre le graphique B à la page 38) fait croître la demande concernant les services de planification de la retraite qu'offre OMERS. Les participants qui approchent de la retraite s'intéressent davantage aux estimations de prestations et aux séances d'information préretraite. En 2012, nous avons reçu plus de 89 500 demandes d'estimation des prestations en cas de retraite et de cessation d'emploi, soit une augmentation de 10 pour cent par rapport à l'exercice précédent, et nous avons tenu plus de 400 séances d'information pour les participants.
- Le nombre de personnes qui reçoivent une rente d'OMERS continue de croître : il y a plus de 7 700 nouveaux rentiers en 2012, par rapport à plus de 5 600 seulement cinq ans plus tôt, en 2007. Les rentiers représentent désormais 29 pour cent de l'ensemble de nos participants.

Confrontés à des transactions de plus en plus nombreuses et exigeantes, nous avons su en 2012 prouver encore une fois que nous respectons notre engagement à continuer de fournir un excellent service tout en tenant la promesse en matière de retraite. En 2012 :

- nous avons atteint, voire dépassé, nos objectifs relativement à nos principales normes de service en traitant tous les dossiers importants dans un délai moyen de trois jours ouvrables;
- nous avons répondu à 94 pour cent des demandes reçues par le service à la clientèle dans un délai de 100 secondes, dépassant ainsi l'objectif de 80 pour cent pour un exercice au cours duquel le service à la clientèle d'OMERS a traité 189 900 appels entrants et sortants;
- OMERS a reçu au total 3 143 millions de dollars de cotisations des participants et des employeurs, et nous avons versé à nos retraités et survivants des prestations de retraite et d'invalidité totalisant 2 256 millions de dollars, comparativement à 2 047 millions de dollars en 2011; de plus, nous avons versé 410 millions de dollars en 2012 (335 millions de dollars en 2011) pour les cas où des personnes ont fait un transfert à un autre régime de retraite agréé, ont touché des prestations de décès ou ont décidé de quitter le régime, renonçant ainsi aux mensualités de retraite garanties;
- le participant qui a pris sa retraite en 2012 recevait en moyenne une rente annuelle d'environ 27 600 dollars, comparativement à environ 24 700 en 2008, soit une augmentation d'environ 12 pour cent pour les cinq derniers exercices (voir le graphique D à la page 39); le montant moyen de la rente annuelle de tous les participants retraités et les survivants était d'environ 18 600 dollars en 2012 (17 700 dollars en 2011);
- nous avons géré plus de 19 900 demandes de retraite, de cessation d'emploi, d'invalidité et de prestation de décès antérieure à la retraite, soit plus de 10 pour cent de plus qu'en 2011, dont environ 82 pour cent sont passées par le canal d'accès électronique (e-access) des employeurs ou par myOMERS;
- comme d'habitude, nous avons rencontré les employeurs et les participants et communiqué avec eux lors de visites sur place – 2 100 au total – pour leur offrir un soutien technique.

Non seulement nous répondons en temps voulu à de nombreux participants, mais les résultats de notre sondage indépendant de 2012 sur la qualité de notre service aux participants font ressortir un taux de satisfaction moyen de 89 pour cent pour notre service dans son ensemble (voir le graphique E à la page 39). Cela représente une légère progression par rapport à 2011 et la neuvième année d'affilée où le taux de satisfaction des participants à notre égard dépasse 85 pour cent.

La communication est un élément critique de notre service. Nous passons d'un modèle d'information passive à un modèle de participation plus active afin de mieux atteindre les objectifs d'OMERS et de répondre aux besoins changeants de nos parties prenantes. Un programme lié directement à cette initiative recueille des renseignements sur les coordonnées des participants pour appuyer notre évolution vers un éventail plus large de communications électroniques.

## Les régimes de retraite d'OMERS

Notre site Web et les sites sécurisés pour les participants et les employeurs, myOMERS et e-access, continuent d'avoir la faveur des utilisateurs :

- Le site Web d'OMERS a reçu environ 811 000 visites en 2012.
- À la clôture de l'exercice 2012, 76 000 participants s'étaient inscrits à myOMERS. myOMERS offre aux participants un accès sécurisé aux renseignements concernant leur rente, la possibilité d'opter pour la version électronique des relevés, ainsi que la possibilité de calculer eux-mêmes l'estimation de leur rente à l'aide de l'outil Retirement Income Estimator de myOMERS et de s'inscrire au programme de cotisations facultatives supplémentaires (CFS).
- Le site e-access permet aux employeurs de faire avec efficacité le rapprochement des données et la préparation des relevés, ce qui a permis de remettre aux participants 99 pour cent de tous les relevés de rente annuels de 2011 avant le 30 juin 2012.

Les services de retraite d'OMERS continuent de créer et d'appuyer de nouveaux services et de nouvelles options facultatives pour les participants au régime, tels les CFS et les rachats de service pour les participants dont les états de service n'entraient pas à l'origine dans le régime d'OMERS.

- Les CFS permettent aux participants d'investir leur épargne-retraite enregistrée personnelle dans la caisse d'OMERS. Les fonds placés dans un compte de CFS bénéficient des rendements de placement nets générés par le portefeuille mondial diversifié d'OMERS et s'ajoutent à la rente à prestations déterminées fournie par le régime d'OMERS. À la fin de 2012, plus de 7 200 participants à OMERS versaient des cotisations à un compte de CFS, ce qui représentait au total 170 millions de dollars de fonds accumulés (y compris les revenus de placement).
- En 2012, nous avons traité 4 300 demandes de participants qui ont racheté du service, soit deux fois plus qu'en 2011.

Nous continuons également de mettre nos connaissances et notre savoir-faire à la disposition des gouvernements lors des discussions sur les politiques concernant des solutions de retraite améliorées pour les Canadiens. Devant l'intérêt accru des citoyens pour les régimes de retraite, nous ne nous contentons plus d'administrer les régimes de retraite d'OMERS, mais nous réagissons maintenant à la réforme des pensions en essayant d'influer sur les décisions. Les régimes de retraite à prestations déterminées du secteur public sont surveillés de plus en plus près et parfois critiqués par divers groupes d'intérêt, les médias d'information, les représentants du gouvernement et certains publics. Nous avons pris une part plus active au débat public en nous portant à la défense du modèle du régime de retraite à prestations déterminées et de l'important impact positif à long terme qu'a ce type de régime non seulement pour les participants, mais pour l'économie et la société dans leur ensemble.

### Soutien d'une gouvernance efficace du régime

La gouvernance efficace de notre régime de retraite contribue à garantir que nous croîtrons, innoverons et tiendrons notre promesse en matière de retraite. En 2012, les services de retraite ont soutenu le comité des services aux participants durant sa première année de fonctionnement en participant à des activités comme la capitalisation du régime, les initiatives de croissance et la surveillance du projet de remaniement des systèmes de nos services de retraite.

En 2012, les services de retraite ont continué de fournir à la Société de promotion d'OMERS (SP) de l'information et des analyses et de mettre en œuvre ses décisions dans les domaines suivants :

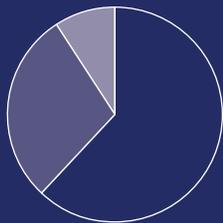
- la hausse des taux de cotisation pour les participants et les employeurs à partir de la première paie complète de 2013;
- une nouvelle méthode de répartition des taux de cotisation;
- des modifications du programme de CFS pour offrir des options de cotisation plus souples;
- l'instauration d'un nouveau plafond pour les gains cotisables dans le calcul des prestations de retraite.

Dorénavant, nous garderons les yeux rivés sur l'objectif fondamental d'OMERS, qui est d'assurer des rentes aux employés actifs et retraités de plus de 900 municipalités, conseils scolaires, bibliothèques et services de police et d'incendie ainsi qu'à d'autres organismes en Ontario.

## Graphique A

### Profil des participants

Au 31 décembre 2012

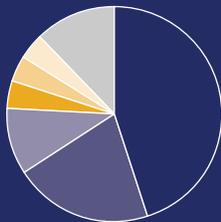


○ 62 % Actifs	266 414
○ 29 % Retraités/survivants	124 031
○ 9 % Rente différée	38 502
<b>Total</b>	<b>428 947</b>

## Graphique C

### Affiliation des participants actifs

Au 31 décembre 2012

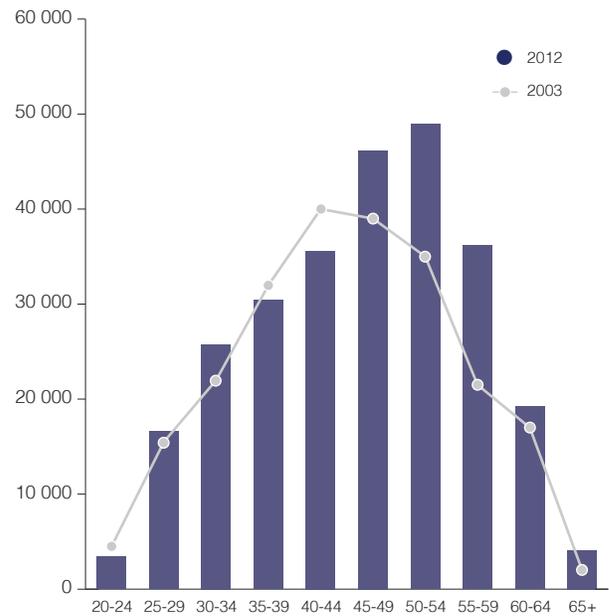


○ 45 % Syndicat canadien de la fonction publique
○ 21 % Dirigeants/non syndiqués
○ 10 % Associations de policiers
○ 4 % Ontario Professional Fire Fighter Association
○ 4 % Fédération des enseignantes/enseignants des écoles secondaires de l'Ontario
○ 4 % Syndicat des employées et des employés de la fonction publique de l'Ontario
○ 12 % Autres

## Graphique B

### Participants actifs par tranche d'âge

Au 31 décembre 2012

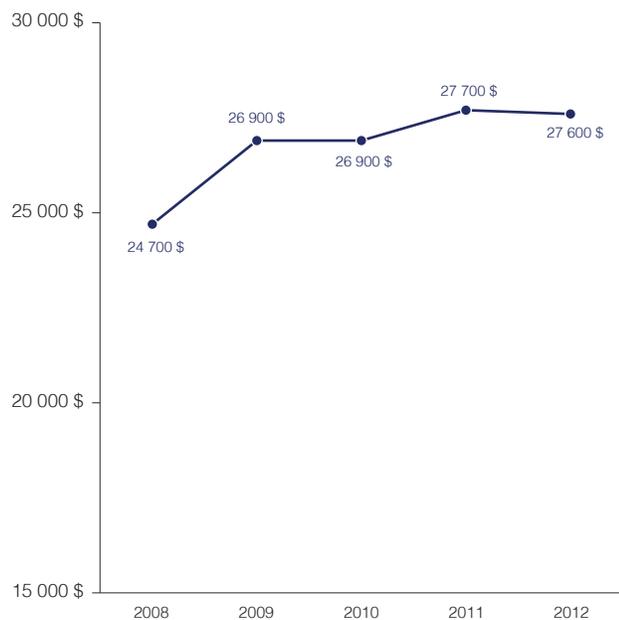


Les régimes de retraite d'OMERS

Graphique D

Rente annuelle moyenne des nouveaux participants retraités – 2008-2012

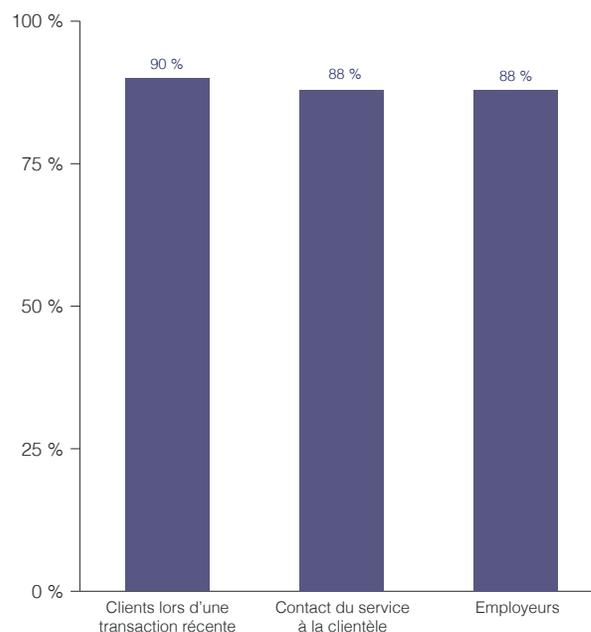
Au 31 décembre



Graphique E

Sondages sur la satisfaction\*

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012



\* Pourcentage des répondants ayant attribué à OMERS une cote de 4 sur 5 ou de 5 sur 5 pour l'excellence du service

# Les caisses

## Structure de gestion des placements d'OMERS

### OMERS Strategic Investments

Créée en 2008, OMERS Strategic Investments dirige certaines initiatives stratégiques de l'entreprise et assemble des plateformes stratégiques de placement pour positionner OMERS en tant qu'entreprise d'investissement mondiale de premier plan appartenant au secteur des régimes de retraite. Son mandat est décrit à la page 60 du présent rapport annuel.

### OMERS Investment Management

OMERS Investment Management Inc. (OIM) a été créée en 2009 en vertu des pouvoirs conférés par la loi à la SAO pour offrir des services et des produits de gestion des placements par le biais d'une filiale autorisée. Parmi les clients admissibles se trouvent des caisses de retraite des secteurs public et privé du Canada, des gouvernements et leurs organismes, des collèges, des universités et leurs fondations, et des organismes de bienfaisance canadiens enregistrés. OMERS Investment Management offre aux clients admissibles des arrangements qui leur font bénéficier, en totalité ou en partie, du rendement de placement annuel du régime principal d'OMERS.

### OMERS Finance Trust

Établie en 2010, OMERS Finance Trust émet des titres de créance sur les marchés financiers sous la marque OMERS et offre aux autres entités de placement du groupe OMERS une autre source possible de capitaux. Ce faisant, elle utilise avec prudence l'effet de levier et arbore la marque OMERS lorsqu'elle se finance par emprunt sur les marchés financiers. Les titres de créance actuellement émis par OMERS Finance Trust bénéficient de la garantie d'OMERS et ont reçu la notation AAA de deux agences de notation.

Au 31 décembre 2012, l'actif net lié aux placements des caisses s'élevait à 61 467 millions de dollars. Pour tenir la promesse en matière de retraite que nous avons faite aux 429 000 participants au régime, nous devons obtenir un rendement annuel net à long terme de 6,5 pour cent (c'est-à-dire un rendement réel de 4,25 pour cent, quand on fait abstraction du taux d'inflation prévu) sur les placements. L'hypothèse relative au rendement prévu, qui est établie par un actuaire indépendant dont les services sont retenus par le conseil, repose sur la politique de répartition de l'actif établie par le conseil.

La politique de répartition de l'actif à long terme consiste à investir 53 pour cent de l'actif sur les marchés publics et 47 pour cent sur les marchés privés. À la fin de 2012, les placements sur les marchés publics représentaient 59,9 pour cent de l'actif, tandis que les placements sur les marchés privés en représentaient 40,1 pour cent. Les placements sur les marchés publics se composent principalement de titres cotés en bourse et de titres productifs d'intérêts. Les placements sur les marchés privés se composent d'actions de sociétés fermées ainsi que de biens immobiliers et d'infrastructure productifs de revenus.

Au moins une fois par an, le conseil procède à un examen formel de l'objectif de placement et de la politique de répartition de l'actif, en sollicitant l'opinion de spécialistes actuariels, financiers et économiques sur l'évolution future du passif, les hypothèses économiques et les attentes en matière de placements. L'objectif est de s'assurer que la valeur de l'actif investi, qui est le fruit du revenu de placement et des cotisations nettes des employeurs et des participants au régime, égale ou dépasse la valeur actualisée des obligations au titre des prestations de retraite constituées sur plusieurs décennies pendant de nombreux cycles positifs et négatifs.

Le conseil a confié à la direction la responsabilité d'atteindre le rendement cible et d'effectuer la répartition de l'actif entre marchés publics et marchés privés qu'il a approuvée. La direction a élaboré un plan stratégique global quinquennal révisable, qu'a approuvé le conseil, dont le but est, entre autres, de créer pour le régime un surplus de richesse dépassant l'objectif de placement à long terme. Le conseil est, à chacune de ses réunions, tenu au courant des progrès réalisés par les initiatives du plan stratégique et il en fait un examen approfondi lors d'une séance annuelle de planification stratégique.

### Stratégie de placement

La stratégie de placement repose sur deux piliers : la prise de participations directes dans des sociétés ouvertes et fermées, et la gestion active de ces participations de manière à atténuer le risque et à optimiser le rendement à long terme.

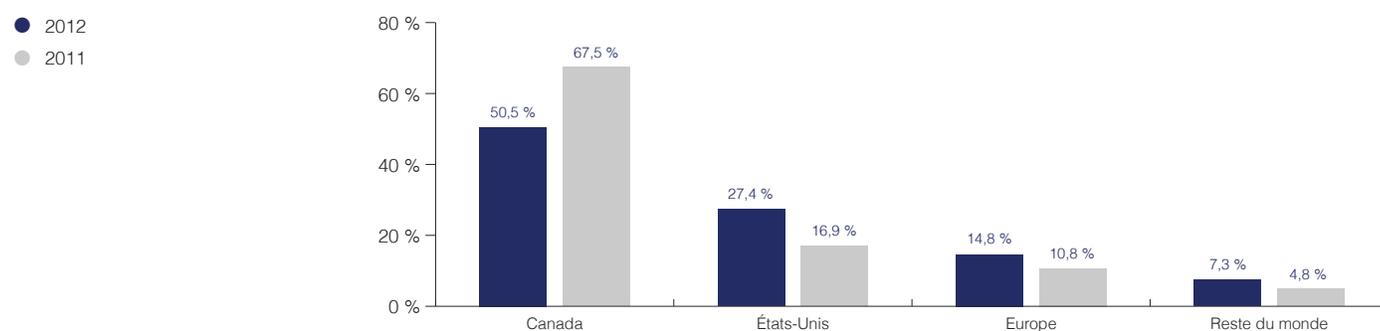
Le conseil est convaincu que la gestion active des placements produit des rendements corrigés du risque supérieurs aux rendements obtenus par un investissement passif. Cette stratégie s'appuie sur plusieurs démarches : trouver des placements en

## Les caisses

effectuant nos propres recherches; acheter des biens à des prix ayant le potentiel d'optimiser la valeur à long terme et de générer des flux de trésorerie prévisibles; établir, pour les placements sur les marchés privés, des relations avec des partenaires commerciaux et des co-investisseurs aux vues similaires aux nôtres; structurer les participations dans des sociétés fermées au moyen de montages innovants et respectueux des règlements; financer ces placements au moyen d'emprunts sans recours ou faire appel à nos compétences de trésorerie pour financer les placements par des emprunts avec recours en profitant de la notation AAA de la SAO; gérer tous les placements de manière à atténuer le risque et à optimiser le rendement.

Afin d'atténuer le risque et d'optimiser le rendement, la direction doit diversifier ses placements par catégorie d'actifs, secteur d'activité et marché géographique. Environ 50,5 pour cent (67,5 pour cent en 2011) des placements d'OMERS se trouvent actuellement au Canada.

## Répartition par pays



Comme le montre le graphique ci-dessus, le régime a fortement accru la part des placements qu'il détient aux États-Unis et dans d'autres pays.

La valeur du capital investi dans des sociétés cotées en bourse au Canada représente moins de trois pour cent de la capitalisation boursière mondiale. Bien que le Canada continue d'offrir des occasions exceptionnelles à long terme, le principe de prudence et les pratiques de gestion du risque qui en découlent nous obligent à diversifier nos placements dans des économies présentant des profils de croissance différents. Cette démarche est facile à mettre en œuvre dans le cas des placements sur les marchés publics du fait de leur liquidité et de la facilité des opérations sur les marchés organisés. Au cours des trois derniers exercices, nous nous sommes dotés à l'interne de moyens plus importants pour faciliter la recherche de placements en actions et les opérations directes et actives à l'échelle mondiale.

Le défi de la diversification s'avère différent et potentiellement plus complexe dans le cas des placements sur les marchés privés. Les relations avec les investisseurs, les propriétaires d'entreprises et les gouvernements sont primordiales pour comprendre les marchés et trouver des placements adéquats. En général, les placements sur les marchés privés nécessitent une importante infusion de capitaux en une seule fois, sont difficiles à négocier et doivent être conservés pendant plusieurs années. Les études confirment que la taille est un facteur déterminant pour obtenir des rendements corrigés du risque supérieurs (du fait des économies d'échelle), garantir la concentration d'expertise requise au niveau de l'exploitation et améliorer l'efficacité de la gouvernance.

L'acquisition de placements de grande envergure sur les marchés privés peut nécessiter jusqu'à 500 millions de dollars pour les actions de sociétés fermées et de 3 à 10 milliards de dollars pour les portefeuilles de biens immobiliers commerciaux et les placements en infrastructure. En règle générale, la caisse ne s'engage pas seule dans des placements aussi importants, pour des raisons de gestion des risques. C'est pourquoi l'un de nos objectifs stratégiques consiste à nous associer à d'autres investisseurs désireux d'apporter leur capital à la caisse. La SAO a constitué une équipe de spécialistes qui possède maintenant plusieurs décennies d'expérience dans la direction ou la codirection de consortiums d'investisseurs. Dans chacune des entités actives sur les marchés privés, nos équipes possèdent également les compétences en négociation pour effectuer les contrôles préalables et acquérir des participations financières influentes dans des biens et des sociétés au nom de la caisse et de ses co-investisseurs.

## Structure de gestion des placements d'OMERS

La SAO bénéficie aujourd'hui d'une structure de gestion des placements étoffée qui s'appuie sur des équipes de professionnels entièrement dévoués à la gestion de catégories et de sous-catégories d'actifs déterminées sous la direction du chef des placements d'OMERS. Ce dernier est responsable de la stratégie de placement et du leadership opérationnel des entités de placement d'OMERS. OMERS Capital Markets gère tous les placements sur les marchés publics tandis qu'Oxford Properties Group, OMERS Private Equity et Borealis Infrastructure s'occupent de la gestion des placements sur les marchés privés. Ces entités sont décrites en détail aux pages 42 à 59 du présent rapport annuel.

De plus, trois entités internes liées aux placements – OMERS Strategic Investments, OMERS Investment Management Inc. et OMERS Finance Trust – soutiennent les activités des entités de placement proprement dites.



## OMERS Capital Markets

OMERS Capital Markets (OCM) gère le portefeuille de placements sur les marchés publics d'OMERS, qui est constitué d'obligations et autres titres productifs d'intérêts et d'actions de sociétés ouvertes sur les marchés financiers canadiens et mondiaux, ainsi que de positions de change.

## OMERS Capital Markets

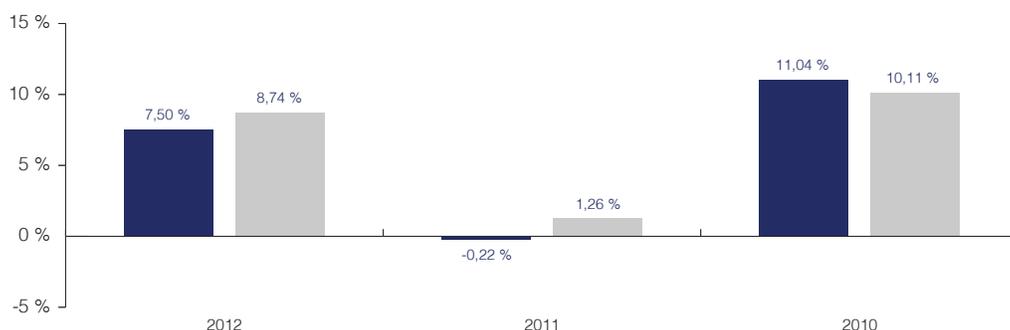
**Taux de rendement et indices de référence**

Pour l'exercice clos le 31 décembre

- Taux de rendement
- Indice de référence

**7,50 %**

Le rendement global des placements d'OMERS Capital Markets a été de 7,50 % en 2012, soit moins que l'indice de référence 8,74 %.

**Rendement des placements sur les marchés publics**

Un sommaire des rendements des placements sur les marchés publics pour 2012 est présenté ci-dessous :

**Taux de rendement et indice de référence**

Pour l'exercice clos le 31 décembre

	2012		2011	
	Taux de rendement	Indice de référence	Taux de rendement	Indice de référence
Placements productifs d'intérêts	3,51 %	3,47 %	9,13 %	9,22 %
Obligations à rendement réel <sup>i)</sup>	s.o.	s.o.	17,84 %	18,35 %
Actions de sociétés ouvertes canadiennes	8,26 %	7,76 %	-11,29 %	-8,71 %
Actions de sociétés ouvertes étrangères	11,62 %	15,71 %	-4,96 %	-4,23 %
Programme multistratégique	12,51 %	s.o.	s.o.	s.o.

i) Les placements en obligations à rendement réel ont été transférés dans le programme multistratégique au cours de 2012.

Le portefeuille de placements sur les marchés publics d'OMERS a généré un gain net sur placements de 2 253 millions de dollars en 2012 comparativement à une perte nette sur placements de 296 millions de dollars l'exercice précédent. Le rendement de 7,50 pour cent pour 2012 a dépassé le rendement négatif de -0,22 pour cent de 2011 grâce à la remontée des marchés boursiers, mais il est inférieur aux 8,74 pour cent de l'indice de référence en raison de la sous-performance relative des actions de sociétés ouvertes étrangères et de modifications faites à l'affectation de l'actif du portefeuille par suite de la mise en application de nouvelles stratégies de placement en milieu d'exercice. Ce résultat a été partiellement compensé par le rendement supérieur à celui de l'indice de référence qu'ont obtenu les placements productifs d'intérêts et les actions canadiennes et par les rendements élevés qu'a générés le programme multistratégique.

Les placements productifs d'intérêts ont généré un rendement de 3,51 pour cent en 2012, ce qui est mieux que le rendement de l'indice de référence, qui s'est élevé à 3,47 pour cent. Durant la même période, les actions de sociétés ouvertes canadiennes ont affiché un rendement de 8,26 pour cent, soit plus que les 7,76 pour cent de l'indice de référence. La hausse du marché boursier canadien est surtout attribuable à la performance du secteur financier, qui a été contrebalancée par les rendements négatifs des secteurs des ressources naturelles.

Le rendement des actions de sociétés ouvertes étrangères a été de 11,62 pour cent, soit moins que celui de l'indice de référence (15,71 pour cent), surtout à cause de décisions concernant les affectations régionales. En 2012, motivée par le ralentissement économique des marchés mondiaux, OCM a sous-pondéré son exposition aux marchés des États-Unis, du Royaume-Uni et des régions développées du Pacifique, se conformant ainsi à notre stratégie défensive.

En 2012, OCM a affecté des actifs à un programme multistratégique. Celui-ci investit dans diverses catégories d'actifs, notamment les placements productifs d'intérêts, les obligations à rendement réel et les actions (canadiennes et étrangères). Le choix de l'exposition se conforme à diverses stratégies, dont les participations directes, les fonds de placement, les stratégies de positions acheteur-vendeur et les instruments dérivés. Le programme multistratégique a pour objectif de placement d'obtenir des rendements absolus, ce qui signifie que sa gestion n'est pas liée à un indice de référence. En 2012, il a généré un rendement de 12,51 pour cent. Le suivi du rendement de ce programme se distingue de celui du rendement des placements productifs d'intérêts, des actions de sociétés ouvertes canadiennes et des actions de sociétés ouvertes étrangères qui sont détenus en dehors du programme. Au cours de 2012, le suivi du rendement des obligations à rendement réel qui ont été affectées au programme ne s'est pas fait séparément.

### **Marchés publics – Placements et exposition**

Au 31 décembre 2012, l'actif net lié aux placements d'OCM s'élevait à 35 024 millions de dollars, comparativement à 30 357 millions de dollars à la fin de 2011. Cette augmentation des placements sur les marchés publics était attribuable : i) à la hausse des évaluations d'actif sur les marchés publics, ii) aux fonds provenant des activités courantes liées aux placements sur les marchés privés et au produit de la vente de placements sur les marchés privés qui ont été supérieurs aux nouveaux investissements et iii) à l'afflux net de cotisations de retraite qui a dépassé les versements de prestations.

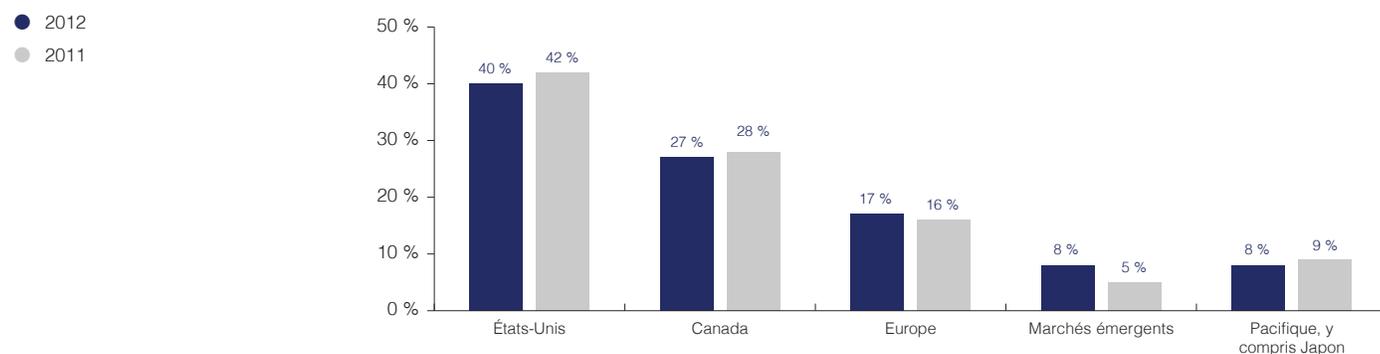
### **Placements productifs d'intérêts**

Le portefeuille de placements productifs d'intérêts comprend des obligations des gouvernements fédéral et provinciaux, des obligations de sociétés, des prêts hypothécaires, des titres de créance privés et de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à court terme. Au total, les placements productifs d'intérêts, y compris ceux des autres entités de placement de la SAO, avaient une juste valeur de 23 853 millions de dollars au 31 décembre 2012 (19 731 millions de dollars en 2011), y compris 19 725 millions de dollars en liquidités et dépôts à court terme, obligations nominales, prêts hypothécaires et titres de créance privés (17 988 millions de dollars en 2011) et 4 128 millions de dollars en obligations à rendement réel (1 743 millions de dollars en 2011). Ces placements comportaient 933 millions de dollars (845 millions de dollars en 2011) de garanties sur opérations de prêt de titres et 842 millions de dollars d'actifs vendus conformément à des conventions de rachat. En 2012, la SAO a conclu de telles conventions stipulant la vente d'actifs en échange de l'accès à des liquidités à court terme pour financer des placements sur les marchés privés et pour accroître l'efficacité de la gestion de la trésorerie à court terme. Certains placements productifs d'intérêts ont servi à acquérir une exposition synthétique à d'autres catégories d'actifs des marchés publics par le recours à des instruments dérivés. Au 31 décembre 2012, notre exposition aux placements productifs d'intérêts (y compris les obligations à rendement réel) totalisait 18 591 millions de dollars comparativement à 18 125 millions de dollars au 31 décembre 2011.

### Actions de sociétés ouvertes

Au 31 décembre 2012, notre exposition globale aux placements dans des actions de sociétés ouvertes par marché géographique correspondait au graphique suivant :

#### Exposition aux actions de sociétés ouvertes par marché géographique



Au 31 décembre 2012, nos 10 principaux titres de sociétés ouvertes détenus sont les suivants :

- Apple Computer Inc
- Microsoft Corp
- Google Inc. catégorie A
- Banque Royale du Canada
- ENI SPA
- Danone
- Talisman Energy Inc.
- Santos Ltd.
- AstraZeneca Plc
- Wells Fargo Company

#### Actions de sociétés ouvertes canadiennes

Nos placements en actions de sociétés ouvertes canadiennes ont baissé de 2 177 millions de dollars en 2011 à 1 823 millions de dollars en 2012, mais notre exposition à ces actions est passée à 5 036 millions de dollars au 31 décembre 2012 (3 787 millions de dollars en 2011) du fait de l'utilisation d'instruments dérivés, qui sont un moyen rentable d'investir sur des marchés publics instables.

#### Actions de sociétés ouvertes étrangères

Au 31 décembre 2012, nos placements en actions de sociétés ouvertes étrangères ont totalisé 11 796 millions de dollars (10 246 millions de dollars en 2011), tandis que notre exposition est montée à 13 161 millions de dollars (10 199 millions de dollars en 2011) du fait de l'utilisation d'instruments dérivés, qui sont un moyen rentable d'investir sur des marchés publics instables.

Comme il est indiqué à page 18 du présent rapport annuel, notre stratégie de placement à long terme vise à accroître la part de gestion active directe de nos placements. La gestion active de notre portefeuille d'actions de sociétés ouvertes étrangères a été l'un des objectifs de notre stratégie au cours des exercices passés, tandis que nous continuons de tirer parti du savoir-faire qu'offrent les gestionnaires externes sur les marchés mondiaux. Au cours des quatre derniers exercices, OMERS Capital Markets a renforcé son équipe de spécialistes en placement et ses systèmes informatiques pour accroître sa capacité à gérer à l'interne une proportion accrue de nos placements en actions de sociétés ouvertes étrangères. Cela nous permet de mieux contrôler nos placements étrangers et devrait faire baisser considérablement les coûts de gestion de ces placements. Tout en restant fidèles à cette stratégie, nous avons, conformément à notre stratégie d'atténuation de la volatilité des actions des sociétés ouvertes étrangères, pris en 2012 des décisions tactiques consistant à placer des fonds auprès de certains gestionnaires externes. Depuis le lancement du programme, il y a quatre ans, nous avons rapatrié des gestionnaires externes un montant net de 5,7 milliards de dollars.

### Instruments financiers dérivés

Soucieux de gérer les risques et d'accroître les rendements, nous concluons des contrats dérivés standardisés qui sont d'usage courant dans le secteur. Ces contrats, qui sont utilisés de pair avec d'autres actifs de placement, constituent un moyen économique d'améliorer le rendement tout en atténuant les risques non compensés et d'assouplir la gestion de la composition de l'actif. Voici les valeurs notionnelles des diverses catégories d'instruments dérivés détenus :

(en millions de dollars) Au 31 décembre	2012	2011
Dérivés de taux d'intérêt	<b>8 136 \$</b>	3 382 \$
Dérivés sur actions	<b>6 814</b>	7 302
Dérivés sur marchandises	<b>1 044</b>	286
Dérivés de change	<b>24 285</b>	19 038
	<b>40 279 \$</b>	30 008 \$

#### Dérivés de taux d'intérêt

Nous recourons aux dérivés de taux d'intérêt pour améliorer le rendement des placements et gérer la durée de nos placements productifs d'intérêts ainsi que notre exposition aux taux d'intérêt fixes par rapport aux taux d'intérêt variables. Les types de dérivés de taux d'intérêt utilisés comprennent les swaps de taux, les swaps sur indice obligataire, les contrats à terme sur obligations et les options sur obligations. À la fin 2012, les dérivés de taux d'intérêt en circulation que nous détenions avaient une valeur notionnelle de 8 136 millions de dollars comparativement à une valeur notionnelle de 3 382 millions de dollars au 31 décembre 2011. L'accroissement de notre exposition aux dérivés de taux d'intérêt est surtout attribuable aux placements effectués conformément au programme multistratégique.

#### Dérivés sur actions

Nous recourons aux dérivés sur actions pour reproduire le rendement des indices boursiers canadiens et étrangers. Cette exposition aux indices des principaux marchés boursiers est réalisée principalement par le recours aux contrats à terme sur indice boursier et aux contrats de swap sur indice boursier; elle complète le portefeuille d'actions canadiennes et les portefeuilles d'actions étrangères gérés à l'interne comme à l'externe. Au 31 décembre 2012, notre exposition aux dérivés sur actions de sociétés ouvertes était de 6 814 millions de dollars (7 302 millions de dollars en 2011), leur valeur notionnelle se répartissant de la manière suivante :

- 2 965 millions de dollars en dérivés offrant une exposition à l'indice composé S&P/TSX et à l'indice S&P/TSX 60;
- 3 849 millions de dollars en dérivés offrant une exposition aux principaux indices boursiers de la planète.

#### Dérivés sur marchandises

Nous utilisons les dérivés sur marchandises pour améliorer les rendements de placement par l'exposition aux marchandises qui, d'après notre analyse économique, connaîtront une plus-value ou une moins-value. Grâce surtout aux placements effectués dans le cadre de notre programme multistratégique, la valeur notionnelle des dérivés sur marchandises a bondi à 1 044 millions de dollars au 31 décembre 2012, comparativement à 286 millions de dollars au 31 décembre 2011.

## OMERS Capital Markets

**Dérivés de change**

Nous recourons aux dérivés de change, ou contrats de change à terme, pour gérer le risque de change lié aux devises autres que le dollar canadien et effectuer activement des opérations de change qui rapportent. Au 31 décembre 2012, 18 389 millions de dollars (18 702 millions de dollars en 2011), soit 30 pour cent (34 pour cent en 2011) de notre actif net lié aux placements étaient exposés au risque de change avant opérations de couverture. Nous couvrons en général une partie du risque lié aux placements sur les marchés publics qui sont libellés en 12 devises importantes, ce qui réduit leur volatilité par rapport au dollar canadien. Cependant, le pourcentage de couverture peut varier en fonction des perspectives de solidité de chaque devise. De plus, pour les placements sur les marchés privés étrangers, nous couvrons le risque de change jusqu'à 100 pour cent.

Depuis sa mise en œuvre en 2001, notre programme de couverture du risque de change et d'autres opérations liées au change ont dégagé un gain net de 1 976 millions de dollars, ce qui compense les pertes de change subies par nos actifs en devises. Cela découle en grande partie de l'appréciation du dollar canadien par rapport aux principales devises au cours de la période.

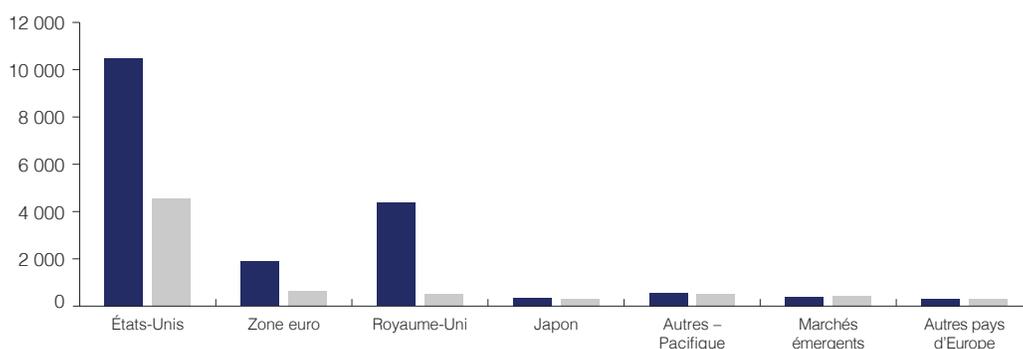
Notre position de change nette, compte tenu des résultats de nos programmes de gestion des positions de change, au 31 décembre 2012, était de 7 235 millions de dollars (7 985 millions de dollars en 2011). Notre position de change brute et nette se répartit comme l'indique le graphique ci-dessous :

**Position de change brute et nette**

Au 31 décembre 2012

(en millions d'équivalents CAD)

- Position de change brute
- Position de change nette

**Risque de crédit**

Dans le cas des dérivés, l'exposition au risque de crédit correspond au montant impayé à recevoir des autres parties au contrat. Nous nous conformons à des politiques de gestion du risque prudentes, en limitant notre exposition au risque de crédit à moins de cinq pour cent de l'actif net total lié aux placements. Nous exigeons que toutes les parties au contrat aient une notation minimale de A. Au 31 décembre 2012, l'exposition au risque de crédit lié aux instruments dérivés représentait 0,3 pour cent de l'actif net lié aux placements, soit 213 millions de dollars.



**OMERS**  
Private Equity

## OMERS Private Equity

OMERS Private Equity (OPE) gère un portefeuille de placements en actions de sociétés fermées en effectuant des placements directs dans des sociétés fermées et par le biais de fonds appartenant à des tiers.

La stratégie de placement d'OMERS Private Equity met l'accent sur l'acquisition d'une participation majoritaire dans une société dont la valeur se situe entre 200 millions et 1,5 milliard de dollars. Nous envisageons volontiers d'autres structures de capital social, y compris le contrôle conjoint ou la détention d'une influence notable avec des partenaires de confiance aux vues similaires aux nôtres, dans la mesure où nous avons des droits de gouvernance correspondant à notre investissement, ou les deux à la fois. Notre approche en matière de placement repose sur le long terme et le partenariat actif avec des équipes de gestion talentueuses. Notre mandat de placement est flexible : il nous permet de tirer parti des conditions existantes du marché et des marchés financiers, et d'investir dans une vaste gamme de secteurs d'activité sur divers marchés géographiques. Nous croyons fermement en l'alignement direct de nos intérêts financiers avec ceux de l'équipe de gestion de nos placements et de nos co-investisseurs. Notre changement d'orientation stratégique en faveur des placements directs, qui a commencé en 2008, est sur la bonne voie, et nous continuons de chercher des moyens de réduire notre exposition aux placements dans des fonds.

## OMERS Private Equity

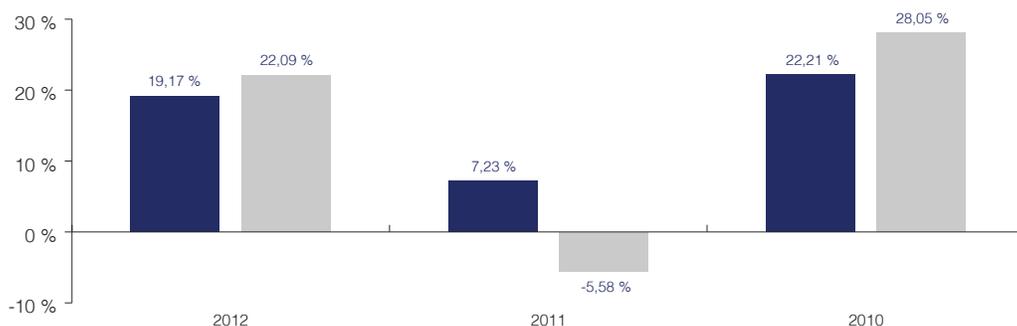
### Taux de rendement et indices de référence

Pour l'exercice clos le 31 décembre

- Taux de rendement
- Indice de référence

# 19,17 %

En 2012, le rendement d'OMERS Private Equity a été de 19,17 %, contre 22,09 % pour l'indice de référence.

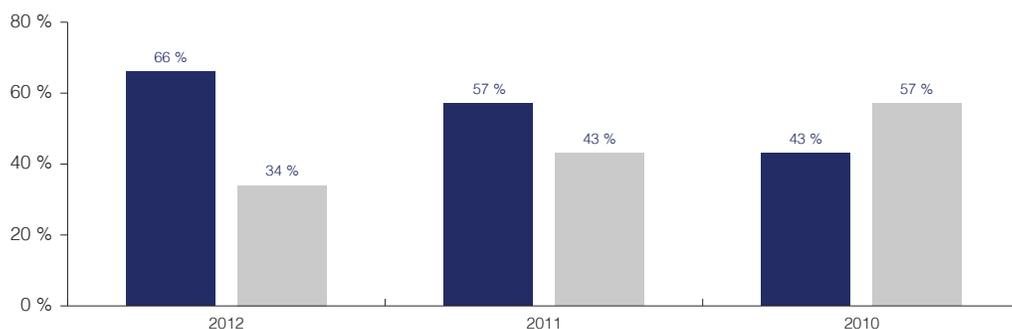


Le graphique ci-dessous met en évidence la progression constante d'OMERS Private Equity depuis trois ans vers la gestion directe et active de son portefeuille.

### Placements directs c. placements dans des fonds

Au 31 décembre

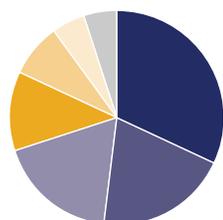
- Directs
- Fonds



Géographiquement, nous visons présentement le Canada, les États-Unis et l'Europe, et plus particulièrement le Royaume-Uni. Nos placements directs peuvent prendre diverses formes, notamment des transactions sur les marchés privés, des transactions secondaires provenant de fonds d'actions de sociétés fermées et le placement d'actions d'entités détachées. L'objectif demeure une bonne diversification du portefeuille de placement, sur les plans sectoriel et géographique.

### Total de l'actif par secteur

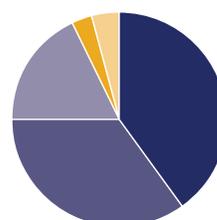
Au 31 décembre 2012



- 32 % Industries
- 20 % Biens de consommation discrétionnaire
- 18 % Soins de santé
- 12 % Technologies de l'information
- 8 % Services financiers
- 5 % Biens de consommation de base
- 5 % Autres

### Total de l'actif par région

Au 31 décembre 2012



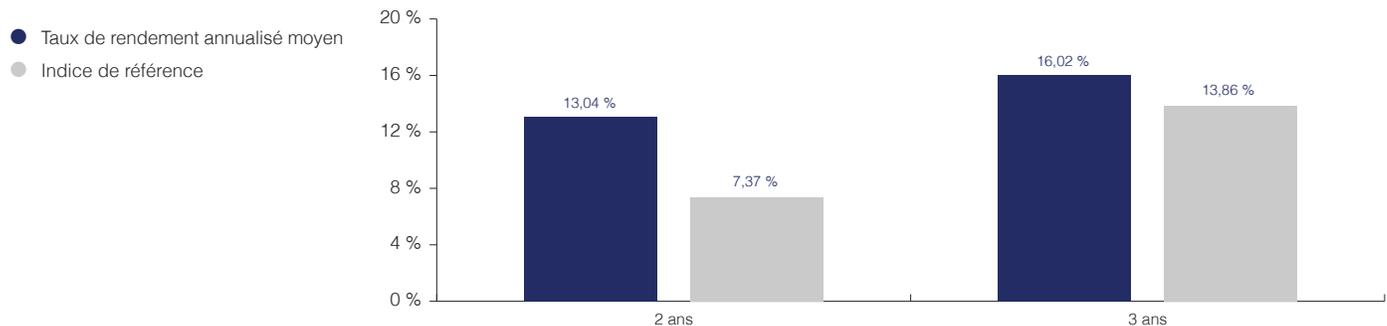
- 40 % États-Unis
- 35 % Canada
- 18 % Royaume-Uni
- 3 % Europe (hors R.-U.)
- 4 % Autres

Quand nous évaluons les occasions de placement, nous prenons en considération les principaux critères suivants : la position actuelle sur le marché et les perspectives du marché pour les produits et services de la société; la qualité et l'expérience de l'équipe de gestion de la société et sa volonté d'investir de concert avec nous; une évaluation de la stratégie de croissance de la société; notre rendement prévu d'après le prix d'achat de l'entreprise. Une fois le placement acquis, notre rôle consiste à travailler en étroite collaboration avec l'équipe de gestion et à réunir les ressources nécessaires à la société pour qu'elle puisse atteindre une croissance rentable et durable.

OMERS Private Equity a affiché un revenu net tiré des placements de 962 millions de dollars en 2012, soit plus du double du revenu net de 2011, qui se chiffrait à 354 millions de dollars. Cela se traduit par un rendement exceptionnel de 19,17 pour cent comparativement au rendement de 7,23 pour cent de 2011. Ce rendement montre qu'il était avantageux de modifier la stratégie de placement d'OMERS Private Equity en privilégiant les placements directs, car ceux-ci ont rapporté nettement plus que les placements dans des fonds d'actions de sociétés fermées. L'excellent rendement de l'exercice courant est attribuable à la forte croissance des produits et des bénéfices de l'ensemble de notre portefeuille de sociétés. Notre indice de référence est une moyenne pondérée globale des indices Russell mondiaux, ajustée pour tenir compte des expositions géographiques et sectorielles, plus une prime de liquidité et d'endettement de 350 points de base. L'indice de référence est beaucoup plus élevé que les indices des marchés publics mondiaux grâce à la prime de liquidité et à la concentration des placements sur des secteurs très performants, et il permet une meilleure comparaison des rendements sur une période plus longue. Même si nos 19,17 pour cent de rendement de l'exercice courant sont inférieurs aux 22,09 pour cent de l'indice de référence, notre rendement annualisé moyen sur deux et trois ans dépasse l'indice de référence, comme le montre le graphique suivant :

#### Taux de rendement annualisé moyen c. indice de référence

Pour la période close le 31 décembre 2012



Au cours de 2012, l'actif net lié aux placements d'OMERS Private Equity a légèrement baissé de 6 333 millions de dollars en 2011 à 5 993 millions de dollars en 2012. Ce recul correspond à un remboursement de capital record de 1 701 millions de dollars venant de placements en actions de sociétés fermées par la vente de i) notre participation dans Cari-All, ii) un certain nombre de fonds d'actions de sociétés fermées et iii) plus de la moitié de notre participation dans Constellation Software, en partie compensée par de nouveaux placements et des investissements de suivi, des appels de capitaux venant de placements dans des fonds d'actions de sociétés fermées et une augmentation nette des évaluations d'actif.

Les nouveaux placements et les investissements de suivi effectués en 2012 sont les suivants :

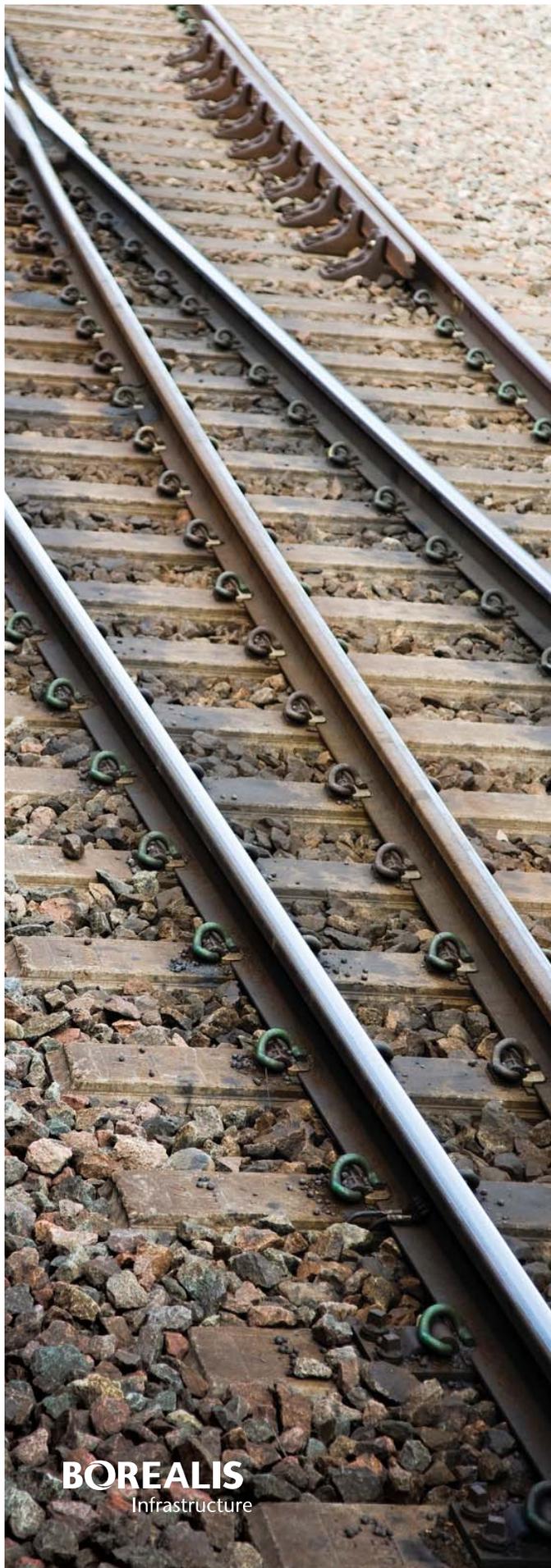
- une participation directe dans Lifeways, l'un des plus grands fournisseurs britanniques de services d'aide à la vie autonome pour adultes ayant des difficultés d'apprentissage;
- l'acquisition de Golfsmith International, détaillant américain de produits spécialisés pour le golf qui a fusionné avec Golf Town, le plus gros détaillant d'articles de golf au Canada, pour donner naissance au plus grand détaillant au monde de produits spécialisés pour le golf.

Même si le marché des actions de sociétés fermées devrait garder sa vigueur en 2013, il est prévu que les économies du Canada, des États-Unis et du Royaume-Uni connaîtront une croissance limitée. Nous allons collaborer étroitement avec les dirigeants chargés de nos investissements directs pour qu'ils atteignent leurs objectifs stratégiques et financiers, et nous comptons ajouter encore de nouveaux placements à notre portefeuille.

## OMERS Private Equity

Les placements directs importants d'OMERS Private Equity sont les suivants :

- **Accelerated Rehabilitation Centers** – fournisseur important de services traditionnels et spécialisés de réadaptation physique en consultation externe dans le Midwest américain;
- **Affinia Group Inc.** – important fabricant et distributeur de pièces de rechange pour les voitures, les camions et les véhicules hors route, dont la vaste gamme de freins, de filtres et d'accessoires pour châssis est vendue en Amérique du Nord et du Sud, en Europe et en Asie;
- **CBI Health Group** – un des plus importants fournisseurs de services de réadaptation et de soins de santé communautaires en clinique externe au Canada;
- **Cengage Learning** – fournisseur de solutions d'apprentissage hautement personnalisées pour les collèges, universités, enseignants, étudiants, bibliothèques, organismes gouvernementaux, entreprises et professionnels dans le monde entier;
- **Constellation Software Inc.** – fournisseur mondial de logiciels et de services haut de gamme aux secteurs public et privé, cette société acquiert, gère et développe des entreprises de logiciels verticaux qui offrent des solutions informatiques essentielles personnalisées;
- **Give and Go Prepared Foods Corp.** – boulangerie industrielle de Toronto qui produit la gamme de produits Two-Bite Brownies<sup>MC</sup>, Cinnamon Crunchies<sup>MC</sup>, tartelettes au beurre et gâteaux Bite Coffee<sup>MC</sup> et la vend partout au Canada et aux États-Unis;
- **Golfsmith International** – le plus grand détaillant au monde de grandes marques de produits spécialisés pour le golf; ses magasins, qui offrent des académies, des stimulateurs de golf et des « ateliers du pro », sont exploités sous la marque Golf Town au Canada et Golfsmith aux États-Unis;
- **Great Expressions Dental** – importante société de gestion de cabinets dentaires ayant des bureaux dans sept États du Midwest, du sud et du nord-est des États-Unis.;
- **Haymarket Financial LLP** – société de financement indépendante offrant aux entreprises des produits de crédit ciblés et aux clients institutionnels des services de gestion des placements;
- **Husky International Ltd.** – le plus grand fournisseur au monde d'équipements de moulage par injection et de services après-vente connexes aux industries du plastique, qui a son siège en Ontario;
- **Lifeways** – l'un des plus grands fournisseurs britanniques de services d'aide à la vie autonome pour adultes ayant des difficultés d'apprentissage.
- **Logibec** – chef de file nord-américain des systèmes informatiques destinés au secteur de la santé et des services sociaux;
- **Marketwire** – important fournisseur de services de presse établi à Toronto qui dispose de l'une des plus importantes plateformes de distribution en Amérique du Nord et a des partenariats dans le monde entier pour la diffusion des nouvelles;
- **Maxxam Analytics** – le plus grand réseau de laboratoires d'analyse privés au Canada, qui fournit des services de tests diagnostiques au gouvernement et aux grandes entreprises actives dans les secteurs de l'environnement, de l'alimentation, du pétrole et du gaz, de la santé, de la médecine légale et de la génétique;
- **Nelson Education** – premier éditeur scolaire au Canada, de la maternelle à l'université, Nelson offre des solutions pédagogiques personnalisées pour les disciplines de base (mathématiques, sciences et arts du langage);
- **Nordco** – important concepteur et fabricant de produits et services essentiels à l'entretien de l'infrastructure ferroviaire, au service des sociétés ferroviaires, des réseaux de transport en commun, des entrepreneurs et des sociétés de location de matériel en Amérique du Nord;
- **Public Mobile** – nouveau venu sur le marché canadien des services voix-données sans fil au service de la clientèle de l'Ontario et du Québec;
- **V.Group Limited** – leader mondial du marché des services impartis de gestion de navires et acteur important dans le secteur de la fourniture d'équipages et de services maritimes connexes;
- **United States Infrastructure Corporation (USIC)** – principal fournisseur de services impartis de localisation de réseaux subsuperficiels de services publics aux États-Unis.



## Borealis Infrastructure

Borealis Infrastructure (Borealis), qui gère les placements en infrastructure pour la SAO, compte parmi les plus grands investisseurs en infrastructure au monde. Dotée de solides antécédents dans la recherche, l'investissement et la gestion de placements en infrastructure dans le monde entier, cette société obtient des rendements stables sur ses placements et dépasse constamment son indice de référence.

Les placements en infrastructure consistent en général à investir directement dans des biens sensibles à l'inflation qui sont essentiels à la prospérité à long terme d'une économie industrielle moderne. Certains placements en infrastructure sont assujettis à la réglementation des tarifs ou des niveaux de service, ou des deux. Individuellement, les placements, qui nécessitent en général un important engagement de capital initial ou à court terme, produisent habituellement des rendements indexés sur l'inflation élevés; ils sont donc très compatibles avec nos obligations à long terme au titre des prestations de retraite.

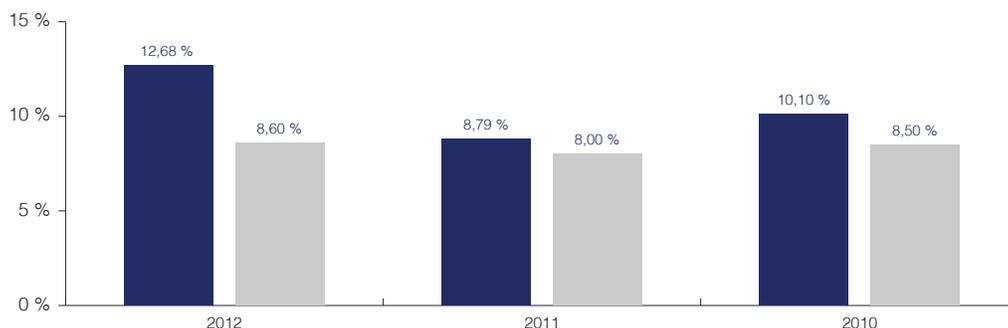
**Taux de rendement et indices de référence**

Pour l'exercice clos le 31 décembre

- Taux de rendement
- Indice de référence

**12,68 %**

En 2012, le rendement global de Borealis Infrastructure a été de 12,68 %, contre 8,60 % pour l'indice de référence.



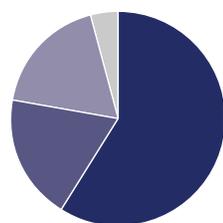
Borealis utilise une stratégie de gestion active et directe pour rechercher et gérer les actifs d'infrastructure qui présentent en général une forte demande sous-jacente et inélastique ainsi que des rentrées de fonds prévisibles et stables soutenues par la réglementation ou les contrats à long terme avec des contreparties à faible risque. Nous gérons activement nos placements par des participations majoritaires ou des participations minoritaires importantes, et nous offrons aux entités émettrices notre savoir-faire acquis par la gestion d'un grand portefeuille d'actifs d'infrastructure, ainsi que les relations que nous avons établies avec les gouvernements, les bailleurs de fonds, d'autres investisseurs et des membres du monde des affaires. De plus, Borealis fait le nécessaire pour que chacun de ses placements soit géré par l'équipe qu'il faut et que celle-ci bénéficie d'incitatifs valables s'alignant sur les intérêts des actionnaires. Dans les cas où nous ne détenons pas de participation majoritaire dans un placement, nous nous associons à des investisseurs ayant des vues similaires aux nôtres, comme d'autres caisses de retraite, des sociétés et des gouvernements, et à de solides partenaires d'exploitation qui possèdent le savoir-faire opérationnel pour évaluer le potentiel du placement et en gérer et en améliorer le rendement.

Les placements de Borealis sont situés au Canada, au Royaume-Uni et aux États-Unis. Compte tenu de la portée des occasions et du faible risque d'ordre politique et réglementaire qui existe sur ses marchés actuels, Borealis s'attend, à court terme, à continuer de concentrer ses efforts sur les actifs d'infrastructure situés en Amérique du Nord et en Europe de l'Ouest. Cela ne nous empêche pas de rechercher des occasions de placement dans des biens d'infrastructure situés dans d'autres territoires de compétence ou régions offrant des environnements politiques et réglementaires stables et solides.

Les placements de Borealis peuvent être regroupés en quatre secteurs principaux et trois grandes régions, comme il est illustré ci-dessous :

**Total de l'actif par secteur**

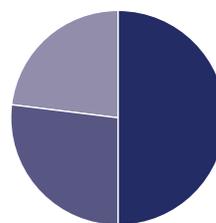
Au 31 décembre 2012



- 59 % Énergie
- 19 % Services réglementés par le gouvernement
- 18 % Transports
- 4 % Institutions et autres

**Total de l'actif par région**

Au 31 décembre 2012



- 50 % Canada
- 27 % Royaume-Uni
- 23 % États-Unis

Le secteur de l'énergie comprend les placements dans les services publics réglementés, la production d'énergie, le transport et la distribution d'électricité et de gaz, et les oléoducs. Nous adhérons à une stratégie de placement faite de patience et de discipline et nous continuons de diversifier prudemment notre portefeuille par secteur d'activité, région, taille et stade de développement, tout en poursuivant les occasions offrant une meilleure rentabilité et un moindre risque d'exécution.

Les placements de Borealis ont rapporté un revenu net de 986 millions de dollars en 2012, comparativement à 674 millions de dollars l'exercice précédent. Leur taux de rendement brut de 2012, avant les frais de gestion des placements, était de 12,68 pour cent, contre 8,60 pour cent pour l'indice de référence et 8,79 pour cent pour l'exercice 2011. Ils ont aussi rapporté un rendement en trésorerie de 7,2 pour cent (8,4 pour cent compte tenu des actifs d'exploitation) en 2012, par rapport à 5,6 pour cent (7,4 pour cent compte tenu des actifs d'exploitation) en 2011. En 2012, la remise en état des réacteurs 1 et 2 de la centrale nucléaire Bruce Power a été menée à terme : ceux-ci ont atteint le stade d'exploitation commerciale en octobre 2012. Les rendements solides et stables et les rentrées de fonds constantes qu'ont générés les placements de Borealis au cours des derniers exercices montrent que l'affectation par la SAO d'une part importante de son portefeuille de placement à des placements en infrastructure reste une stratégie gagnante.

En 2012, les placements nets de Borealis ont atteint 9 820 millions de dollars par rapport à 8 997 millions de dollars en 2011. Cette augmentation d'actif net correspond principalement à l'appréciation des placements, à de nouvelles acquisitions et à l'apport de capital supplémentaire dans des placements existants. Toujours fidèle à sa stratégie d'investissement dans des biens d'infrastructure de grande envergure qui génèrent des rendements stables et constants, Borealis a acquis une participation de 100 pour cent dans Midland Cogeneration Venture (MCV). Située dans le Michigan, cette centrale de cogénération de 1 633 mégawatts est la plus grande centrale alimentée au gaz des États-Unis. Elle tire principalement son revenu de la vente de capacités et d'énergie conformément à des contrats d'achat d'énergie électrique à long terme conclus avec des parties contractantes ayant une cote élevée de solvabilité. MCV constitue un investissement dans le secteur énergétique de qualité supérieure qui générera à long terme un rendement stable et élevé. De plus, Borealis a acquis une participation de 49 pour cent dans un portefeuille de parcs éoliens situés aux États-Unis. Ce portefeuille, qui est diversifié géographiquement, se compose de quatre parcs éoliens situés en Illinois, au Minnesota, en Oregon et au Texas, qui représentent au total 599 mégawatts et sont tous exploités conformément à des contrats d'achat d'énergie électrique à long terme. Cet investissement constitue de la part de Borealis un engagement important dans le secteur des énergies propres renouvelables. En outre, Teranet, l'un des placements actuels de Borealis, a conclu avec la province du Manitoba un accord de principe pour l'obtention d'un permis d'exploitation à long terme de l'Office d'enregistrement des titres et des instruments de la province en vertu d'un contrat de licence exclusif de 30 ans. Aux termes de ce contrat, Teranet investira des capitaux dans l'élaboration de systèmes afin de transformer le système actuel de recherches et d'enregistrements de propriétés de la province du Manitoba en une plateforme plus fiable et plus efficace. La transaction, qui est assujettie au respect de certaines conditions, devrait être conclue dans la première moitié de 2013. Enfin, LifeLabs, un autre des placements actuels de Borealis, a annoncé qu'il avait conclu un accord d'acquisition d'une participation de 100 pour cent de l'actif de B.C. Biomedical Laboratories Ltd, société de services de tests diagnostiques médicaux de la Colombie-Britannique (C.-B.). Sous réserve de l'approbation réglementaire qui devrait être accordée au premier trimestre de 2013, cette acquisition fera augmenter la part du marché des services de laboratoire en C.-B. que détient LifeLabs.

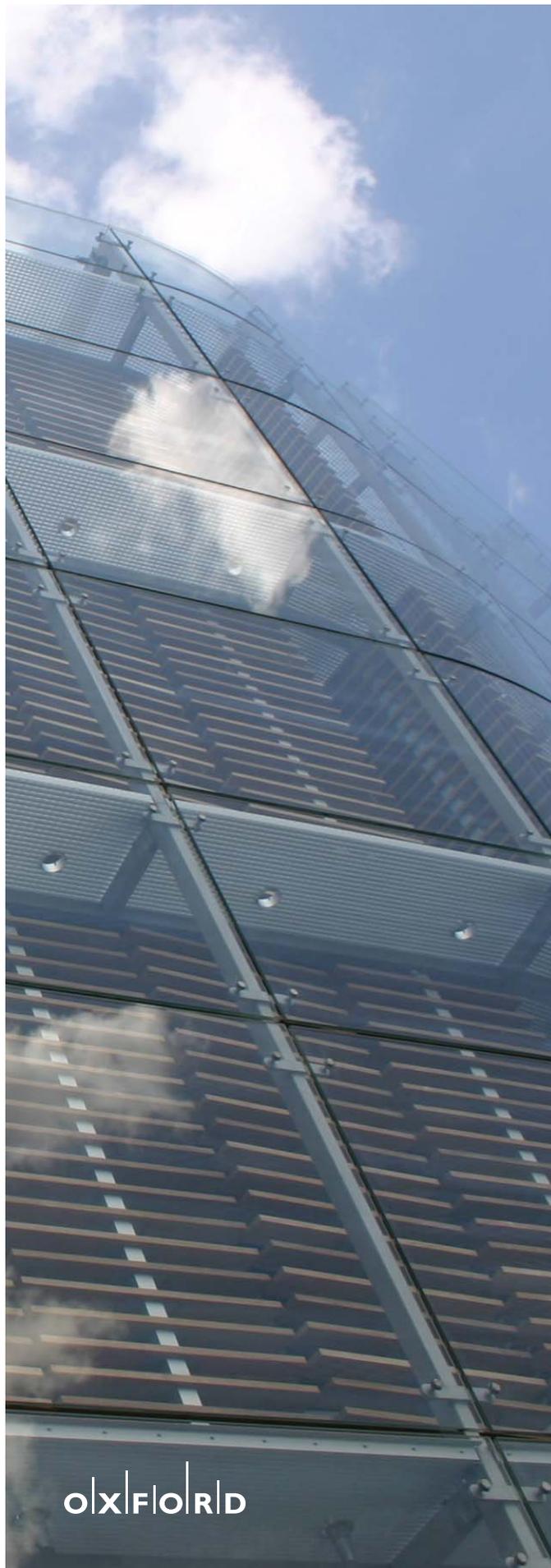
## Borealis Infrastructure

Même si Borealis se flatte d'être un investisseur à long terme, elle s'est départie en 2012 de deux de ses placements en infrastructure. Ces ventes, qui étaient de nature stratégique, portaient sur Enwave Energy Corporation (Enwave) et Express Pipeline System (Express). Borealis a cédé sa participation de 57 pour cent dans Enwave pour la somme de 223 millions de dollars en octobre 2012. Dans le cadre de la même transaction, la Ville de Toronto a vendu sa participation de 43 pour cent dans Enwave. Comme la Ville est apparentée à la SAO en tant qu'employeur aux termes du régime, la transaction était réputée être une « transaction spéciale » en vertu de la politique d'examen des transactions spéciales d'OMERS (Special Transactions Review Policy, disponible dans le site [www.omers.com](http://www.omers.com)) et, par conséquent, la cession était assujettie à l'approbation du conseil de la SAO, sinon elle aurait relevé de la direction du fait de la délégation de pouvoirs.

Par ailleurs, Borealis a conclu un accord de vente de ses 33 pour cent de participation dans Express pour un produit brut d'environ 430 millions de dollars US. Cette transaction, qui est assujettie aux autorisations et approbations réglementaires, devrait être conclue d'ici le deuxième trimestre de 2013.

Les principaux placements détenus par Borealis comprennent une participation dans les sociétés suivantes :

- **Associated British Ports** – le plus important propriétaire exploitant de ports au Royaume-Uni : ses 21 ports sont responsables d'environ 25 pour cent de tout le commerce maritime entre le Royaume-Uni et le reste du monde;
- **Bruce Power** – la plus grande centrale nucléaire au monde (6 300 mégawatts) qui satisfait 25 pour cent des besoins en électricité de l'Ontario;
- **Detroit River Tunnel** – tunnel ferroviaire qui est l'un des plus importants couloirs commerciaux au monde;
- **HS1 Limited** – la seule voie ferrée à grande vitesse du Royaume-Uni reliant la station internationale de St. Pancras, au centre de Londres, au tunnel de la Manche;
- **LifeLabs** – le plus important fournisseur, au Canada, de services de laboratoire qui fournit chaque année à près de 20 000 médecins plus de 50 millions d'analyses diagnostiques pour plus de 10 millions de patients;
- **Oncor** – importante société de transport et de distribution d'électricité au Texas;
- **Scotia Gas Networks** – les réseaux de distribution de gaz de l'Écosse et du sud de l'Angleterre, soit 73 000 kilomètres de gazoducs desservant 5,6 millions d'abonnés;
- **Teranet** – exploitant du système d'enregistrement immobilier électronique de l'Ontario en vertu d'un permis exclusif jusqu'en 2067 avec le gouvernement de l'Ontario.



## Oxford Properties Group

Oxford Properties Group (Oxford), l'une des plus importantes sociétés d'investissement en immobilier commercial sur le marché nord-américain, est un investisseur, un promoteur et un gestionnaire dans ce secteur. Au 31 décembre 2012, elle supervisait et gérait environ 22 milliards de dollars (19 milliards de dollars en 2011) de biens immobiliers pour son propre compte et celui de ses copropriétaires et partenaires d'investissement.

L'objectif d'Oxford est de bâtir pour les placements immobiliers une plateforme d'envergure mondiale qui génère pour le régime des rendements corrigés du risque de niveau supérieur et des rentrées de fonds sûres, durables et croissantes. Sa stratégie met l'accent sur la propriété, le développement et la gestion active de biens immobiliers importants, diversifiés par type de biens, marché géographique, relations stratégiques et profil de risque-rendement. Un portefeuille immobilier diversifié de cette nature produit des rentrées de fonds prévisibles, ce qui nous aide à faire face à nos obligations, actuelles et futures, au titre des prestations de retraite constituées. De plus, les biens immobiliers gérés activement s'apprécient généralement au fil du temps, ce qui permet de compenser en partie le risque d'inflation lié au passif au titre du régime.

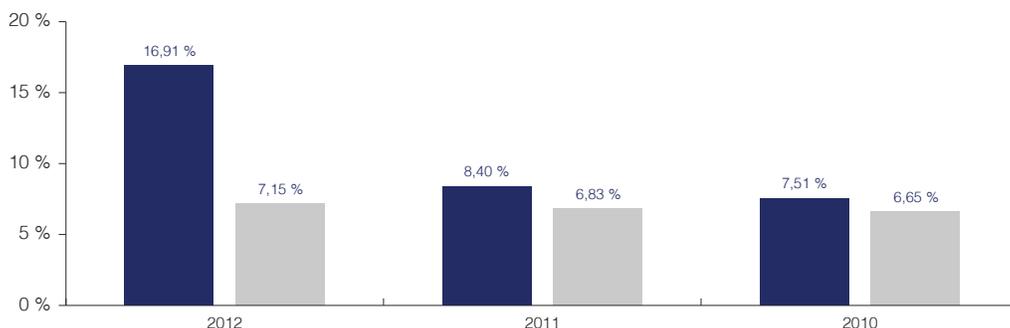
### Taux de rendement et indices de référence

Pour l'exercice clos le 31 décembre

- Taux de rendement
- Indice de référence

## 16,91 %

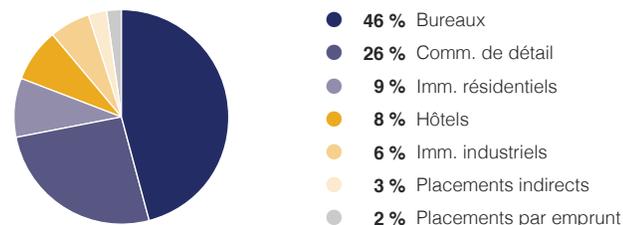
En 2012, le rendement global d'Oxford Properties Group a été de 16,91 %, contre 7,15 % pour l'indice de référence.



Au 31 décembre 2012, le portefeuille immobilier direct d'Oxford était composé de 135 biens immobiliers situés principalement au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Allemagne et représentant une superficie locative totale de 47,6 millions de pieds carrés, 3 515 chambres d'hôtel et 21 088 logements.

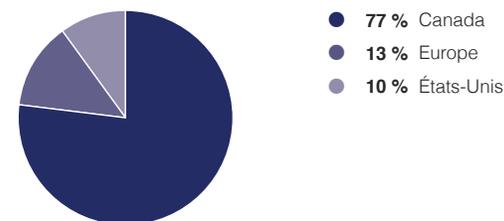
### Total de l'actif par secteur

Au 31 décembre 2012



### Total de l'actif par région

Au 31 décembre 2012



À l'exception de quatre biens situés au Royaume-Uni et d'un autre situé aux États-Unis, le portefeuille d'immeubles de bureaux d'Oxford est diversifié géographiquement dans six grands marchés urbains du Canada : Toronto, Vancouver, Calgary, Edmonton, Ottawa et Montréal. Il se concentre principalement sur le Grand Toronto (environ 38 pour cent de la valeur marchande du portefeuille d'immeubles de bureaux). Les plus importants immeubles de bureaux du portefeuille sont les suivants :

- Le complexe Richmond-Adelaide et Metro Centre ainsi qu'une participation de 50 pour cent dans le Royal Bank Plaza et la Tour TD Canada Trust, à Toronto;
- Centennial Place et une participation de 50 pour cent dans Bow Valley Square, à Calgary;
- Watermark Place et une participation de 50 pour cent dans MidCity Place, à Londres, au Royaume-Uni;
- Green Park Business Park à Reading, au Royaume-Uni.

Le portefeuille de commerces de détail comprend 17 biens immobiliers, principalement des centres commerciaux suprarégionaux et régionaux, d'une superficie totale de 16,3 millions de pieds carrés. Ceux-ci sont situés aux États-Unis et dans tout le Canada, surtout dans la région du Grand Toronto. Parmi les plus importants, citons :

- une participation de 50 pour cent dans le centre commercial Yorkdale, le centre commercial Square One, Scarborough Town Centre et Hillcrest Mall dans le Grand Toronto;
- l'Upper Canada Mall à Newmarket;
- le Southcentre Mall à Calgary;
- le Kingsway Garden Mall à Edmonton;
- des magasins de commerce de détail de la 5<sup>e</sup> Avenue et de la 52<sup>e</sup> rue de Manhattan, à New York.

Le portefeuille hôtelier comprend des centres de villégiature canadiens de renom qui sont situés à Banff, au lac Louise et à Jasper, en Alberta, ainsi qu'à Whistler, en Colombie-Britannique et à Montebello, au Québec, ainsi que deux centres hôteliers urbains situés à Vancouver, en Colombie-Britannique et à Toronto, en Ontario.

Le portefeuille résidentiel d'habitations multifamiliales d'Oxford comprend 22 biens immobiliers situés en Ontario, au Québec, en Nouvelle-Écosse et dans le sud-est des États-Unis, ainsi qu'un portefeuille de 10 704 logements résidentiels situés en Allemagne. Les propriétés à usage industriel comprennent 29 biens immobiliers sur les marchés du Grand Toronto, de Calgary et d'Edmonton.

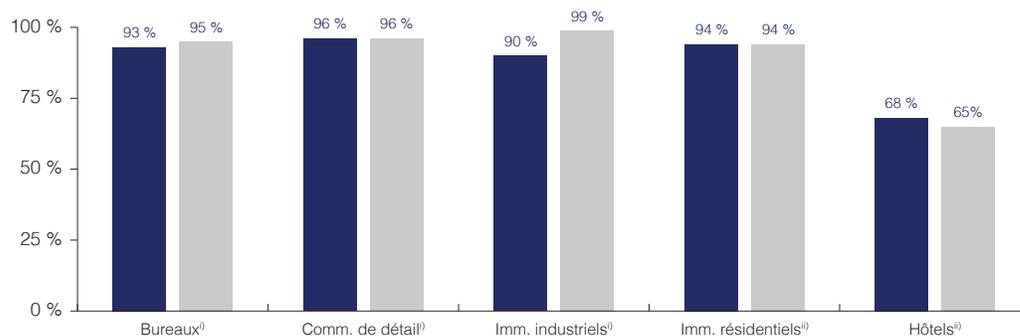
En outre, le portefeuille immobilier d'Oxford comprend des biens immobiliers détenus pour le développement ou en cours de développement, qui constituent la base de son programme de développement actif. Il s'agit présentement du développement de deux tours de bureaux à Toronto et à Vancouver, d'une tour de bureaux à Londres, au Royaume-Uni, et de propriétés industrielles à Edmonton et à Calgary. Oxford poursuit également le projet de développement conjoint de Hudson Yards, un projet à usage mixte comprenant des bureaux, des commerces de détail et des résidences à Manhattan, New York, aux États-Unis. En 2012, Oxford a fait l'acquisition d'une participation dans deux sites de développement ayant le potentiel futur de déboucher sur le codéveloppement d'un complexe de bureaux de 620 000 pieds carrés à Washington D.C., aux États-Unis, et d'un projet de bureaux de 500 000 pieds carrés à Londres, au Royaume-Uni.

Le revenu net de placement d'Oxford est passé de 610 millions de dollars en 2011 à 1 279 millions de dollars en 2012. Il se compose principalement du revenu net d'exploitation, du revenu tiré des placements en titres de créance, des gains et pertes non réalisés découlant de modifications de la valeur marchande des actifs et des passifs en biens immobiliers, et de gains et pertes réalisés.

En 2012, le revenu net d'exploitation d'Oxford a augmenté de 160 millions de dollars pour atteindre 637 millions de dollars, surtout en raison de l'incidence nette des acquisitions et des cessions, d'un important paiement pour annulation de bail négocié au site de Green Park Business Park à Reading, au Royaume-Uni, et de la hausse des niveaux d'occupation moyens dans le portefeuille hôtelier. Dans tout le reste du portefeuille, les taux d'occupation sont restés élevés malgré le fait qu'ils aient été touchés, dans le portefeuille des bureaux, par l'annulation de bail susmentionnée et, dans le portefeuille des propriétés industrielles, par le fait que de nouvelles installations aient atteint le stade de la location.

### Taux d'occupation

- Réel en 2012
- Réel en 2011



i) Au 31 décembre

ii) Selon le taux d'occupation moyen de l'exercice

## Oxford Properties Group

Les gains nets sur les actifs immobiliers ont atteint 625 millions de dollars en 2012 (119 millions de dollars en 2011), ce qui représente des gains nets réalisés et non réalisés de 593 millions de dollars (171 millions de dollars en 2011) sur les placements immobiliers et un gain non réalisé de 32 millions de dollars (perte de 52 millions de dollars en 2011) sur les titres de créance.

Oxford détient également des titres de créance liés à des biens immobiliers de premier rang qui rapportent un rendement corrigé du risque élevé. Le portefeuille des placements en titres de créance a rapporté 24 millions de dollars de revenu net de placement en 2012 (25 millions de dollars en 2011).

Le rendement global des placements en biens immobiliers a bondi à 16,91 pour cent en 2012, comparativement à 7,15 pour cent pour l'indice de référence et à 8,40 pour cent pour l'exercice 2011. Le rendement de 2012 a dépassé celui de l'indice de référence en raison surtout du fait que les valeurs marchandes des biens immobiliers au Canada ont été beaucoup plus élevées que prévu il y a un an.

L'actif total de biens immobiliers dont Oxford est propriétaire a été évalué à 16 182 millions de dollars (y compris des titres de créance de 336 millions de dollars) au 31 décembre 2012, comparativement à 14 679 millions de dollars (y compris des titres de créance de 163 millions de dollars) au 31 décembre 2011, soit une augmentation de 1 503 millions de dollars. Cette hausse est surtout attribuable à l'appréciation de la valeur marchande du portefeuille immobilier et à l'activité nette de placement au cours de l'exercice. Voici les principales acquisitions de 2012 :

- une participation de 25 pour cent dans Les Promenades de l'Outaouais, centre commercial de la ville de Gatineau;
- LaCité, complexe multirésidentiel de Montréal;
- NorthPort, parc industriel d'Edmonton;
- St Martin's Court, immeuble de bureaux de Londres, au R.-U.;
- une participation de 36,5 pour cent dans Olympic Tower, immeuble polyvalent de bureaux et de commerces de détail situé à New York;
- trois placements dans des titres de créance américains liés à des actifs immobiliers situés à Manhattan et à Boston.

Oxford poursuit à l'échelle mondiale sa stratégie de placement sur des marchés internationaux ciblés afin de diversifier son portefeuille et d'accroître son rendement. En 2012, elle a fait passer la part de ses placements internationaux de 21 pour cent (en 2011) à 23 pour cent de son portefeuille grâce à plusieurs acquisitions stratégiques au Royaume-Uni et aux États-Unis, comme il est indiqué ci-dessus.

Par ailleurs, Oxford détient et gère un portefeuille de placements immobiliers indirects (surtout des fonds de placements immobiliers et d'autres placements liés à l'immobilier) dont la valeur était de 490 millions de dollars au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 45 millions de dollars par rapport au 31 décembre 2011.

Le portefeuille immobilier d'Oxford est partiellement financé par 6 848 millions de dollars de créances hypothécaires, débentures et papier commercial au 31 décembre 2012, comparativement à 6 160 millions de dollars au 31 décembre 2011. L'augmentation nette de 688 millions de dollars de la dette en 2012 est principalement attribuable à de nouveaux emprunts liés aux acquisitions et aux projets de développement.



## OMERS Strategic Investments

OMERS Strategic Investments (OSI) est une plateforme stratégique polyvalente dont le vaste mandat consiste à diriger certaines initiatives stratégiques de la société et à créer des placements stratégiques dans le but de positionner OMERS comme chef de file mondial des entreprises de placement axées sur les régimes de retraite.

OSI a les objectifs ambitieux suivants :

- diriger certaines initiatives définies dans le plan stratégique de la SAO, notamment les initiatives mondiales de formation de capital d'OMERS dans le cadre desquelles OSI dirige l'élaboration et la mise en œuvre d'alliances de co-investisseurs et établit et appuie la présence mondiale d'OMERS par la création de relations stratégiques avec des investisseurs institutionnels mondiaux ayant des vues similaires aux nôtres;
- constituer et gérer un portefeuille de placements mondiaux stratégiques qui ne font pas partie des mandats des autres entités de placement.

Une partie importante du mandat d'OSI consiste à établir et à gérer des relations stratégiques à long terme avec des investisseurs institutionnels mondiaux ayant des vues similaires aux nôtres. Dans l'exécution de ce mandat, OSI a formé Global Strategic Investment Alliance (GSIA), une alliance stratégique qui doit permettre à la SAO de tirer parti de son capital et d'accéder à de nouvelles sources de capitaux par des opérations de co-investissement. La GSIA améliore la capacité d'OMERS à garantir les placements privilégiés à grande échelle sur les marchés privés, tout en tirant parti des compétences d'OMERS en gestion des placements. Des relations ont été nouées avec de nombreuses organisations de par le monde et, lors du lancement de la GSIA en 2012, la SAO a engagé 5 milliards de dollars US tandis que deux membres du Japon, la Pension Fund Association et un consortium dirigé par Mitsubishi Corporation, ont pris chacun un engagement de 1,25 milliard de dollars US, soit 7,5 milliards de dollars US au total.

OSI continue en 2013 de pousser l'expansion de la GSIA en cherchant à y ajouter de nouveaux membres.

## OMERS Strategic Investments

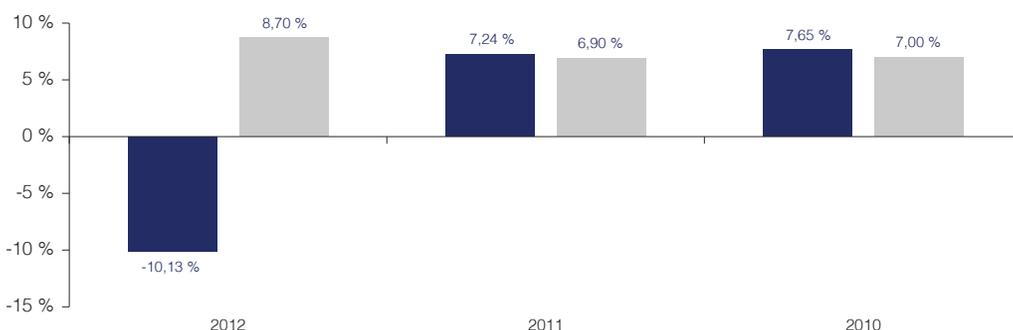
**Taux de rendement et indices de référence**

Pour l'exercice clos le 31 décembre

- Taux de rendement
- Indice de référence

**-10,13 %**

En 2012, le rendement global d'OMERS Strategic Investments a été de -10,13 %, contre 8,70 % pour l'indice de référence.



De plus, OSI établit la présence mondiale de la SAO en faisant la promotion du capital intellectuel de l'ensemble de l'entreprise, sous la marque OMERS Worldwide, et en en tirant parti, tout en faisant en sorte que la SAO connaisse les marchés mondiaux et y soit présente grâce à des relations commerciales et à un réseau de bureaux OMERS Worldwide.

OSI accroît la capacité de création d'occasions de placement attrayantes et d'établissement de relations commerciales mondiales au profit de toutes les entités de placement d'OMERS. Elle a aussi pour mission de gérer un portefeuille de placements qui ne font pas partie des mandats des autres entités de placement d'OMERS. Ses placements actuels sont dans les secteurs suivants :

- Le secteur des ressources naturelles, qui est l'un des principaux moteurs de la prospérité économique à long terme du Canada. Les placements dans ce secteur représentent un investissement net de 1 milliard de dollars. Ils comprennent :

**OMERS Energy/OMERS Energy Services** – société d'acquisition, d'exploration, d'exploitation et de production de pétrole et de gaz naturel de Calgary, qui possède des puits de pétrole et de gaz dans tout l'Ouest canadien;

**CEDA International** – grande société de services industriels, mécaniques et électriques qui est bien établie dans les sables bitumineux de l'Alberta.

- Le secteur des technologies, qui est un moteur important de la nouvelle économie mondiale. Voici les placements dans ce secteur :

**OMERS Ventures** – OSI a lancé OMERS Ventures en 2011 pour investir dans les secteurs des technologies, des médias et des télécommunications. OMERS Ventures investit tout au long du cycle de vie d'une société, du démarrage à la maturité. Au cours de 2012, OMERS Ventures a injecté plus de 110 millions de dollars de capitaux dans bon nombre de grandes sociétés établies au Canada;

**MMM Group** – société internationale d'ingénierie établie au Canada qui fournit des services d'ingénierie et de gestion de projets, ainsi que des services environnementaux et consultatifs au Canada et dans plus de 40 pays répartis sur cinq continents, MMM Group est reconnue comme chef de file de son secteur dans la fourniture de services multidisciplinaires de qualité, rentables et techniquement excellents pour une grande diversité d'affectations.

- Les marchés émergents et les nouveaux produits, qui offrent des occasions de placement importantes pour la SAO et l'occasion d'établir de nouvelles relations commerciales. Parmi ces occasions, citons les placements dans de nouveaux marchés où la SAO n'a pas encore investi directement et de façon rentable, principalement en Amérique latine, en Amérique du Sud et en Asie. Les principaux placements dans ce secteur sont des accords de concession visant la gestion d'aéroports dans des pays émergents :

**ADC & HAS Airports** – OSI a formé avec HAS Development Corporation, filiale de Houston Airport System, et avec Airport Development Corporation, un partenariat axé sur l'exploitation et, le cas échéant, l'aménagement d'aéroports sur d'importants marchés émergents en croissance. Ce partenariat met à contribution le savoir-faire opérationnel, technique et financier de Houston Airport System, d'Airport Development Corporation et d'OSI. Grâce à lui, la SAO est en mesure d'investir et de mener des opérations dans des pays où elle n'a pas encore fait de placements, ouvrant ainsi la porte à de futurs placements sur ces marchés de la part d'OSI et des autres entités de placement.

En 2012, OSI a enregistré une perte nette de placement s'élevant à 201 millions de dollars, qui correspond à un rendement brut sur les placements de -10,13 pour cent, contre un indice de référence de 8,70 pour cent et un revenu net de placement de 121 millions de dollars en 2011. OSI, qui représente moins de 2,5 pour cent de l'actif net lié aux placements de la SAO, détient ses principaux placements dans le secteur albertain du pétrole et du gaz. La perte enregistrée en 2012 est principalement attribuable à l'évaluation de fin d'exercice de ces actifs qui a subi les répercussions négatives de la chute des prix du pétrole et du gaz à leurs plus bas niveaux en cinq ans. OMERS Energy constitue le plus important placement d'OSI dans le secteur albertain du pétrole et du gaz et, même si l'impact de la baisse des prix du pétrole et du gaz a eu un effet négatif sur son rendement à court terme, le rendement annualisé d'OMERS Energy de 2004 à 2012 est de 8,54 pour cent (13,07 pour cent en 2011).

En 2012, l'actif net lié aux placements d'OSI a reculé de 1 644 millions de dollars au 31 décembre 2011 à 1 516 millions de dollars au 31 décembre 2012. Ce recul s'explique surtout par les réductions de valeur au marché des placements en pétrole et gaz naturel en raison des variations des prix courants de ces marchandises.

# Gestion des risques

Nous avons à cœur d'assurer à nos participants la sécurité de leur retraite en investissant dans une gamme étendue d'actifs à rendement élevé tout en évitant les risques de pertes indus, conformément à notre tolérance au risque. OMERS veille à ce que la valeur de l'actif net des caisses permette le versement de toutes les rentes de retraite promises aux participants aux régimes de retraite d'OMERS.

Pour un taux de cotisation donné, notre capacité à atteindre cet objectif dépend de deux facteurs :

- les fluctuations de la valeur du portefeuille de placement, qui sont liées aux variations des marchés des investissements (surtout les risques de marché, de crédit et de liquidité);
- les variations de la valeur de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées du régime, qui sont dictées par des facteurs tant économiques que démographiques.

La gestion des risques est un élément essentiel de notre stratégie d'entreprise et de placement, car elle permet d'atténuer l'incidence négative des facteurs ci-dessus sur le portefeuille de placement et sur l'obligation au titre des prestations de retraite constituées du régime. Elle est appuyée par notre système de contrôles internes, nos programmes de gestion des risques d'entreprise et de gestion du risque de placement, et nos politiques générales, notamment notre code de déontologie, l'énoncé des pouvoirs de placement (Statement of Investment Authorities) et les énoncés des politiques et procédures de placement (Statements of Investment Policies and Procedures). Nous nous efforçons constamment d'améliorer notre approche d'entreprise qui fait intervenir notre conseil, notre équipe de direction et nos employés dans tous les secteurs de la SAO et de nos entités de placement. Tous les employés sont tenus de respecter les politiques, les procédures et les normes auxquelles une personne prudente se conformerait dans la gestion des biens d'autrui.

## **Gestion des risques d'entreprise**

La SAO gère les risques conformément à l'énoncé sur l'appétit pour le risque (Risk Appetite Statement), qu'a approuvé le conseil, pour fournir une assurance raisonnable à l'égard de la réalisation des objectifs stratégiques. La gestion des risques d'entreprise (GRE) est un processus qui s'applique à l'ensemble de l'entreprise OMERS pour repérer les risques potentiels qui peuvent soit entraver la réalisation durable des objectifs de l'entreprise, soit faire échouer le repérage et la maximisation des occasions.

Le principal objectif stratégique d'OMERS étant l'administration et la capitalisation intégrale du régime principal, le risque de ne pas l'atteindre est la préoccupation principale du programme de GRE de la SAO.

## Gestion des risques

Le processus de GRE, qui incorpore la gestion des risques à toutes les activités de l'entreprise, suit les grands principes suivants :

### Principe

L'entreprise assume le niveau de risque correspondant à son appétit pour le risque. Nous croyons qu'une approche de gestion des risques qui est proactive et systématique se traduit pour l'entreprise par un accroissement du rendement de ses placements et par une amélioration de sa marque et de sa réputation. En ce sens, notre approche consiste à gérer et à contrôler les risques plutôt qu'à les éviter ou les éliminer. Nous croyons aussi que de bonnes pratiques de GRE nous permettent de prendre des risques et des décisions en étant mieux renseignés.

### Culture

La SAO préconise une culture d'entreprise qui considère que la prise de risques en connaissance de cause est un élément fondamental de son mode de fonctionnement à condition que des processus d'identification, d'atténuation et de surveillance des risques soient établis.

### Éducation

La SAO encourage la formation et la sensibilisation aux risques chez les membres du conseil de la SAO et chez les employés. De plus, dans le cadre de nos processus décisionnels, nous préconisons de documenter l'examen des risques pertinents et de leurs répercussions potentielles sur la réalisation de nos objectifs.

### Apprentissage

La SAO encourage l'examen des situations de risque passées afin d'en tirer des leçons.

### Normes

La gestion des risques fait l'objet d'une approche commune qui favorise la cohérence et l'application de pratiques exemplaires dans la gestion, la surveillance et la communication des risques.

### Responsabilité des risques

La responsabilité de la conception du cadre de gestion des risques incombe à l'équipe de haute direction de l'entreprise (EHDE). Pour appuyer cette dernière, la responsabilité de la gestion, de la surveillance et de la communication des risques particuliers est attribuée à des personnes choisies.

### Assurance indépendante

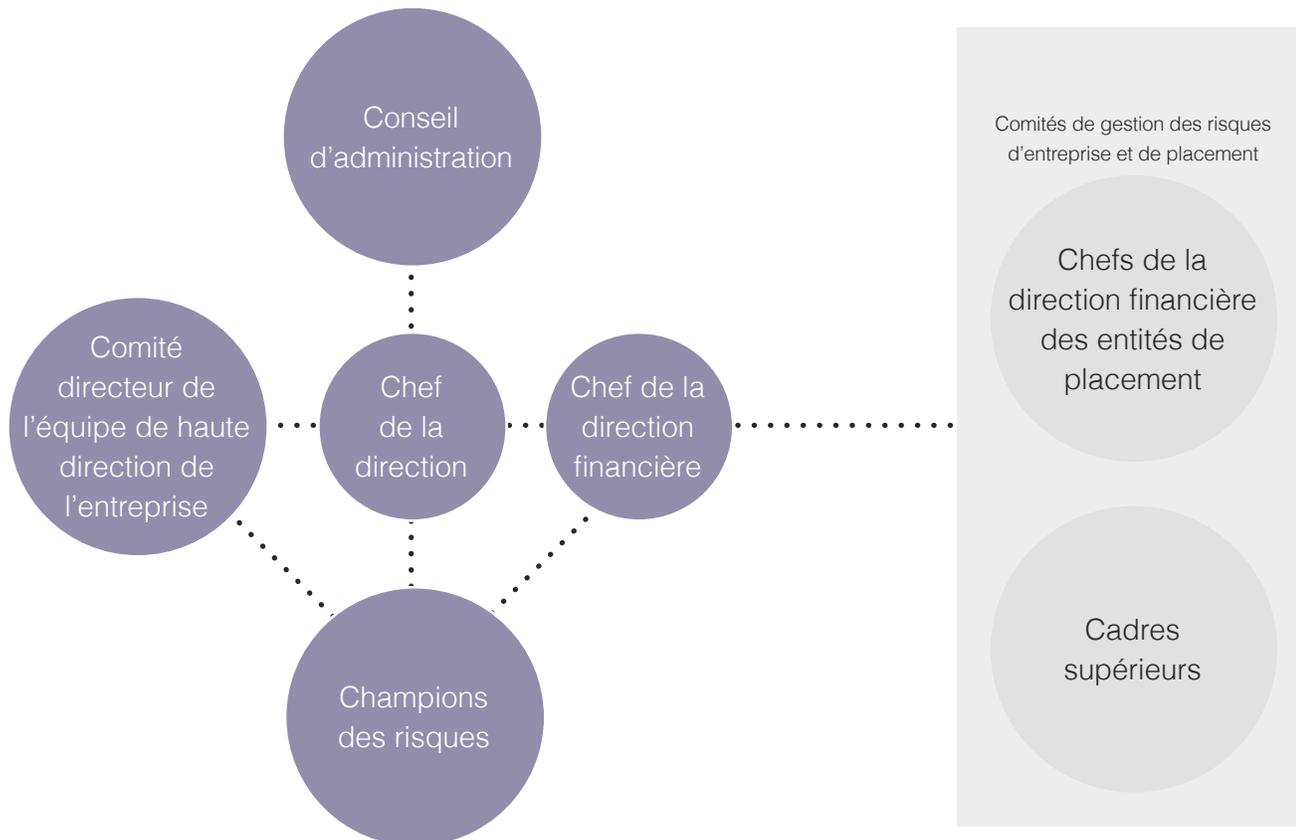
L'entreprise obtient périodiquement une assurance indépendante que les systèmes de gestion des risques et de contrôle interne fonctionnent avec efficacité et efficacité.

### Intégration

La SAO préconise l'intégration de la gestion des risques dans tous les aspects de nos activités, notamment l'administration des rentes, les opérations et décisions de placement, la planification stratégique et opérationnelle, les états financiers et la conception des programmes de rémunération.

Le programme de GRE améliore notre cadre général de gouvernance et notre capacité à identifier et à gérer les risques de manière intégrée, à appliquer des normes, des concepts et des politiques relatifs au risque de manière uniforme dans tout l'organisme et à faire de la notion d'évaluation et de gestion des risques un élément durable et à part entière des activités d'OMERS. Notre programme personnalisé de GRE est une méthodologie descendante/ ascendante basée sur le cadre intégré de gestion des risques d'entreprise du COSO. Comme le montre l'organigramme à la page 64, ce programme est dirigé par le comité directeur de l'EHDE que préside le chef de la direction. La responsabilité de chaque risque est confiée à un membre de la direction qui en devient le champion. Celui-ci est chargé de comprendre tous les aspects du risque et de travailler en collaboration avec les experts d'OMERS en la matière. Il y a deux comités de gestion des risques représentant toutes les fonctions et toute l'entreprise qui se composent des chefs de la direction financière de toutes les entités de placement et des cadres supérieurs de l'entreprise; leur responsabilité est de documenter et de communiquer les activités de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise OMERS.

**Organigramme du programme de gestion des risques d'entreprise de la SAO**



La responsabilité première de surveillance de la gestion des risques incombe au conseil. Celui-ci reçoit chaque année et chaque trimestre des rapports d'évaluation des risques qui font le point sur l'état des principaux risques et des plans d'action visant à les atténuer, et sur l'identification des risques nouveaux ou émergents.

Pour évaluer les risques, les comités se concentrent sur les principaux risques auxquels le plan stratégique est exposé et les examinent par rapport à l'énoncé sur l'appétit pour le risque approuvé par le conseil. Les champions élaborent des plans d'action pour la surveillance ou la gestion des risques. En plus des évaluations continues des risques, les principaux projets et initiatives stratégiques font eux aussi l'objet d'une évaluation rigoureuse au niveau des risques et des contrôles d'atténuation afin de déceler les lacunes et d'établir des plans d'action

**Risques menaçant les régimes de retraite d'OMERS**

Le programme de gestion des risques d'entreprise a défini quatre catégories de risque susceptibles d'avoir un effet défavorable sur les régimes de retraite d'OMERS :

- les risques liés aux placements (risques de marché, de crédit et de liquidité) qui sont inhérents à l'investissement sur les marchés des capitaux et les marchés privés;
- divers risques opérationnels (mobilisation des employés, conduite des employés, contrôles internes, service à la clientèle, etc.) auxquels nous sommes confrontés dans le cadre de nos activités;
- les risques stratégiques inhérents à l'exécution de notre plan à long terme, y compris le risque de capitalisation (capitalisation, stratégie et planification, changements climatiques, etc.);
- les risques liés à la législation et à la conformité (risques fiduciaires, contractuels, etc.) auxquels nous sommes confrontés dans la gestion et l'administration des régimes de retraite d'OMERS, dans le cadre législatif et réglementaire du Canada et des pays où nous investissons.

## Gestion des risques

**Risque de placement**

La SAO gère le risque de placement selon un cadre de gestion en cinq étapes, que voici :

- identifier le risque de placement inhérent aux actifs, tant en valeur absolue que par rapport aux objectifs et stratégies de chaque portefeuille;
- mesurer/évaluer le risque de placement de manière cohérente et objective;
- gérer le risque de placement de façon continue afin d'obtenir des rendements correspondant aux risques pris;
- surveiller le risque de placement et en rendre compte régulièrement;
- examiner l'efficacité du cadre de gestion du risque de placement afin d'améliorer constamment la capacité de la SAO à gérer ses risques de placement.

Le régime investit dans un ensemble varié d'actions, de biens d'infrastructure et de biens immobiliers et un large éventail d'instruments productifs d'intérêts libellés en diverses devises. Le rendement prévu à long terme d'un tel portefeuille de placement sert à définir la cible de capitalisation du régime. Cette stratégie de placement permet de diversifier le portefeuille et contribue à maintenir les taux de cotisation à des niveaux stables et rentables. Les valeurs futures de l'actif et du passif liés aux placements d'OMERS ne sont pas connues avec certitude et elles changent au fil du temps. Le risque de placement (risques de marché, de crédit et de liquidité) tient compte de la possibilité que la valeur des placements des caisses diverge du taux de rendement à long terme déterminé par les calculs actuariels, par suite des fluctuations du marché, que ces fluctuations soient attribuables à des facteurs propres à chaque placement ou à des facteurs touchant tous les placements négociés sur le marché.

La prise en charge du risque de placement est nécessaire au respect, à un coût raisonnable, de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées du régime. La gestion de ce risque ne vise pas à éliminer le risque, mais à trouver l'équilibre entre les rendements prévus et les risques à prendre pour les obtenir. De plus, il est généralement accepté que le rendement de placement prévu (positif ou négatif) augmente en fonction du niveau de risque pris. Plus le risque lié à un placement est élevé, plus le rendement prévu (ou la perte possible) pour ce placement est élevé. Le risque de placement n'est ni bon ni mauvais : il en faut un certain niveau pour obtenir le rendement nécessaire au maintien des taux de cotisation à des niveaux stables et rentables. Le conseil de la SAO définit le niveau de risque de placement à prendre par les caisses par : a) des politiques, b) des délégations de pouvoirs et c) la répartition stratégique à long terme de l'actif.

**a) Politiques :**

Dans l'énoncé des convictions en matière de placement (Statement of Investment Beliefs) et les énoncés des politiques et procédures de placement (Statements of Investment Policies and Procedures), le conseil de la SAO définit l'orientation de la gestion et de l'administration des placements des caisses d'OMERS.

**b) Délégations de pouvoirs :**

Chaque année, le conseil de la SAO délègue au chef de la direction certains pouvoirs en matière d'approbation des placements. La politique exposée dans l'énoncé des pouvoirs de placement (Statement of Investment Authorities) définit la délégation des pouvoirs, y compris ceux d'emprunter, de faire des investissements de suivi et de modifier de façon importante ces décisions. Dans le cadre des pouvoirs qui lui sont délégués par le conseil de la SAO, le chef de la direction peut en subdéléguer certains, dans les limites fixées, à la haute direction de la SAO ou aux entités de placement.

**c) Répartition stratégique à long terme de l'actif :**

Tous les trois ans, OMERS effectue une étude du rapport actif-passif du régime principal afin d'évaluer les cibles de la répartition stratégique actuelle de l'actif et l'état de capitalisation du régime par rapport aux objectifs stratégiques d'OMERS, à la conjoncture économique future et aux modifications prévues de la structure du régime. Dans ce cadre, OMERS évalue plusieurs autres répartitions d'actif possibles par rapport à la structure du passif du régime. Les résultats de l'étude servent à déterminer laquelle des répartitions stratégiques de l'actif a le plus de chances :

- de générer le rendement sur les placements qu'il faut pour tenir la promesse en matière de retraite et
  - de créer un surplus de richesse supplémentaire,
- tout en parvenant à un équilibre acceptable entre le risque et le rendement.

La dernière étude du rapport actif-passif, que le conseil de la SAO a effectuée en octobre 2012, a confirmé la décision de continuer à se rapprocher d'un actif composé à 53 pour cent de placements sur les marchés publics et à 47 pour cent de placements sur les marchés privés.

C'est à l'aide d'outils d'analyse et de communication – des politiques propres aux entités de placement et d'autres qui s'appliquent à l'échelle de l'entreprise, des études du rapport actif-passif et des évaluations actuarielles, l'évaluation et la communication des risques, ainsi que des processus de contrôle diligent et de gestion interne directe des actifs – que la SAO gère le risque de placement au niveau de l'entreprise et des entités de placement (marchés publics et privés).

## Gestion des risques

La SAO fait en sorte que les placements des régimes de retraite d'OMERS soient bien diversifiés au niveau des actifs, des secteurs d'activité et des régions, afin que les différents segments du portefeuille de placement soient exposés à différents risques de placement. Cela réduit la volatilité globale des rendements et protège le portefeuille de placement de l'incidence négative de rendements néfastes dans toute catégorie d'actifs, tout secteur d'activité ou toute région.

Les risques de marché, de crédit et de liquidité sont décrits dans nos états financiers consolidés aux pages 97 à 101 du présent rapport annuel.

### Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de perte découlant, directement ou indirectement, d'une erreur d'exploitation attribuable à l'échec des processus, systèmes, technologies ou actions du personnel, ou attribuable à des événements externes imprévus. Notre cadre de politiques et de procédures est conçu pour identifier et gérer les risques opérationnels grâce à la mise en œuvre de contrôles visant l'intégrité des données, le traitement de l'information et la gestion des technologies de l'information. Ces contrôles sont examinés de manière indépendante au moyen d'audits internes et de l'examen annuel de nos contrôles internes à l'égard de l'information financière et des contrôles de communication de l'information abordés à la page 27 du présent rapport annuel.

### Risque lié aux personnes

Le risque lié aux personnes est une composante essentielle du risque opérationnel. Nos pratiques en matière de ressources humaines visent à atténuer ce risque, qui comprend le risque de perte de personnel clé. Comme OMERS met en œuvre sa stratégie de gestion directe et rapatrie des actifs gérés par des gestionnaires de fonds externes, la gestion de risque lié aux personnes demeure une priorité pour le conseil et la direction.

### Risque stratégique

Le risque stratégique est le risque de ne pas atteindre nos objectifs stratégiques à long terme. Le conseil et le chef de la direction gèrent la réalisation de nos objectifs stratégiques en surveillant nos politiques ainsi que la planification et la réalisation de nos objectifs à long terme. Le chef de la direction doit rendre compte au conseil des décisions concernant la gestion courante des régimes de retraite d'OMERS et des caisses, c'est-à-dire la politique de capitalisation, les stratégies de placement et les placements recherchés, les styles de gestion des placements et les résultats d'exploitation. Pour gérer ce risque, nous avons établi un cadre de gouvernance, un processus d'élaboration de la stratégie d'entreprise et des mesures du rendement.

### Risque de capitalisation

La capitalisation des régimes de retraite d'OMERS constitue un risque stratégique important. En ce qui concerne la répartition de l'actif ou les méthodologies actuarielles et les processus d'évaluation, des politiques ou des décisions inappropriées peuvent avoir une incidence sur les régimes de retraite d'OMERS. Notre capacité à verser les rentes est non seulement assujettie aux risques de placement, mais également aux risques associés aux hypothèses servant à l'évaluation de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées du régime. Les principales hypothèses servant à cette évaluation portent sur les conditions économiques à long terme (inflation, taux de rendement réel des placements et taux des augmentations salariales futures des participants) et les facteurs démographiques touchant les participants (taux de mortalité, d'invalidité, de cessation d'emploi et de retraite anticipée et situation de famille). Le risque est double : i) que les conditions réelles du marché et les facteurs démographiques touchant les participants diffèrent sensiblement des hypothèses servant à l'évaluation de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées et ii) que des changements imprévus interviennent dans les principales hypothèses.

Afin de gérer ces risques, le conseil nomme un actuaire indépendant pour évaluer chaque année l'obligation au titre des prestations de retraite constituées en fonction des hypothèses économiques et démographiques recommandées par cet actuaire, examinées par la direction et approuvées par le conseil. La validité de toutes les hypothèses est surveillée chaque année par rapport aux résultats réels, et les hypothèses peuvent être rajustées, le cas échéant.

### Risque lié à la législation et à la conformité

Les risques liés à la législation et à la conformité découlent des modifications apportées aux exigences législatives ou réglementaires et à d'autres normes éthiques et de l'inobservation de ces exigences, qui peuvent compromettre la capacité de la SAO à atteindre ses objectifs. Le conseil et la direction, avec l'aide du service du contentieux (y compris le bureau de la conformité) et d'experts-conseils indépendants, surveillent les situations influant sur la conformité à la réglementation qui pourraient entraîner des mesures de la part des organismes de réglementation. Nous avons mis en place des processus pour nous tenir au courant de l'évolution de la réglementation pertinente et recommander les changements qui sont dans l'intérêt des participants au régime.

Grâce à notre cadre de gouvernance et aux politiques et procédures en place, notamment notre code de déontologie, et la politique sur les opérations personnelles et les délits d'initiés sur valeurs mobilières à l'intention des administrateurs et des membres du personnel, nous nous efforçons de faire en sorte que les valeurs et les attentes comportementales soient bien comprises et intégrées dans l'ensemble de l'organisme afin de réduire ces risques au minimum.

# Conventions comptables critiques

Les états financiers de la SAO sont conformes aux exigences du chapitre 4600 – Régimes de retraite du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (chapitre 4600 du Manuel de l'ICCA). En ce qui concerne les conventions comptables qui ne se rapportent pas aux portefeuilles ou aux obligations au titre des prestations de retraite constituées des régimes, la SAO se conforme systématiquement aux exigences des Normes internationales d'information financière (IFRS). La constatation, la mesure et l'information financière que renferment les états financiers consolidés de l'exercice 2012 sont conformes aux exigences du chapitre 4600 du Manuel de l'ICCA ou des Normes internationales d'information financière pertinentes.

Conformément au chapitre 4600 du Manuel de l'ICCA, l'actif lié aux placements est présenté sur une base non consolidée, même lorsqu'il s'agit d'un placement dans une entité sur laquelle la SAO exerce un contrôle effectif. Les revenus de telles entités sont comptabilisés à mesure que les intérêts sont gagnés, que les dividendes sont déclarés ou que les revenus locatifs immobiliers sont gagnés. Le revenu total de placement de la SAO comprend les réévaluations requises pour ajuster la valeur comptable des placements à leur juste valeur.

Conformément au chapitre 4600 du Manuel de l'ICCA et aux Normes internationales d'information financière (IFRS), certaines de nos conventions comptables exigent des estimations et jugements subjectifs ou complexes à l'égard de questions intrinsèquement incertaines. Le recours à des estimations et jugements différents pourrait, dans des conditions différentes ou avec des hypothèses différentes, entraîner la constatation de montants sensiblement différents. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer sensiblement de nos estimations et hypothèses s'appliquant aux états financiers consolidés. Des estimations importantes faites dans le cadre des états financiers consolidés visent l'évaluation des placements et celle de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées du régime.

Nous avons pour politique de comptabiliser tous les placements à leur juste valeur. La juste valeur se définit comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction ordonnée entre des parties sur le marché à la date d'évaluation. La détermination de la juste valeur exige la prise en compte de nombreux facteurs pour chaque type de placement détenu par les caisses. La juste valeur est basée sur les cours du marché, lorsqu'ils sont disponibles; elle exclut les coûts de transaction, qui sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés. La juste valeur des placements sur les marchés privés qui ne sont pas cotés en bourse est en général fondée sur des évaluations internes ou externes à l'aide de méthodes d'évaluation généralement reconnues. La juste valeur d'un placement acquis sur un marché privé pendant l'exercice en cours, d'un placement dans un actif hors exploitation ou d'un investissement dans une entreprise en démarrage peut s'appuyer sur l'évaluation du coût d'acquisition lorsque ce dernier est considéré comme la meilleure estimation de la juste valeur, d'après les événements survenus depuis l'acquisition. La juste valeur des placements dans un fonds d'actions de sociétés fermées est généralement fondée sur l'évaluation fournie par le commandité du fonds, sous réserve de l'information dont dispose la direction des placements de la SAO. Il en découle que la juste valeur des placements sur les marchés privés repose sur des estimations qui sont intrinsèquement incertaines. Nous avons pour politique de faire appel à des évaluateurs agréés indépendants pour l'évaluation des placements importants sur les marchés privés, lors d'un examen au moins une fois tous les trois ans ou dès que l'évaluation change de plus de 15 pour cent par rapport à l'exercice précédent en ce qui concerne les placements directs sur les marchés privés et dans les états financiers annuels audités en ce qui concerne les placements dans des fonds.

Les hypothèses actuarielles servant au calcul de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées sont le reflet des meilleures estimations de la direction quant aux facteurs économiques futurs comme le taux de rendement nominal des régimes, le taux d'actualisation, le taux d'augmentation des gains ouvrant droit à pension et le taux d'inflation, et aux facteurs non économiques comme le taux de mortalité et les taux de retrait et de départ à la retraite des participants au régime et à la CR. Ce processus est appuyé par notre actuaire indépendant. Les résultats réels du régime et du CR pouvant différer de ces estimations, les écarts seront constatés comme gains ou pertes actuariels lors d'exercices ultérieurs.

Le sommaire de nos principales conventions comptables est présenté à la note 2 des états financiers consolidés, qui commence à la page 86 du présent rapport annuel.

# Rapport de gestion sur la rémunération

OMERS s'est engagé à toujours faire preuve d'une transparence totale à l'égard de ses parties prenantes pour tous les aspects du régime de rémunération de ses hauts dirigeants. Conformément à cet engagement, notre objectif est de fournir de l'information qui soit claire, pertinente et appropriée.

## Rapport du comité des ressources humaines

### Composition du comité de 2012

---

David O'Brien (président)	James Phillips
Bill Aziz	John Weatherup
Richard Faber	Rick Miller (membre d'office)

---

Le rôle du comité des ressources humaines (CRH) est d'aider le conseil de la SAO à remplir ses obligations de surveillance fiduciaire et ses responsabilités connexes : i) en attirant, en motivant et en retenant, au niveau de la haute direction, d'excellents leaders qui sont déterminés à respecter l'énoncé de mission, les valeurs fondamentales et les principes de leadership de la SAO, ii) en supervisant un solide processus de gestion de la relève pour le poste de chef de la direction et iii) en supervisant le rendement, la rémunération et les politiques de rémunération des hauts dirigeants.

Activités du CRH au cours de l'exercice 2012 :

- superviser le processus annuel d'évaluation du rendement du chef de la direction;
- faire des recommandations au conseil de la SAO sur la rémunération du chef de la direction;
- dans le cadre du processus de gestion de la relève, examiner les candidatures à la succession du chef de la direction et des membres de l'EHDE, y compris les plans de discussion et de perfectionnement;
- faire des recommandations au conseil de la SAO pour le recrutement des membres de l'EHDE et la rémunération à leur proposer,
- approuver la stratégie de rémunération ainsi que la structure et le cadre des politiques pour les régimes de rémunération à court et à long terme s'appliquant à l'EHDE;
- approuver des mesures axées sur le rendement pour les régimes de rémunération s'appliquant à l'EHDE;
- examiner les régimes de rémunération et d'avantages sociaux pour s'assurer que des liens stratégiques et des mesures d'atténuation des risques existent à un niveau adéquat;
- approuver l'information concernant la rémunération qui doit paraître dans les documents publics comme le rapport annuel de la SAO.

### Conseiller en rémunération indépendant

Afin d'avoir de l'aide pour s'acquitter de ses responsabilités, le CRH a recours aux services d'un conseiller en rémunération indépendant, Global Governance Advisors (GGA). GGA est engagé directement par le CRH, qui lui donne des instructions et dont il relève. En 2012, GGA, dont tout le travail est préautorisé par le CRH, n'a fourni à l'organisme aucun service autorisé ne concernant pas le conseil.

Au cours de 2012, GGA a fourni les services suivants : i) donner un avis indépendant sur la rémunération des hauts dirigeants de l'EHDE (principes de la rémunération, gestion du rendement, groupes de comparaison, positionnement concurrentiel de la rémunération et composition de la rémunération); ii) s'assurer que le comité comprenait et accueillait favorablement le régime de rémunération qui s'applique actuellement à l'EHDE; iii) aider et conseiller le comité relativement à toute recommandation émanant de la direction; iv) organiser des séances de formation pour donner au conseil d'administration un aperçu des nouvelles tendances et des meilleures pratiques; v) prêter main-forte pour tout projet de gestion de la relève; vi) répondre à toute autre demande du CRH.

Le CRH est le seul à être habilité à approuver le montant des honoraires du conseiller en rémunération indépendant. Le tableau suivant présente les honoraires payés pour les services fournis au cours des deux derniers exercices :

Conseiller	Honoraires concernant la rémunération des hauts dirigeants		Tous les autres honoraires	
	2012	2011	2012	2011
Global Governance Advisors	291 600 \$	138 500 \$	Zéro	Zéro

### Composition du comité et réunions

Les membres du CRH, qui sont nommés par le conseil de la SAO parmi ses membres, sont indépendants de la direction. Formant un groupe cohésif, ils possèdent des compétences, des connaissances et de l'expérience dans les domaines de la gestion des placements, des rentes de retraite, de l'économie et des politiques publiques, du leadership et de la stratégie concernant les cadres, de la gestion des risques et de la gestion des talents. En 2012, le CRH s'est réuni quatre fois pour examiner des questions cruciales, conformément à son mandat et à son plan de travail annuel. Sur invitation du président du CRH, les membres de la direction, y compris le chef de la direction et le conseiller indépendant du comité, GGA, ont assisté aux réunions. Le comité tient à la fin de chacune de ses réunions une séance à huis clos à laquelle la direction ne peut assister.

### Bilan de l'exercice 2012

Notre conception de la rémunération totale est un élément important de notre stratégie visant à attirer, à motiver et à retenir des gens de talent ayant un rendement élevé, mais ce n'est qu'une partie de notre approche globale en matière d'investissement dans nos gens. La croissance potentielle d'OMERS au cours des cinq prochains exercices nécessitera un perfectionnement ciblé des leaders et des employés pour faire en sorte que nous disposions des équipes talentueuses qu'il nous faut pour tenir la promesse en matière de retraite.

#### Croissance et perfectionnement des gens de talent

Notre solide stratégie en matière de talents s'appuie sur l'attribution de primes basées sur le rendement. Nous croyons fermement à l'embauche des meilleurs talents, tout en continuant à perfectionner et à promouvoir les éléments talentueux à l'interne, à tous les échelons. Au cours des deux derniers exercices, le comité a, en collaboration étroite avec la direction, élaboré un processus exhaustif de planification de la relève qui dotera OMERS des leaders talentueux qu'il lui faut pour se positionner pour l'avenir. Le solide processus dont nous disposons fait intervenir tous les cadres supérieurs de l'entreprise afin qu'ils identifient, évaluent et développent des candidats à la succession aux postes de haute direction chez OMERS. Nous sommes convaincus d'avoir un bon aperçu des talents en poste chez OMERS et d'être en mesure de préparer nos futurs leaders et de gérer les risques humains liés au besoin de futurs talents.

En 2011, la direction a établi une stratégie officielle de perfectionnement de nos gens et de renforcement des capacités de leadership d'OMERS en élaborant des principes de leadership applicables à toute l'entreprise et en mettant en œuvre le programme des nouveaux leaders. Ce dernier vise à accélérer le perfectionnement de nos futurs leaders en les aidant à mieux comprendre les activités et la stratégie de croissance d'OMERS et en renforçant leurs compétences en leadership. OMERS s'est également associé avec le Ivey Leadership Institute pour créer et offrir notre deuxième programme de perfectionnement du leadership pour tous les leaders de l'entreprise – Investing in Leaders –, afin que nous disposions d'un riche bassin de futurs leaders grâce auquel nous atteindrons nos objectifs stratégiques et opérationnels futurs.

#### Approche en matière de rémunération

L'évolution constante de notre approche en matière de rémunération est au diapason de notre stratégie en matière de talents qui vise à attirer, à motiver, à récompenser et à retenir les meilleurs talents. Nos régimes de rémunération coïncident avec nos objectifs d'affaires tout en nous permettant d'offrir une rémunération concurrentielle qui récompense le rendement et fait la distinction entre les marchés. Les régimes de rémunération corrigés du risque de la prochaine génération devront être de conception simple tout en respectant les meilleurs principes de gouvernance. Pour rester clairement axés sur le rendement à l'échelle de l'entreprise, tous les régimes de primes de rendement à long terme comportent des mesures de rendement valables pour toute l'entreprise afin que, chaque jour, nous allions tous dans la même direction.

#### Rendement de 2012 et rémunération

Pour le calcul de la rémunération, le CRH tient compte d'un certain nombre de mesures quantitatives et qualitatives du rendement qui ont été choisies pour leur conformité au plan stratégique global quinquennal d'OMERS. Pour l'exercice écoulé, le rendement des placements a dépassé les attentes sur plusieurs fronts; il s'est situé dans la tranche supérieure de notre fourchette moyenne prévue. Nous avons continué de faire des progrès importants par rapport à notre plan stratégique global quinquennal : accroissement sensible de la proportion des placements d'OMERS que nous avons géré activement à l'interne, intérêt continu des participants au régime pour notre programme de cotisations facultatives supplémentaires (CFS), mobilisation de capitaux étrangers supplémentaires grâce au lancement de Global Strategic Investment Alliance (GSIA) et influence exercée sur la réforme future de la réglementation. Le comité est d'avis que la rémunération accordée aux hauts dirigeants nommés correspond étroitement au rendement global obtenu au cours de l'exercice.

#### Préparer 2013

Vu les conditions actuelles du marché, il n'y a pas eu d'augmentations salariales pour les cadres dirigeants. Pour les employés non cadres, un budget d'augmentations salariales de 2,8 pour cent pour l'ensemble de l'entreprise a été approuvé pour 2013.

En 2013, nous continuerons de consacrer beaucoup de temps à la question des talents en nous assurant qu'OMERS a les leaders et les employés qu'il lui faut pour produire les résultats susceptibles d'ajouter de la valeur pour les participants au régime. Nous sommes convaincus que notre approche en matière de rémunération, qui repose sur de solides pratiques de gouvernance, permet un juste équilibre entre une bonne rémunération au rendement et des régimes de rémunération dissuadant la prise de risques excessifs tout en attirant et en retenant des leaders de talent. Dans le secteur des caisses de retraite, le CRH reste déterminé à être un leader de la gouvernance en matière de rémunération et il continuera de présenter aux participants au régime et aux autres parties prenantes de l'information claire et transparente.



Président 2012 du comité des ressources humaines

Cette partie du rapport de gestion sur la rémunération met en lumière le rendement d'OMERS en 2012, fait un examen détaillé de notre régime de rémunération des hauts dirigeants et décrit les primes de rendement accordées aux hauts dirigeants nommés, c'est-à-dire le chef de la direction et le chef de la direction financière de la SAO et les trois membres les mieux payés de l'EHDE.

### **Approche en matière de rémunération**

OMERS applique résolument une approche liant la rémunération au rendement pour tous les employés, dont les hauts dirigeants. Cette approche favorise l'exécution du plan stratégique global quinquennal et va dans le sens de l'engagement à assurer la viabilité de la capitalisation du régime en générant à long terme des rendements corrigés du risque qui soient réalistes.

C'est dans cette optique que les régimes de rémunération totale visent à attirer, à motiver et à retenir des éléments très performants et à les inciter à poursuivre l'objectif global d'OMERS en matière de placement qui est d'obtenir des rendements durables égalant ou dépassant les niveaux exigés à long terme par le régime. OMERS reconnaît qu'un niveau acceptable de risque est nécessaire à l'atteinte de cet objectif, et il incombe au CRH de faire en sorte que nos politiques et nos pratiques de rémunération n'encouragent pas la prise de risques excessifs. C'est la raison pour laquelle OMERS a adopté un ensemble bien défini de primes de rendement qui correspondent à la stratégie de placement à long terme et aux limites de risque fixées pour les placements, qui sont mesurées par rapport à des niveaux de référence préétablis approuvés par le conseil et que la direction et le personnel connaissent et comprennent.

### **Principes de rémunération**

L'objectif de la stratégie de rémunération est d'attirer, de motiver et de retenir des éléments très performants qui axeront leurs efforts sur la viabilité à long terme du régime de retraite et le respect de la promesse en matière de retraite. Pour y parvenir, le régime de rémunération des hauts dirigeants repose sur les principes suivants :

#### **1. Alignement sur les intérêts des participants au régime**

Faire concorder les intérêts des employés avec ceux des participants au régime grâce à un régime de rémunération bien structuré.

#### **2. Alignement sur la stratégie d'OMERS**

Orienter les efforts du personnel vers des cibles critiques de rendement et récompenser les employés ayant un rendement supérieur.

#### **3. Rémunération au rendement**

Favoriser une culture de rémunération au rendement en récompensant les employés ayant un rendement supérieur et en rajustant la rémunération de ceux qui ont un rendement inférieur aux cibles fixées.

#### **4. Gestion efficace des risques**

S'assurer que la structure des régimes de rémunération n'incite pas à la prise de risques excessifs, et examiner régulièrement chaque régime de rémunération afin qu'il fonctionne comme prévu.

#### **5. Versement d'une rémunération concurrentielle**

Rémunérer les employés en tenant compte des pratiques en usage sur le marché afin d'améliorer la capacité de l'organisme à attirer, à motiver et à retenir des gens de talent ayant un rendement élevé. Pour le calcul de la rémunération totale, le point de référence du rendement au niveau cible est la médiane sur le marché; celui du rendement au niveau supérieur est le 75e percentile sur le marché.

#### **6. Exercice d'une bonne gouvernance**

Nous efforcer d'être un chef de file en matière de gouvernance en passant continuellement en revue nos pratiques de rémunération et en les alignant sur les meilleures pratiques du moment. Le CRH approuve chaque année la politique de rémunération totale, qui fait partie intégrante de notre stratégie de rémunération globale.

## Éléments du régime de rémunération des hauts dirigeants

La rémunération des hauts dirigeants pour 2012 s'articule autour de six éléments principaux : le salaire de base, les primes de rendement à court terme, les primes de rendement à long terme, les avantages sociaux, les avantages indirects sous forme d'allocation en espèces et la rente de retraite. Ensemble, ces éléments constituent le régime de rémunération totale destiné à attirer des personnes très qualifiées, à les inciter fortement à aligner leurs efforts sur les objectifs d'OMERS et à les motiver de façon à ce qu'elles fournissent un rendement permettant d'obtenir des résultats durables pour les participants au régime d'OMERS.

### Élément de rémunération Description du régime

Rémunération fixe	
Salaire de base	La philosophie de rémunération vise le paiement de salaires de base concurrentiels qui sont fonction des salaires du groupe de comparaison. Les salaires sont revus au début de chaque exercice et on accorde généralement une augmentation lorsque le haut dirigeant assume de plus grandes responsabilités ou qu'il approfondit ses connaissances et ses compétences ou lorsqu'on assiste à une augmentation importante du niveau de rémunération des postes comparables dans le groupe de comparaison. Le CRH évalue et approuve le salaire de base des membres de l'EHDE, mais c'est le conseil de la SAO qui approuve le salaire de base du chef de la direction en se fiant à la recommandation du CRH.
Régime d'avantages sociaux, d'avantages indirects et de retraite	Au Canada, les employés ont droit à des avantages sociaux qui comprennent des congés annuels, une assurance vie et invalidité, des prestations d'assurance maladie et de soins dentaires, notre programme d'aide au personnel et un régime de retraite. Les membres de l'EHDE reçoivent également des avantages indirects sous forme d'allocation en espèces, que le CRH passe régulièrement en revue.
Rémunération au rendement/variable	
Régime de primes de rendement à court terme	<p>Le régime de primes de rendement à court terme (PRCT) a pour but d'attirer, de motiver et de retenir de hauts dirigeants très performants en leur proposant des rémunérations cibles concurrentielles qui sont basées sur le rendement. Il est conçu de manière à aligner la rémunération sur les principaux objectifs stratégiques et de rendement et sur le rendement personnel. Chaque année et lors de l'embauche, d'une promotion ou d'importants changements de responsabilités, le CRH réexamine les rémunérations cibles de l'EHDE. Au début de chaque exercice, le CRH approuve les principaux axes prioritaires, critères de rendement, pondérations et cibles qui serviront à l'évaluation du rendement. L'élément rendement de l'entreprise est basé sur une carte de pointage comprenant : i) le rendement des placements, ii) le rendement des services de retraite et iii) des objectifs correspondant au plan stratégique global quinquennal d'OMERS. Il y a également un élément individuel qui consiste à évaluer, pour le récompenser, le rendement en matière de leadership dont font preuve les hauts dirigeants lorsqu'il s'agit d'atteindre leurs principaux objectifs de rendement et de satisfaire les attentes générales de leur poste en matière de rendement.</p> <p>L'attribution d'une PRCT au chef de la direction et aux autres hauts dirigeants se détermine de la manière suivante :</p> $\text{PRCT} = \text{Cible du régime de PRCT} \times \left[ \text{Rendement en termes de planification et d'exécution de la stratégie} + \text{Rendement des placements} + \text{Rendement des services de retraite} + \text{Rendement individuel} \right]$ <p>Les leaders des entités de placement reçoivent une PRCT semblable qui est basée sur le rendement de leur entité.</p>
Régime de primes de rendement à long terme	<p>Le régime de primes de rendement à long terme (PRLT) a pour but d'encourager les hauts dirigeants à atteindre un rendement supérieur et soutenu des placements, et de les en récompenser, et de faire concorder leurs intérêts avec ceux des participants au régime. Le régime PRLT récompense le rendement sur plusieurs années afin d'encourager l'atteinte de résultats à long terme qui soient constants. Les primes sont acquises le 31 décembre de la troisième année qui suit la date de leur attribution.</p> <p>L'attribution d'une PRLT au chef de la direction et aux autres hauts dirigeants se détermine de la manière suivante :</p> $\text{PRLT} = \text{Cible du régime de PRLT} \times \left[ \text{Rendement des placements} \right] \times \text{Multiplicateur de rendement absolu de l'ensemble de la caisse d'OMERS}$ <p>Les leaders des entités de placement reçoivent une PRLT semblable qui est basée sur le rendement de leur entité.</p>
Régime de rendement à long terme	<p>Le régime de rendement à long terme (RLT), qui a été mis en place en 2010, aligne les hauts dirigeants sur le plan stratégique quinquennal et constitue une incitation à faire croître les actifs d'OMERS, notamment les actifs appartenant à des tiers. Conformément à ce régime, le président et chef de la direction et les autres membres clés de l'EHDE peuvent se voir accorder des unités de rendement en fonction du rendement ou de considérations liées au marché. La prime RLT est basée sur la valeur ajoutée provenant de la croissance des nouveaux actifs sous gestion. Cette valeur fluctue en fonction du rendement absolu et de la taille de la caisse sur la période de trois ans. Une fois qu'elle sera entièrement acquise, la valeur de l'unité de rendement sera calculée et versée en espèces.</p> <p>Les primes du régime RLT se calculent de la manière suivante :</p> $\text{RLT} = \text{Cible du régime de rendement à long terme (\%)} \times \left[ \text{Capital engagé par des tiers, qui a été réuni} + \text{Frais de gestion pour le capital engagé par des tiers, qui a été réuni} \right]$

### Groupes de comparaison servant à définir la rémunération concurrentielle

OMERS a identifié des groupes de comparaison pour ses différents secteurs d'activité afin de définir une rémunération concurrentielle correspondant de près au marché. Le CRH réexamine régulièrement ces groupes avant de les approuver. Il privilégie en général les organismes qui recherchent des talents similaires, les organismes propres à un secteur et les organismes ayant des objectifs semblables. OMERS examine le niveau de rémunération des emplois comparables dans ces groupes de comparaison et évalue le rendement relatif et la taille de ces derniers. Chaque exercice, les groupes de comparaison servent de points de référence pour la rémunération de tous les employés de l'entreprise. Le tableau suivant rassemble les paramètres généraux qui servent annuellement à déterminer les groupes de comparaison.

Emplacement : Canada	Exemples d'organisations
Fonctions internes de l'entreprise	• Organisations sectorielles générales ayant un chiffre d'affaires supérieur à 1 milliard \$
Services de retraite	• Caisses de retraite
Équipes de placement	• Sociétés de gestion de placements, comme des caisses de retraite, des sociétés de gestion d'actifs et des banques
Oxford Properties	• Sociétés immobilières • Sociétés de gestion de placements, comme des caisses de retraite, des sociétés de gestion d'actifs et des banques

À l'extérieur du Canada, la détermination des niveaux de rémunération se fait en recueillant des données sur les marchés locaux selon les mêmes paramètres.

### Principes du conseil relatifs à l'alignement de la rémunération sur la stabilité financière – pour une gouvernance efficace de la rémunération

Le CRH a pris des mesures pour renforcer encore notre approche en matière de rémunération, particulièrement en énonçant les Financial Stability Board Principles for Sound Compensation Practices et les normes d'application qui s'y rattachent. Ces principes et ces normes, créés en 2009, ont pour objet d'assurer la gouvernance efficace de la rémunération, l'alignement de la rémunération sur une approche prudente du risque, une supervision efficace et la participation des parties prenantes à la rémunération. Les paragraphes suivants expliquent la manière dont l'approche d'OMERS en matière de rémunération se conforme à ces principes et à ces normes.

Le CRH, composé exclusivement de membres indépendants du conseil d'administration, se réunit régulièrement pour discuter de diverses questions de rémunération et de ressources humaines. Il est chargé d'approuver les régimes et les politiques de rémunération qui s'appliquent à l'EHDE, y compris les salaires de base et les primes de rendement. Il approuve la structure des régimes de rémunération de toute l'entreprise en se conformant à un processus formel exhaustif. Au début de chaque exercice, il approuve les mesures, les pondérations et les cibles de rendement. À la fin de l'exercice, c'est une évaluation des résultats qui permet de déterminer le montant des primes.

Les cadres dirigeants reçoivent une rémunération concurrentielle constituée d'un salaire de base, d'une rémunération variable et d'une rémunération différée. La composition de cette rémunération varie selon le poste occupé et le niveau hiérarchique où il se situe, avec une plus forte pondération de la rémunération variable et liée aux risques aux échelons supérieurs. Toutes les PRCT et PRLT sont calculées en fonction du rendement obtenu, selon des mesures prédéterminées qui ont été approuvées par le CRH, et le niveau de risque pris pour arriver aux résultats obtenus par rapport au cadre de gestion des risques d'OMERS. Les hauts dirigeants reçoivent une proportion considérable de leur rémunération sous forme de PRLT, sous réserve des conditions de rendement et d'acquisition. Tous les régimes de rémunération revus ou conçus après 2010 prévoient un examen approfondi des mesures de risque afin de déterminer leur impact sur la rémunération. Le CRH a recours à des mesures objectives aussi bien que subjectives pour déterminer les ajustements de risque. Ces derniers tiennent compte de tous les genres de risque, c'est-à-dire, sans s'y limiter, le risque de répartition et de concentration de l'actif, le risque actif, le risque de violation des règlements, le risque opérationnel et le risque lié aux personnes.

OMERS continue d'assurer une gouvernance efficace de la rémunération et l'alignement de la rémunération sur une approche prudente du risque. Le CRH tient à rester un chef de file de la gouvernance en matière de rémunération dans le secteur des caisses de retraite canadiennes et continuera de s'efforcer d'améliorer la communication de l'information aux participants au régime et aux autres parties prenantes.

## **Rendement de 2012 et rémunération des hauts dirigeants**

La rémunération incitative du chef de la direction et des autres hauts dirigeants de l'entreprise est fonction du rendement obtenu par rapport au rendement prédéterminé des placements, du rendement des services de retraite et du rendement obtenu par rapport au plan stratégique global quinquennal d'OMERS. La présente section met en lumière le rendement obtenu au cours de l'exercice et son effet sur la rémunération attribuée aux hauts dirigeants nommés.

### **Rendement de l'entreprise en 2012**

Sous la direction de Michael Nobrega, OMERS continue d'assumer son rôle de leader stratégique en offrant des programmes et des services novateurs dans le secteur des régimes de retraite et le milieu des placements.

OMERS a réalisé un très bon rendement par rapport aux objectifs de son plan stratégique quinquennal en continuant d'appliquer sa politique de répartition à long terme de l'actif et de déployer des efforts pour accéder à des sources canadiennes et étrangères de capital, de même qu'en décelant les occasions de placements stratégiques et en éliminant les obstacles à sa croissance. Il est question de ces initiatives stratégiques dans le rapport de gestion du présent rapport annuel.

Les services de retraite ont atteint ou dépassé tous les objectifs visant l'excellence du service aux participants au régime et aux employeurs, en continuant d'améliorer nos capacités internes, en soignant la prestation des services rendus et en favorisant une gouvernance efficace du régime. Nous avons mené à terme la première phase du remaniement de nos systèmes informatiques internes pour tenir compte de la complexité grandissante du régime et nous préparer à appuyer les initiatives stratégiques d'OMERS. Le lancement réussi du programme de cotisations facultatives supplémentaires (CFS) en 2011 continue de gagner du terrain parmi les participants au régime.

Un bon rendement des placements est essentiel pour pouvoir tenir la promesse en matière de retraite qui a été faite aux retraités actuels et futurs, car OMERS doit obtenir un rendement sur ses placements qui soit supérieur au taux de rendement calculé selon des hypothèses actuarielles, sans prendre de risque déraisonnable. Au début de chaque exercice, le conseil de la SAO approuve les indices de référence relatifs aux catégories d'actifs dans lesquelles OMERS investit. OMERS a obtenu un excellent résultat de placement pour 2012, soit 10,03 pour cent de rendement pour l'ensemble des caisses. Pour les catégories d'actifs qui ont des indices de référence en valeur absolue, Borealis Infrastructure et Oxford Properties ont dépassé les niveaux de rendement prévus. Par contre, les rendements d'OMERS Strategic Investments ont été inférieurs à l'indice de référence. Quant à OMERS Capital Markets et OMERS Private Equity, elles ont réalisé des rendements inférieurs aux indices de référence, mais qui correspondent aux rendements absolus attendus ou les dépassent. Les résultats de chacune des entités sont discutés en détail dans le rapport de gestion du présent rapport annuel.

### **Décisions relatives à la rémunération**

Pour calculer la rémunération, le CRH s'assure qu'il existe un lien solide entre la rémunération du haut dirigeant et le rendement réel obtenu. Vu les résultats obtenus en 2012, le CRH a approuvé le facteur de rendement de 162,3 pour cent pour la PRCT du chef de la direction, d'où la PRCT qui lui a effectivement été attribuée d'après les tableaux ci-dessous. Dans le cas de la PRLT attribuée en 2010, qui est arrivée à échéance le 31 décembre 2012, les mesures de rendement prédéterminées sur trois exercices ont donné un facteur de rendement de 90,7 pour cent, qui tient compte du rendement des placements au cours de ces trois exercices. La RLT attribuée en 2010 tenait compte du rendement obtenu par rapport à la croissance des actifs de tiers au cours de la période de trois exercices. Il en est résulté un versement équivalant à 55,6 pour cent de la cible fixée, étant donné que la GSIA a conclu sa première transaction en 2012. Le CRH est d'avis que la rémunération accordée aux hauts dirigeants nommés correspond étroitement au rendement réel d'OMERS et qu'elle continue de favoriser la rétention des hauts dirigeants tout en respectant le principe de rémunération au rendement que prône OMERS.

### Tableau sommaire de la rémunération

Le tableau ci-dessous présente l'information sur le salaire, les primes de rendement à court terme, les primes de rendement à long terme et toute autre rémunération qui ont été versés à chaque haut dirigeant nommé ou gagnés par lui au cours des trois derniers exercices terminés. Conformément aux règles de présentation de l'information énoncées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), la rémunération déclarée pour chaque exercice respectif représente ce qui a été attribué à chaque haut dirigeant nommé en reconnaissance de sa contribution et de son rendement. Il est important de signaler que tous les chiffres ci-dessous ont été retraités pour se conformer à cette méthodologie ainsi que le prescrivent les ACVM.

Nom et poste principal	Exercice	Salaire (\$)	Rémunération incitative autre qu'à base d'actions (\$)				Valeur de la rente de retraite (\$) <sup>i)</sup>	Toute autre rémunération (\$)	Rémunération totale (\$)
			Régime de primes de rendement à court terme	Régime de primes de rendement à long terme <sup>ii)</sup>	Régime de rendement à long terme <sup>iii)</sup>				
Michael Nobrega Président et chef de la direction	<b>2012</b>	<b>515 000 \$</b>	<b>1 044 806 \$</b>	<b>1 287 500 \$</b>	<b>386 250 \$</b>	<b>158 175 \$</b>	<b>95 697 \$</b>	<b>3 487 428 \$</b>	
	2011	515 000 \$	777 263 \$	1 287 500 \$	386 250 \$	145 715 \$	95 652 \$	3 207 380 \$	
	2010	515 000 \$	1 179 496 \$	1 287 500 \$	386 250 \$	276 707 \$	90 573 \$	3 735 526 \$	
Patrick Crowley Chef de la direction financière	<b>2012</b>	<b>438 000 \$</b>	<b>613 200 \$</b>	<b>547 500 \$</b>	<b>s.o.</b>	<b>102 454 \$</b>	<b>28 693 \$</b>	<b>1 729 847 \$</b>	
	2011	438 000 \$	600 000 \$	547 500 \$	s.o.	95 261 \$	29 462 \$	1 710 223 \$	
	2010	438 000 \$	613 200 \$	547 500 \$	s.o.	152 824 \$	31 531 \$	1 783 055 \$	
Michael Latimer Vice-président directeur et chef des placements	<b>2012</b>	<b>500 000 \$</b>	<b>1 100 000 \$</b>	<b>1 250 000 \$</b>	<b>s.o.</b>	<b>149 124 \$</b>	<b>105 422 \$</b>	<b>3 104 546 \$</b>	
	2011	500 000 \$	1 000 000 \$	1 250 000 \$	s.o.	112 009 \$	105 186 \$	2 967 195 \$	
	2010	500 000 \$	1 100 000 \$	1 250 000 \$	s.o.	214 257 \$	122 638 \$	3 186 895 \$	
Blake Hutcheson <sup>iii)</sup> Président et chef de la direction Oxford Properties Group	<b>2012</b>	<b>475 000 \$</b>	<b>950 000 \$</b>	<b>1 025 000 \$</b>	<b>s.o.</b>	<b>42 750 \$</b>	<b>98 085 \$</b>	<b>2 590 835 \$</b>	
	2011	475 000 \$	950 000 \$	1 025 000 \$	s.o.	42 750 \$	98 066 \$	2 590 816 \$	
	2010	435 417 \$	755 105 \$	1 025 000 \$	s.o.	39 188 \$	66 868 \$	2 321 578 \$	
Michael Rolland Président et chef de la direction Borealis Infrastructure	<b>2012</b>	<b>438 000 \$</b>	<b>830 000 \$</b>	<b>1 095 000 \$</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>	<b>71 531 \$</b>	<b>2 434 531 \$</b>	
	2011	438 000 \$	812 769 \$	1 095 000 \$	s.o.	s.o.	71 066 \$	2 416 835 \$	
	2010	438 000 \$	841 377 \$	1 095 000 \$	s.o.	s.o.	67 537 \$	2 441 914 \$	

i) Les montants indiqués représentent la valeur des primes à leur date d'attribution selon le calendrier civil.

ii) Représente les cotisations de l'employeur au régime et les cotisations de l'employeur aux tiers fournisseurs de régimes de retraite à cotisations déterminées.

iii) En plus de la rémunération déclarée ci-dessus, M. Hutcheson s'est vu octroyer un versement forfaitaire de 475 000 \$ en 2010, 2011 et 2012 pour remplacer le revenu qu'il aurait perdu ou abandonné en changeant d'employeur.

**Primes de rendement attribuées**

Les primes de rendement à long terme (PRLT) sont attribuées au début de l'exercice et versées à la fin de la période d'acquisition. Le tableau suivant présente les PRLT en circulation et les versements les plus récents pour chaque haut dirigeant nommé.

Nom	Exercice	Type de prime	Valeur cible de la prime (\$)	Valeur maximale de la prime (\$)	Valeur réelle lors du versement (\$)
Michael Nobrega Président et chef de la direction	<b>2012</b>	<b>RLT</b>	<b>386 250 \$</b>	<b>s.o.</b>	
	<b>2012</b>	<b>PRLT</b>	<b>1 287 500 \$</b>	<b>2 575 000 \$</b>	
	2011	RLT	386 250 \$	s.o.	
	2011	PRLT	1 287 500 \$	2 575 000 \$	
	2010	RLT	386 250 \$	s.o.	214 583 \$
Patrick Crowley Chef de la direction financière	<b>2012</b>	<b>PRLT</b>	<b>547 500 \$</b>	<b>1 095 000 \$</b>	
	2011	PRLT	547 500 \$	1 095 000 \$	
	2010	PRLT	547 500 \$	1 095 000 \$	496 796 \$
Michael Latimer Vice-président directeur et chef des placements	<b>2012</b>	<b>PRLT</b>	<b>1 250 000 \$</b>	<b>2 500 000 \$</b>	
	2011	PRLT	1 250 000 \$	2 500 000 \$	
	2010	PRLT	1 250 000 \$	2 500 000 \$	1 134 238 \$
Blake Hutcheson Président et chef de la direction Oxford Properties Group	<b>2012</b>	<b>PRLT</b>	<b>1 025 000 \$</b>	<b>1 691 000 \$</b>	
	2011	PRLT	1 025 000 \$	1 691 000 \$	
	2010	PRLT	1 025 000 \$	1 691 000 \$	1 655 375 \$
Michael Rolland Président et chef de la direction Borealis Infrastructure	<b>2012</b>	<b>PRLT</b>	<b>1 095 000 \$</b>	<b>2 190 000 \$</b>	
	2011	PRLT	1 095 000 \$	2 190 000 \$	
	2010	PRLT	1 095 000 \$	2 190 000 \$	2 142 915 \$

Les PRLT attribuées en 2010 sont arrivées à échéance à la fin de 2012 et ont été versées, ce qui laisse en circulation les PRLT de 2011 et de 2012.

Toutes les PRLT attribuées arrivent à échéance et sont acquises le 31 décembre de la troisième année du programme.

### Régime de retraite à prestations déterminées

Le tableau ci-dessous présente l'information sur les prestations de retraite estimatives des hauts dirigeants nommés, au 31 décembre 2012.

Nom	Nombre d'années de service décomptées (nbre)	Prestations annuelles payables (\$)		Valeur actuelle à l'ouverture de l'obligation au titre des prestations déterminées (\$)	Changement lié à la rémunération (\$)	Changement non lié à la rémunération (\$)	Valeur actuelle à la clôture de l'obligation au titre des prestations déterminées (\$)
		À la fin de l'exercice	À 65 ans				
Michael Nobrega Président et chef de la direction	5,808	272 795 \$	s.o.	3 040 327 \$	290 969 \$	311 085 \$	3 642 381 \$
Patrick Crowley <sup>i)</sup> Chef de la direction financière	11,660	147 760 \$	215 959 \$	1 397 583 \$	232 891 \$	236 506 \$	1 866 980 \$
Michael Latimer Vice-président directeur et chef des placements	7,843	172 731 \$	256 920 \$	1 831 229 \$	294 032 \$	231 480 \$	2 356 741 \$

i) M. Crowley a acheté des années de service décomptées supplémentaires à raison de 3,833 années en 2010 et de 1,750 année en 2012.

### Régime de retraite à prestations déterminées

Le tableau ci-dessous donne des renseignements sur le régime de retraite du haut dirigeant nommé, qui participe aux systèmes de retraite à prestations déterminées de l'organisme, au 31 décembre 2012.

Nom	Nom du contrat	Valeur accumulée au début de l'exercice (\$)	Changement lié à la rémunération (\$)	Valeur accumulée à la fin de l'exercice (\$)
Blake Hutcheson Président et chef de la direction Oxford Properties Group	DC Plan	49 246 \$	28 179 \$	77 425 \$
	DC SERP	38 276 \$	21 764 \$	60 040 \$
	Total	87 522 \$	49 943 \$	137 465 \$

### Prestations en cas de cessation d'emploi

Pour chaque scénario de cessation d'emploi, le traitement des prestations est régi par les dispositions des divers régimes de primes de rendement, qui sont résumées dans le tableau suivant.

	Régime de primes de rendement à court terme	Régime de primes de rendement à long terme	Régime de rendement à long terme
Démission	Prime perdue	Prime perdue	Prime perdue
Retraite	Droit à une prime partielle, calculée au prorata pour tenir compte de la période d'emploi actif	Droit à une prime partielle, calculée au prorata pour tenir compte de la période d'emploi actif	Droit à une prime intégrale qui arrivera à échéance en temps voulu
Licenciement non motivé	Droit à une prime partielle, calculée au prorata pour tenir compte de la période d'emploi actif	Droit à une prime partielle, calculée au prorata pour tenir compte de la période d'emploi actif	Droit à une prime partielle, calculée au prorata pour tenir compte de la période d'emploi actif
Licenciement motivé	Prime perdue	Prime perdue	Prime perdue

### Conclusion

Tous les employés d'OMERS sont déterminés à obtenir à long terme un rendement corrigé du risque qui soit réaliste, afin de pouvoir tenir la promesse en matière de retraite qui a été faite aux participants au régime. En privilégiant un juste équilibre entre le risque et la récompense, l'approche en matière de rémunération des hauts dirigeants incite ceux-ci à atteindre les objectifs stratégiques d'OMERS en faisant preuve de prudence. Chez OMERS, nous restons fidèles à notre engagement à ce que nos politiques et régimes de rémunération soient conformes à notre stratégie de gestion des talents afin de continuer d'attirer, de motiver et de retenir des personnes très performantes qui, par leurs résultats, créeront de la valeur pour les participants au régime.

# Responsabilité de la direction, de l'actuaire et des auditeurs indépendants

La Société d'administration d'OMERS (la SAO) est l'administrateur des régimes de retraite d'OMERS (les régimes de retraite d'OMERS) au sens de la *Loi de 2006 sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* (la loi sur OMERS). Les régimes de retraite d'OMERS comprennent le régime de retraite principal d'OMERS (le régime principal ou le régime), qui comprend l'élément prestations déterminées et l'élément cotisations facultatives supplémentaires, la convention de retraite (la CR) associée au régime et le régime complémentaire d'OMERS pour les policiers, les pompiers et les auxiliaires médicaux (le régime complémentaire). La SAO est chargée de la gestion des caisses du régime, de la CR et du régime complémentaire (collectivement, les caisses). Au 31 décembre 2012, le régime complémentaire ne comptait aucun participant.

Les états financiers consolidés de la SAO ont été préparés par la direction et approuvés par le conseil de la SAO (le conseil de la SAO). La direction est responsable du contenu des états financiers consolidés et de l'information financière présentée dans le rapport annuel.

La direction maintient des systèmes de contrôle interne et des procédures à l'appui de ceux-ci qui visent à garantir l'intégrité et la fidélité des données présentées et à assurer que les opérations sont dûment autorisées et que l'actif est adéquatement protégé. Ces mesures de contrôle comprennent un partage bien défini des responsabilités, l'obligation de rendre compte du rendement, la communication rapide des politiques et procédures dans tout l'organisme et des normes élevées de recrutement et de formation du personnel. En outre, le service d'audit interne examine les systèmes de contrôle interne de la SAO afin de s'assurer qu'ils sont appropriés et fonctionnent efficacement.

Le conseil de la SAO est responsable de l'approbation des états financiers consolidés annuels. Le comité d'audit, composé d'administrateurs qui ne sont pas des dirigeants ou des employés de la SAO, aide le conseil de la SAO à s'acquitter de cette responsabilité. Ce comité se réunit régulièrement avec la direction et les auditeurs internes et externes pour examiner l'étendue et le calendrier de leurs audits respectifs, ainsi que les questions de contrôle interne ou d'information financière portées à son attention et les solutions adoptées. Le comité d'audit examine les états financiers consolidés annuels et en recommande l'approbation au conseil de la SAO.

L'actuaire indépendant est nommé par le conseil de la SAO. Sa responsabilité consiste à évaluer chaque année l'obligation au titre des prestations constituées des régimes de retraite d'OMERS conformément aux pratiques actuarielles reconnues et à en faire rapport au conseil de la SAO. Le comité des services aux participants aide le conseil de la SAO à s'acquitter de cette responsabilité. Les résultats de l'évaluation de l'actuaire indépendant paraissent dans l'opinion actuarielle. Dans le cadre de son évaluation, l'actuaire indépendant établit la valeur des prestations prévues par les régimes de retraite d'OMERS en utilisant des hypothèses appropriées à l'égard des conditions économiques futures (comme l'inflation, les hausses salariales et le rendement des placements) et des facteurs démographiques (comme le taux de mortalité, le taux de cessation d'emploi et l'âge de la retraite). Ces hypothèses tiennent compte de la situation de la SAO et de celle de ses participants actifs et inactifs, et de ses retraités.

L'auditeur indépendant est nommé lui aussi par le conseil de la SAO. Sa responsabilité consiste à faire rapport au conseil de la SAO sur la question de savoir si, à son avis, l'état consolidé de la situation financière aux 31 décembre 2012 et 2011 et les états consolidés de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour les exercices clos à ces dates donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, de l'évolution de l'actif net pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite de la SAO conformément aux normes canadiennes de comptabilité s'appliquant aux régimes de retraite. L'auditeur indépendant a pleinement accès à la direction et au comité d'audit pour discuter de toutes les constatations découlant de son audit quant à l'intégrité de la présentation de l'information financière et au caractère adéquat des systèmes de contrôle interne sur lesquels il fonde son audit. Le rapport de l'auditeur indique l'étendue de son audit et contient son opinion.

À ma connaissance, le rapport annuel ne renferme aucune déclaration inexacte d'un fait important ni n'omet d'énoncer un fait important qui est nécessaire pour qu'une déclaration n'induisse pas en erreur dans les conditions dans lesquelles elle a été faite, à l'égard de la période visée par le présent rapport annuel.

À ma connaissance, les états financiers annuels et les autres éléments d'information financière inclus dans le présent rapport annuel donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière, des variations des obligations de l'actif net disponible pour les prestations et des variations des obligations au titre des prestations de retraite constituées de la SAO à la date et pour les périodes visées par le présent rapport annuel.



**Michael Nobrega**

Président et chef de la direction

Toronto, Canada

Le 21 février 2013



**Patrick G. Crowley**

Vice-président directeur et chef de la direction financière

# Opinion actuarielle

Nous avons effectué les évaluations actuarielles au 31 décembre 2012 du régime de retraite principal d'OMERS (le régime principal) et de la convention de retraite (la CR) administrés par la Société d'administration d'OMERS (la SAO). Le régime principal se compose d'un élément prestations déterminées et d'un élément cotisations facultatives supplémentaires (les CFS). Ces évaluations ont pour but de donner une image fidèle du niveau de capitalisation actuarielle du régime principal et de la CR au 31 décembre 2012 en vue de sa présentation dans le présent rapport annuel, conformément au chapitre 4600 de la section IV du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Les résultats de l'évaluation actuarielle du régime principal ont révélé un passif actuariel sur une base de continuité de 69 292 millions de dollars relativement aux prestations constituées pour les services accomplis jusqu'au 31 décembre 2012 (composé de 69 122 millions de dollars relativement à l'élément prestations déterminées et de 170 millions de dollars relativement à l'élément CFS). À cette date, la valeur actuarielle de l'actif était de 59 368 millions de dollars, (composée de 59 198 millions de dollars relativement à l'élément prestations déterminées et de 170 millions de dollars relativement à l'élément CFS), ce qui indique un déficit actuariel sur une base de continuité de 9 924 millions de dollars. Il faudra surveiller si les taux de cotisation du régime principal demeurent suffisants pour faire en sorte que les cotisations futures ainsi que l'actif du régime principal et le revenu futur de placement qu'il rapporte suffisent au service de ses prestations futures.

La CR fournit les prestations de retraite en excédent des prestations maximales prévues par le régime principal. La CR n'est pas pleinement précapitalisée. Le déficit actuariel relatif aux prestations constituées pour les services accomplis jusqu'au 31 décembre 2012 (calculé d'après des hypothèses conformes à celles utilisées pour le régime principal, sauf que le taux d'actualisation est ajusté pour obtenir approximativement l'effet de l'impôt remboursable de 50 pour cent relatif à la CR), net de l'actif de la CR, s'élevait à 477 millions de dollars. Les cotisations, basées sur le taux de cotisation du régime principal à la tranche supérieure, sont payables à la CR et calculées sur les gains en excédent d'un seuil des gains ouvrant droit à pension du salaire cotisable maximal d'après le régime principal. La capitalisation de la CR est assurée selon une comptabilisation au décaissement modifiée et surveillée afin de faire en sorte que la caisse dispose en tout temps d'actifs suffisants pour assurer le versement des prestations projetées au cours de la période de 20 ans suivant la date de chaque évaluation.

Les évaluations actuarielles du régime principal et de la CR au 31 décembre 2012 ont été effectuées selon la méthode actuarielle de répartition des prestations avec projection de salaires et à partir des données sur les participants au 1<sup>er</sup> décembre 2012, et des données financières au 31 décembre 2012 fournies par la SAO. Les données sur les participants en date du 1<sup>er</sup> décembre 2012 ont été ajustées, entre autres, en fonction des éléments suivants :

- l'augmentation réelle en fonction de l'inflation des rentes versées et des versements de rentes différées au 1<sup>er</sup> janvier 2013;
- le taux d'accumulation estimatif des années de service décomptées en 2012;
- les gains ouvrant droit à pension estimatifs pour 2012.

Nous avons examiné ces données et les avons comparées à celles fournies les années précédentes afin de juger de leur valeur et de leur cohérence. À notre avis, les conditions suivantes sont remplies :

- les données sur les participants fournies sont satisfaisantes et fiables pour les besoins des évaluations;
- les hypothèses retenues, qui ont été formulées en tenant compte de la politique de capitalisation du régime principal et du remboursement d'impôt prévu par la CR, conviennent pour les évaluations;
- les méthodes d'évaluation utilisées pour les évaluations sont appropriées.

L'évolution future du régime principal et de la CR pourra cependant différer des hypothèses actuarielles et se traduire par des gains ou des pertes que révéleront les prochaines évaluations des régimes.

Nous avons effectué les évaluations et formulé notre opinion conformément aux pratiques actuarielles généralement reconnues du Canada.

Le tout respectueusement soumis  
*Towers Watson ULC*



**Ian Markham**  
Fellow, Institut canadien des actuaires

Toronto, Canada  
Le 21 février 2013



**Philip A. Morse**  
Fellow, Institut canadien des actuaires

# Rapport des auditeurs indépendants

## Au conseil de la Société d'administration d'OMERS

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Société d'administration d'OMERS et de ses filiales, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière aux 31 décembre 2012 et 2011, et les états consolidés de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### **Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### **Responsabilité des auditeurs**

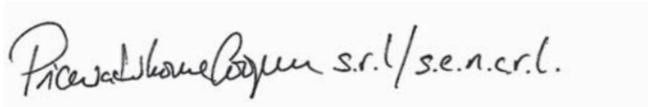
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Opinion**

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société d'administration d'OMERS et de ses filiales aux 31 décembre 2012 et 2011 ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution de ses obligations au titre des prestations de retraite pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)

Le 21 février 2013

# États financiers consolidés

## État consolidé de la situation financière

(en millions de dollars)  
Au 31 décembre

	2012	2011
<b>Actif net disponible pour le service des prestations</b>		
Actif		
Placements (note 3)	72 355 \$	64 058 \$
Autres éléments d'actif liés aux placements (notes 3 et 5)	366	332
Montants à recevoir sur les opérations en cours (note 3)	487	375
Cotisations à recevoir		
des employeurs	121	114
des participants	121	114
Autres éléments d'actif	79	65
Total de l'actif	73 529	65 058
<b>Passif</b>		
Éléments de passif liés aux placements (notes 3 et 6)	11 249	8 802
Montants à payer aux caisses administrées	905	828
Montants à payer sur les opérations en cours (note 3)	492	261
Autres éléments de passif	116	84
Total du passif	12 762	9 975
<b>Actif net disponible pour le service des prestations</b>	<b>60 767 \$</b>	<b>55 083 \$</b>
<b>Obligation au titre des prestations de retraite constituées et déficit</b>		
<b>Régime principal</b> (note 7)		
Élément prestations déterminées		
Obligation au titre des prestations de retraite constituées	69 122 \$	64 548 \$
Déficit		
Déficit de capitalisation	(9 924)	(7 290)
Rajustement de la valeur actuarielle de l'actif net	1 321	(2 337)
	<b>(8 603)</b>	<b>(9 627)</b>
	<b>60 519</b>	<b>54 921</b>
Élément cotisations facultatives supplémentaires – obligation au titre des prestations de retraite constituées	170	94
	<b>60 689</b>	<b>55 015</b>
<b>Convention de retraite</b> (note 8)		
Obligation au titre des prestations de retraite constituées	555	504
Déficit	(477)	(436)
	<b>78</b>	<b>68</b>
<b>Obligation au titre des prestations de retraite constituées et déficit</b>	<b>60 767 \$</b>	<b>55 083 \$</b>

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Signatures au nom du conseil de la Société d'administration d'OMERS :



**Rick Miller**  
Président du conseil de la SAO



**Monty Baker**  
Président du comité d'audit

## État consolidé de l'actif net disponible pour le service des prestations

(en millions de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 décembre

	2012	2011
<b>Variations attribuables aux activités de placement</b> (note 9)		
Revenu de placement	2 352 \$	2 103 \$
Variations des justes valeurs de l'actif et du passif de placement et des dérivés	3 192	(455)
Frais de gestion des placements (note 13 b))	(265)	(264)
Revenu attribué aux caisses administrées	(79)	(21)
	<b>5 200</b>	1 363
<b>Variations attribuables aux activités du régime de retraite</b>		
Cotisations (note 11)		
Employeurs	1 523	1 317
Participants	1 580	1 362
Transferts à partir d'autres régimes	40	41
Cotisations facultatives supplémentaires	67	93
	<b>3 210</b>	2 813
Prestations (note 12)		
Versements	(2 485)	(2 193)
Transferts vers d'autres régimes	(185)	(190)
	<b>(2 670)</b>	(2 383)
Frais d'administration du régime de retraite (note 13 a))	(56)	(59)
	<b>484</b>	371
<b>Total de l'augmentation</b>	<b>5 684</b>	1 734
Actif net disponible pour le service des prestations au début de l'exercice	<b>55 083</b>	53 349
<b>Actif net disponible pour le service des prestations à la clôture de l'exercice</b>	<b>60 767 \$</b>	55 083 \$

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

## État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite

(en millions de dollars) Pour l'exercice clos le 31 décembre	2012	2011
<b>Régime de retraite principal d'OMERS (note 7)</b>		
<b>Éléments prestations déterminées</b>		
Obligation au titre des prestations de retraite constituées au début de l'exercice	64 548 \$	60 035 \$
Intérêt couru sur les prestations	4 193	3 904
Prestations constituées	2 561	2 434
Prestations versées (note 12)	(2 654)	(2 375)
Pertes actuarielles	474	560
Modification des hypothèses et méthodes actuarielles	-	(10)
Obligation au titre des prestations de retraite constituées à la clôture de l'exercice	69 122	64 548
<b>Éléments cotisations facultatives supplémentaires</b>		
Obligation au titre des cotisations facultatives supplémentaires au début de l'exercice	94	-
Cotisations (note 11)	67	93
Retraits (note 12)	(4)	(1)
Revenu net de placement affecté	13	2
Obligation au titre des cotisations facultatives supplémentaires à la clôture de l'exercice	170	94
<b>Obligation au titre des prestations de retraite constituées à la clôture de l'exercice</b>	<b>69 292 \$</b>	<b>64 642 \$</b>

(en millions de dollars) Pour l'exercice clos le 31 décembre	2012	2011
<b>Convention de retraite (note 8)</b>		
Obligation au titre des prestations de retraite constituées au début de l'exercice	504 \$	468 \$
Intérêt couru sur les prestations	16	15
Prestations constituées	24	24
Prestations versées (note 12)	(12)	(7)
Pertes actuarielles	34	4
Variation des provisions de la CR	(11)	-
<b>Obligation au titre des prestations de retraite constituées à la clôture de l'exercice</b>	<b>555 \$</b>	<b>504 \$</b>

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

## NOTE 1

# Notes annexes

Exercice clos le 31 décembre 2012

## Description des régimes administrés par la Société d'administration d'OMERS

La Société d'administration d'OMERS (SAO) est une société sans capital-actions constituée en vertu de la *Loi de 2006 sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* (loi sur OMERS). La SAO est l'administrateur des régimes de retraite d'OMERS (régimes de retraite d'OMERS) au sens de la loi sur OMERS et le fiduciaire des caisses de retraite. En tant que fiduciaire, la SAO détient le titre juridique de l'actif des caisses de retraite tandis que les bénéficiaires de la fiducie sont surtout les participants au régime. Les régimes de retraite d'OMERS comprennent le régime de retraite principal d'OMERS (régime principal ou régime), la convention de retraite (CR) associée au régime et le régime complémentaire d'OMERS pour les policiers, les pompiers et les auxiliaires médicaux (régime complémentaire). La SAO est chargée de l'administration des régimes et de l'investissement des fonds du régime, de la CR et du régime complémentaire (collectivement, les caisses), conformément à la *Loi sur les régimes de retraite* (LRR) de l'Ontario, à la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada (LIR) et à la loi sur OMERS. Selon la loi sur OMERS, la Société de promotion d'OMERS (SP) est le promoteur des régimes de retraite d'OMERS.

Les présents états financiers consolidés comprennent l'état de la situation financière, l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et l'état de l'évolution des obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite de la SAO et d'OMERS.

Les obligations au titre des prestations de retraite constituées des régimes de retraite d'OMERS ne peuvent pas être financées par l'actif des deux autres régimes de retraite d'OMERS. Au 31 décembre 2012, le régime complémentaire ne comptait aucun participant.

### Régime de retraite principal d'OMERS

Le régime est un régime de retraite interentreprises conjoint créé en 1962 par une loi de l'Assemblée législative de l'Ontario, dont les participants sont principalement les employés des municipalités, des conseils locaux et des services publics, et les membres du personnel non enseignant des conseils scolaires de l'Ontario. Le régime est régi par la loi sur OMERS et les dispositions relatives aux prestations et les autres modalités du régime sont énoncées dans le texte du régime. Le régime comprend l'élément prestations déterminées et l'élément cotisations facultatives supplémentaires (CFS).

Le régime est enregistré auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) et de l'Agence du revenu du Canada (ARC) sous le numéro 0345983.

L'élément prestations déterminées du régime principal a les caractéristiques suivantes :

- a) Capitalisation – L'élément prestations déterminées du régime principal est capitalisé par des cotisations versées à parts égales par les participants au régime et leurs employeurs, ainsi que par les revenus de placement de l'actif du régime. Les taux de cotisation de l'élément prestations déterminées sont fixés par la SP et sont déterminés conformément à la loi sur OMERS, à la LIR et à la LRR.
- b) Rentes de retraite – L'âge normal de la retraite (ANR) est de 65 ans pour tous les participants au régime, à l'exception des policiers et des pompiers qui peuvent normalement prendre leur retraite dès l'âge de 60 ans. Le calcul du montant des prestations de retraite normales se fait en fonction du nombre d'années de service décomptées du participant ainsi que de deux pour cent de la rémunération annuelle moyenne de ses soixante mois consécutifs les mieux payés. Les prestations du régime sont coordonnées avec celles du Régime de pensions du Canada à l'âge de 65 ans.
- c) Prestations de décès – Les prestations de décès sont payables au conjoint survivant, aux enfants à charge admissibles ou au bénéficiaire désigné au décès d'un participant. En fonction des conditions d'admissibilité, la prestation peut être payée sous forme de rente de survivant, de versement unique ou des deux.
- d) Retraits et transferts du régime – Sous réserve des dispositions d'immobilisation, les participants dont l'emploi prend fin avant l'admissibilité à la retraite peuvent retirer du régime, en une somme unique, la valeur équivalente des prestations auxquelles ils ont droit ou la transférer à un autre instrument d'épargne-retraite.
- e) Indexation des rentes de retraite – Les prestations de retraite bénéficient d'une protection contre l'inflation grâce à un rajustement annuel égal à 100 pour cent de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) de l'année précédente. Cette protection est limitée à six pour cent par an. Si l'augmentation de l'IPC dépasse le plafond de six pour cent, tout excédent est reporté sur les années suivantes.

## Description des régimes administrés par la Société d'administration d'OMERS (suite)

- f) Rentes d'invalidité – Les participants qui deviennent totalement invalides, au sens du régime, ont droit à une rente d'invalidité, quel que soit leur âge. Le calcul de cette rente se fait en fonction du nombre d'années de service décomptées du participant ainsi que de la rémunération annuelle moyenne de ses soixante mois consécutifs les mieux payés, comme pour les prestations de retraite normales. Les rentes d'invalidité se poursuivent jusqu'à la date normale de retraite ou jusqu'à ce que le participant puisse retourner au travail.
- g) Impôt sur le revenu – Le régime est un régime de retraite enregistré au sens de la LIR et, de ce fait, les cotisations et le revenu de placement reçu ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu. Les résultats de certaines entités détenant des placements en actions de sociétés fermées, en infrastructure ou en biens immobiliers peuvent être imposables.

Le régime comprend également un élément permettant aux participants d'effectuer des cotisations facultatives supplémentaires pour lesquelles ils bénéficient du rendement de placement net de l'élément prestations déterminées du régime. Pour l'élément CFS du régime, qui est un régime à cotisations déterminées, la SAO est uniquement responsable des cotisations du participant plus ou moins le revenu net ou la perte nette de placement du régime.

Les fonds d'un compte de CFS peuvent être entièrement retirés lorsque le participant prend sa retraite ou quitte son employeur d'OMERS (sous réserve de toute exigence en matière d'immobilisation). Cependant, pendant que le participant est actif, les retraits sont limités à un maximum de 20 pour cent du solde de clôture de l'exercice précédent, sous réserve d'un minimum de 500 \$. En outre, les retraits ne sont autorisés que du 1<sup>er</sup> mars au 30 avril de chaque année.

### Convention de retraite

La CR est une entente à prestations déterminées qui prévoit le versement de prestations de retraite aux employés dont la rémunération est supérieure au montant qui génère la pension maximale permise par la LIR. C'est un contrat de fiducie distinct qui n'est pas régi par la LRR et n'est pas un régime de retraite agréé en vertu de la LIR. La CR est régie par la loi sur OMERS et est capitalisée par des cotisations versées à parts égales par les participants au régime et leurs employeurs, et par le revenu de placement de la caisse de la CR. Les cotisations sont déterminées de manière à ce que la caisse de la CR ait suffisamment de fonds pour verser les prestations prévues pendant les vingt années qui suivent la date d'évaluation actuarielle. L'actif net de la CR qui est disponible pour le service des prestations fait l'objet de placements et est comptabilisé séparément de ceux du régime et du régime complémentaire, et l'obligation au titre des prestations de retraite constituées de la CR fait l'objet d'une évaluation qui est distincte des obligations au titre des prestations de retraite constituées du régime et du régime complémentaire.

### Régime complémentaire d'OMERS pour les policiers, les pompiers et les auxiliaires médicaux

Le régime complémentaire est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2008, conformément aux dispositions de la loi sur OMERS. Le régime complémentaire est un régime de retraite interentreprises conjoint au financement distinct qui offre des prestations complémentaires à celles du régime aux participants des services policiers et d'incendie lesquels, au sens de la loi sur OMERS, comprennent les auxiliaires médicaux. Le régime complémentaire est régi par la loi sur OMERS, et les dispositions relatives aux prestations et les autres modalités du régime complémentaire sont énoncées dans le texte du régime. Le régime complémentaire est enregistré auprès de la CSFO et de l'ARC sous le numéro 1175892.

Le régime complémentaire est un régime de retraite contributif à prestations déterminées qui est financé à parts égales par les participants au régime et leurs employeurs et par les revenus de placement de l'actif du régime complémentaire. Les taux de cotisation sont fixés par la SP. La participation au régime complémentaire entre en vigueur uniquement à compter de l'entente entre un groupe d'employés et un employeur. Au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011, le régime complémentaire ne possédait aucun actif ni aucun participant.

Ni le régime ni la CR ne sont autorisés à payer les coûts du régime complémentaire. Par conséquent, jusqu'au 31 mars 2018, à moins que le régime complémentaire ne dispose de fonds suffisants provenant des cotisations, les coûts administratifs du régime complémentaire, le cas échéant, seront financés par une subvention de démarrage du gouvernement de l'Ontario.

## NOTE 2

### Sommaire des principales conventions comptables

#### Mode de présentation

La SAO se conforme aux exigences du chapitre 4600, « Régimes de retraite », du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (Manuel de l'ICCA), lequel constitue la base des normes canadiennes de comptabilité pour les régimes de retraite. La constatation et la mesure des éléments d'actif et de passif de la SAO sont conformes aux exigences du chapitre 4600 du Manuel de l'ICCA. Pour les conventions comptables ne concernant pas son portefeuille de placement ou ses obligations au titre des prestations de retraite constituées, la SAO se conforme aux exigences des Normes internationales d'information financière (IFRS).

Les présents états financiers consolidés comprennent l'état de la situation financière, l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de retraite et l'état de l'évolution des obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite de la SAO et d'OMERS. Les placements de la SAO sont gérés par les entités suivantes : OMERS Capital Markets (qui est principalement responsable des placements en actions de sociétés ouvertes et en titres productifs d'intérêts, ainsi que dans des hypothèques commerciales et des placements de dette privée), OMERS Private Equity (qui s'occupe des placements en actions de sociétés fermées), Borealis Infrastructure (qui gère des placements en infrastructure), Oxford Properties Group (qui s'occupe de la gestion de biens immobiliers) et OMERS Strategic Investments (qui gère les placements stratégiques dans toutes les catégories d'actifs) (collectivement les entités de placement). Conformément au chapitre 4600 de Manuel de l'ICCA, les états financiers consolidés présentent l'actif et le passif des entités de placement sur une base consolidée et la juste valeur des placements sur une base non consolidée, même lorsque la SAO exerce un contrôle réel sur l'exploitation de ce placement.

Tous les soldes et opérations intersociétés importants entre la SAO et les entités de placement de la SAO ont été éliminés lors de la consolidation.

Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

#### Utilisation des estimations

La préparation des états financiers consolidés oblige la direction à faire des estimations et émettre des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif, des produits et des charges, des obligations au titre des prestations de retraite constituées et des montants connexes. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations importantes figurant dans les états financiers consolidés visent l'évaluation des placements et la détermination de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées.

## Sommaire des principales conventions comptables (suite)

### Placements

Les placements des caisses comprennent les principales catégories d'actifs suivantes : les marchés publics (qui comprennent les actions de sociétés ouvertes et les placements productifs d'intérêts tels les bons du Trésor, les obligations, les hypothèques et la dette privée), les actions de sociétés fermées, l'infrastructure et l'immobilier.

En 2011, l'ICCA a adopté la Norme internationale d'information financière 13 – Évaluation de la juste valeur. Cette norme définit la juste valeur et énonce un cadre pour mesurer la juste valeur. Elle sera obligatoire pour les exercices commençant le ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2013; cependant, l'adoption anticipée est autorisée. La SAO a choisi l'adoption anticipée des exigences en vertu de la IFRS 13 pour la période commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Toutes les opérations de placement sont inscrites lorsque les risques et les avantages découlant de la propriété de ces placements sont transférés. Les titres négociés en bourse sont inscrits à la date de négociation de l'opération.

Les placements sont présentés à leur juste valeur. La juste valeur représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une opération ordonnée entre les participants du marché à la date d'évaluation. Au mieux, elle est attestée par le cours de clôture du marché dans un marché actif, s'il en existe un. La juste valeur est déterminée en fonction des conditions du marché à un moment précis et elle peut ne pas être représentative de la juste valeur future.

La juste valeur peut être évaluée selon un indice de marché, des données de marché observables ou au moyen de techniques et de modèles d'évaluation utilisant des hypothèses fondées sur des données de marché non observables. Lorsqu'un actif ou passif de placement n'est pas coté sur un marché actif public, une méthode d'évaluation appropriée est utilisée annuellement par la direction de la SAO (direction) pour établir la juste valeur à l'aide de techniques d'évaluation, notamment : la valeur actualisée des flux de trésorerie, le multiple cours-bénéfice, les taux courants du marché d'instruments qui présentent des caractéristiques semblables ou d'autres modèles d'établissement de prix, le cas échéant. Dans ces cas, il peut y avoir des écarts importants de la juste valeur lorsque diverses hypothèses sont utilisées. Des évaluateurs externes indépendants et agréés procèdent à l'examen des évaluations faites par la direction afin de déterminer le caractère raisonnable des évaluations de chaque placement important sur les marchés privés au moins une fois tous les trois ans ou pendant tout exercice au cours duquel l'évaluation a changé de plus de 15 pour cent par rapport à l'exercice précédent.

L'écart entre la valeur d'un actif ou d'un passif au moment de son acquisition et sa juste valeur actuelle tient compte des variations des taux du marché et du risque de crédit de l'émetteur depuis la date d'acquisition initiale. La plus-value ou moins-value non réalisée de la juste valeur des placements correspond à l'évolution de la juste valeur rajustée pour tenir compte des flux de trésorerie constatés pendant l'exercice, et elle est constatée à titre de revenu net ou de perte nette de placement à l'état consolidé des variations de l'actif net disponible pour le service des prestations.

### Revenu ou perte de placement

Le revenu ou la perte de placement comprend les intérêts courus, les dividendes et le revenu locatif immobilier. Les gains et les pertes réalisés à la vente de placements, ainsi que la plus-value et la moins-value non réalisées nécessaires au rajustement des placements à leur juste valeur sont ajoutés au revenu de placement pour arriver au revenu total de placement.

Le revenu est constaté lorsque les intérêts et le revenu locatif immobilier sont gagnés, lorsque des dividendes ou des distributions sont déclarés, lorsque des placements sont cédés et lorsque les placements sont ajustés à leur juste valeur.

## NOTE 2

### Sommaire des principales conventions comptables (suite)

#### **Coûts de transaction et de continuation**

Les coûts de transaction et de continuation, qui comprennent les commissions, les frais juridiques et autres honoraires engagés dans le cadre du contrôle préalable d'une transaction en puissance ou conclue, sont inscrits au revenu de placement total dès qu'ils sont engagés.

#### **Honoraires des gestionnaires externes**

Les honoraires de base de gestion de portefeuille des gestionnaires externes sont inscrits aux frais de gestion des placements dès qu'ils sont engagés. Les honoraires pour rendement élevé, dont le versement est prévu par contrat pour les gestionnaires externes qui obtiennent un rendement supérieur des placements, et les honoraires des fonds mis en commun lorsque le rendement des placements de la SAO dans ces fonds est libre d'honoraires, sont inscrits au revenu de placement dès qu'ils sont engagés.

#### **Éléments de passif liés aux placements**

Les éléments de passif liés aux placements comprennent le papier commercial, les débetures, les prêts hypothécaires et les autres créances liées principalement à l'acquisition par la SAO de placements en biens immobiliers et en infrastructure. Les éléments de passif liés aux placements comprennent aussi l'obligation des caisses de rendre les garanties en trésorerie reçues dans le cadre des opérations de prêt de titres ainsi que les montants à payer relativement aux titres vendus conformément à des conventions de rachat. La juste valeur des éléments de passif liés aux placements est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie d'après les taux de rendement courants sur le marché, sauf dans le cas des éléments à court terme pour lesquels le coût, majoré des intérêts courus, se rapproche de la juste valeur.

Le passif encouru par les entités dans lesquelles la SAO a investi est porté en diminution de l'actif de placement, même lorsque le placement est dans une entité sur laquelle la SAO exerce un contrôle réel ou peut exercer une influence notable.

#### **Montants à recevoir ou à payer sur les opérations en cours**

En ce qui a trait aux opérations sur titres, la juste valeur des montants à recevoir sur les opérations en cours et des montants à payer sur les opérations en cours se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. Dans le cas des contrats dérivés, les gains et les pertes non réalisés sont compris dans les montants à recevoir ou à payer sur les opérations en cours.

#### **Conversion d'opérations exprimées en monnaie étrangère**

Certains placements sont libellés en monnaies étrangères. La juste valeur de ces placements est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les gains et les pertes de change non réalisés découlant de cette conversion sont comptabilisés à titre de gain net ou de perte nette sur les placements. Une fois qu'un placement libellé en monnaie étrangère est vendu, le gain ou la perte de change réalisé au règlement est inscrit à titre de gain ou de perte réalisé.

#### **Montants à payer aux caisses administrées**

La SAO investit des fonds, aux termes d'ententes contractuelles et avec l'approbation du gouvernement de l'Ontario, pour le compte du conseil des gouverneurs de l'Université Ryerson, du ministre de l'Énergie de l'Ontario (The Ontario Hydro Guarantee Fund) et du Transit Windsor Fund. La SAO est autorisée, en vertu des diverses ententes, à recouvrer ses frais d'administration desdits fonds.

Le montant à payer aux caisses administrées leur est crédité avec le revenu selon leur participation proportionnelle dans le revenu net de placement du régime et le solde reflète l'obligation du régime de rendre ces fonds aux caisses administrées.

## Sommaire des principales conventions comptables (suite)

### **Prestations de retraite constituées et obligations au titre des prestations de retraite constituées**

La valeur de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées de l'élément prestations déterminées du régime est basée sur une évaluation actuarielle par la méthode de répartition des prestations constituées (au prorata des services) préparée par une société d'actuaire indépendante. Le calcul de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées, effectué conformément aux méthodes actuarielles reconnues au Canada, est fondé sur des hypothèses et des méthodes actuarielles adoptées par la SAO pour établir les besoins de capitalisation à long terme du régime. L'évaluation actuarielle figurant dans les états financiers consolidés correspond à l'évaluation aux fins de la capitalisation.

L'obligation au titre des prestations des CFS représente la responsabilité de la SAO de rembourser les CFS, y compris une part au prorata du gain ou de la perte de placement.

La méthode d'évaluation utilisée pour estimer les prestations de retraite constituées de la CR repose sur la même base que celle de l'obligation au titre des prestations constituées de l'élément prestations déterminées du régime. L'obligation au titre des prestations des CFS et l'obligation au titre des prestations constituées de la CR sont distinctes de l'obligation au titre des prestations constituées de l'élément prestations déterminées du régime principal.

### **Valeur actuarielle de l'actif net et rajustement de la valeur actuarielle**

La valeur actuarielle de l'actif net du régime sert à évaluer l'état de capitalisation du régime et comprend la détermination du taux des cotisations. Le rajustement de la valeur actuarielle en fonction de la juste valeur de l'actif net est le montant du rendement des placements supérieur ou inférieur à l'hypothèse actuarielle de rendement à long terme qui est lissé et constaté sur cinq ans. Pour obtenir la valeur actuarielle de l'actif net, la juste valeur de l'actif net est rajustée en fonction de l'ajustement non constaté de la valeur actuarielle.

### **Surplus/déficit**

Aux fins de la présentation aux états financiers, le surplus ou le déficit du régime sont calculés en fonction de l'écart entre la juste valeur de l'actif net du régime disponible pour le service des prestations et l'obligation du régime au titre des prestations de retraite constituées. Aux fins de la capitalisation, le surplus ou le déficit du régime sont calculés en fonction de l'écart entre la valeur actuarielle de l'actif net du régime et l'obligation du régime au titre des prestations de retraite constituées. Dans le cas de la CR, le surplus ou le déficit, tant aux fins de la présentation aux états financiers que de la capitalisation, sont calculés en fonction de l'écart entre la juste valeur de l'actif net de la CR disponible pour les prestations et l'obligation de la CR au titre des prestations de retraite constituées.

### **Cotisations**

Les cotisations des employeurs et des participants dues aux régimes de retraite d'OMERS à la clôture de l'exercice sont inscrites selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les achats de service, qui comprennent, sans qu'ils y soient limités, les congés autorisés, la conversion d'âge normal de la retraite et les transferts d'autres régimes de retraite, sont inscrits à la réception du montant de l'achat. Les CFS sont constatées lorsque les cotisations sont reçues.

### **Prestations**

Les prestations versées aux participants retraités sont inscrites lorsqu'elles sont payables, le premier de chaque mois. Les versements de la valeur de rachat et les transferts à d'autres régimes de retraite sont inscrits dans la période où la SAO en est avisée. Les prestations constituées des participants actifs sont inscrites en tant qu'élément de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées.

### **Frais d'administration**

Les frais d'administration qui découlent de la gestion directe des retraites et des placements, ainsi que des services généraux, sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice. Les frais d'administration directs liés aux retraites correspondent aux charges encourues pour fournir des services directement aux participants et aux employeurs d'OMERS. Les frais d'administration directs liés aux placements correspondent aux dépenses des entités de placement qui assurent la gestion des placements d'OMERS. Les charges des services généraux comprennent principalement les charges liées au système informatique de l'entreprise et les frais comptables, juridiques et de gouvernance engagés à l'appui de la gestion des retraites ou des placements. Elles sont réparties entre retraites et placements selon une évaluation de l'utilisation des ressources.

### **Approbation des états financiers**

Ces états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration le 21 février 2013.

## NOTE 3

## Placements

**Placements selon la juste valeur et le prix coûtant**

Total des placements avant l'attribution de l'effet des contrats dérivés et de l'actif et du passif liés aux placements :

(en millions de dollars)

Au 31 décembre

	2012		2011	
	Juste valeur	Prix coûtant	Juste valeur	Prix coûtant
<b>Placements sur les marchés publics</b>				
<b>Placements productifs d'intérêts</b>				
Trésorerie et dépôts à court terme <sup>i)</sup>	7 973 \$	7 973 \$	6 120 \$	6 120 \$
Obligations et débetures <sup>ii)</sup>	10 112	9 677	10 173	9 522
Obligations à rendement réel	4 128	3 707	1 743	1 266
Prêts hypothécaires et titres de créance privés <sup>iii) iv)</sup>	1 640	1 577	1 695	1 583
	<b>23 853</b>	<b>22 934</b>	19 731	18 491
<b>Actions de sociétés ouvertes<sup>v)</sup></b>				
Actions de sociétés ouvertes canadiennes	1 823	1 737	2 177	2 153
Actions de sociétés ouvertes étrangères	11 796	10 902	10 246	9 750
	<b>13 619</b>	<b>12 639</b>	12 423	11 903
<b>Total des placements sur les marchés publics</b>	<b>37 472</b>	<b>35 573</b>	32 154	30 394
<b>Actions de sociétés fermées<sup>vi)</sup></b>				
Actions de sociétés fermées canadiennes <sup>vii) vii)</sup>	3 718	3 453	3 827	3 295
Actions de sociétés fermées étrangères	3 747	3 767	3 926	4 114
<b>Total des placements en actions de sociétés fermées</b>	<b>7 465</b>	<b>7 220</b>	7 753	7 409
<b>Placements en infrastructure<sup>v)</sup></b>	<b>11 572</b>	<b>10 305</b>	9 635	8 807
<b>Placements en biens immobiliers</b>	<b>15 846</b>	<b>13 595</b>	14 516	13 014
<b>Total des placements</b>	<b>72 355</b>	<b>66 693</b>	64 058	59 624
<b>Actif lié aux placements</b>				
Autres éléments d'actif liés aux placements (note 5)	366	494	332	501
Montants à recevoir sur les opérations en cours	487	277	375	64
	<b>853</b>	<b>771</b>	707	565
<b>Passif lié aux placements</b>				
Éléments de passif liés aux placements (note 6)	(11 249)	(10 984)	(8 802)	(8 560)
Montants à payer sur les opérations en cours	(492)	(196)	(261)	(73)
	<b>(11 741)</b>	<b>(11 180)</b>	(9 063)	(8 633)
<b>Actif net lié aux placements</b>	<b>61 467 \$</b>	<b>56 284 \$</b>	55 702 \$	51 556 \$

i) Comprend 92 millions de dollars de trésorerie soumise à restrictions (86 millions de dollars en 2011), 442 millions de dollars (400 millions de dollars en 2011) de bons du Trésor et 162 millions de dollars (187 millions de dollars en 2011) de dépôts à terme.

ii) Comprend des obligations et débetures étrangères ayant une juste valeur de 905 millions de dollars (289 millions de dollars en 2011).

iii) Comprend des prêts hypothécaires ayant une juste valeur de 1 390 millions de dollars (1 235 millions de dollars en 2011).

iv) Comprend 4 638 millions de dollars (5 482 millions de dollars en 2011) de placements gérés de l'extérieur.

v) L'actif lié aux placements est net de la dette à long terme contractée dans les entités où la SAO a un contrôle effectif tel qu'il est présenté à la note 6 a).

vi) Comprend les propriétés extractives d'une juste valeur totale de 495 millions de dollars (660 millions de dollars en 2011).

vii) Comprend 117 millions de dollars (5 millions de dollars en 2011) de capital-risque.

## NOTE 3

## Placements (suite)

L'actif net lié aux placements des caisses selon les entités responsables de la gestion des placements des caisses s'établit comme suit :

(en millions de dollars) Au 31 décembre 2012	OMERS Capital Markets	OMERS Private Equity	Borealis Infrastructure	Oxford Properties Group	OMERS Strategic Investments	Total
Actif lié aux placements	<b>37 136 \$</b>	<b>6 016 \$</b>	<b>11 501 \$</b>	<b>16 182 \$</b>	<b>1 520 \$</b>	<b>72 355 \$</b>
Répartition de la trésorerie et autres	<b>(291)</b>	-	<b>70</b>	<b>210</b>	<b>11</b>	-
Éléments d'actif liés aux placements	<b>575</b>	<b>6</b>	<b>34</b>	<b>236</b>	<b>2</b>	<b>853</b>
Éléments de passif liés aux placements	<b>(2 396)</b>	<b>(29)</b>	<b>(1 785)</b>	<b>(7 514)</b>	<b>(17)</b>	<b>(11 741)</b>
<b>Actif net lié aux placements</b>	<b>35 024 \$</b>	<b>5 993 \$</b>	<b>9 820 \$</b>	<b>9 114 \$</b>	<b>1 516 \$</b>	<b>61 467 \$</b>

(en millions de dollars) Au 31 décembre 2011	OMERS Capital Markets	OMERS Private Equity	Borealis Infrastructure	Oxford Properties Group	OMERS Strategic Investments	Total
Actif lié aux placements	31 990 \$	6 230 \$	9 515 \$	14 679 \$	1 644 \$	64 058 \$
Répartition de la trésorerie et autres	(1 004)	94	674	223	13	-
Éléments d'actif liés aux placements	474	9	11	210	3	707
Éléments de passif liés aux placements	(1 103)	-	(1 203)	(6 741)	(16)	(9 063)
<b>Actif net lié aux placements</b>	<b>30 357 \$</b>	<b>6 333 \$</b>	<b>8 997 \$</b>	<b>8 371 \$</b>	<b>1 644 \$</b>	<b>55 702 \$</b>

## NOTE 3

### Placements (suite)

#### Processus d'évaluation des placements

La juste valeur des placements est fondée sur des prix cotés sur un marché actif ou, lorsque ces prix ne sont pas disponibles, elle est estimée à l'aide de données de marché observables, comme les taux d'intérêt ou les prix cotés de titres comparables, ou de données de marchés non observables, comme des hypothèses de la direction. La juste valeur est établie comme suit :

- a) Les dépôts à court terme sont comptabilisés au coût après amortissement qui, avec les intérêts créditeurs courus, se rapproche de la juste valeur.
- b) Les obligations et débetures, les obligations à rendement réel et les actions cotées en Bourse sont évaluées au cours du marché à la clôture de l'exercice, lorsque cette valeur est disponible. La juste valeur des actions de sociétés ouvertes est fondée sur les cours publiés sur les marchés boursiers; celle des obligations et obligations à rendement réel est fondée sur les prix obtenus auprès de sources reconnues du secteur. La valeur estimative des placements sur les marchés publics pour lesquels il n'existe pas de cours publiés, comme les prêts hypothécaires et titres de créance privés est calculée à l'aide d'une méthode d'actualisation des flux de trésorerie basée sur les rendements de titres comparables, des évaluations indépendantes et des analyses financières. Les fonds de couverture gérés à l'externe pour lesquels la caisse ne maintient pas de registre détaillé des titres individuels sont évalués selon les valeurs fournies par le gestionnaire du fonds.
- c) Les placements sur les marchés privés comprennent des placements en actions de sociétés fermées et les investissements en infrastructure et en biens immobiliers détenus directement ou à titre de commanditaire; il n'existe généralement pas de cours de marché publiés pour ce type d'investissements. Dans le cas des placements sur les marchés privés, la conclusion de l'achat ou de la vente d'un placement identique ou semblable constitue souvent le moyen le plus objectif de déterminer la juste valeur. Bien qu'elles ne soient pas exactes, les méthodes d'évaluation peuvent fournir des estimations ou définir des fourchettes de prix probables qu'une contrepartie raisonnable paierait pour ces actifs.

Les placements des caisses sur les marchés privés sont évalués comme suit :

- Pour les placements productifs d'un revenu futur raisonnablement prévisible ou dont la valeur découle de la valeur de biens ou de marchandises, la juste valeur se calcule :
    - en actualisant les flux de trésorerie futurs projetés d'un placement à l'aide de taux d'actualisation qui reflètent le risque inhérent aux flux de trésorerie projetés; les taux d'actualisation et les flux de trésorerie projetés sont fondés sur des hypothèses internes et des données externes;
    - en évaluant le placement par rapport à la valeur cotée de titres comparables.
  - Pour les placements privés directs dans des sociétés inactives ou en démarrage, la juste valeur pourra être assimilée au coût, lorsque le coût est réputé être la meilleure estimation de la juste valeur, jusqu'à preuve qu'il faille modifier cette évaluation.
  - La juste valeur d'un placement dans un fonds privé, lorsque la capacité de la SAO d'accéder à l'information sur les placements de chaque fonds sous-jacent est restreinte, par exemple en vertu d'une convention de société en commandite, est égale à la valeur fournie par le commandité du fonds, à moins qu'il existe une raison précise et vérifiable objectivement pour laquelle elle varie par rapport à la valeur fournie par le commandité.
- d) Les justes valeurs des dérivés, y compris les swaps, contrats à terme standardisés, contrats d'option et contrats à terme de gré à gré, sont établies à l'aide des cours du marché s'ils sont disponibles et, dans le cas contraire, par l'actualisation des flux de trésorerie selon les rendements sur le marché.

#### Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

L'évaluation de la juste valeur des éléments d'actif et de passif liés aux placements est fondée sur des données visées à un ou plusieurs des niveaux suivants de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur :

##### Niveau 1

La juste valeur est fondée sur des prix cotés non rajustés sur les marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques négociés sur des marchés actifs. Le niveau 1 vise principalement les placements en actions dont les cours sont publiés.

##### Niveau 2

La juste valeur est fondée sur des méthodes d'évaluation qui utilisent des données, autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables par des intervenants sur le marché soit directement à l'aide de prix cotés pour des actifs similaires, mais pas identiques, soit indirectement à l'aide de données du marché observables utilisées dans des modèles d'évaluation. Le niveau 2 vise principalement les titres de créance et les contrats sur dérivés qui ne sont pas négociés à une Bourse et les actions de sociétés ouvertes qui ne sont pas négociées sur un marché actif.

##### Niveau 3

La juste valeur est fondée sur des méthodes d'évaluation où les données sont basées sur des données de marché non observables ayant une incidence importante sur l'évaluation. Le niveau 3 vise principalement les prêts hypothécaires et les placements sur les marchés privés dont la juste valeur est évaluée selon des modèles de flux de trésorerie futurs actualisés, des titres cotés comparables ou des ventes de titres similaires qui tiennent compte des hypothèses qu'un intervenant sur le marché utiliserait pour évaluer un tel actif ou passif.

## NOTE 3

## Placements (suite)

Les actifs nets liés aux placements d'après leur classement dans un des niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur se présentent comme suit :

(en millions de dollars) Au 31 décembre 2012	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Placements sur les marchés publics</b>				
<b>Placements productifs d'intérêts</b>				
Trésorerie et dépôts à court terme	567 \$	7 406 \$	- \$	7 973 \$
Obligations et débentures	-	10 112	-	10 112
Obligations à rendement réel	-	4 128	-	4 128
Prêts hypothécaires et titres de créance privés	-	-	1 640	1 640
	567	21 646	1 640	23 853
Actions de sociétés ouvertes	9 816	88	59	9 963
Placements dans un fonds public	-	2 856	800	3 656
<b>Total des placements sur les marchés publics</b>	<b>10 383</b>	<b>24 590</b>	<b>2 499</b>	<b>37 472</b>
<b>Actions de sociétés fermées</b>				
Placements directs	42	273	5 170	5 485
Placements dans un fonds	-	-	1 980	1 980
<b>Total des placements en actions de sociétés fermées</b>	<b>42</b>	<b>273</b>	<b>7 150</b>	<b>7 465</b>
<b>Placements en infrastructure</b>	-	-	11 572	11 572
<b>Placements en biens immobiliers</b>	-	-	15 846	15 846
<b>Total des placements</b>	<b>10 425</b>	<b>24 863</b>	<b>37 067</b>	<b>72 355</b>
<b>Actif lié aux placements</b>				
Autres éléments d'actif liés aux placements	-	96	270	366
Montants à recevoir sur les opérations en cours <sup>i)</sup>	347	131	9	487
	347	227	279	853
<b>Passif lié aux placements</b>				
Dette	-	(3 434)	(5 027)	(8 461)
Montants à payer selon le programme de prêt de titres	-	(933)	-	(933)
Titres vendus conformément à des conventions de rachat	-	(842)	-	(842)
Autres montants à payer et éléments de passif	(255)	(12)	(746)	(1 013)
Montants à payer sur les opérations en cours <sup>i)</sup>	(227)	(127)	(138)	(492)
	(482)	(5 348)	(5 911)	(11 741)
<b>Actif net lié aux placements</b>	<b>10 290 \$</b>	<b>19 742 \$</b>	<b>31 435 \$</b>	<b>61 467 \$</b>

i) Comprend la juste valeur des dérivés.

## NOTE 3

## Placements (suite)

(en millions de dollars)  
Au 31 décembre 2011

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Placements sur les marchés publics</b>				
<b>Placements productifs d'intérêts</b>				
Trésorerie et dépôts à court terme	296 \$	5 094 \$	730 \$	6 120 \$
Obligations et débentures	-	10 173	-	10 173
Obligations à rendement réel	-	1 743	-	1 743
Prêts hypothécaires et titres de créance privés	-	-	1 695	1 695
	296	17 010	2 425	19 731
Actions de sociétés ouvertes	9 400	-	135	9 535
Placements dans un fonds public	-	2 608	280	2 888
<b>Total des placements sur les marchés publics</b>	<b>9 696</b>	<b>19 618</b>	<b>2 840</b>	<b>32 154</b>
<b>Actions de sociétés fermées</b>				
Placements directs	31	484	4 541	5 056
Placements dans un fonds	-	-	2 697	2 697
<b>Total des placements en actions de sociétés fermées</b>	<b>31</b>	<b>484</b>	<b>7 238</b>	<b>7 753</b>
<b>Placements en infrastructure</b>	-	-	9 635	9 635
<b>Placements en biens immobiliers</b>	-	-	14 516	14 516
<b>Total des placements</b>	<b>9 727</b>	<b>20 102</b>	<b>34 229</b>	<b>64 058</b>
<b>Actif lié aux placements</b>				
Autres éléments d'actif liés aux placements	-	99	233	332
Montants à recevoir sur les opérations en cours <sup>i)</sup>	54	321	-	375
	54	420	233	707
<b>Passif lié aux placements</b>				
Dette	-	(3 441)	(3 798)	(7 239)
Montants à payer selon le programme de prêt de titres	-	(845)	-	(845)
Autres montants à payer et éléments de passif	(50)	(10)	(658)	(718)
Montants à payer sur les opérations en cours <sup>i)</sup>	(54)	(143)	(64)	(261)
	(104)	(4 439)	(4 520)	(9 063)
<b>Actif net lié aux placements</b>	<b>9 677 \$</b>	<b>16 083 \$</b>	<b>29 942 \$</b>	<b>55 702 \$</b>

i) Comprend la juste valeur des dérivés.

## NOTE 3

## Placements (suite)

Le classement au niveau 3 vise tous les actifs et passifs liés aux placements évalués selon des données de marché non observables. Lorsqu'un placement est évalué en tant qu'entité, le classement au niveau 3 vise la juste valeur de cette entité. En outre, lorsque le placement est couvert contre les gains et les pertes de change, l'incidence de l'activité de couverture est incluse dans l'évaluation.

Le tableau qui suit présente les variations de l'évaluation de la juste valeur classée au niveau 3.

(en millions de dollars)	Juste valeur au 31 déc. 2011	Gain (perte) total inclus dans le revenu net	Transferts depuis (vers) une autre catégorie) <sup>i)</sup>	Capital contribué	Capital retourné <sup>ii)</sup>	Juste valeur au 31 déc. 2012	Gains (pertes) non réalisés attribuables aux placements détenus au 31 déc. 2012 <sup>iii)</sup>
Prêts hypothécaires et titres de créance privés	1 695 \$	12 \$	- \$	172 \$	(239) \$	1 640 \$	16 \$
Placements en actions de sociétés ouvertes	135	13	(88)	20	(21)	59	12
Placements dans un fonds public	280	35	-	765	(280)	800	9
Actions de sociétés fermées – placements directs	4 537	466	46	754	(675)	5 128	231
Actions de sociétés fermées – placements dans un fonds	2 791	132	-	203	(1 142)	1 984	(54)
Placements en infrastructure	9 405	993	(46)	1 717	(1 400)	10 669	468
Placements en biens immobiliers	13 715	479	-	1 395	(661)	14 928	500
Placements dans un fonds immobilier	445	23	-	55	(33)	490	23
Dette	(3 061)	(130)	-	267	(1 339)	(4 263)	(2)
<b>Total</b>	<b>29 942 \$</b>	<b>2 023 \$</b>	<b>(88) \$</b>	<b>5 348 \$</b>	<b>(5 790) \$</b>	<b>31 435 \$</b>	<b>1 203 \$</b>

(en millions de dollars)	Juste valeur au 31 déc. 2010	Gain (perte) total inclus dans le revenu net	Transferts depuis (vers) une autre catégorie) <sup>i)</sup>	Capital contribué	Capital retourné <sup>ii)</sup>	Juste valeur au 31 déc. 2011	Gains (pertes) non réalisés attribuables aux placements détenus au 31 déc. 2011 <sup>iii)</sup>
Prêts hypothécaires et titres de créance privés	1 882 \$	(25) \$	- \$	104 \$	(266) \$	1 695 \$	(25) \$
Placements en actions de sociétés ouvertes	96	18	-	56	(35)	135	35
Placements dans un fonds public	290	9	-	-	(19)	280	9
Actions de sociétés fermées – placements directs	3 143	220	61	1 418	(305)	4 537	164
Actions de sociétés fermées – placements dans un fonds	3 258	144	-	342	(953)	2 791	(61)
Placements en infrastructure	9 293	682	(61)	550	(1 059)	9 405	288
Placements en biens immobiliers	11 877	251	-	1 724	(137)	13 715	251
Placements dans un fonds immobilier	418	(46)	-	85	(12)	445	(46)
Dette	(2 154)	(147)	-	157	(917)	(3 061)	(43)
<b>Total</b>	<b>28 103 \$</b>	<b>1 106 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>4 436 \$</b>	<b>(3 703) \$</b>	<b>29 942 \$</b>	<b>572 \$</b>

- i) Représente les montants transférés entre catégories d'actifs; le montant net de (88) millions de dollars représente un placement privé qui a été émis dans le public en 2012.
- ii) Comprend le retour de gains de couverture réalisés. Avant 2012, les gains et pertes réalisés et non réalisés cumulatifs attribuables à des opérations de couverture de placements sur les marchés privés libellés en devises étaient constatés comme partie intégrante de l'évaluation de ces actifs. À compter de 2012, seuls les gains et pertes de couverture non réalisés sont constatés comme partie intégrante de l'évaluation de ces actifs.
- iii) Montant représentant les rajustements non réalisés de la valeur marchande comptabilisés au cours de l'exercice et qui sont inclus dans l'évaluation des actifs détenus à la clôture de l'exercice seulement.

## NOTE 3

## Placements (suite)

**Hypothèses en matière de juste valeur et sensibilité des évaluations**

Les instruments financiers visés au niveau 3 sont évalués à l'aide de modèles internes et les résultats sont affectés de façon significative par des données non observables, le taux d'actualisation étant la donnée la plus importante, car ce taux d'actualisation reflète les taux d'intérêt actuels, ainsi que l'incertitude des flux de trésorerie futurs tirés des placements.

Le taux d'actualisation se compose de deux éléments : un taux sans risque, qui est le rendement qu'on peut attendre d'un placement sûr, pratiquement sans risque, comme une obligation d'État de qualité supérieure, et une prime de risque qui compense le niveau de risque relatif qui est lié à un placement donné. Les taux d'actualisation sont choisis en fonction du risque inhérent aux flux de trésorerie auxquels ils s'appliquent.

	<b>Méthodologies relatives au taux d'actualisation</b>	<b>Fourchettes de taux d'actualisation au 31 décembre 2012</b>
Prêts hypothécaires et titres de créance privés	Un taux de base dérivé de la courbe de rendement d'un taux sans risque plus un écart de taux.	1,7 % à 5,1 %
Actions de sociétés fermées – placements directs	Des valeurs implicites tirées d'entités cotées similaires ou de ventes d'entités similaires ou d'un taux sans risque rajusté en fonction du risque inhérent aux futurs flux de trésorerie projetés.	8,6 % à 20,6 %
Placements en infrastructure	Taux sans risque rajusté en fonction du risque inhérent aux futurs flux de trésorerie projetés.	8,7 % à 16,7 %
Placements en biens immobiliers	Taux sans risque rajusté en fonction du risque inhérent aux futurs flux de trésorerie projetés et aux récentes ventes de biens similaires.	6,1 % à 10,3 %

L'analyse hypothétique qui suit illustre la sensibilité des évaluations relevant du niveau 3 à des hypothèses alternatives au sujet des taux d'actualisation raisonnablement possibles pour les catégories d'actifs, lorsque ces hypothèses modifieraient la juste valeur de façon importante. Les taux d'actualisation alternatifs indiqués ci-dessous sont fonction de la volatilité de leur catégorie d'actifs respective. L'incidence des variations du taux d'actualisation sur l'évaluation a été calculée indépendamment de l'incidence des variations des autres variables importantes. Dans la pratique, une variation du taux d'actualisation peut résulter des variations de plusieurs hypothèses sous-jacentes qui pourraient amplifier ou diminuer l'incidence sur l'évaluation.

Au 31 décembre 2012	Augmentation (diminution) du taux d'actualisation (en points de base)	(Diminution) augmentation du taux d'actualisation (en points de base)
Actions de sociétés fermées – placements directs	<b>70</b>	<b>339 \$</b>
Placements en infrastructure	<b>20</b>	<b>180</b>
Placements en biens immobiliers	<b>25</b>	<b>325</b>
<b>Total de l'incidence sur l'actif net lié aux placements</b>		<b>844 \$</b>

Au 31 décembre 2011	Augmentation (diminution) du taux d'actualisation (en points de base)	(Diminution) augmentation du taux d'actualisation (en points de base)
Actions de sociétés fermées – placements directs	60	230 \$
Placements en infrastructure	20	180
Placements en biens immobiliers	25	300
<b>Total de l'incidence sur l'actif net lié aux placements</b>		<b>710 \$</b>

La juste valeur des placements sur les marchés publics, en actions de sociétés fermées et en biens immobiliers pour lesquels la SAO n'a pas accès à de l'information sur le placement sous-jacent est basée sur la valeur fournie par le commandité ou le gestionnaire externe. Par conséquent, en l'absence d'information précise qui permettrait de s'écarter de cette valeur, aucune autre hypothèse raisonnablement possible n'a pu être utilisée.

## NOTE 3

## Placements (suite)

**Placements importants**

Les caisses détenaient des placements, dont la juste valeur ou le coût de chacun était supérieur à un pour cent de la juste valeur ou du coût de l'actif net lié aux placements :

(en millions de dollars) Au 31 décembre	2012			2011		
	Nombre de placements	Juste valeur	Coût	Nombre de placements	Juste valeur	Coût
Placements sur les marchés publics	1	702 \$	680 \$	3	1 707 \$	1 662 \$
Placements sur les marchés privés	13	13 408	11 898	14	12 011	11 158
	14	14 110 \$	12 578 \$	17	13 718 \$	12 820 \$

Les placements sur les marchés publics dont le coût ou la juste valeur est, individuellement, supérieur à un pour cent du coût ou de la juste valeur de l'actif net lié aux placements comprennent des placements dans des titres portant intérêt des gouvernements provinciaux.

Les placements sur les marchés privés dont le coût ou la juste valeur est supérieur à un pour cent du coût ou de la juste valeur de l'actif net lié aux placements comprennent une participation de société en commandite dans Bruce Power, une participation dans Teranet, Oncor, Associated British Ports, Midland Cogeneration Venture, Scotia Gas Networks, HS1, LifeLabs et CEDA, et une participation immobilière dans le centre commercial Yorkdale, situé en Ontario, le complexe Richmond-Adelaide, situé en Ontario, Centennial Place, située en Alberta, et le parc commercial Green Park, situé à Reading, en Angleterre.

La date d'effet de la plus récente évaluation pour les instruments indiqués ci-dessus est le 31 décembre 2012.

**Risque de placement**

La SAO est exposée à divers risques de placement en raison de ses activités de placement. Des politiques et des procédures formelles régissent la gestion des risques de placement (risques de marché, de crédit et de liquidité) dans tout l'organisme. Le but de la gestion des risques de placement consiste à réduire au minimum les pertes non prévues, à optimiser le compromis risque-rendement des caisses et à améliorer la capacité des régimes à honorer leurs obligations respectives.

Les gestionnaires d'entités de placement et d'actifs ont la responsabilité de comprendre l'étendue du risque de placement des diverses stratégies et des actifs qu'ils gèrent. Ils doivent en outre s'assurer que le rendement de ces actifs et de ces stratégies est à la mesure des risques en jeu. Le risque de placement est géré au moyen de diverses politiques qui établissent la répartition cible de l'actif entre placements sur les marchés publics et placements sur les marchés privés. Pour les placements sur les marchés publics, elles établissent des cibles entre les placements productifs d'intérêts et les placements en actions de sociétés ouvertes et pour les placements sur les marchés privés, entre les placements en actions de sociétés fermées, en infrastructure et en biens immobiliers afin d'assurer la diversification dans et entre chacune de ces catégories d'actifs. Pour gérer le risque de placement et atteindre son niveau de risque souhaité au niveau de l'organisme et des placements sur les marchés publics et les marchés privés, la SAO emploie des outils d'analyse et d'information. La SAO se sert en outre, le cas échéant, d'instruments dérivés pour l'aider à gérer ces risques (note 4).

**a) Risque de marché**

Le risque de marché s'entend du risque que la valeur d'un placement fluctue en raison des variations des conditions du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres au placement particulier ou par des facteurs touchant toutes les valeurs mobilières négociées sur le marché. Le risque de marché est une notion qui englobe divers risques financiers, comme le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. Une volatilité importante des taux d'intérêt, des valeurs boursières et de la valeur du dollar canadien par rapport aux devises dans lesquelles sont détenus nos placements peut affecter la valeur des placements de la SAO et la capitalisation des régimes de retraite d'OMERS.

La SAO a recours à diverses stratégies de placement, comme la diversification, les opérations de couverture et le recours aux instruments dérivés, afin d'atténuer les diverses formes de risque de marché. Les placements dans diverses catégories d'actifs et sur divers marchés sont, en outre, surveillés quotidiennement.

## NOTE 3

## Placements (suite)

## • Risque de change

Les placements libellés dans d'autres monnaies que le dollar canadien exposent les caisses aux fluctuations des taux de change. Les fluctuations de la valeur relative du dollar canadien par rapport à ces devises peuvent avoir une incidence positive ou négative sur la juste valeur des placements. La SAO a mis en place des programmes de gestion de la position de change à l'aide de contrats de change à terme. La SAO prend aussi des positions actives en devises afin d'ajouter de la valeur. La position de change nette représente 12 pour cent (15 pour cent en 2011) de l'actif net lié aux placements au 31 décembre 2012.

La position de change totale de la SAO avant l'incidence des opérations de couverture et de change, les opérations de couverture et de change et la position de change nette de la SAO se présentent comme suit :

	2012				2011			
	Juste valeur par devise				Juste valeur par devise			
(en millions de dollars canadiens équivalent) Au 31 décembre	Position totale <sup>i)</sup>	Opér. de couverture et de change	Position nette	% du total	Position totale <sup>i)</sup>	Opér. de couverture et de change	Position nette	% du total
Canada	43 078 \$	11 154 \$	54 232 \$	88 %	37 000 \$	10 717 \$	47 717 \$	85 %
États-Unis	10 489	(5 927)	4 562	7 %	10 846	(5 341)	5 505	10 %
Zone euro	1 887	(1 250)	637	1 %	1 606	(1 398)	208	0 %
Royaume-Uni	4 368	(3 861)	507	1 %	3 454	(2 822)	632	1 %
Japon	364	(52)	312	1 %	726	(402)	324	1 %
Autres pays de la région pacifique	574	(64)	510	1 %	936	(377)	559	1 %
Marchés émergents	392	29	421	1 %	538	(155)	383	1 %
Autres pays d'Europe	315	(29)	286	0 %	596	(222)	374	1 %
	<b>61 467 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>61 467 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>55 702 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>55 702 \$</b>	<b>100 %</b>

i) Position de change avant l'incidence des opérations de couverture et de change.

## Sensibilité aux taux de change

Après affectation de l'incidence des opérations de couverture et de change, toutes autres variables et valeurs sous-jacentes restant constantes, une augmentation ou une diminution de 10 pour cent de la valeur du dollar canadien par rapport aux autres grandes devises entraînerait une baisse ou une hausse approximative de l'actif net des caisses qui est disponible pour le service des prestations, et un gain ou une perte non réalisé comme il est indiqué ci-dessous :

Devise	2012		2011	
	Évolution du cours du dollar canadien	Gain (perte) non réalisé	Gain (perte) non réalisé	
États-Unis	+/- 10%	-/+ 456 \$	-/+	551 \$
Zone euro	+/- 10%	-/+ 64	-/+	21
Royaume-Uni	+/- 10%	-/+ 51	-/+	63
Autre	+/- 10%	-/+ 153	-/+	164
		<b>-/+ 724 \$</b>	<b>-/+</b>	<b>799 \$</b>

## NOTE 3

## Placements (suite)

## • Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt a trait à l'incidence de la fluctuation des taux d'intérêt sur la juste valeur de l'actif et du passif des caisses. Étant donné la méthodologie relative au taux d'actualisation qui sert à la calculer, l'obligation au titre des prestations de retraite constituées n'est pas sensiblement touchée par la fluctuation des taux d'intérêt à court terme. L'incidence de la fluctuation des taux d'intérêt sur l'actif de la caisse sera atténuée, car l'incidence sur l'évaluation de l'actif lié aux placements est en général à l'opposé de l'incidence sur le passif lié aux placements. Le portefeuille de placements productifs d'intérêts comporte des lignes directrices quant à la concentration et à la durée, qui sont également conçues pour atténuer le risque de fluctuation des taux d'intérêt.

Le classement selon la durée jusqu'à l'échéance des placements productifs d'intérêts, qui est fondé sur les échéances contractuelles, est le suivant :

(en millions de dollars)  
Au 31 décembre

					2012	2011	
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Rendement réel moyen <sup>i)</sup>	Total	Rendement réel moyen <sup>i)</sup>
Espèces et dépôts à court terme	7 973 \$	- \$	- \$	7 973 \$	1,12 %	6 120 \$	1,07 %
Obligations et débetures	609	4 025	5 478	10 112	2,37 %	10 173	1,76 %
Obligations à rendement réel <sup>ii)</sup>	26	50	4 052	4 128	-0,06 %	1 743	0,26 %
Prêts hypothécaires et titres de créance privés	205	545	890	1 640	3,20 %	1 695	3,22 %
	8 813 \$	4 620 \$	10 420 \$	23 853 \$	1,59 %	19 731 \$	1,54 %

i) Le taux de rendement réel moyen représente le taux moyen pondéré nécessaire pour actualiser les rentrées de fonds contractuelles futures à la valeur de marchande courante.

ii) Les taux de rendement des obligations à rendement réel sont fonction des taux d'intérêt réels. L'inflation aura un impact sur le taux de rendement final.

Après l'incidence des contrats dérivés (note 4), du passif lié aux créances de la SAO et des montants à payer aux termes des programmes de prêt de titres de la SAO et des titres vendus en vertu de conventions de rachat (note 6), une augmentation ou une diminution de un pour cent des taux d'intérêt nominaux, toutes les autres variables restant constantes, entraînerait une baisse ou une hausse approximative de la valeur des placements productifs d'intérêts nets et une (perte) ou un gain non réalisé de 443 millions de dollars (579 millions de dollars en 2011). De même, une augmentation ou une diminution de un pour cent des taux d'intérêt réels se solderait par une diminution ou une augmentation approximative de la valeur des obligations à rendement réel et une (perte) ou un gain non réalisé de 668 millions de dollars (326 millions de dollars en 2011).

## • Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en fonction des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument financier ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers semblables négociés sur le marché. La SAO est exposée au risque de prix en raison de ses placements en actions de sociétés ouvertes et, en plus des analyses des secteurs géographiques, d'activité et propres aux entités, elle a recours à des stratégies comme la diversification et les instruments dérivés pour atténuer l'incidence globale du risque de prix. Les placements de la SAO sur les marchés privés sont eux aussi exposés au risque de prix puisqu'ils sont touchés par de nombreuses variables du marché de nature générale et spécifique.

Après l'incidence des contrats dérivés, une augmentation ou une diminution de 10 pour cent de la valeur de tous les placements détenus en actions de sociétés ouvertes et sur les marchés privés entraînerait une hausse ou une baisse approximative de la valeur des placements sur les marchés publics et privés et un gain ou une perte non réalisé comme il est indiqué ci-dessous :

(en millions de dollars)  
Au 31 décembre

			2012	2011	
	Variations des prix du marché		Gain (perte) non réalisé	Gain (perte) non réalisé	
Actions de sociétés ouvertes canadiennes	+/- 10 %	+/-	504 \$	+/-	379 \$
Actions de sociétés ouvertes étrangères	+/- 10 %	+/-	1 316	+/-	1 020
Placements sur les marchés privés	+/- 10 %	+/-	2 468	+/-	2 359
		+/-	4 288 \$	+/-	3 758 \$

## NOTE 3

## Placements (suite)

## b) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte lorsqu'une contrepartie est en défaillance vis-à-vis de ses obligations financières envers la SAO, y compris l'incapacité ou le refus de rembourser le capital emprunté, de verser des paiements d'intérêts exigibles ou le loyer. Le risque de crédit peut aussi donner lieu à des pertes lorsque la notation des émetteurs ou des débiteurs est baissée par les agences de notation, ce qui se traduit en général par la baisse de la valeur de marchande des obligations des débiteurs. La SAO a mis en place des politiques et procédures qui prévoient des critères en matière de placement conçus pour gérer le risque de crédit, en fixant des limites au crédit pour chacune des entreprises et en exigeant une garantie, le cas échéant. La qualité du crédit des avoirs financiers est en général évaluée par rapport à des notations externes, lorsqu'elles sont disponibles, ou aux données historiques sur le taux de défaillance des contreparties. Le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés est expliqué plus en détail à la note 4.

L'exposition au risque de crédit de la SAO découle principalement de ses placements productifs d'intérêts. Les placements productifs d'intérêts exposés au risque de crédit des caisses se présentent comme suit :

(en millions de dollars)

Au 31 décembre

		2012		2011	
	Notation <sup>i)</sup>	Placements productifs d'intérêts	% du total	Placements productifs d'intérêts	% du total
Titres émis par le gouvernement fédéral <sup>ii)</sup>	<b>AAA</b>	<b>8 279 \$</b>	<b>35 %</b>	6 233 \$	32 %
Titres émis par un gouvernement provincial	<b>A à AAA</b>	<b>3 310</b>	<b>14 %</b>	3 323	17 %
Titres municipaux	<b>AAA</b>	<b>22</b>	<b>0 %</b>	22	0 %
Titres émis par des sociétés					
De première qualité					
	<b>AAA- à AAA</b>	<b>278</b>	<b>1 %</b>	301	2 %
	<b>AA- à AA+</b>	<b>7 267</b>	<b>31 %</b>	5 680	29 %
	<b>A- à A+</b>	<b>1 283</b>	<b>5 %</b>	1 128	6 %
	<b>BBB- à BBB+</b>	<b>1 428</b>	<b>6 %</b>	1 461	7 %
De qualité inférieure		<b>527</b>	<b>2 %</b>	461	2 %
Garantie en trésorerie pour prêt de titres		<b>933</b>	<b>4 %</b>	845	4 %
Trésorerie		<b>526</b>	<b>2 %</b>	277	1 %
		<b>23 853 \$</b>	<b>100 %</b>	19 731 \$	100 %

i) D'après les notations moyennes des grandes agences de notation.

ii) Comprend les gouvernements fédéraux du Canada et des États-Unis.

## NOTE 3

## Placements (suite)

- Programme de prêt de titres

La SAO participe à un programme de prêt de titres aux termes duquel elle prête à des tiers des titres qu'elle possède en échange de droits. Pour les titres prêtés, la caisse reçoit des droits et l'emprunteur donne en garantie de la trésorerie ou des titres négociables d'une valeur supérieure, ce qui atténue le risque de crédit associé au programme. Au 31 décembre 2012, des titres d'une juste valeur estimative de 2 154 millions de dollars (2 101 millions de dollars en 2011) avaient été prêtés et les caisses avaient reçu en garantie des biens d'une juste valeur estimative de 2 234 millions de dollars (2 182 millions de dollars en 2011), dont 933 millions de dollars (845 millions de dollars en 2011) étaient constitués d'une garantie en trésorerie investie dans des placements productifs d'intérêts à court terme.

- c) **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité s'entend de la possibilité pour la caisse de faire face rapidement et d'une manière efficace à ses besoins en liquidités. La SAO a élaboré des modèles prospectifs de risque de liquidité qui sont utilisés de façon périodique pour évaluer l'incidence des initiatives tactiques et stratégiques sur les liquidités des caisses.

Les principaux éléments de passif futur de la SAO comprennent l'obligation au titre de prestations constituées du régime (note 7) et de la CR (note 8) et les placements en vue du financement par emprunt (note 6). Les remboursements contractuels du capital et des intérêts non actualisés et les échéances des éléments de passif liés aux placements sont présentés à la note 6.

Dans le cours normal des affaires, la SAO conclut des contrats qui donnent lieu à des engagements de paiements futurs qui peuvent également avoir une incidence sur nos liquidités (note 16).

Le besoin de liquidité lié à ces obligations est géré grâce au revenu net provenant des placements sur les marchés publics et privés (note 9) et des cotisations des participants et des employeurs (note 11), déduction faite des frais d'administration (note 13), et aux placements dans des actifs qui peuvent être efficacement convertis en espèces dans une conjoncture normale ou fragilisée.

Un autre aspect du risque de liquidité réside dans la possibilité pour la SAO de faire face à l'émission de ses papiers commerciaux. La SAO a la permission d'émettre jusqu'à 3 100 millions de dollars en papiers commerciaux pour aider à financer ses futures occasions de placements. La SAO détient sous forme d'actifs liquides de grande qualité au moins une fois et demie la valeur des papiers commerciaux qu'elle a l'autorisation d'émettre.

## NOTE 4

### Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur dépend des fluctuations de la valeur des actifs ou des indices sous-jacents. Les opérations sur dérivés sont menées sur le marché hors cote, directement entre deux contreparties, ou sur les marchés boursiers réglementés.

Les caisses ont recours à des instruments financiers dérivés, le cas échéant, pour gérer la composition de leur actif et pour faciliter la gestion de l'exposition au risque de marché, en accroissant ou en diminuant le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix, sans acheter ou vendre directement les actifs ou devises sous-jacents. Dans certains cas, les dérivés servent aussi à accroître le rendement ou à créer parallèlement des placements synthétiques.

#### Contrats dérivés

##### Swaps

Les swaps sont des contrats négociés de gré à gré selon lesquels deux contreparties conviennent d'échanger des flux de trésorerie pendant une période déterminée. Les types de contrats conclus par les caisses sont les suivants :

- Swaps de taux d'intérêt – ententes contractuelles visant à échanger des paiements à taux fixe ou variable, ou les deux, en fonction de montants notionnels.
- Swaps d'actions – ententes contractuelles visant à échanger le rendement d'un titre de capitaux propres ou d'un groupe de titres de capitaux propres contre le rendement basé sur un taux d'intérêt fixe ou variable ou le rendement d'un autre titre de capitaux propres ou groupe de titres de capitaux propres.
- Swaps sur indices obligataires – ententes contractuelles visant à échanger le rendement d'une obligation ou d'un indice obligataire contre le rendement basé sur un taux d'intérêt fixe ou variable.
- Swap sur marchandises – entente visant à échanger le rendement d'un indice de marchandises contre le rendement basé sur un taux d'intérêt fixe ou variable.

##### Contrats à terme de gré à gré et contrats à terme standardisés

Les contrats à terme de gré à gré et les contrats à terme standardisés sont des ententes contractuelles entre deux parties qui consistent à acheter ou à vendre une quantité déterminée d'une devise, d'une marchandise ou d'un instrument ou indice financier productif d'intérêts à un prix convenu ou à une date future établie d'avance. Les contrats à terme de gré à gré que conclut la SAO sont les suivants :

- Contrats à terme sur obligations – ententes contractuelles visant l'achat ou la vente d'obligations ou d'un indice obligataire à un prix convenu et à une date future établie d'avance.
- Contrats de change à terme – ententes contractuelles entre deux parties visant à échanger une devise contre une autre à un prix donné pour règlement à une date future prédéterminée.

Les contrats à terme standardisés sont négociés pour des montants standardisés sur les marchés réglementés et font l'objet de règlements quotidiens en espèces. Ceux que conclut la SAO sont les suivants :

- Contrats à terme standardisés sur indice boursier – ententes contractuelles visant l'achat ou la vente d'un indice boursier donné à un prix convenu et à une date future établie d'avance.
- Contrats à terme standardisés sur marchandises/obligations – ententes contractuelles visant l'achat ou la vente d'un indice de marchandises/d'obligations à un prix convenu et à une date future établie d'avance.

##### Options

Les options sont des ententes contractuelles qui confèrent à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre une certaine quantité d'une devise, d'une marchandise ou d'un instrument ou indice financier productif d'intérêts à une date future prédéterminée ou à tout moment avant l'expiration d'une certaine période. Le vendeur reçoit de l'acheteur une prime en contrepartie de ce droit. Les options se négocient sur les marchés boursiers ou hors cote.

- Swaptions – ententes contractuelles qui confèrent à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, de conclure ou de résilier un contrat de swap à une date future prédéterminée ou à tout moment avant l'expiration d'une certaine période. Le vendeur reçoit de l'acheteur une prime en contrepartie de ce droit.

## Instruments financiers dérivés (suite)

### Risque de marché

Les instruments dérivés sont assujettis au risque de marché. Celui-ci découle du risque de variation défavorable de la valeur des instruments dérivés en raison de modifications des variables de marché sous-jacents. Ces dernières peuvent comprendre les niveaux absolus et relatifs des taux d'intérêt, les taux de change, les cours des actions et des marchandises et leurs volatilités implicites. Le risque de marché, y compris les instruments dérivés, est expliqué à la note 3.

### Risque de crédit

Les caisses sont exposées à des pertes liées au crédit en cas de non-exécution des engagements contractuels par les contreparties associées aux instruments financiers dérivés. Le risque de crédit lié à ces instruments représente un montant peu élevé par rapport au montant notionnel de l'instrument dérivé. Afin d'atténuer ce risque, les caisses :

- ne traitent qu'avec des contreparties hautement notées, généralement d'importantes institutions financières dont la notation minimale est de A, note corroborée par une agence de notation reconnue;
- obtiennent des paiements périodiques par anticipation équivalant à la juste valeur des contrats pour atténuer le risque de crédit.

Le risque de crédit représente le montant maximal qui serait à risque à la date de fin d'exercice si les contreparties ne respectaient pas leurs contrats et s'il était impossible de mettre à exécution le droit de compensation. L'exposition au risque de crédit relatif aux instruments financiers dérivés est représentée par le coût de remplacement à recevoir des contrats avec les contreparties, déduction faite de tout paiement reçu par anticipation sur garantie ou sur marge à la date de fin d'exercice.

Le risque de crédit lié aux contrats à terme standardisés est minime du fait que la contrepartie est une bourse plutôt qu'une société, que les contrats sont établis à la valeur du marché et que les marges à recevoir et à payer sont réglées au comptant quotidiennement.

## NOTE 4

## Instruments financiers dérivés (suite)

Le tableau suivant résume le portefeuille d'instruments dérivés des caisses et les risques de crédit connexes :

(en millions de dollars)  
Au 31 décembre

	2012			2011		
	Valeur notionnelle <sup>i)</sup>	Juste valeur <sup>ii)</sup>		Valeur notionnelle <sup>i)</sup>	Juste valeur <sup>ii)</sup>	
		Actif <sup>iii)</sup>	Passif		Actif <sup>iii)</sup>	Passif
<b>Contrats sur taux d'intérêt</b>						
Swaps de taux d'intérêt	1 935 \$	19 \$	(42) \$	2 332 \$	11 \$	(66) \$
Swaptions vendus	126	-	(1)	-	-	-
Swaptions achetés	294	1	-	-	-	-
Swaps sur indices obligataires	806	6	(1)	904	10	(2)
Contrats à terme sur obligations	2 983	-	(7)	80	1	-
Options sur obligations vendues	996	-	-	-	-	-
Options sur obligations achetées	996	1	-	66	1	-
	8 136	27	(51)	3 382	23	(68)
<b>Contrats sur actions</b>						
Contrats à terme standardisés sur indice boursier	5 519	70	(27)	5 167	20	(13)
Swaps sur indices boursiers	1 295	23	(1)	663	10	(3)
Options sur actions vendues	-	-	-	941	-	(18)
Options sur actions achetées	-	-	-	531	22	-
	6 814	93	(28)	7 302	52	(34)
<b>Contrats sur marchandises</b>						
Contrats à terme sur marchandises	945	4	-	48	1	-
Swaps sur marchandises	96	-	-	190	-	-
Options sur marchandises vendues	-	-	-	25	-	-
Options sur marchandises achetées	3	-	-	23	-	-
	1 044	4	-	286	1	-
<b>Contrats de change</b>						
Contrats à terme sur devises	513	-	-	-	-	-
Options sur devises vendues	76	-	-	-	-	-
Options sur devises achetées	52	-	-	-	-	-
Contrats de change à terme	23 644	89	(220)	19 038	267	(109)
	24 285	89	(220)	19 038	267	(109)
<b>Total</b>	<b>40 279 \$</b>	<b>213 \$</b>	<b>(299) \$</b>	<b>30 008 \$</b>	<b>343 \$</b>	<b>(211) \$</b>

i) La valeur notionnelle représente le montant auquel un taux ou un prix est appliqué afin de calculer l'échange des liquidités; elle n'est donc pas comptabilisée dans les états financiers consolidés. Les montants notionnels n'indiquent pas nécessairement les montants de flux de trésorerie futurs ni la juste valeur actuelle des contrats dérivés; ils n'indiquent donc pas nécessairement l'exposition du régime aux risques de crédit ou de marché.

ii) La juste valeur représente les gains ou pertes non réalisés découlant des contrats dérivés qui sont constatés à l'état consolidé de la situation financière, selon la juste valeur du contrat dérivé. La juste valeur correspond au coût de remplacement de tous les contrats en cours dans les conditions actuelles du marché. Les contrats présentant une juste valeur positive sont comptabilisés dans les montants à recevoir sur les opérations en cours. Les contrats présentant une juste valeur négative sont constatés dans les montants à payer sur les opérations en cours.

iii) La juste valeur des contrats dérivés comptabilisés en tant qu'actif représente le coût de remplacement relatif au risque de crédit ou la perte à laquelle les caisses sont exposées en cas de défaillance de contreparties aux contrats dérivés. Les montants ne prennent pas en compte les contrats juridiques qui permettent la compensation des positions ni les garanties pouvant être détenues.

## NOTE 4

## Instruments financiers dérivés (suite)

La durée jusqu'à l'échéance d'après la valeur notionnelle est la suivante :

(en millions de dollars) Au 31 décembre		2012				2011			
	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Contrats sur taux d'intérêt	6 422 \$	1 527 \$	187 \$	8 136 \$	1 493 \$	1 852 \$	37 \$	3 382 \$	
Contrats sur actions	6 814	-	-	6 814	7 302	-	-	7 302	
Contrats sur marchandises	1 044	-	-	1 044	286	-	-	286	
Contrats de change	24 285	-	-	24 285	19 038	-	-	19 038	
	<b>38 565 \$</b>	<b>1 527 \$</b>	<b>187 \$</b>	<b>40 279 \$</b>	<b>28 119 \$</b>	<b>1 852 \$</b>	<b>37 \$</b>	<b>30 008 \$</b>	

La durée jusqu'à l'échéance d'après la juste valeur est la suivante :

(en millions de dollars) Au 31 décembre		2012				2011			
	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Contrats sur taux d'intérêt	4 \$	(32) \$	4 \$	(24) \$	11 \$	(58) \$	2 \$	(45) \$	
Contrats sur actions	65	-	-	65	18	-	-	18	
Contrats sur marchandises	4	-	-	4	1	-	-	1	
Contrats de change	(131)	-	-	(131)	158	-	-	158	
	<b>(58) \$</b>	<b>(32) \$</b>	<b>4 \$</b>	<b>(86) \$</b>	<b>188 \$</b>	<b>(58) \$</b>	<b>2 \$</b>	<b>132 \$</b>	

## NOTE 5

## Autres éléments d'actif liés aux placements

Les autres éléments d'actif liés aux placements comprennent les créances opérationnelles, les produits à recevoir et les autres éléments d'actif liés aux placements en actions de sociétés fermées, en infrastructure et en biens immobiliers.

(en millions de dollars) Au 31 décembre	2012	2011
Créances sur placements	220 \$	197 \$
Charges reportées, charges payées d'avance et autres	146	135
<b>Autres éléments d'actif liés aux placements</b>	<b>366 \$</b>	<b>332 \$</b>

## NOTE 6

## Éléments de passif liés aux placements

Le passif contracté par la SAO dans des activités liées aux placements est le suivant :

(en millions de dollars) Au 31 décembre	2012	2011
Dette a)	<b>8 461 \$</b>	7 239 \$
Montants à payer aux termes du programme de prêts de titres b)	<b>933</b>	845
Titres vendus conformément à des conventions de rachat c)	<b>842</b>	-
Montants à payer et autres éléments de passif	<b>1 013</b>	718
<b>Total</b>	<b>11 249 \$</b>	8 802 \$

a) La dette comprend ce qui suit :

(en millions de dollars) Au 31 décembre	2012			2011		
	Juste valeur	Coût	Taux d'intérêt moyen pondéré	Juste valeur	Coût	Taux d'intérêt moyen pondéré
<b>Oxford Properties Group</b>						
Dettes garanties <sup>i)</sup>	<b>4 298 \$</b>	<b>4 189 \$</b>	<b>3,18 %</b>	3 175 \$	3 092 \$	3,81 %
Déventures, série A <sup>ii)</sup>	-	-	-	520	500	1,49 %
Déventures, série C <sup>iii)</sup>	<b>404</b>	<b>400</b>	<b>1,42 %</b>	414	400	1,56 %
Déventures, série D <sup>iv)</sup>	<b>224</b>	<b>200</b>	<b>2,37 %</b>	226	200	2,51 %
Déventures ORCH <sup>v)</sup>	<b>185</b>	<b>170</b>	<b>2,06 %</b>	188	170	2,15 %
Déventures ORCH Two <sup>vi)</sup>	<b>186</b>	<b>180</b>	<b>1,63 %</b>	190	180	1,65 %
	<b>5 297</b>	<b>5 139</b>	<b>2,92 %</b>	4 713	4 542	3,14 %
<b>Borealis Infrastructure</b>						
Dettes garanties <sup>vii)</sup>	<b>763</b>	<b>759</b>	<b>2,13 %</b>	738	735	2,50 %
<b>OMERS Finance Trust<sup>viii)</sup></b>						
Papier commercial						
d'Oxford Properties Group	<b>1 551</b>	<b>1 551</b>		1 447	1 447	
Papier commercial						
de Borealis Infrastructure	<b>849</b>	<b>849</b>		341	341	
Autre	<b>1</b>	<b>1</b>		-	-	
	<b>2 401</b>	<b>2 401</b>	<b>1,12 %</b>	1 788	1 788	1,10 %
<b>Total<sup>ix)</sup></b>	<b>8 461 \$</b>	<b>8 299 \$</b>	<b>2,34 %</b>	<b>7 239 \$</b>	<b>7 065 \$</b>	<b>2,57 %</b>

i) Comprend des prêts hypothécaires et d'autres dettes garanties à diverses échéances jusqu'en 2027, chaque titre de créance étant garanti par un bien immobilier déterminé.

ii) Déventures d'OMERS Realty Corporation, série A, à 5,48 % émises le 4 décembre 2002 et échéant le 31 décembre 2012.

iii) Déventures d'OMERS Realty Corporation, série C, à 4,09 % émises le 8 mai 2008 et échéant le 4 juin 2013.

iv) Déventures d'OMERS Realty Corporation, série D, à 4,74 % émises le 8 mai 2008 et échéant le 4 juin 2018.

v) Déventures OMERS Realty CTT Holdings Inc., série A, à 4,75 % émises le 5 mai 2009 et échéant le 5 mai 2016.

vi) Déventures OMERS Realty CTT Holdings Two Inc., série A, à 4,05 % émises le 5 mai 2009 et échéant le 5 mai 2014.

vii) Comprend des dettes garanties à diverses échéances jusqu'en 2015, chaque titre de créance étant garanti par un actif d'infrastructure déterminé.

viii) Le programme de papier commercial d'OMERS Finance Trust est autorisé jusqu'à concurrence de 3 100 millions de dollars. Le papier commercial en circulation arrivera à échéance entre le 2 janvier 2013 et le 22 mars 2013.

ix) Les remboursements de capital et d'intérêts non actualisés prévus pour chacun des cinq exercices postérieurs au 31 décembre 2012 et par la suite s'échelonnent ainsi :

## NOTE 6

## Éléments de passif liés aux placements (suite)

(en millions de dollars)

2013	<b>4 342 \$</b>
2014	<b>578</b>
2015	<b>803</b>
2016	<b>1 099</b>
2017	<b>753</b>
Par la suite	<b>1 473</b>
	<b>9 048 \$</b>

Les éléments d'actif liés aux placements sur lesquels la SAO exerce un contrôle réel sont présentés à l'état consolidé de la situation financière sur une base non consolidée à la juste valeur. Ces placements entraînent en général une dette envers des tiers, qui sont sans recours contre la SAO. Le coût de la dette contractée relativement à ces placements est le suivant :

(en millions de dollars)

Au 31 décembre	<b>2012</b>	2011
Borealis Infrastructure	<b>6 409 \$</b>	5 998 \$
OMERS Private Equity	<b>1 464</b>	1 381
OMERS Strategic Investments	<b>165</b>	181
<b>Total</b>	<b>8 038 \$</b>	7 560 \$

- b) Dans le cadre du programme de prêts de titres, la SAO reçoit une garantie en trésorerie qu'elle investit dans des placements à court terme productifs d'intérêts. Le régime est tenu de rembourser la garantie en trésorerie à l'expiration de l'entente. Il peut être mis fin aux ententes de prêts de titres n'importe quand et la garantie doit par conséquent être remboursée sur demande.
- c) La SAO vend des titres en vertu de conventions de rachat afin d'avoir accès à des liquidités en vendant des titres et en recevant des espèces en retour. Lors de la vente, la SAO s'engage à racheter de l'autre partie à la convention des titres équivalant à ceux qui ont été vendus, à une date prédéterminée et à un prix de rachat convenu. La SAO conserve le risque financier lié aux fluctuations de la valeur des titres vendus ainsi que tout revenu tiré des titres vendus. Les conventions de rachat sont signées en vertu de conventions-cadres avec des parties contractantes jouissant d'une notation minimale de « AA (faible) » ou l'équivalent. Des dispositions permettent à la SAO de liquider immédiatement une convention de rachat à vue et de négocier la résiliation prématurée d'une convention de rachat livrée à terme.

## NOTE 7

## Régime de retraite principal d'OMERS

Récapitulatif des états financiers du régime principal :

**État de la situation financière**

(en millions de dollars)

Au 31 décembre

	2012	2011
<b>Actif net disponible pour le service des prestations</b>		
Placements	72 318 \$	64 026 \$
Autre actif lié aux placements	366	332
Montants à recevoir sur les opérations en cours	487	375
Cotisations à recevoir	241	227
Autre actif	38	29
Passif lié aux placements	(11 249)	(8 802)
Montants à payer aux caisses administrées	(905)	(828)
Montants à payer sur les opérations en cours	(492)	(261)
Autre passif	(115)	(83)
<b>Actif net disponible pour le service des prestations</b>	<b>60 689 \$</b>	<b>55 015 \$</b>
<b>Obligation et déficit au titre des prestations de retraite constituées</b>		
Élément prestations déterminées		
Obligation au titre des prestations de retraite constituées	69 122 \$	64 548 \$
Déficit		
Déficit de capitalisation	(9 924)	(7 290)
Rajustement actuariel de la valeur de l'actif net	1 321	(2 337)
	<b>(8 603)</b>	<b>(9 627)</b>
Élément cotisations facultatives supplémentaires		
Obligation au titre des prestations de retraite	170	94
<b>Obligation et déficit au titre des prestations de retraite constituées dans le cadre du régime principal, montant total</b>	<b>60 689 \$</b>	<b>55 015 \$</b>

## NOTE 7

## Régime de retraite principal d'OMERS (suite)

## État des variations de l'actif net disponible pour le service des prestations

(en millions de dollars) Pour l'exercice clos le 31 décembre	2012	2011
<b>État des variations de l'actif net</b>		
Revenu net de placement	5 196 \$	1 364 \$
Cotisations	3 191	2 795
Prestations	(2 658)	(2 376)
Frais d'administration du régime de retraite	(55)	(58)
<b>Total de l'augmentation</b>	<b>5 674</b>	<b>1 725</b>
Actif net disponible pour le service des prestations au début de l'exercice	55 015	53 290
<b>Actif net disponible pour le service des prestations à la clôture de l'exercice</b>	<b>60 689 \$</b>	<b>55 015 \$</b>

## Valeur actuarielle de l'actif net de l'élément prestations déterminées

L'évaluation actuarielle du régime a été effectuée par Towers Watson Canada Inc. En vertu de la LRR, une évaluation actuarielle indépendante doit être déposée auprès de la CSFO au moins une fois tous les trois ans. L'évaluation du régime a été déposée la dernière fois le 31 décembre 2011, à la clôture de l'exercice, et devra être déposée au plus tard à la clôture de l'exercice, le 31 décembre 2014.

La valeur actuarielle de l'actif net du régime est établie de façon que le rendement des placements supérieur et inférieur à l'hypothèse de rendement à long terme de 6,50 pour cent en 2012 (6,50 pour cent en 2011) soit constaté sur cinq ans pour lisser les variations de la valeur marchande de l'actif net. Pour 2012, 1 280 millions de dollars ont été crédités à titre de rajustement de la valeur actuarielle parce que le rendement des placements était supérieur à l'hypothèse de rendement à long terme. Par comparaison, 1 686 millions de dollars ont été débités en 2011 à titre de rajustement de la valeur actuarielle parce que le rendement des placements avait été inférieur à l'hypothèse de rendement à long terme.

Par conséquent, au 31 décembre 2012, le régime a 1 321 millions de dollars dans la réserve de rajustement de la valeur actuarielle correspondant au rendement non constaté des placements supérieur à l'hypothèse de rendement à long terme (2 337 millions de dollars correspondant au rendement net non constaté des placements inférieur à l'hypothèse de rendement à long terme en 2011). La valeur actualisée du rendement net non constaté des placements selon leur année d'établissement, et les montants qui seront constatés de 2013 à la fin de 2016, après application de l'hypothèse de rendement à long terme, se présentent comme suit :

(en millions de dollars) Année initiale	Rajustement de la valeur actuarielle au 31 décembre 2012 <sup>i)</sup>	Rendement des placements non constaté à constater en :				Rajustement de la valeur actuarielle au 31 décembre 2011
		2013	2014	2015	2016	
2008	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	(2 773) \$
2009	359	382	-	-	-	673
2010	1 030	548	584	-	-	1 449
2011	(1 348)	(478)	(509)	(543)	-	(1 686)
2012	1 280	341	363	387	412	-
<b>Total</b>	<b>1 321 \$</b>	<b>793 \$</b>	<b>438 \$</b>	<b>(156) \$</b>	<b>412 \$</b>	<b>(2 337) \$</b>

i) Pour chaque année initiale, les montants de la réserve de rajustement de la valeur actuarielle sont revus à la hausse par l'hypothèse de rendement à long terme. Les montants de la réserve sont constatés dans l'actif actuariel d'après le nombre d'années restant dans la période d'amortissement sur cinq ans.

## NOTE 7

## Régime de retraite principal d'OMERS (suite)

La variation du rajustement de la valeur actuarielle se présente comme suit :

(en millions de dollars) Pour l'exercice clos le 31 décembre	2012	2011
Intérêt prévu sur le rajustement de la valeur actuarielle d'ouverture <sup>i)</sup>	(152) \$	(148) \$
Rendement de l'exercice en cours supérieur (inférieur) au taux de capitalisation <sup>i)</sup>	1 280	(1 686)
Rendement des exercices précédents inférieur au taux de capitalisation constaté durant l'exercice	2 530	1 775
<b>Augmentation (diminution)</b>	<b>3 658</b>	(59)
Rajustement de la valeur actuarielle au début de l'exercice	(2 337)	(2 278)
<b>Rajustement de la valeur actuarielle à la clôture de l'exercice</b>	<b>1,321 \$</b>	(2 337) \$

i) Sur la base d'un taux de capitalisation de 6,50 pour cent en 2012 (6,50 pour cent en 2011).

**Obligations de l'élément prestations déterminées au titre des prestations de retraite constituées**

La valeur actuarielle actualisée de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées correspond à une estimation de la valeur des obligations au titre des prestations de retraite du régime jusqu'à la date des présentes pour l'ensemble des participants actifs et inactifs. Le calcul de cette obligation est fondé sur les mêmes hypothèses et méthodes actuarielles adoptées par la SAO pour établir les exigences de capitalisation minimales comme le prévoit la LRR. À mesure que le régime évolue et que les conditions sous-jacentes changent au fil du temps, il est possible que, à l'avenir, la valeur réelle des prestations de retraite constituées soit sensiblement différente de la valeur actuarielle actualisée.

La méthode de répartition des prestations au prorata des services est utilisée pour l'évaluation actuarielle. Selon cette méthode, le coût des prestations fournies à un participant augmentera à mesure qu'il vieillira et se rapprochera de la retraite.

Principales hypothèses économiques utilisées aux fins de l'évaluation actuarielle du régime au 31 décembre :

	2012	2011
Taux hypothétique d'inflation	2,25 %	2,25 %
Taux de rendement réel présumé de l'actif du régime	4,25 %	4,25 %
Taux d'actualisation (taux d'inflation plus taux de rendement réel)	6,50 %	6,50 %

L'augmentation hypothétique du taux réel des gains ouvrant droit à pension (soit l'augmentation par rapport au taux hypothétique d'inflation) est fonction de l'âge atteint des participants. Ces taux d'augmentation ont été mis à jour en 2009 pour refléter l'évolution récente des résultats du régime et les attentes actuelles pour les années futures.

	2012				2011			
	ANR 60 <sup>i)</sup>		ANR 65 <sup>i)</sup>		ANR 60 <sup>i)</sup>		ANR 65 <sup>i)</sup>	
	Jusqu'en 2014	Après 2014	Jusqu'en 2014	Après 2014	Jusqu'en 2014	Après 2014	Jusqu'en 2014	Après 2014
Augmentation hypothétique des gains ouvrant droit à pension (moyenne pondérée d'une table des augmentations liées à l'âge)	1,40 %	1,90 %	1,10 %	1,60 %	1,40 %	1,90 %	1,10 %	1,60 %
Taux d'augmentation des gains ouvrant droit à pension (taux hypothétique d'inflation plus taux d'augmentation réel des gains ouvrant droit à pension)	3,65 %	4,15 %	3,35 %	3,85 %	3,65 %	4,15 %	3,35 %	3,85 %

i) Âge normal de la retraite de 60 et de 65 ans.

## NOTE 7

## Régime de retraite principal d'OMERS (suite)

De plus, diverses hypothèses démographiques sont utilisées pour estimer la date de service des futures prestations de retraite aux participants et à leurs bénéficiaires, y compris des hypothèses portant sur les taux de mortalité, les taux de cessation et les tendances de retraite anticipée. Chaque hypothèse est mise à jour périodiquement en fonction d'un examen détaillé de l'évolution des résultats du régime et des attentes relatives aux tendances futures.

L'hypothèse touchant la retraite anticipée a été revue en 2010 afin de refléter l'évolution récente du régime en matière de retraite et de tenir compte de la tendance future anticipée quant à des âges de retraite plus élevés. Selon l'opinion de l'actuaire externe de la SAO, les hypothèses adoptées permettent d'évaluer de façon appropriée l'obligation au titre des prestations de retraite constituées du régime.

L'obligation au titre des prestations de retraite constituées au 31 décembre 2012 prend en compte les modifications connues concernant les participants au régime jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2012, les augmentations, en fonction du taux d'inflation réel, des versements de rente et des versements de rentes différées à mettre en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2013, ainsi que les gains estimatifs ouvrant droit à pension et le taux d'accumulation des années de service décomptées en 2012.

Le déficit de la valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations du régime par rapport à l'obligation au titre des prestations de retraite constituées se présente comme suit :

(en millions de dollars) Pour l'exercice clos le 31 décembre	2012	2011
Juste valeur de l'actif net du régime principal disponible pour le service des prestations	60 689 \$	55 015 \$
Moins l'actif net des cotisations facultatives supplémentaires	170	94
Actif net des prestations déterminées disponible pour le service des prestations	60 519	54 921
Rajustement de la valeur actuarielle	(1 321)	2 337
Valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations	59 198	57 258
Obligation au titre des prestations de retraite constituées de l'élément prestations déterminées	69 122	64 548
Déficit de capitalisation de la valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations par rapport à l'obligation au titre des prestations de retraite constituées	(9 924)	(7 290)
Contre-passation du rajustement de la valeur actuarielle	1 321	(2 337)
<b>Déficit de l'actif net disponible pour le service des prestations par rapport à l'obligation au titre des prestations de retraite constituées</b>	<b>(8 603) \$</b>	<b>(9 627) \$</b>

Étant donné que le régime offre une indexation à 100 pour cent, l'obligation au titre des prestations de retraite constituées du régime est particulièrement sensible aux variations du taux réel présumé de la hausse des gains ouvrant droit à pension, qui a une incidence sur les prestations futures, et du taux de rendement réel présumé de l'actif du régime qui sert à actualiser ces prestations futures. Une variation de 50 points de base dans l'hypothèse suivante (les autres hypothèses ne variant pas) aura l'incidence approximative suivante sur l'obligation au titre des prestations de retraite constituées :

Diminution/augmentation de 50 points de base	Incidence approximative sur l'obligation au titre des prestations de retraite constituées
Taux réel d'augmentation des gains ouvrant droit à pension	-/+ 1 500 millions de dollars
Rendement réel de l'actif du régime et taux d'actualisation	+/- 5 200 millions de dollars

## NOTE 8

## Convention de retraite

La convention de retraite fournit des prestations de retraite aux participants dont la rémunération est supérieure à la somme qui produit la rente maximale permise par la *Loi de l'impôt sur le revenu* à l'égard des années de service postérieures à 1991. Selon la loi sur OMERS, la SAO est l'administratrice de la CR. La gestion des placements de la CR est distincte de celle du régime. Comme la CR n'est pas un régime de retraite agréé, l'Agence du revenu du Canada (ARC) perçoit un impôt remboursable de 50 pour cent sur toutes les cotisations qui y sont versées ainsi que sur le revenu de placement reçu et sur les gains de placement réalisés. L'impôt remboursable, qui est détenu par l'ARC et sur lequel celle-ci ne gagne aucun revenu de placement, est remboursé à raison de un dollar pour deux dollars de pertes réalisées ou de prestations versées. Les actifs restants de la CR sont gérés séparément de ceux du régime; ils sont investis surtout sur les marchés publics.

Les prestations de retraite basées sur les pleins salaires fournis par la CR ne sont pas entièrement capitalisées, mais sont financées selon la politique de financement par répartition afin d'atténuer l'incidence de l'impôt remboursable de 50 pour cent qui, selon la LIR, s'applique à tous les régimes régis par une convention de retraite. Les cotisations à la CR sont fondées sur les taux de cotisation du régime à la tranche supérieure et sont actuellement payables à la CR sur l'excédent des gains par rapport à un seuil de gains défini, soit 149 242 \$ en 2012 (143 912 \$ en 2011). Pour le calcul des droits à la rente et des cotisations, ce seuil de gains est, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, géré et surveillé activement de sorte qu'il est prévu que les cotisations futures à la CR, ainsi que la caisse de CR existante et les gains de placement futurs, suffiront à procurer les versements de prestations projetés sur une période de 20 ans suivant chaque date d'évaluation annuelle. Les prestations en excédent du montant maximum permis en vertu de la LIR sont versées à même la CR.

Récapitulatif des états financiers de la CR pour l'exercice clos à ces dates :

## État de la situation financière

(en millions de dollars)

Au 31 décembre

	2012	2011
<b>Actif net disponible pour le service des prestations</b>		
Actif net lié aux placements	37 \$	32 \$
Autres éléments d'actif	41	36
Cotisations à recevoir	1	1
Autres éléments de passif	(1)	(1)
<b>Actif net disponible pour le service des prestations</b>	<b>78 \$</b>	68 \$
<b>Obligation au titre des prestations de retraite constituées et déficit</b>		
Obligation au titre des prestations de retraite constituées	555 \$	504 \$
Déficit	(477)	(436)
<b>Obligation au titre des prestations de retraite constituées et déficit</b>	<b>78 \$</b>	68 \$

## État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

(en millions de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 décembre

	2012	2011
<b>État de l'évolution de l'actif net</b>		
Revenu (perte) net de placement	4 \$	(1) \$
Cotisations	19	18
Prestations	(12)	(7)
Frais d'administration	(1)	(1)
<b>Total de l'augmentation</b>	<b>10</b>	9
Actif net disponible pour le service des prestations au début de l'exercice	68	59
<b>Actif net disponible pour le service des prestations à la clôture de l'exercice</b>	<b>78 \$</b>	68 \$

## NOTE 8

## Convention de retraite (suite)

Les hypothèses actuarielles utilisées pour la CR correspondent à celles du régime, sauf que le taux d'actualisation au 31 décembre 2012 est de 3,25 pour cent (3,25 pour cent en 2011), taux qui se rapproche de l'incidence de l'impôt remboursable de 50 pour cent qui s'applique à la CR. Une baisse ou une hausse de 50 points de base du rendement hypothétique de l'actif du régime ou du taux d'actualisation (les autres hypothèses ne variant pas) avant de tenir compte de l'impôt remboursable de 50 pour cent, augmenterait ou diminuerait l'obligation au titre des prestations de retraite constituées de 25 millions de dollars (augmentation ou diminution de 25 millions de dollars en 2011).

Le calcul de la valeur de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées de la CR est fondé sur une évaluation actuarielle. Le déficit de l'actif net par rapport à l'obligation au titre des prestations de retraite constituées s'établit comme suit :

(en millions de dollars)	2012	2011
Au 31 décembre		
Juste valeur de l'actif net à la clôture de l'exercice	78 \$	68 \$
Obligation au titre des prestations de retraite constituées à la clôture de l'exercice	555	504
<b>Déficit de la valeur actuarielle de l'actif net par rapport à l'obligation au titre des prestations de retraite constituées</b>	<b>(477) \$</b>	<b>(436) \$</b>

## NOTE 9

## Revenu net (perte nette) de placement

Les placements des caisses sont répartis entre les principales catégories d'actifs suivantes : les marchés publics (catégorie constituée d'actions de sociétés ouvertes et de placements productifs d'intérêts, tels que les bons du Trésor, les obligations, les prêts hypothécaires et les titres de créance privés), les actions de sociétés fermées, l'infrastructure et les biens immobiliers.

Le revenu (la perte) de placement des caisses pour catégorie d'actifs s'établit comme suit :

(en millions de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 décembre

2012

	Revenu de placement <sup>(i)</sup>	Gain net (perte nette) sur l'actif et le passif de placements et les dérivés <sup>(ii)</sup>	Revenu total (perte totale) de placement	Frais de gestion des placements (note 13 b))	Revenu net (perte nette) de placement
<b>Placements sur les marchés publics</b>					
<b>Placements productifs d'intérêts</b>					
Dépôts à court terme	52 \$	(5) \$	47 \$		
Obligations et débetures	375	148	523		
Prêts hypothécaires et titres de créance privés	119	(30)	89		
	546	113	659		
Obligations à rendement réel	36	(14)	22		
<b>Actions de sociétés ouvertes</b>					
Actions canadiennes	47	(31)	16		
Actions étrangères	263	1 424	1 687		
	310	1 393	1 703		
<b>Total des placements sur les marchés publics</b>	<b>892</b>	<b>1 492</b>	<b>2 384</b>	<b>(107)</b>	<b>2 277</b>
<b>Actions de sociétés fermées</b>					
Actions canadiennes	182	94	276		
Actions étrangères	63	489	552		
<b>Total des placements en actions de sociétés fermées</b>	<b>245</b>	<b>583</b>	<b>828</b>	<b>(90)</b>	<b>738</b>
<b>Placements en infrastructure</b>	<b>578</b>	<b>492</b>	<b>1 070</b>	<b>(61)</b>	<b>1 009</b>
<b>Placements en biens immobiliers<sup>(iv)</sup></b>	<b>637</b>	<b>625</b>	<b>1 262</b>	<b>(7)</b>	<b>1 255</b>
	2 352 \$	3 192 \$	5 544 \$	(265) \$	5 279
(Revenu) perte porté au crédit des caisses administrées					(79)
<b>Revenu net (perte nette) de placement</b>					<b>5 200 \$</b>

## NOTE 9

## Revenu net (perte nette) de placement (suite)

(en millions de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 décembre

2011

	Revenu de placement <sup>(i) (ii)</sup>	Gain net (perte nette) sur l'actif et le passif de placements et les dérivés <sup>(iii)</sup>	Revenu total (perte totale) de placement	Frais de gestion des placements (note 13 b))	Revenu net (perte nette) de placement
<b>Placements sur les marchés publics</b>					
<b>Placements productifs d'intérêts</b>					
Dépôts à court terme	45 \$	29 \$	74 \$		
Obligations et débiteures	339	582	921		
Prêts hypothécaires et titres de créance privés	109	(21)	88		
	493	590	1 083		
Obligations à rendement réel	38	232	270		
<b>Actions de sociétés ouvertes</b>					
Actions canadiennes	110	(1 230)	(1 120)		
Actions étrangères	228	(581)	(353)		
	338	(1 811)	(1 473)		
<b>Total des placements sur les marchés publics</b>	869	(989)	(120)	(111)	(231)
<b>Actions de sociétés fermées</b>					
Actions canadiennes	236	112	348		
Actions étrangères	70	109	179		
<b>Total des placements en actions de sociétés fermées</b>	306	221	527	(89)	438
<b>Placements en infrastructure</b>	451	273	724	(53)	671
<b>Placements en biens immobiliers<sup>(iv)</sup></b>	477	119	596	(11)	585
	2 103 \$	(376) \$	1 727 \$	(264) \$	1 463
Gain (perte) découlant des opérations de couverture de change					(79)
(Revenu) perte porté au crédit des caisses administrées					(21)
<b>Revenu net (perte nette) de placement</b>					1 363 \$

- i) Le revenu de placement comprend les intérêts, les dividendes et le revenu d'exploitation des biens immobiliers à recevoir ou reçus, déduction faite des intérêts débiteurs sur le passif engagé dans des opérations liées aux placements. Le revenu de placement est présenté déduction faite des honoraires du gestionnaire externe et de gestion des fonds mis en commun de 34 millions de dollars (51 millions de dollars en 2011).
- ii) Les intérêts sur les opérations liées aux placements comprennent les intérêts sur le passif de placement en biens immobiliers de 234 millions de dollars (204 millions de dollars en 2011) et les intérêts sur le passif de placement en infrastructure de 49 millions de dollars (48 millions de dollars en 2011).
- iii) Comprend le gain net réalisé de 2 155 millions de dollars (698 millions de dollars en 2011), déduction faite de coûts de transaction de 109 millions de dollars (121 millions de dollars en 2011).
- iv) Le revenu des placements en biens immobiliers comprend les frais d'exploitation d'Oxford Properties Group (déduction faite du revenu de gestion des biens immobiliers) de 33 millions de dollars (9 millions de dollars en 2011), qui comprend les frais d'audit de 3,1 millions de dollars (3,3 millions de dollars en 2011).

## NOTE 9

## Revenu net (perte nette) de placement (suite)

Le revenu net (la perte nette) de placement des caisses par entité de placement s'établit comme suit :

(en millions de dollars) Au 31 décembre 2012	OMERS Capital Markets	OMERS Private Equity	Borealis Infrastructure	Oxford Properties Group	OMERS Strategic Investments	Total
Placements sur les marchés publics	2 253 \$	- \$	- \$	24 \$	- \$	2 277 \$
Placements en actions de sociétés fermées	-	962	-	-	(224)	738
Placements en infrastructure	-	-	986	-	23	1 009
Placements en biens immobiliers	-	-	-	1 255	-	1 255
<b>Revenu net (perte nette) de placement<sup>i)</sup></b>	<b>2 253 \$</b>	<b>962 \$</b>	<b>986 \$</b>	<b>1 279 \$</b>	<b>(201) \$</b>	<b>5 279 \$</b>

(en millions de dollars) Au 31 décembre 2011	OMERS Capital Markets	OMERS Private Equity	Borealis Infrastructure	Oxford Properties Group	OMERS Strategic Investments	Total
Placements sur les marchés publics	(296) \$	- \$	- \$	25 \$	40 \$	(231) \$
Placements en actions de sociétés fermées	-	354	-	-	84	438
Placements en infrastructure	-	-	674	-	(3)	671
Placements en biens immobiliers	-	-	-	585	-	585
<b>Revenu net (perte nette) de placement<sup>i)</sup></b>	<b>(296) \$</b>	<b>354 \$</b>	<b>674 \$</b>	<b>610 \$</b>	<b>121 \$</b>	<b>1 463 \$</b>

i) Avant le gain (la perte) crédité aux caisses administrées.

## NOTE 10

## Rendement des placements

Le calcul des rendements de placement de la SAO applique une formule de taux de rendement pondéré dans le temps conformément aux méthodes énoncées par le CFA Institute, selon les principes suivants :

- Le calcul du rendement de chaque entité de placement correspond au pourcentage du revenu de l'entité par rapport à la juste valeur moyenne pondérée de l'actif net de l'entité au cours de la période.
- La juste valeur est déterminée selon les critères énoncés aux notes 2, 3 et 4.
- Le revenu est déterminé selon les critères énoncés aux notes 2 et 9.
- Le rendement total des caisses correspond aux rendements de toutes les entités de placement.

Les rendements proportionnels pour l'exercice clos le 31 décembre sont les suivants :

Pour l'exercice clos le 31 décembre	2012	2011
<b>Rendement brut par entité du régime de retraite principal d'OMERS<sup>i)</sup></b>		
OMERS Capital Markets	7,50 %	-0,22 %
OMERS Private Equity	19,17 %	7,23 %
Borealis Infrastructure	12,68 %	8,79 %
Oxford Properties	16,91 %	8,40 %
OMERS Strategic Investments	-10,13 %	7,24 %
<b>Total du régime de retraite principal d'OMERS</b>	<b>10,03 %</b>	<b>3,17 %</b>
<b>Rendement brut de la convention de retraite</b>		
Fonds d'investissement de la CR <sup>ii)</sup>	11,84 %	-2,42 %

Les rendements bruts ci-dessus sont les rendements avant l'incidence de la prime de rendement et des honoraires de base des gestionnaires externes de fonds, et des frais d'administration. Le rendement net du régime, après tous les frais de placement, était de 9,50 pour cent pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 (2,59 pour cent en 2011).

- À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, les rendements des entités de placement tiennent compte des résultats des opérations de couverture de change du régime avec des contreparties externes. Avant 2012, la couverture du risque de change pour les entités de placement sur les marchés privés se basait sur les transactions internes. Pour tous les exercices, les rendements de l'ensemble du régime englobent les résultats des opérations de couverture de change du régime.
- Exclut le solde d'impôt remboursable de la CR auprès de l'ARC. Au 31 décembre 2012, le taux de rendement de la CR était, compte tenu du solde d'impôt remboursable de la CR, de 5,47 pour cent (-1,25 pour cent en 2011).

## NOTE 11

## Cotisations

(en millions de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 décembre

	<b>2012</b>	2011
Cotisations requises pour services courants <sup>i)</sup>	<b>3 026 \$</b>	2 618 \$
Transferts depuis d'autres régimes de retraite	<b>40</b>	41
Cotisations des participants pour services passés <sup>ii)</sup>	<b>67</b>	53
Cotisations des employeurs pour services passés <sup>ii)</sup>	<b>10</b>	8
Cotisations facultatives supplémentaires	<b>67</b>	93
	<b>3 210 \$</b>	2 813 \$

i) Les cotisations pour services courants sont versées à parts égales par les participants au régime et leurs employeurs. Dans le cas des participants dont l'ANR est 65 ans, le taux de cotisation en 2012 était de 8,3 pour cent (7,4 pour cent en 2011) de la rémunération jusqu'à 50 100 \$ (48 300 \$ en 2011) et 12,8 pour cent (10,7 pour cent en 2011) de la rémunération en excédent de ce seuil. Dans le cas des participants dont l'ANR est 60 ans, le taux de cotisation en 2012 était de 9,4 pour cent (8,9 pour cent en 2011) de la rémunération jusqu'à 50 100 \$ (48 300 \$ en 2011) et 13,9 pour cent (14,1 pour cent en 2011) de la rémunération en excédent de ce seuil.

ii) Les cotisations pour services passés comprennent les montants correspondant aux congés autorisés, à la conversion d'âge normal de la retraite et aux transferts en provenance d'autres régimes de retraite.

Les cotisations par régime sont les suivantes :

(en millions de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 décembre

	<b>2012</b>	2011
Régime principal (note 7)		
Élément prestations déterminées	<b>3 124 \$</b>	2 702 \$
Élément CFS	<b>67</b>	93
	<b>3 191</b>	2 795
CR (note 8)	<b>19</b>	18
	<b>3 210 \$</b>	2 813 \$

## NOTE 12

## Prestations

(en millions de dollars) Pour l'exercice clos le 31 décembre	2012	2011
Prestations de retraite	2 229 \$	2 021 \$
Prestations d'invalidité	27	26
Transferts vers d'autres régimes agréés	185	190
Prestations de décès	79	66
Paiements de valeur de rachat et remboursements de cotisations de participants avec intérêts	146	79
Prestations du programme CFS	4	1
	<b>2 670 \$</b>	<b>2 383 \$</b>

Prestations par régime, comme suit :

(en millions de dollars) Pour l'exercice clos le 31 décembre	2012	2011
Régime principal (note 7)		
Élément prestations déterminées	2 654 \$	2 375 \$
Élément CFS	4	1
	<b>2 658</b>	<b>2 376</b>
CR (note 8)	12	7
	<b>2 670 \$</b>	<b>2 383 \$</b>

## NOTE 13

## Frais d'administration des régimes de retraite et frais de gestion des placements

a) Frais d'administration des régimes de retraite<sup>i)</sup>

(en millions de dollars) Pour l'exercice clos le 31 décembre	2012	2011
Salaires et avantages sociaux	36 \$	35 \$
Développement de l'informatique et autres services achetés	7	5
Locaux et matériel	4	4
Services professionnels <sup>ii)</sup>	5	10
Déplacements et communication	4	5
	<b>56 \$</b>	<b>59 \$</b>

b) Frais de gestion des placements<sup>i)</sup>

(en millions de dollars) Pour l'exercice clos le 31 décembre	2012	2011
Salaires et avantages sociaux	172 \$	147 \$
Développement de l'informatique et autres services achetés	15	14
Locaux et matériel	5	11
Services professionnels <sup>ii)</sup>	20	22
Déplacements et communication	14	12
Frais de gestion des placements <sup>iii)</sup>	39	58
	<b>265 \$</b>	<b>264 \$</b>

i) Comprend l'imputation des charges générales.

ii) Le total des frais pour services professionnels comprend les frais d'évaluation actuarielle indépendante de 1,0 million de dollars (1,1 million de dollars en 2011) et les frais d'audit externe de 1,0 million de dollars (0,9 million de dollars en 2011).

iii) Comprend les frais de gestion externe et les droits de garde, déduction faite des honoraires de gestion d'actions de sociétés fermées gagnés sur les placements du portefeuille, qui s'élevaient à 14 millions de dollars en 2012 (18 millions de dollars en 2011).

## Information sur les apparentés

La SAO gère ses entreprises de biens immobiliers, d'infrastructure et d'actions de sociétés fermées par l'entremise des entités de placement de la SAO, tel qu'expliqué à la note 1, et détient des placements par l'entremise d'un réseau de structures de placement ou de filiales établies conformément à la loi sur OMERS, à la LRR, à la LIR et d'autres législations statutaires, réglementaires et fiscales régissant la SAO.

Les apparentés de la SAO comprennent 968 employeurs dont les employés sont des participants au régime, la SP, les membres du conseil d'administration de la SAO, le personnel de la haute direction (défini ci-dessous) et les placements dans lesquels la SAO possède une participation majoritaire. Les transactions avec des apparentés comprennent ce qui suit :

- Dans le cours normal de ses activités, la SAO a acheté au prix courant du marché des obligations émises par un employeur municipal. La juste valeur des obligations en circulation au 31 décembre 2012 était de 22 millions de dollars (22 millions de dollars en 2011).
- La SAO, par l'entremise d'Oxford Properties Group a payé aux employeurs municipaux des impôts fonciers de 226 millions de dollars (231 millions de dollars en 2011) et à nos entités émettrices des frais de services publics de 17 millions de dollars (16 millions de dollars en 2011) pour l'exercice clos le 31 décembre 2012. Les montants d'impôts fonciers payés, qui étaient fonction des prélèvements habituellement exigés par chaque employeur municipal, étaient conformes à ceux qui auraient été exigés de toute partie non apparentée. Les paiements de services publics versés aux organismes de services publics qui sont des entités émettrices de la SAO sont basés sur une utilisation et des taux normaux qui auraient été exigés de toute partie non apparentée.

### Rémunération du personnel de la haute direction

Le personnel de la haute direction comprend les membres du conseil d'administration de la SAO et le chef de la direction, le chef de la direction financière, le chef des placements, le chef des services de retraite et les chefs de la direction d'OMERS Capital Markets, d'Oxford Properties Group, de Borealis Infrastructure et d'OMERS Private Equity. La rémunération globale du personnel de direction clé est indiquée ci-dessous :

(en millions de dollars) Pour l'exercice clos le 31 décembre	2012	2011
Salaires et avantages sociaux à court terme	16 \$	14 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	1	1
Autres avantages sociaux à long terme	6	6
	<b>23 \$</b>	<b>21 \$</b>

En dehors de ce qui précède, la SAO n'a eu aucune autre transaction avec le personnel de la haute direction au cours de l'exercice.

## NOTE 15

### Capital

La SAO définit son capital comme la capitalisation (l'excédent (le déficit)) de chacun des régimes de retraite d'OMERS, telle qu'elle est calculée chaque année d'après la juste valeur de l'actif net des régimes de retraite d'OMERS, le rajustement de la valeur actuarielle de l'actif net et une évaluation actuarielle préparée par l'actuaire indépendant de la SAO, selon le postulat de la continuité de l'exploitation. La capitalisation du régime est expliquée à la note 7, et celle de la CR, à la note 8.

La SAO a comme objectif de garantir que l'élément prestations déterminées du régime est entièrement capitalisé à long terme au moyen de la gestion des placements, des taux de cotisation et des prestations. Les placements (note 3), le recours aux dérivés (note 4) et l'effet de levier (note 6) sont fondés sur une répartition de l'actif et une politique de gestion du risque conçues pour permettre au régime d'atteindre voire dépasser les exigences de capitalisation à long terme moyennant un niveau de risque acceptable qui est conforme à l'énoncé des principes et procédures en matière de placement du régime approuvé par le conseil de la SAO. En tant qu'administratrice du régime, la SAO a adopté pour le régime un énoncé des politiques et des procédures de placement (Statement of Investment Policies and Procedures – le SIP&P) qui définit les objectifs, lignes directrices et repères de placement servant à investir l'actif du régime, les catégories de placements autorisées, la diversification de l'actif réparti et les attentes à l'égard des taux de rendement. Les dernières modifications du SIP&P du régime datent du 14 décembre 2012.

L'obligation au titre des prestations de retraite constituées de l'élément CFS du régime est basée sur les cotisations nettes majorées du revenu net de placement et, à ce titre, elle n'a pas de surplus ni de déficit. Le régime complémentaire n'a ni participants, ni actif net, ni obligation au titre des prestations de retraite constituées. La dernière fois que son SIP&P a été modifié remonte au 14 décembre 2012.

La CR est capitalisée selon la politique de financement par répartition afin d'atténuer l'incidence de l'impôt remboursable de 50 pour cent qui s'applique à tous les régimes régis par une convention de retraite. Les placements de la CR reposent sur une composition de l'actif et un énoncé des politiques et des procédures de placement différents de ceux du régime principal. La dernière fois que le SIP&P de la CR a été modifié remonte au 14 décembre 2012.

La capitalisation de chaque régime et les flux de trésorerie connexes subissent également l'incidence du niveau des cotisations (note 11) et des prestations (note 12). Il appartient à la SP de fixer les taux de cotisation au-dessus du minimum requis pour capitaliser le régime, sous réserve de la conformité à la législation, et d'établir les prestations des régimes de retraite d'OMERS.

Le régime et le régime complémentaire sont assujettis aux règlements de la CSFO qui exigent qu'un régime de retraite dépose au moins une fois tous les trois ans un rapport d'évaluation actuarielle de capitalisation. À ce moment-là, le régime doit prendre des mesures pour combler dans le cadre de la continuité de l'exploitation tout déficit de capitalisation sur une période n'excédant pas 15 ans.

Lorsque le rapport d'évaluation de capitalisation déposé du régime fait état d'un surplus supérieur à dix pour cent de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées, la LIR exige la réduction des cotisations dans la même proportion que l'augmentation de l'excédent. Lorsque l'excédent déclaré atteint vingt-cinq pour cent de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées, les cotisations normales doivent être supprimées. Il appartient à la SP de déterminer le niveau des cotisations en excédent du niveau exigé pour la pleine capitalisation du régime et de fixer la date de dépôt de l'évaluation actuarielle du régime et du régime complémentaire, sous réserve des exigences des règlements. La CR, qui n'est pas un régime de retraite enregistré, n'est pas sujette aux mêmes exigences de dépôt.

## Garanties, engagements et éventualités

Dans le cadre de ses activités d'exploitation normales, la SAO prend des engagements et émet des garanties concernant le financement des placements. Les engagements futurs de financement des placements peuvent comprendre, sans y être limités, des placements en infrastructure, des placements en biens immobiliers, des placements directs en actions de sociétés fermées et des contrats de société en commandite. Les engagements futurs sont en général payables sur demande en fonction des besoins en capital du placement. Au 31 décembre 2012, ces engagements futurs totalisaient 3,9 milliards de dollars (4,2 milliards de dollars en 2011). Le montant maximal payable en vertu des garanties émises et des lettres de crédit de soutien fournies dans le cadre des opérations de placement avait une valeur de 955 millions de dollars au 31 décembre 2012 (740 millions de dollars en 2011). Les garanties et les engagements sont souvent fournis dans le cadre du développement ou de la détention d'un placement et, dans bien des cas, ils n'ont donc pas de date d'expiration fixe.

La SAO, dans le cours normal des affaires, indemnise ses administrateurs, dirigeants et employés, ses entités de placement et certaines autres personnes relativement aux poursuites intentées contre eux, dans la mesure où ces personnes ne sont pas couvertes en vertu d'un autre arrangement. De plus, la SAO peut, dans certaines circonstances dans le cours de ses activités de placement, convenir d'indemniser une contrepartie. Aux termes de ces dispositions, la SAO peut être tenue d'indemniser ces parties au titre des coûts engagés à la suite de diverses éventualités comme des modifications apportées aux lois et règlements ou des réclamations fondées en droit. La nature éventuelle du passif dans ces conventions et la fourchette d'indemnisation empêchent la SAO d'effectuer une estimation raisonnable du montant maximal qu'elle serait tenue de payer pour toutes lesdites indemnisations.

Au 31 décembre 2012, la SAO était engagée dans divers litiges et réclamations. L'issue de ces litiges et réclamations est en soi difficile à prédire, mais la direction est d'avis que les obligations susceptibles de découler de ces éventualités n'auront pas de répercussions négatives importantes sur les états financiers consolidés de la SAO.

# Survol des 10 derniers exercices

(en millions de dollars)	2012	2011	2010 <sup>(i)</sup>	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003
<b>Actif net disponible pour le service des prestations</b>										
Au 31 décembre										
Marchés publics	37 472	32 154	34 123	31 336	28 763	43 291	43 533	39 338	30 283	30 168
Actions de sociétés fermées	7 465	7 753	6 633	5 048	4 162	3 608	2 951	2 391	1 460	914
Infrastructure	11 572	9 635	9 593	12 195	12 140	8 412	5 585	3 719	2 314	1 426
Biens immobiliers	15 846	14 516	12 599	11 975	12 037	10 904	8 541	6 180	6 898	6 920
Autres éléments d'actif liés aux placements	72 355	64 058	62 948	60 554	57 102	66 215	60 610	51 628	40 955	39 428
Passif lié aux placements	853	707	645	1 173	1 366	1 001	699	765	494	578
(11 741)	(9 063)	(9 628)	(13 338)	(14 474)	(15 029)	(13 088)	(10 772)	(5 267)	(7 297)	
Actif net lié aux placements	61 467	55 702	53 965	48 389	43 994	52 187	48 221	41 621	36 182	32 709
Éléments d'actif (de passif) non liés aux placements										
Montants à payer aux caisses administrées	(905)	(828)	(809)	(734)	(672)	(800)	(741)	(639)	(553)	(496)
Autres éléments d'actif (de passif)	205	209	193	177	155	129	125	83	26	(120)
<b>Actif net disponible pour le service des prestations</b>	<b>60 767</b>	<b>55 083</b>	<b>53 349</b>	<b>47 832</b>	<b>43 477</b>	<b>51 516</b>	<b>47 605</b>	<b>41 065</b>	<b>35 655</b>	<b>32 093</b>
<b>Obligation et surplus (déficit) au titre des prestations de retraite constituées</b>										
Au 31 décembre										
<b>Éléments prestations déterminées</b>										
<b>du régime de retraite principal d'OMERS</b>										
Obligation au titre des prestations de retraite constituées	69 122	64 548	60 035	54 253	50 080	46 830	44 167	41 123	37 774	35 466
Surplus (déficit) de capitalisation	(9 924)	(7 290)	(4 467)	(1 519)	(279)	82	(2 382)	(2 784)	(963)	509
Rajustement de la valeur actuarielle de l'actif net	1 321	(2 337)	(2 278)	(4 950)	(6 363)	4 567	5 791	2 707	(1 168)	(3 888)
(8 603)	(9 627)	(6 745)	(6 469)	(6 642)	(6 642)	4 649	3 409	(77)	(2 131)	(3 379)
<b>60 519</b>	<b>54 921</b>	<b>53 290</b>	<b>47 784</b>	<b>43 438</b>	<b>51 479</b>	<b>47 576</b>	<b>41 046</b>	<b>35 643</b>	<b>32 087</b>	
<b>Éléments cotisations facultatives supplémentaires</b>										
Obligation au titre des prestations de retraite	170	94	-	-	-	-	-	-	-	-
Actif net disponible pour le service des prestations	60 689	55 015	53 290	47 784	43 438	51 479	47 576	41 046	35 643	32 087
<b>CR</b>										
Obligation au titre des prestations de retraite constituées	555	504	468	486	285	236	172	157	149	69
(Déficit)	(477)	(436)	(409)	(438)	(246)	(199)	(143)	(138)	(137)	(63)
Actif net disponible pour le service des prestations	78	68	59	48	39	37	29	19	12	6
<b>Total de l'obligation et du déficit au titre des prestations de retraite constituées</b>	<b>60 767</b>	<b>55 083</b>	<b>53 349</b>	<b>47 832</b>	<b>43 477</b>	<b>51 516</b>	<b>47 605</b>	<b>41 065</b>	<b>35 655</b>	<b>32 093</b>

(en millions de dollars)	2012	2011	2010 <sup>i)</sup>	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003
<b>Variations de l'actif net disponible pour le service des prestations</b>										
Pour l'exercice clos le 31 décembre										
Actif net au début de l'exercice	55 083	53 349	47 832	43 477	51 516	47 568 <sup>ii)</sup>	41 065	35 655	32 093	29 505
<b>Variations attribuables aux activités de placement</b>										
Revenu total de placement <sup>i)</sup>	5 544	1 648	5 735	4 623	(7 910)	4 200	6 803	5 767	3 907	3 751
Frais de gestion des placements <sup>ii)</sup>	(265)	(264)	(268)	(246)	(227)	(201)	(169)	(160)	(147)	(158)
(Revenu) perte portée au crédit des caisses administrées	5 279	1 384	5 467	4 377	(8 137)	3 999	6 634	5 607	3 760	3 593
Revenu net (perte nette) de placement	(79)	(21)	(83)	(67)	124	(61)	(104)	(92)	(66)	(51)
Revenu net (perte nette) de placement	5 200	1 363	5 384	4 310	(8 013)	3 938	6 530	5 515	3 694	3 542
Variations attribuables aux activités du régime de retraite										
Cotisations										
Service courant	3 026	2 618	2 227	2 077	1 975	1 840	1 739	1 498	1 363	404
Autres cotisations	184	195	86	66	73	46	53	36	46	42
Prestations	3 210	2 813	2 313	2 143	2 048	1 886	1 792	1 534	1 409	446
Rentes versées	(2 256)	(2 047)	(1 890)	(1 781)	(1 656)	(1 554)	(1 492)	(1 410)	(1 353)	(1 246)
Paiements de valeur de rachat et autres paiements	(414)	(336)	(236)	(269)	(371)	(279)	(252)	(193)	(145)	(110)
Frais d'administration des régimes de retraite	(2 670)	(2 383)	(2 126)	(2 050)	(2 027)	(1 833)	(1 744)	(1 603)	(1 498)	(1 356)
Actif net disponible pour le service des prestations à la clôture de l'exercice	(56)	(59)	(54)	(48)	(47)	(43)	(38)	(36)	(43)	(44)
<b>Taux du rendement annuel global</b> pour l'exercice clos le 31 décembre	<b>60 767</b>	<b>55 083</b>	<b>53 349</b>	<b>47 832</b>	<b>43 477</b>	<b>51 516</b>	<b>47 605</b>	<b>41 065</b>	<b>35 655</b>	<b>32 093</b>

**Éléments prestations déterminées  
du régime de retraite principal d'OMERS**

Rendement pondéré dans le temps sur la valeur marchande	10,03 %	3,17 %	12,01 %	10,6 %	-15,3 %	8,7 %	16,4 %	16,0 %	12,1 %	12,7 %
Indice de référence	9,75 %	2,52 %	11,47 %	12,1 %	-13,2 %	5,6 %	13,7 %	13,2 %	9,9 %	15,5 %
Éléments cotisations facultatives supplémentaires										
Rendement pondéré dans le temps sur la valeur marchande	9,50 %	2,59 %	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Fonds d'investissement de la CR<sup>iv)</sup></b>										
Rendement pondéré dans le temps sur la valeur marchande	11,84 %	-2,42 %	7,99 %	11,3 %	-26,1 %	8,7 %	16,4 %	16,0 %	12,1 %	12,7 %
Indice de référence	12,21 %	-2,43 %	10,09 %	16,6 %	-27,3 %	5,6 %	13,7 %	13,2 %	9,9 %	15,5 %

i) Lors de la préparation des états financiers en 2012, la SAO a reclassé les frais de recherche de placements de « frais de gestion des placements » à « revenu total de placement ». Les soldes de 2011 ont été rajustés pour tenir compte de ce reclassement.

ii) Depuis 2010, les montants sont présentés conformément au chapitre 4600 du Manuel de l'IOCA – régimes de retraite, et aux IFRS.

iii) L'actif net au début de l'exercice 2007 a été réduit de 37 millions de dollars pour tenir compte du changement de méthode comptable pour les coûts de transaction.

iv) Exclut le solde de l'impôt remboursable de la CR auprès de l'Agence du revenu du Canada.

# Glossaire

## À l'échelle de l'organisme

Se rapporte à la SAO, notamment OMERS Pension Group, OMERS Capital Markets, Borealis Infrastructure, OMERS Private Equity, Oxford Properties Group, OMERS Strategic Investments et les fonctions liées à l'organisme.

## Action de société fermée

Action ou titre de participation assimilable à une action de société qui n'est généralement pas coté en bourse.

## Conseil de la SAO

Le conseil d'administration de la Société d'administration d'OMERS.

## Constitution de prestations

Accumulation de prestations de retraite selon une formule utilisant les années de service décomptées, les gains ouvrant droit à pension et un taux annuel d'accumulation. Elle correspond à une prestation annuelle dont le versement commencera à l'âge normal de la normale.

## Convention de retraite ou CR

Le régime des participants au régime de retraite d'OMERS dont la rémunération est supérieure à la somme qui produit la rente maximale permise par la Loi de l'impôt sur le revenu.

## Cotisations facultatives supplémentaires (CFS)

Occasion d'épargne-retraite offerte aux participants au régime de retraite principal d'OMERS depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Grâce à ce programme, les participants actifs et retraités (jusqu'à 70 ans) peuvent tirer avantage du rendement des placements d'OMERS en versant des cotisations supplémentaires. Ces cotisations peuvent se faire par prélèvements automatiques sur un compte bancaire (dans le cas des participants actifs) ou par transfert d'une somme forfaitaire d'un compte enregistré d'épargne-retraite (dans le cas des participants actifs, retraités et à rente différée).

## Couverture de change

Technique utilisée pour compenser les risques liés aux fluctuations du taux de change d'une devise.

## Débeture

Obligation qui n'est pas garantie par des actifs particuliers d'une entreprise.

## Dette garantie

Créance adossée à un bien en nantissement ou garantie par celui-ci afin de réduire, pour le créancier, le risque lié à un prêt, de sorte que si le débiteur fait défaut, le créancier peut saisir le bien en nantissement en remboursement de la dette.

## Dette non garantie

Créance qui n'est pas adossée à un bien en nantissement ni garantie par celui-ci.

## Examen de la gouvernance d'OMERS de 2012

La loi sur l'examen d'OMERS stipulait que le modèle de gouvernance d'OMERS, établi par la loi sur OMERS, soit examiné en 2012 par le ministère des Affaires municipales et du Logement de l'Ontario.

## Gestion active et directe

Gestion active et directe s'entend de notre participation au processus décisionnel permanent des entreprises dans lesquelles nous investissons en ce qui concerne leur stratégie, les décisions d'investissement importantes, l'établissement de cibles financières annuelles et la surveillance du rendement par rapport à ces cibles, la gestion des risques et la surveillance de la gouvernance.

## Gestion passive

Mode de gestion qui consiste à reproduire le rendement d'un indice boursier (p. ex., l'indice composé S&P/TSX).

## Indice de référence

Norme ou point de référence par rapport auxquels se mesure le rendement d'un placement. Il s'agit en général d'un indice extérieur passif (p. ex., l'indice composé S&P/TSX) ou, dans le cas des placements de la SAO dans l'infrastructure et l'immobilier, d'un rendement absolu prédéterminé en fonction des plans d'exploitation approuvés par le conseil de la SAO.

## Indice de référence sur mesure

Indice de référence calculé d'après l'affectation moyenne pondérée à deux ou plusieurs indices de référence sous-jacents (p. ex., un indice mixte composé de l'indice des bons du Trésor à 30 jours DEX et de l'indice obligataire universel DEX).

## Infrastructure

L'investissement dans l'infrastructure s'entend des placements directs dans des biens sensibles à l'inflation qui sont essentiels au succès à long terme d'une économie industrielle moderne. Certains placements en infrastructure sont assujettis à l'établissement de taux ou de niveaux de prestation de service réglementés, voire les deux.

## Instrument financier dérivé/Dérivé

Contrat financier dont la valeur est fonction des fluctuations de la valeur des actifs ou des indices sous-jacents. Les opérations sur dérivés peuvent être menées sur des bourses ou sur le marché hors cote par l'intermédiaire de courtiers en valeurs mobilières. Les contrats sur dérivés qui comprennent les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme standardisés, les swaps et les options, font l'objet d'une discussion plus détaillée à la note 4 des états financiers consolidés de la SAO.

## Lissage actuariel

Méthode d'usage courant, qui est acceptée par les actuaires et les autorités de réglementation des retraites, dont le but est de réduire l'effet des fluctuations à court terme des marchés sur la capitalisation des régimes de retraite, en reportant et en constatant sur cinq ans les variations positives ou négatives de l'actif net par rapport à l'objectif de capitalisation à long terme.

## Normes internationales d'information financière (IFRS)

Ensemble de normes comptables mises au point par le Conseil des normes comptables internationales, qui s'imposent désormais mondialement pour la préparation des états financiers des sociétés ouvertes.

**Obligation au titre des prestations de retraite constituées**

La valeur actuarielle actualisée des prestations de retraite futures accumulées jusqu'à présent.

**Obligation à rendement réel**

Obligation négociable productive d'intérêts qui paie un taux nominal semestriel calculé d'après la somme du capital nominal et un élément de compensation qui se rajuste en fonction de l'inflation.

**Obligation nominale**

Obligation dont l'intérêt et le capital sont payés sans rajustement contractuel en fonction de l'inflation.

**Papier commercial**

Instrument de créance à court terme non garanti émis par des sociétés, en général pour satisfaire leurs besoins de financement à court terme.

**Placement sur les marchés publics**

Placement en titres productifs d'intérêts (p. ex., des obligations, des débetures et des bons du Trésor) et en titres de participation (p. ex., des actions, des parts de fiducie, des bons de souscription et des parts de fonds communs de placement) négociés à des Bourses reconnues.

**Point de base**

Un point de base représente un centième de un pour cent.

**Politique de financement par répartition**

Les prestations de retraite promises ne sont pas intégralement précapitalisées, mais des cotisations sont versées pour capitaliser les prestations courantes. La SAO utilise cette variante de la politique de capitalisation pour la CR, afin d'atténuer l'incidence de l'impôt remboursable de 50 pour cent qui s'applique aux régimes régis par une CR.

**Prestation de raccordement**

Prestation temporaire offerte aux employés qui prennent leur retraite avant l'âge de 65 ans. La prestation de raccordement complète le revenu de retraite jusqu'à l'âge de 65 ans. Elle n'est pas nécessairement liée à l'importance des prestations futures des régimes publics.

**Promoteur du régime**

L'organisme qui a le pouvoir de créer un régime de retraite ou de remanier un régime de retraite existant. Le promoteur du régime est en général un employeur, mais ce peut être aussi un syndicat, une association, le gouvernement, ou plusieurs d'entre eux. Dans le cas des régimes de retraite d'OMERS, le promoteur est la Société de promotion, qui est composée de représentants des employeurs et des participants.

**Rapport d'évaluation actuarielle**

Rapport de l'actuaire de la SAO sur la capitalisation des régimes de retraite d'OMERS. L'évaluation actuarielle est fondée sur une série d'hypothèses démographiques et économiques approuvées par le conseil de la SAO.

**Régime à prestations déterminées**

Dans un régime à prestations déterminées, les prestations du participant sont déterminées par une formule reposant en général sur les années de service multipliées par les gains, plutôt que par le rendement de placement des cotisations.

**Régime complémentaire**

Le régime complémentaire d'OMERS pour les policiers, les pompiers et les ambulanciers paramédicaux est un régime de retraite agréé distinct et indépendant qui offre des prestations non prévues par le régime de retraite principal d'OMERS et qui n'est pas capitalisé par ce dernier.

**Régime de retraite principal d'OMERS ou le régime**

Le régime de retraite agréé principal qu'administre la SAO selon la loi sur OMERS. Il comprend l'élément prestations déterminées et l'élément cotisations facultatives supplémentaires (CFS).

**Régimes de retraite d'OMERS ou les régimes**

Collectivement, le régime de retraite principal d'OMERS, la convention de retraite (CR) qui y est associée et le régime complémentaire d'OMERS pour les policiers, les pompiers et les ambulanciers paramédicaux.

**SP**

La Société de promotion d'OMERS.

**Stratégies de rendement absolu**

Stratégies dont on s'attend qu'elles produisent des rendements positifs, quelles que soient les fluctuations des marchés financiers, en raison de leur faible corrélation avec les grands marchés financiers. On peut recourir à des stratégies de rendement absolu dans le but d'accroître le rendement global corrigé du risque du portefeuille de placement, tout en contribuant à la stabilité des rendements globaux du portefeuille.

**Taux d'actualisation**

Taux d'intérêt servant à calculer la valeur actualisée des versements futurs prévus de prestations.

**Taux de rendement réel**

Rendement nominal rajusté en fonction de l'inflation.

**Valeur de rachat**

Paiement forfaitaire tenant lieu de montant de retraite future d'un participant d'après ses années de service et ses gains cumulés. La valeur de rachat fluctue en fonction de facteurs comme l'âge du participant et les taux d'inflation et d'intérêt courants.

**Vote par procuration**

Processus par lequel les actionnaires expriment leur opinion sur des mesures proposées par une société, en soumettant leur vote lors de l'assemblée annuelle d'une entreprise.





*Société de promotion*

# Société de promotion d'OMERS

## Table des matières

- 2 Message de la chef de la direction
- 4 Bilan de l'exercice
- 6 Gouvernance : Société de promotion d'OMERS
- 12 Membres de la Société de promotion
- 13 Rapport des auditeurs indépendants
- 14 États financiers
- 16 Notes annexes







« Lors de leurs séances conjointes, le conseil de la SP et celui de la SAO ont eu recours au genre de dialogue ouvert et transparent qui ouvrira la voie à une meilleure compréhension des occasions et défis communs qui nous attendent. »

**Deb Preston**

*Chef de la direction*  
Société de promotion d'OMERS

## Message de la chef de la direction

L'exercice 2012 a été une année de mobilisation et de progrès pour la Société de promotion (SP) d'OMERS et OMERS. Ce sixième exercice d'exploitation complet de la SP a vu une évolution continue d'un cadre de croissance et d'une démarche de planification stratégique concertée. Lors de leurs séances conjointes, le conseil de la SP et celui de la Société d'administration d'OMERS (SAO) ont eu recours au genre de dialogue ouvert et transparent qui ouvrira la voie à une meilleure compréhension des occasions et défis communs qui nous attendent. Il ne fait aucun doute que les discussions entre les conseils ont clairement mis en évidence la reconnaissance accrue qu'ils accordent à l'importance de la bonne gouvernance pour toutes les parties prenantes. Nous espérons continuer sur cette lancée au début du nouvel exercice.

Ce fut aussi l'année de l'examen 2012 (l'examen) de la gouvernance d'OMERS. Nous accueillons cet examen comme l'occasion d'avoir une perspective externe sur l'état actuel de la gouvernance chez OMERS, son évolution depuis 2006 et ce qu'elle devrait ou pourrait être à long terme. Reconnaisant que la gouvernance d'OMERS peut être améliorée, toutes les parties prenantes ont le désir et la volonté de voir les choses évoluer. Maintenant que la SP a en mains le rapport sur l'examen, ce processus se poursuivra au cours de 2013.

Tout au long de 2012, la SP a continué de privilégier le maintien de la santé financière et de la viabilité à long terme du régime de retraite principal d'OMERS (le régime principal ou le régime). Comme le font remarquer les coprésidents, une des grandes priorités de 2012 était de surveiller de près la situation financière du régime, les perspectives de capitalisation et la mise en œuvre de la dernière phase du projet triennal de gestion de la capitalisation du régime. Nous prévoyons que la conjoncture des marchés demeurera difficile et instable, ce qui nous obligera à surveiller sans relâche l'état de capitalisation du régime et à intervenir de façon appropriée, le cas échéant.

Comme en 2012, nous collaborerons avec la SAO à la mise en œuvre du plan stratégique qui permettra au régime de revenir à la capitalisation intégrale. Notre objectif mutuel est d'offrir à nos participants et aux employeurs des régimes viables et abordables, avec ce qu'il y a de mieux en matière de gouvernance et de communication.

Au cours de l'exercice, les régimes de retraite et la réforme des pensions ont continué de faire les manchettes, tandis que les gouvernements fédéral et provinciaux poursuivaient leurs discussions sur les meilleurs moyens à adopter pour augmenter le nombre de Canadiens bénéficiant de régimes de retraite tout en équilibrant coûts et prestations adéquates. C'est ce que nous avons observé dans les initiatives visant à réduire les coûts des régimes de retraite qui ont été annoncées pour la première fois au printemps, dans le communiqué sur le budget de l'Ontario. Certaines de ces initiatives ont déjà eu des répercussions sur les régimes de retraite conjoints. L'impact des autres initiatives ne sera connu que lorsque le gouvernement aura réagi officiellement au rapport sur l'examen de la mise en commun des placements des régimes de retraite du secteur public.

Nous constatons aussi un regain d'intérêt pour l'élargissement du Régime de pensions du Canada. Des régimes de retraite à prestations déterminées comme le Régime de pensions du Canada et OMERS sont un moyen efficace de répartir le risque entre les participants et dans le temps. Ils permettent des économies d'échelle et une stabilité du revenu de retraite auxquelles les particuliers n'ont pas facilement accès par eux-mêmes. La crise financière de 2008 et les turbulences qui secouent actuellement les marchés financiers constituent des défis pour les régimes de retraite à prestations déterminées comme OMERS, mais ces défis sont bien plus difficiles à relever individuellement, surtout par ceux qui approchent de la retraite et ne peuvent pas attendre la reprise économique.

Nous sommes à un point tournant de l'histoire des régimes de retraite comme OMERS; de concert avec la SAO, nous continuerons de suivre de près les discussions sur la réforme des pensions et d'y participer pour nous assurer qu'OMERS y est bien représenté. Tout comme beaucoup de ses homologues, OMERS est un exemple de l'efficacité du modèle de régime de retraite à prestations déterminées. Nous sommes pleinement résolus à tout faire pour qu'il continue d'en être ainsi pendant encore très longtemps, et nous garderons cet objectif à l'esprit lorsque, de concert avec nos collègues de la SAO, nous travaillerons à la mise en œuvre du plan stratégique.

Je tiens à souhaiter la bienvenue à Chris Vanden Haak au poste de directeur de la politique des retraites et des communications. Chris a la responsabilité de conseiller la SP à propos des tendances du secteur des caisses de retraite et de surveiller et analyser les nouveautés législatives pertinentes. Fort de ses nombreuses années d'expérience actuarielle dans le secteur de la consultation en matière de retraite où il a conseillé des promoteurs de régime sur un large éventail de questions, Chris apporte une perspective unique et importante à la SP alors que celle-ci est confrontée aux défis économiques et politiques actuels et, surtout, qu'elle se prépare à l'avenir.

J'aimerais remercier les membres du personnel de la SP pour le travail colossal qu'ils accomplissent, ainsi que les coprésidents et les membres du conseil pour leur appui indéfectible. Je suis très honorée de faire partie de l'équipe de direction de la SP et il me tarde de travailler de concert avec la SP et la SAO pour traverser ces temps difficiles.



Deb Preston

# Bilan de l'exercice

Comme toujours, nous demeurons déterminés à assurer une bonne gouvernance de vos régimes de retraite et à préserver pendant longtemps leur santé et leur viabilité.

## **Bonne gouvernance et stratégie de capitalisation**

Grâce à notre stratégie de capitalisation, nous continuons de relever les défis de capitalisation qui découlent de la volatilité des marchés et de la conjoncture économique défavorable.

Comme prévu, notre déficit de capitalisation tient maintenant compte de la totalité des pertes importantes subies sur les marchés en 2008. Le déficit actuel est en grande partie attribuable à ces pertes, mais il tient également compte des pertes liées aux modifications d'hypothèses actuarielles et au vieillissement de la population active.

Au 31 décembre 2012, l'actif net d'OMERS disponible pour le service des prestations s'élevait à 60,8 milliards de dollars, dont 60,5 milliards de dollars correspondait à l'élément prestations déterminées du régime, ce qui s'est traduit par le déficit de capitalisation actuel, après lissage, de 9,9 milliards de dollars. D'après la valeur actuarielle de l'actif net à la clôture de l'exercice, le régime est capitalisé à environ 86 %, ce qui signifie qu'il a 86 \$ d'actif par tranche de 100 \$ d'engagements de retraite à long terme.

Notre stratégie pluriannuelle de résolution du déficit consistait à augmenter de 2,9 % en moyenne sur trois ans, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2013, les cotisations versées par les employeurs et par les participants. Cette stratégie prévoyait aussi la modification des prestations de certains participants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

La SP a effectué une étude actuarielle indépendante des répartitions de taux de cotisation pour réfléchir à la question de la répartition future des cotisations. Cela lui a permis d'en arriver à une entente sur la répartition des taux de cotisation de 2013 compte tenu de la dernière augmentation prévue par la stratégie de capitalisation, ainsi qu'à une entente sur le mode de répartition des cotisations à l'avenir. Conformément à la méthode adoptée, les participants dont l'âge normal de la retraite est de 60 ans (ANR 60) paieront le coût de leurs dispositions particulières en matière de prestations et tout écart de coût attribuable à la différence des augmentations salariales futures présumées. Les différences de coût supplémentaires liées aux résultats et aux facteurs démographiques sont partiellement mises en commun et réparties entre les deux groupes d'ANR.

Conformément à la stratégie approuvée en 2010, à partir de 2013, nous modifierons le calcul des rentes versées aux participants qui quittent leur emploi avant d'être admissibles à une retraite anticipée – avant 55 ans (pour les participants dont l'âge normal de la retraite est de 65 ans) et avant 50 ans (pour les participants dont l'âge normal de la retraite est de 60 ans). Les modifications ne toucheront que les états de service accumulés après 2012. Ces participants au régime ne seront pas admissibles à une protection de préretraite contre l'inflation et leur retraite anticipée ne sera plus subventionnée. Ces modifications auront pour effet de réduire le passif à long terme du régime.

Cela ne modifiera en rien les droits aux prestations des retraités et survivants actuels, ni des participants qui continueront d'adhérer au régime jusqu'à ce qu'ils soient admissibles à une retraite anticipée.

En 2012, la SP a modifié la définition « de gains cotisables » en limitant les gains aux fins du régime de retraite à sept fois le plafond de gains du RPC. Si ce plafond avait été en vigueur pour 2012, il aurait été d'environ 350 000 dollars. Cette modification entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour les participants adhérant au régime à partir de cette date, et le 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour les participants qui auront adhéré au régime avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Le nouveau plafond de gains s'ajoutera au plafond limitant à 50 % de la rémunération de base le montant de la rémunération au rendement faisant partie des gains cotisables, qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

La SP a également décidé de déposer auprès des autorités de réglementation les évaluations actuarielles du régime principal et du régime complémentaire d'OMERS pour les policiers, les pompiers et les auxiliaires médicaux (régime complémentaire) datées du 31 décembre 2011, ce qui signifie que le prochain dépôt réglementaire sera pour le 31 décembre 2014, à la clôture de l'exercice.

En 2012, la SP a investi beaucoup de temps et d'énergie dans la formation portant sur les questions générales du risque et de la croissance et a engagé des conseillers externes à cet effet pour apporter un éclairage supplémentaire. Grâce aux discussions qui ont eu lieu sur le risque et les répercussions potentielles de la croissance, la SP sera en mesure de prendre pleinement en considération les notions de viabilité et de capacité de payer lorsque le moment sera venu de décider de la structure des prestations et des niveaux de taux de cotisation, des décisions à ne pas prendre à la légère.

La SP a rédigé un énoncé des objectifs et de la structure des régimes (Statement of Plan Design Objectives and Strategy) qui expose la méthode de capitalisation à appliquer à la convention de retraite (CR), dont l'établissement du seuil de répartition, qui a été approuvée en 2011.

Comme il est indiqué plus haut dans le rapport des coprésidents et de la chef de la direction, la planification stratégique et l'examen de la gouvernance font partie des principales questions traitées en 2012.

### Résumé

Le déficit de capitalisation du régime tient entièrement compte des répercussions des pertes boursières de 2008. Grâce à la mise en œuvre complète de notre stratégie de modification des cotisations et des prestations adoptée en 2010, et à la stratégie de placement de la SAO, nous prévoyons que le régime reviendra à la capitalisation intégrale d'ici dix à quinze ans.

Nous continuons de surveiller avec attention l'état de capitalisation des régimes tant que les répercussions du ralentissement économique mondial se font sentir. Nous restons optimistes quant au retour du régime à un état satisfaisant, comme il l'a fait par le passé, mais nous sommes prêts à intervenir encore en cas de besoin.

# Gouvernance : Société de promotion d'OMERS

« L'intérêt véritable de la Société de promotion est servi par des pratiques de gouvernance et de prise de décision qui favorisent la santé financière et la viabilité à long terme des régimes de retraite conjoints d'OMERS en tenant compte des intérêts des parties prenantes et d'autres circonstances pertinentes. »

La *Loi de 2006 sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* (la loi sur OMERS) a créé la SP dans le but de remplir la fonction de promoteur du régime, ce qui confère aux employeurs et aux employés un droit de regard accru sur le régime de retraite. La SP s'est engagée à poursuivre la longue tradition de gouvernance d'entreprise exemplaire d'OMERS en respectant des normes élevées d'intégrité, de formation, de transparence et de communication dans l'exécution de ses responsabilités.

## **Gouvernance**

La SP s'efforce de se conformer à des normes exemplaires pour la gouvernance d'entreprise. Pour y parvenir, elle a élaboré des politiques et des pratiques en collaboration avec des conseillers indépendants possédant un savoir-faire et une expérience dans ce domaine. La structure de gouvernance englobe :

- des règlements administratifs et des politiques internes qui correspondent à notre engagement à respecter les meilleures pratiques;
- un programme de formation pour les membres dans les domaines de la gouvernance, de l'administration des rentes, des stratégies relatives aux prestations et du perfectionnement des fiduciaires des régimes de retraite, ainsi qu'une orientation obligatoire sur les régimes de retraite d'OMERS;
- un protocole de révision des politiques et des processus de gouvernance de la SP en vue de préserver l'efficacité et l'efficience de ses pratiques;
- le souci de transparence et de reddition de compte envers les participants au régime d'OMERS par la tenue de réunions régulières avec eux et avec les autres parties prenantes, par l'envoi de communications imprimées et électroniques en temps voulu et de concert avec la SAO, et par des mises à jour régulières du site Web et l'affichage sur celui-ci des règlements administratifs, de leurs modifications et des renseignements permettant de proposer des modifications à la structure des régimes

La SP a également rédigé et publié en 2011 le document intitulé « SC Governance, Mandates and Responsibilities ». Celui-ci présente sous forme consolidée et clairement énoncée la structure de gouvernance de la SP, de même que le mandat et les responsabilités du conseil, de ses comités, de chacun des membres du conseil, des coprésidents, des présidents des comités et du chef de la direction.

### Principales responsabilités du conseil

Les principales responsabilités de la SP sont les suivantes :

- prendre des décisions relativement à la structure des régimes de retraite d'OMERS, particulièrement en ce qui a trait aux cotisations et aux prestations à verser;
- déterminer s'il est nécessaire de constituer un fonds de réserve;
- décider s'il est opportun de déposer une évaluation actuarielle plus fréquemment que ce qu'exige la *Loi sur les régimes de retraite*;
- déterminer la composition, la rémunération et le remboursement des dépenses du conseil de la SP et de celui de la SAO;
- nommer les membres du conseil de la SAO;
- nommer l'auditeur indépendant, les conseillers juridiques et actuariels et le chef de la direction de la SP;
- approuver le budget et les états financiers audités de la société.

Les membres de la SP ont envers la société une obligation fiduciaire et doivent agir dans son intérêt véritable.

La SP est d'avis que :

« L'intérêt véritable de la Société de promotion est servi par des pratiques de gouvernance et de prise de décision qui favorisent la santé financière et la viabilité à long terme des régimes de retraite conjoints d'OMERS en tenant compte des intérêts des parties prenantes et d'autres circonstances pertinentes. »

### Composition du conseil

La composition du conseil a été établie en vertu de la loi et confirmée par le règlement administratif n° 4 de la SP. Elle repose sur une formule équilibrée représentative de la participation au régime.

La SP est dotée d'un conseil représentatif composé de sept représentants des participants au régime et de sept représentants des employeurs. Les membres sont nommés par leur organisme promoteur respectif (comme le stipule le règlement administratif n° 4) pour un mandat de trois ans. Les mandats sont échelonnés afin d'assurer la permanence et l'efficacité du conseil.

#### Représentants des employeurs

- Association des municipalités de l'Ontario (AMO) – deux membres
- Ville de Toronto – un membre
- Conseils scolaires, avec alternance entre conseils publics et conseils catholiques – un membre
- Association ontarienne des commissions de services policiers – un membre
- Association ontarienne des Sociétés de l'aide à l'enfance – un membre
- Electricity Distributors Association (Ontario) – un membre

#### Représentants des participants au régime

- Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP Ontario) – un membre
- Sections locales 79 et 416 du Syndicat canadien de la fonction publique en alternance – un membre
- Association des policiers de l'Ontario – un membre
- Ontario Professional Fire Fighters Association – un membre
- Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario – un membre
- Syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario – un membre
- Représentant des retraités – choisi parmi les membres de la Municipal Retirees Organization Ontario, de la Police Pensioners Association of Ontario, des Police Retirees of Ontario et des Retired Professional Fire Fighters of Ontario – un membre

Le conseil est dirigé par deux coprésidents, l'un nommé par les représentants des participants au régime et l'autre par les représentants des employeurs. Le conseil de la SP représente au total 18 voix. Le nombre de voix est partagé à égalité entre les représentants des employeurs et ceux des participants au régime, et est également distribué de façon proportionnelle selon un système de vote pondéré.

Un examen de la composition de la SP a été effectué pour la dernière fois en 2009 pour garantir une représentation équitable des participants aux régimes de retraite d'OMERS. Conformément à ses règlements administratifs, la SP a entamé en 2012 le processus d'examen de la composition et de la représentation du conseil, en invitant notamment les parties prenantes à faire connaître leur opinion.

Conformément à la Loi sur l'examen d'OMERS, M. Tony Dean, l'examineur nommé, a fait l'examen de la gouvernance d'OMERS en 2012. Son rapport, qui a été remis au début de 2013, permettra à la SP d'effectuer en 2013 son examen de la composition du conseil et des nominations.

## Rémunération et frais des membres de la SP

### Rémunération

La rémunération des membres de la SP comprend des honoraires annuels ainsi que des jetons de présence aux réunions du conseil et des comités de la SP, et à d'autres réunions ou événements, tels la séance de planification annuelle de la SP et les séances d'information des parties prenantes au printemps et à l'automne.

La rémunération peut être versée directement au membre ou à son organisme d'affiliation.

La rémunération des membres de la SP a été passée en revue en 2011, mais aucun changement n'a été apporté à la structure de juin 2009, qui est la suivante :

	Honoraires annuels	Jeton de présence*
Coprésidents de la SP	70 000 \$	0 \$
Présidents des comités	17 800 \$	750 \$
Tous les autres membres	12 800 \$	750 \$

\* le nombre maximal de réunions admissibles est de 24

Un examen approfondi de la rémunération du conseil est prévu en 2013.

### Remboursement des frais

Les membres de la SP ont droit au remboursement des frais raisonnables et nécessaires engagés relativement à l'accomplissement des activités de la SP, sous réserve des approbations stipulées par le règlement administratif n° 6.

Les membres de la SP ont également droit au remboursement de leurs frais de déplacement, frais de scolarité et autres dépenses engagées pour participer à des conférences sur les retraites et la gouvernance ou à d'autres programmes de formation, qui sont approuvés ou exigés par la SP conformément au règlement administratif n° 6. Le temps de déplacement proprement dit n'est pas remboursé.

### Comités du conseil

La SP dispose de quatre comités permanents pour aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités. De plus, la SP et la SAO ont créé un conseil mixte chargé de traiter les questions relevant de leurs deux conseils.

Comité d'information sur la structure des régimes (CISR)

Le comité d'information sur la structure des régimes aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités touchant la structure des régimes de retraite d'OMERS :

- il coordonne et facilite la cueillette et l'analyse des renseignements;
- il s'occupe du renvoi de certaines questions auprès de la direction de la SAO et des conseillers juridiques, actuariels et autres spécialistes embauchés par la SP.

### Comité de rémunération des ressources humaines (CRRH)

Le comité de rémunération des ressources humaines a les responsabilités suivantes :

- dotation en personnel et gestion de la relève;
- programmes de formation et d'orientation à l'intention des membres de la SP;
- structure de la rémunération des employés de la SP, y compris les avantages sociaux;
- politiques relatives au remboursement des frais des employés de la SP;
- politiques relatives à la rémunération et au remboursement des frais des membres du conseil la SP et des membres du conseil la SAO;
- processus d'évaluation de la performance du chef de la direction.

### Comité de la gouvernance d'entreprise (CGE)

Le comité de la gouvernance d'entreprise vient en aide aux membres de la SP pour :

- élaborer à l'intention de la SP des pratiques, des lignes directrices et des références appropriées pour la gouvernance d'entreprise;
- établir les règlements administratifs de la SP.

### Comité d'audit

Le comité d'audit vient en aide aux membres du conseil dans leurs responsabilités de contrôle et de surveillance de :

- la qualité et l'intégrité des états financiers de la SP;
- la conformité de la SP aux exigences légales et réglementaires relatives à la présentation de l'information financière;
- la pertinence des contrôles et procédés comptables internes de la SP;
- les qualifications, l'indépendance et la performance de l'auditeur indépendant de la SP.

### Conseil mixte SAO/SP

Le conseil mixte comporte un nombre égal de membres du conseil de la SP et de celui de la SAO. Il a pour tâche d'aborder les questions intéressant l'un ou l'autre de ces deux conseils relativement à la surveillance et à la gouvernance des régimes de retraite d'OMERS.

### Présence aux réunions

Il y a eu 12 réunions régulières du conseil d'administration et deux jours de planification stratégique avec le conseil de la SAO, ainsi que 22 réunions des comités permanents et sept réunions du conseil mixte. Le taux d'assiduité a été de 97 % en 2012 comparativement à 96 % en 2011.

### Autres événements et réunions

En 2012, les membres de la SP ont également assisté à d'autres événements et réunions (entre 9 et 32) : des séances d'information d'une demi-journée pour les membres au printemps et à l'automne, des programmes de formation internes sur le risque et la croissance, des rencontres avec des représentants du gouvernement, des réunions de comités dont ils ne sont pas membres, des mises à jour téléphoniques sur des questions importantes pour le conseil de la SP et d'autres réunions d'affaires, le cas échéant. De nombreuses réunions du groupe des employeurs et des employés et des membres de la SP avec leur organisme promoteur ne sont pas prises en considération, mais pour certains membres, elles peuvent se tenir tous les mois.

### Programmes et conférences de formation

Les membres de la SP, en particulier les nouveaux, participent à divers programmes de formation et conférences sectorielles qui sont soit approuvés, soit exigés par la SP. En 2012, dix membres de la SP ont assisté en Amérique du Nord à entre une et trois conférences et séminaires concernant le secteur, dont la durée variait entre un et cinq jours.

De plus, un membre de la SP (Bruce Miller) a assisté à un programme de quatre jours sur la gouvernance d'un conseil, qu'organisait l'Université Queen's.

## Rémunération et frais des membres du conseil de la SP

Pour l'exercice clos le 31 décembre	Rémunération <sup>i)</sup>	2012 Frais <sup>ii)</sup>	Rémunération <sup>i)</sup>	2011 Frais <sup>ii)</sup>
Marianne Love (coprésidente)	70 000 \$	16 475 \$	70 000 \$	21 530 \$
Brian O'Keefe (coprésidente)	70 000	6 596	70 000	10 098
Wm. (Joe) Aitchison <sup>iii)</sup>	35 800	10 722	35 800	7 222
Paul Bailey	30 800	11 739	30 800	9 625
Diana Clarke <sup>iv)</sup>	30 800	7 298	24 167	4 755
Mark Ferguson	30 800	817	30 800	2 342
John Fleming	30 800	6 553	35 800	7 077
Jack Jones <sup>iii)</sup>	35 800	22 967	30 800	23 527
Charlie Macaluso	30 800	3 155	30 050	2 328
Wayne McNally <sup>iii)</sup>	33 550	2 851	30 050	8 202
Bruce Miller <sup>iii) v)</sup>	36 050	26 076	35 550	19 562
Garth Pierce	29 300	11 160	33 550	9 854
Frank Ramagnano	30 800	11 857	30 800	13 373
Bruce Stewart	30 050	7 172	30 800	3 858
Anciens membres du conseil	-	-	3 633	-
Autres frais <sup>vi)</sup>	-	44 862	-	43 599
<b>Total</b>	<b>525 350 \$</b>	<b>190 300 \$</b>	<b>522 600 \$</b>	<b>186 952 \$</b>

i) La rémunération est fixée par le règlement administratif n° 6. Les membres du conseil reçoivent des honoraires annuels auxquels s'ajoutent des jetons de présence aux réunions dont le nombre est plafonné.

ii) Comprend le remboursement des frais raisonnables et nécessaires qui ont été engagés dans l'exercice des activités de la SP ou lors de conférences sur les rentes et la gouvernance ou d'autres programmes de formation, y compris les dépenses relatives aux repas, aux déplacements et aux communications; le temps de voyage n'est pas indemnisé.

iii) Présidents des comités :

Wm. (Joe) Aitchison – CGE – Comité de la gouvernance d'entreprise

Jack Jones – CISR – Comité d'information sur la structure des régimes

Wayne McNally – Comité d'audit

Bruce Miller – CRRH – Comité de rémunération des ressources humaines

iv) Mandat commencé le 1<sup>er</sup> mars 2011

v) La rémunération de ce membre a été rajustée en 2012 pour corriger un paiement insuffisant effectué en 2011.

vi) Les autres frais comprennent les indemnités d'assistance aux réunions de groupe qui ne sont pas réparties individuellement.

## Réunions du conseil/des comités en 2012

Membre	Réunions du conseil de la SP <sup>i)</sup>		Comité d'audit	Réunions du CGE	Réunions du CRRH	Réunions du CISR	Réunions du conseil mixte		Comités (Total)		Taux de présence		Autres <sup>iv)</sup> événements et réunions
	Présence	%					Présence	Présence	Présence	Présence	Présence	%	
Marianne Love (coprésidente) <sup>ii)</sup>	14/14	100 %	1/1	7/7	4/4	7/7	7/7	26/26	100 %	40/40	100 %	31	
Brian O'Keefe (coprésidente) <sup>ii)</sup>	14/14	100 %	1/1	7/7	3/4	6/7	7/7	24/26	92 %	38/40	95 %	32	
Wm. (Joe) Aitchison	14/14	100 %		7/7	4/4			11/11	100 %	25/25	100 %	18	
Paul Bailey <sup>iii)</sup>	14/14	100 %	4/4		4/4			8/8	100 %	22/22	100 %	19	
Diana Clarke	14/14	100 %		5/7				5/7	71 %	19/21	90 %	14	
Mark Ferguson	13/14	93 %				7/7		7/7	100 %	20/21	95 %	9	
John Fleming <sup>iii)</sup>	14/14	100 %				7/7	7/7	14/14	100 %	28/28	100 %	23	
Jack Jones	14/14	100 %		7/7		7/7		14/14	100 %	28/28	100 %	16	
Charlie Macaluso	13/14	93 %		6/7		6/7		12/14	86 %	25/28	89 %	10	
Wayne McNally <sup>iii)</sup>	13/14	93 %	4/4		4/4			8/8	100 %	21/22	95 %	10	
Bruce Miller	14/14	100 %	4/4		4/4			8/8	100 %	22/22	100 %	20	
Garth Pierce	14/14	100 %	4/4					4/4	100 %	18/18	100 %	13	
Frank Ramagnano <sup>iii)</sup>	14/14	100 %				7/7	7/7	14/14	100 %	28/28	100 %	22	
Bruce Stewart <sup>iii)</sup>	14/14	100 %				6/7		6/7	86 %	20/21	95 %	15	
<b>Taux de présence</b>		<b>98 %</b>	<b>100 %</b>	<b>93 %</b>	<b>96 %</b>	<b>95 %</b>	<b>100 %</b>	<b>96 %</b>		<b>97 %</b>			

i) Il y a eu 12 réunions ordinaires du conseil de la SP en séance plénière et deux jours de planification stratégique avec le conseil de la SAO.

ii) Jusqu'en septembre, les coprésidents étaient membres d'office de tous les comités, sauf le comité d'audit, auquel ils assistaient auparavant sur invitation seulement.

iii) Les administrateurs qui ne sont pas membres d'un comité sont les bienvenus aux réunions avec l'autorisation du président du comité, mais ils n'ont pas droit aux jetons de présence sauf si leur présence est expressément requise par le président du comité; CGE — Paul Bailey et Wayne McNally ont assisté à 1 réunion; Frank Framagnano et Bruce Stewart ont assisté à 2; John Fleming, à 3; ces réunions sont comptabilisées sous « Autres événements et réunions ».

iv) Les membres ont aussi assisté à d'autres événements et réunions (entre 9 et 32). Ceux-ci comprenaient : les réunions d'information du printemps et de l'automne, des séances internes de formation, des mises à jour téléphoniques organisées par les coprésidents sur des questions ayant de l'importance pour le conseil de la SP et d'autres réunions d'affaires, le cas échéant, dont certaines étaient indemnifiables. De nombreux membres ont aussi assisté à des conférences sur les retraites et la gouvernance ou à des programmes de formation reconnus ou aux deux. Les coprésidents, Marianne Love et Brian O'Keefe, ont assisté à huit autres réunions à propos de l'examen de 2012 de la gouvernance d'OMERS et des recommandations de l'examineur au ministre des Affaires municipales et du Logement.

# Membres de la Société de promotion



**Marianne Love, coprésidente**  
Représentante des employeurs pour l'Association des municipalités de l'Ontario



**Brian O'Keefe, coprésident**  
Représentant des participants au régime pour le SCFP de l'Ontario



**Wm. (Joe) Aitchison**  
Représentant des employeurs pour l'Association ontarienne des Sociétés de l'aide à l'enfance



**Paul Bailey**  
Représentant des participants au régime pour le groupe des retraités



**Diana Clarke**  
Représentante des participants au régime pour le Syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario



**Mark Ferguson**  
Représentant des participants au régime pour la section locale 416 du SCFP



**John Fleming**  
Représentant des employeurs pour la Ville de Toronto



**Jack Jones**  
Représentant des participants au régime pour la Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario



**Charlie Macaluso**  
Représentant des employeurs pour l'Electricity Distributors Association



**Wayne McNally**  
Représentant des employeurs pour l'Ontario Catholic School Trustees' Association



**Bruce Miller**  
Représentant des participants au régime pour l'Association des policiers de l'Ontario



**Garth Pierce**  
Représentant des employeurs pour l'Association ontarienne des commissions de services policiers



**Frank Ramagnano**  
Représentant des participants au régime pour l'Ontario Professional Fire Fighters Association



**Bruce Stewart**  
Représentant des employeurs pour l'Association des municipalités de l'Ontario

# Rapport des auditeurs indépendants

## Au conseil de la Société de promotion d'OMERS

### **Rapport sur les états financiers**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société de promotion d'OMERS, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2012, au 31 décembre 2011 et au 1<sup>er</sup> janvier 2011, ainsi que l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2011, de même qu'un résumé des principales conventions comptables et d'autres informations explicatives.

### **Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif au Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, résultant de fraudes ou d'erreurs.

### **Responsabilité des auditeurs**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes canadiennes d'audit. Ces normes exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et exécutions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération les contrôles internes de l'entité qui ont présidé à la préparation et à la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité des contrôles internes de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des conventions comptables retenues et de la vraisemblance des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Opinion**

À notre avis, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société de promotion d'OMERS au 31 décembre 2012, au 31 décembre 2011 et au 1<sup>er</sup> janvier 2011 ainsi que de ses résultats financiers et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2011, conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada.



Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Markham (Ontario), Canada

Le 20 février 2013

# États financiers

## État de la situation financière

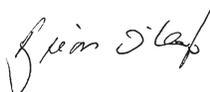
Au :	31 décembre 2012	31 décembre 2011	Solde d'ouverture 1 <sup>er</sup> janvier 2011
<b>Actif</b>			
À court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1 981 356 \$	1 979 324 \$	1 866 949 \$
Montant à recevoir de la SAO	636 496	594 738	808 490
Charges payées d'avance et autres éléments d'actif	9 918	6 272	7 899
	<b>2 627 770 \$</b>	2 580 334 \$	2 683 338 \$
<b>Passif</b>			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer	171 357 \$	137 336 \$	249 885 \$
<b>Actif net</b>			
Excédent (déficit) des produits par rapport aux charges découlant de l'exploitation			
Solde au début de l'exercice	2 442 998	2 433 453	2 437 851
Exercice courant	13 415	9 545	(4 398)
Solde à la clôture de l'exercice	<b>2 456 413</b>	2 442 998	2 433 453
	<b>2 627 770 \$</b>	2 580 334 \$	2 683 338 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Au nom du conseil de la Société de promotion d'OMERS :



**Marianne Love**  
Coprésidente



**Brian O'Keefe**  
Coprésident



**Wayne McNally**  
Président du comité d'audit

**État des résultats**

Pour l'exercice clos le 31 décembre	2012	2011
<b>Produits</b>		
Remboursement des frais de la SAO	1 978 920 \$	1 941 961 \$
Intérêts créditeurs	14 949	16 042
	<b>1 993 869</b>	1 958 003
<b>Charges</b>		
Salaires du personnel contractuel et administratif, y compris les charges sociales et les avantages sociaux	696 470	688 702
Juridiques	194 285	181 333
D'audit	6 215	5 605
Actuarielles	75 261	68 679
Conseillers professionnels et autres frais administratifs (note 5)	191 530	203 512
Assurance	77 638	77 638
Rémunération du conseil, y compris les charges sociales et les avantages sociaux (note 6)	548 755	536 037
Frais du conseil (note 6)	190 300	186 952
	<b>1 980 454</b>	1 948 458
<b>Excédent des produits par rapport aux charges découlant de l'exploitation</b>	<b>13 415 \$</b>	9 545 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

**État des flux de trésorerie**

Pour l'exercice clos le 31 décembre	2012	2011
<b>La trésorerie et les équivalents de trésorerie proviennent de (sont utilisés par) :</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Excédent des produits par rapport aux charges	13 415 \$	9 545 \$
<b>Évolution du fonds de roulement hors trésorerie</b>		
Montant à recevoir de la SAO	(41 758)	213 752
Charges payées d'avance et autres éléments d'actif	(3 646)	1 627
Créditeurs et charges à payer	34 021	(112 549)
<b>Augmentation de la trésorerie</b>	<b>2 032</b>	112 375
Trésorerie et équivalents de trésorerie – Début de l'exercice (note 4)	1 979 324	1 866 949
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie – Clôture de l'exercice (note 4)</b>	<b>1 981 356 \$</b>	1 979 324 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

# Notes annexes

Exercice clos le 31 décembre 2012

## NOTE 1

### Nature des activités

La Société de promotion (SP) d'OMERS est une société sans capital-actions constituée en vertu de la *Loi de 2006 sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* (loi sur OMERS). La SP est le promoteur des régimes de retraite d'OMERS au sens de la loi sur OMERS. Les régimes de retraite d'OMERS sont administrés par la Société d'administration d'OMERS (SAO) et comprennent le régime de retraite principal d'OMERS (régime), la convention de retraite (CR) associée au régime et le régime complémentaire d'OMERS pour les policiers, les pompiers et les auxiliaires médicaux (régime complémentaire). La SP est chargée de prendre les décisions concernant la structure du régime, de la CR et du régime complémentaire, d'apporter des modifications à ces régimes, de fixer les taux de cotisation et de décider s'il convient de déposer des évaluations actuarielles plus souvent que ne l'exige la *Loi sur les régimes de retraite* (Ontario) (LRR).

La SP n'est pas assujettie à l'impôt sur les sociétés.

## NOTE 2

### Changement de méthode de comptabilité

La Société a décidé d'adopter les normes comptables pour les organismes sans but lucratif au Canada qui sont énoncées dans la Partie III du Manuel de l'ICCA – Comptabilité, ci-après dénommées NCOSBL. Les présents états financiers sont les premiers états financiers pour lesquels la Société a appliqué les NCOSBL.

La préparation des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 s'est conformée aux NCOSBL, y compris aux dispositions énoncées dans le chapitre 1500, qui portent sur des questions concernant la première adoption de cette méthode de comptabilité.

L'adoption de ce nouveau référentiel d'information financière n'a eu aucune incidence sur l'état de la situation financière présenté le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et le 31 décembre 2011 ni sur l'excédent (déficit) des produits sur les charges d'exploitation ou l'actif net présentés pour l'exercice clos le 31 décembre 2011. Par conséquent, il n'a pas été nécessaire de faire le rapprochement de l'actif net présenté antérieurement et de l'excédent (déficit) des produits sur les charges d'exploitation présentés selon les NCOSBL.

## NOTE 3

### Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) au Canada et sont basés sur les principales conventions comptables suivantes :

#### a) Constatation du revenu des subventions du gouvernement et actif net

Au cours des exercices précédents, la SP a reçu du ministère des Affaires municipales et du Logement du gouvernement de l'Ontario (le ministère) des subventions pour exploitation. Ces montants à recevoir sont constatés à titre de produit pour l'exercice si le montant à recevoir peut raisonnablement être estimé et si la trésorerie est raisonnablement assurée. L'entente de financement initiale avec le ministère, instaurée en 2007, stipulait que toute partie des fonds de subvention qui n'aurait pas été utilisée ou qui n'aurait pas été comptabilisée par la SP à la date d'expiration de l'entente, le 31 mars 2009, appartiendrait au ministère.

En juillet 2008, par suite de l'établissement d'un protocole conjoint entre la SP et la SAO, et de son acceptation par celles-ci, pour le remboursement par la SAO des frais de la SP et d'une décision de la Cour supérieure de justice de l'Ontario qui a confirmé que la SAO est autorisée à rembourser la SP en conformité avec les catégories décrites dans le protocole, le ministère a convenu de modifier son entente initiale avec la SP. L'entente modifiée autorise la SP à utiliser le solde du financement provincial pendant une période maximale de cinq ans (jusqu'au 31 mars 2014), afin de défrayer les coûts de la SP qui, en vertu du protocole, ne peuvent être remboursés par la SAO. Le remboursement des frais par la SAO est constaté en charges après que les frais ont été engagés conformément au protocole conjoint entre la SP et la SAO. L'actif net comprend les fonds de subvention reçus du gouvernement, nets des dépenses non remboursées par la SAO, plus les intérêts créditeurs. Les intérêts créditeurs provenant de l'exploitation sont constatés au revenu au cours de l'exercice où ils sont reçus.

**b) Utilisation d'estimations**

Pour préparer les états financiers selon les normes comptables pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) au Canada, la direction doit faire des estimations et émettre des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif, des produits et des charges, et des montants connexes. Ces estimations portent en particulier sur le montant à recevoir de la SAO, les comptes créditeurs et les charges à payer. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

**c) Équivalents de trésorerie**

Les équivalents de trésorerie sont des bons du Trésor dont l'échéance ne dépasse pas 365 jours, qui sont facilement convertibles en espèces pour un montant connu et qui représentent un risque négligeable de dévaluation.

## NOTE 4

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie :

	<b>31 décembre 2012</b>	31 décembre 2011	Solde d'ouverture 1 <sup>er</sup> janvier 2011
Fonds en caisse et fonds en banque	<b>498 130 \$</b>	569 355 \$	467 880 \$
Placements à court terme	<b>1 483 226</b>	1 409 969	1 399 069
	<b>1 981 356 \$</b>	1 979 324 \$	1 866 949 \$

## NOTE 5

**Conseillers professionnels et autres frais administratifs**

Les frais au titre des conseillers professionnels et les autres frais administratifs comprennent principalement les honoraires professionnels des divers conseillers en informatique et en gouvernance, les frais de formation et les autres frais administratifs.

## NOTE 6

**Rémunération et frais du conseil**

La rémunération et les frais du conseil sont conformes au règlement administratif n° 6 de la SP.

## NOTE 7

**Instruments financiers****Juste valeur des instruments financiers**

Les instruments financiers de la société comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, le montant à recevoir de la SAO et les créditeurs et charges à payer. La valeur comptable de ces éléments se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

**Risque de crédit**

La trésorerie de la SP est détenue dans une grande institution financière et les équivalents de trésorerie sont tous des bons du Trésor de l'Ontario. Le montant à recevoir de la SAO est exigible d'une société ayant une notation AAA et, de ce fait, le risque de crédit est pratiquement nul.

## NOTE 8

**Passif éventuel**

Comme il est décrit à la note 3 a), la SP pourrait être obligée de rembourser le financement reçu du ministère en 2007, qui n'a pas été utilisé, après le 31 mars 2014. Il n'est pas possible d'en faire une estimation, mais ce montant ne serait pas supérieur à 2 500 000 dollars.



**OMERS**

1, avenue University, bureau 400

Toronto (Ontario) M5J 2P1

Téléphone : 416.369.2444

Sans frais : 1.800.387.0813

Courriel : [client@omers.com](mailto:client@omers.com)

[www.omers.com](http://www.omers.com)